

Avant-Propos

Surmonter les vents contraires

Le Rapport Économique, Social et Financier que le Gouvernement adresse comme chaque année au Parlement a été rédigé après le net ralentissement économique de la première moitié de l'année 2001 et au moment des attentats qui ont endeuillé les États-Unis. Il a été conçu autour d'une double préoccupation : d'une part prendre la mesure de ce ralentissement et de ce choc, d'autre part esquisser leur issue en dépit des grandes incertitudes qui règnent encore sur l'évolution de la situation, notamment au plan diplomatique et militaire.

La tragédie terroriste du 11 septembre engendre des incertitudes nouvelles et génère évidemment des risques. Risque financier : grâce à la réaction rapide et coordonnée des autorités financières et monétaires, une crise paroxystique immédiate a été évitée, même si une importante chute s'est produite sur les marchés boursiers ; il est trop tôt pour affirmer que les désordres sont derrière nous et quel sera l'impact sur l'économie réelle. Risque sur le pétrole : grâce à l'attitude responsable des producteurs et des autorités, le mouvement brutal des prix a été maîtrisé mais nous devons rester vigilants, surtout en fonction d'une riposte contre les commanditaires des attentats et de ses suites possibles. Risque sur le comportement des agents économiques et tout particulièrement des ménages : une contraction de leurs dépenses est possible ; elle avait été observée au moment de la guerre du Golfe.

Dans ce contexte, l'impact sur la croissance en Europe et en France d'une éventuelle perte brutale de confiance des ménages américains a été exploré et il est présenté ci-après. Par ce canal, les attentats aux États-Unis pourraient limiter la croissance européenne et française par rapport au scénario initial ; mais l'amplification du ralentissement de la demande d'abord aux États-Unis puis en Europe exercerait sans doute un effet modérateur sur les prix. S'ouvrirait ainsi de nouvelles marges de manœuvre pour la politique monétaire, qui serait en mesure d'amortir une partie du choc par de nouvelles baisses de taux d'intérêt. Au total, si elle devait se produire, une perte brutale et durable de la confiance des ménages américains réduirait d'un quart de point la croissance en Europe et en France en 2002.

Face à de considérables incertitudes, la situation impose donc une vigilance et une réactivité encore plus aiguës qu'à l'accoutumée. Le gouvernement est déterminé à en faire preuve.

* * *

Pour apprécier correctement leur impact, le ralentissement du début de l'année et les risques du présent doivent être placés dans leur contexte général : celui d'une croissance soutenue et régulière en France depuis 1997, dont les ressorts n'ont pas disparu, avec un plus fort contenu en emploi de l'activité, un marché du travail et des marchés de biens et de services plus efficaces et des opportunités nombreuses de mobilisation du progrès technique.

Il reste que la France n'a pu évidemment être épargnée par le double choc qu'a représenté l'atterrissement brutal de l'économie américaine et la bouffée d'inflation en zone euro associée à la forte augmentation des prix du pétrole et aux crises alimentaires.

Le ralentissement américain s'est rapidement diffusé. Les marchés émergents ont été rapidement affectés, tout particulièrement en Asie, spécialisée dans les nouvelles technologies et dont le recul a été très marqué. Le Japon est entré en récession. La zone euro, simultanément affectée par des tensions en partie transitoires sur les prix, a nettement ralenti.

Les réactions de politique économique ont été amples et rapides. Aux États-Unis, se sont conjuguées de fortes baisses des taux d'intérêt et des réductions importantes d'impôts. En Europe, les politiques budgétaires ont choisi un tour favorable à l'activité. Les gouvernements des grands pays de la zone euro n'ont pas contrarié le jeu des stabilisateurs. Ils ont préservé le revenu des agents économiques en laissant une activité moindre que prévu mordre sur les recettes publiques. Ils ont maintenu des baisses d'impôts qui viennent à point nommé jouer un rôle de soutien conjoncturel, en particulier en France. La politique monétaire européenne, un temps freinée par la bouffée d'inflation, a pris à son tour une orientation favorable à l'activité.

À l'horizon de cette prévision, ces réductions d'impôt conjuguées à la maîtrise de l'inflation devraient soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Celui-ci bénéficierait d'un emploi encore en progression même si c'est de façon moins spectaculaire qu'au cours des dernières années : les effets positifs de la réduction du temps de travail s'atténuent et le ralentissement de l'activité exerce un effet retardé sur l'emploi. La consommation devrait rester dynamique. L'effort d'investissement se maintiendrait à un rythme moins soutenu, bénéficiant de la persistance de tensions sur les capacités de production et de besoins d'équipement toujours importants dans le domaine des nouvelles technologies. Avec un redémarrage progressif du commerce mondial, la croissance française reviendrait ainsi graduellement vers son rythme de moyen terme.

L'évolution prévue des finances publiques tient compte du ralentissement de la croissance et de son impact mécanique sur les recettes. Le palier qui en résulte dans la réduction des déficits publics, ne remet nullement en cause l'objectif d'équilibre à moyen terme. La poursuite du processus d'assainissement repose avant tout sur une évolution maîtrisée des dépenses dont le poids dans le produit intérieur brut devrait avoir diminué de plus d'un point et demi entre 1998 et 2002. Ceci permettrait de réduire à la fois le poids de la dette et celui des prélèvements obligatoires.

Le souci du moyen long terme transparaît dans les quatre dossiers que contient cette année le Rapport dans sa partie intitulée "Questions de politique économique".

Souci d'une croissance harmonieuse au sein de la zone euro en ce qui concerne le dossier "Différences de croissance et d'inflation en zone euro". Celui-ci dresse un constat : des écarts de croissance et d'inflation importants et parfois durables persistent, même en union monétaire. Il cherche à en analyser les causes multiples. Il montre que dans certains cas ces écarts posent un problème à la politique économique européenne. Il met en évidence la nécessité d'une coordination forte et bien informée au sein de la zone euro.

Souci d'une France compétitive pour le deuxième dossier. Celui-ci montre que les entreprises françaises ont continué d'améliorer leur compétitivité-produit au cours des dernières années.

Souci du long terme à travers le dossier "la politique française en faveur du développement durable". On y montre pourquoi l'intervention publique et la coordination internationale sont indispensables pour faire en sorte que toutes les conséquences, y compris celles de long terme, de certaines décisions soient bien évaluées au moment où ces décisions sont prises : le marché n'est pas à même d'assurer spontanément cette prise en compte. La France s'efforce d'œuvrer dans ce sens, pour ce qui relève de ses propres décisions et dans le cadre de la coopération multilatérale.

Souci enfin d'une répartition équitable des fruits de la croissance : un quatrième dossier montre comment a évolué depuis quelques années le partage de la valeur ajoutée. Le retour de la croissance a bénéficié surtout aux nouveaux entrants sur le marché du travail et à l'effort d'investissement. Les gains de productivité dégagés par l'économie française ont surtout permis d'accroître la rémunération des salariés tout en consolidant la rentabilité des entreprises. Cette évolution a été renforcée par la baisse des prélèvements directs.

D'une façon plus générale, la préoccupation d'équité dans la répartition des fruits de la croissance a trouvé sa trace dans les mesures fiscales prises depuis juin 1997 et particulièrement dans le cadre du présent projet de loi de Finances. Comme les

années précédentes, ce rapport en analyse le caractère redistributif. Il montre que l'effet des réformes fiscales, s'il bénéficie à tous les ménages, est surtout sensible pour les 50 % des français les moins riches.

* *
*

L'Insee a intitulé sa dernière note de conjoncture "vents contraires". Si l'on garde cette image, ce qu'il faut dans une telle situation c'est bien sûr s'y adapter, mais en faisant un effort particulier pour garder le cap. À travers le présent projet de loi de finances, c'est ce que s'attache à faire le gouvernement.

Introduction

Après plusieurs années de croissance soutenue, l'économie française traverse une phase de décélération. Les retombées du coup de frein américain et la hausse des prix du pétrole et de l'alimentaire expliquent ce ralentissement. Le reflux progressif de l'inflation observé depuis peu et la poursuite de politiques favorables à la croissance devraient contribuer à soutenir l'activité, dans un contexte devenu plus incertain, à la suite des attentats du 11 septembre. La croissance du PIB serait de l'ordre de 2,3 % en 2001 avec un aléa à la baisse qui pourrait la ramener à 2,1 %. Elle s'établirait à 2,5 % en 2002, point moyen d'une fourchette dont le point bas serait de 2,25 %. Le recours à une fourchette pour la prévision de la croissance, habituel depuis 1997, est rendu particulièrement nécessaire du fait de l'incertitude du contexte actuel.

Une demande mondiale en fort ralentissement

Après avoir culminé aux environs de 5 % au début de l'année 2000, la croissance américaine s'est virtuellement interrompue au printemps dernier. Les conséquences de cette faiblesse ont été particulièrement sensibles en Asie émergente. Mais aucune zone n'est vraiment épargnée. La croissance mondiale, proche de 5 % en 2000, ne devrait pas dépasser 2,5 % en 2001.

L'Europe n'a pas échappé à ce mouvement et le climat conjoncturel s'y est nettement dégradé depuis le début de l'année.

Les politiques mises en œuvre dans l'ensemble des grands pays industriels sont de nature à contenir l'ampleur de ce retournement de conjoncture et à poser les bases d'un redémarrage de l'activité.

Aux États-Unis, la réaction des autorités monétaires a été prompte et énergique. Elle a été relayée, depuis peu, par des baisses d'impôts.

En Europe, la stratégie de réduction des prélèvements engagée depuis le début de l'année dernière a d'ores et déjà contribué à soutenir l'activité et, dans certains cas, à limiter les pressions inflationnistes.

La demande intérieure devrait tirer profit du reflux de l'inflation et des baisses d'impôts

La fermeté de la demande intérieure avait remarquablement protégé la zone euro, tout particulièrement la France, des turbulences apparues en 1997 et 1998 dans les pays émergents. Elle devrait contribuer cette fois à atténuer les conséquences du ralentissement mondial.

La consommation bénéficiera en France (et aussi en Allemagne) d'importantes réductions d'impôts et du repli de l'inflation. Et, dans le contexte de capacités de

production toujours très sollicitées et de besoins d'équipements en nouvelles technologies importants, l'investissement devrait rester soutenu.

Une inflation sous contrôle

L'inflation est restée relativement forte au premier semestre : les prix du pétrole ont manifesté une inertie à la baisse et des événements exceptionnels dans l'agroalimentaire (ESB, fièvre aphteuse, météorologie) ont provoqué des hausses importantes. Un retour à la normale dans ces secteurs et le maintien d'une modération salariale devraient permettre un reflux progressif.

Les aléas

Les événements du 11 septembre dernier font peser sur la prévision qui est ici présentée une forte incertitude. L'analyse qui suit montre néanmoins que cette prévision reste du domaine du possible, à condition que soient mobilisées les marges de manœuvre disponibles du côté des politiques économiques.

En Europe et en France, la poursuite de la croissance dépendra tout particulièrement du climat de confiance des ménages qui est resté jusqu'ici bien orienté.

Hypothèses de prévision

Cette prévision a été réalisée sous les hypothèses conventionnelles d'un taux de change de l'euro par rapport au dollar gelé à 0,90 à partir d'août 2001 et d'un prix du baril de pétrole en moyenne annuelle de 25,8 \$ en 2001 et de 23,3 \$ en 2002.

Impact possible des attentats terroristes sur nos perspectives de croissance

La prévision présentée dans ce rapport suppose que des réponses adaptées de politique économique seront apportées pour stabiliser la conjoncture à l'issue des attentats survenus le 11 septembre dernier. Les incertitudes qui règnent encore sur les suites politiques et militaires de cet événement conduisent bien entendu à beaucoup de prudence dans l'évaluation quantitative de ses conséquences économiques.

Malgré les difficultés qui s'attachent à tout exercice d'évaluation "à chaud", on tente ici de mieux cerner la nature des risques associés aux récents événements, leurs conséquences possibles sur l'activité et, enfin, les ajustements de politique économique qui pourraient se révéler nécessaires pour soutenir la croissance. Cet exercice s'appuie très largement sur l'expérience des chocs passés qui, tout en étant différents, s'apparentent dans une certaine mesure aux turbulences actuelles.

L'expérience des chocs passés (guerre du Golfe et tremblement de terre de Kobé notamment), auxquels on peut, avec les précautions nécessaires, tenter de comparer les attentats, suggère qu'il faut rester mesuré dans l'évaluation de l'impact économique du drame récent. Si de tels événements peuvent déprimer à court terme certains secteurs (transport aérien, tourisme), les pertes de potentiel productif liées aux destructions appellent en retour un effort de reconstruction. De plus, les réactions de politique économique ont contribué à amortir les conséquences du choc initial.

Aujourd'hui, le principal risque entourant le scénario de prévision est sans doute celui d'une éventuelle perte brutale de confiance des ménages américains. Les attentats sont en effet survenus dans un contexte de ralentissement prononcé de l'activité et de forte chute des cours boursiers. Un tel contexte peut, malgré le net assouplissement des politiques économiques américaines, inciter les ménages à relever le niveau toujours très faible de leur épargne. On ne peut exclure également que le moral des ménages européens ne pâtit des incertitudes mondiales.

Un scénario de bas de fourchette retraçant l'impact d'une baisse de la confiance des ménages américains et, dans une moindre mesure, européens sur la croissance française permet d'illustrer la nature des aléas entourant la prévision. Il permet également de mettre en évidence les marges de réaction qui s'ouvrent, dans un environnement redevenu désinflationniste, à la politique monétaire européenne.

L'expérience de certains chocs passés : une baisse d'ampleur limitée du potentiel de production suivie d'une augmentation des dépenses de reconstruction favorable à l'activité

Sur le plan économique, Les États-Unis viennent de subir "une perte de capital" dont la reconstitution implique un surcroît de dépenses. Comme le suggère l'expérience des chocs analogues dans le passé, un tel surcroît de dépense se traduit paradoxalement par une contribution positive à la croissance du PIB⁽¹⁾.

Lors du tremblement de terre de Kobé (17 janvier 1995), les dommages subis par les infrastructures ont été estimés à 0,8 % du stock de capital du Japon. La région de Kobé assurerait 5 % du PIB du pays (contre 8 % pour l'État de New York et beaucoup moins pour la zone de Manhattan) ; elle concentrerait des industries lourdes et assurerait 30 % des exportations de marchandises par conteneur. La contraction de la production et des exportations japonaises n'a été observée que sur le mois de janvier. Ces destructions ont entraîné une forte hausse des dépenses publiques pour financer les secours et la reconstruction, accentuant ainsi le caractère stimulant de la politique budgétaire nippone.

Les dépenses engendrées par la guerre du Golfe ont, pour leur part, apporté un soutien à la croissance mondiale, en raison des dépenses militaires engagées dans les différents pays, ainsi que des dépenses de reconstruction dans le Golfe. À l'inverse, la hausse transitoire du prix du pétrole a pesé sur la croissance des pays de l'OCDE.

Sur le plan économique, l'impact total de ces deux événements a été *in fine* beaucoup plus faible que ce que suggéraient les évaluations "à chaud". Cet effet global d'ampleur modeste a naturellement masqué des effets négatifs plus prononcés sur certains secteurs d'activité, tels que le transport aérien et le tourisme. Si le transport aérien de marchandises apparaît très corrélé aux fluctuations du PIB mondial, et donc peu perturbé à terme par des "chocs autonomes" tels que la guerre du Golfe, le transport de voyageurs a enregistré un repli en 1991 et n'a suivi le redémarrage de l'économie mondiale qu'avec beaucoup de retard, en raison sans doute d'une montée du sentiment d'insécurité. Ce secteur avait également souffert de la hausse du prix du pétrole (pendant 6 mois).

Le risque économique principal est aujourd'hui celui d'une perte de confiance des ménages américains et, dans une moindre mesure, européens

Même s'ils étaient de nature différente, des événements comme la guerre du Golfe ou le tremblement de terre de Kobé avaient rapidement entraîné un net repli de la confiance des ménages (au Japon pour Kobé, aux États-Unis et en France notamment

(1) Sans analogie autre que comptable avec une telle situation, les tempêtes de la fin de 1999 ont entraîné des dépenses de réparation soutenues en 2000 et 2001.

lors de l'invasion du Koweit - *cf. graphique*). La demande des entreprises, pour sa part, était restée en ligne avec ses déterminants habituels.

Dans le contexte macroéconomique actuel, **le risque économique principal associé aux attentats réside dans une détérioration de la confiance des ménages américains**. Avant les attentats, les entreprises étaient déjà engagées dans une phase d'ajustement rapide et sévère de leurs dépenses d'investissement. La consommation des ménages constituait donc le principal élément de résistance de la demande face au risque de récession.

Jusqu'ici les ménages américains n'ont que peu réagi à la perte de richesse et à la détérioration des perspectives d'emploi qu'ils enregistrent depuis le deuxième trimestre 2000 : leur taux d'épargne reste historiquement très faible. Cependant l'aggravation du climat d'ensemble pourrait les amener à reconstituer rapidement une épargne de précaution ce qui pourrait relancer en retour une nouvelle vague de déstockage et de réduction des investissements. Le scénario présenté ci-dessous explore les conséquences d'une baisse prononcée de la confiance des ménages américains, ainsi que d'une baisse – de moindre ampleur – de la confiance des ménages européens.

Incidence d'un repli de la confiance des ménages aux États-Unis.

L'incidence dépressive d'une remontée rapide du taux d'épargne se trouverait sans doute amplifiée par un ajustement des dépenses d'équipement des entreprises. Au total, la baisse de l'activité aux États-Unis par rapport aux hypothèses précédentes pourrait atteindre 0,6 point de PIB à l'horizon 2002 par rapport au scénario central retenu dans ce rapport. Cette dégradation de la croissance américaine est compatible avec une baisse de l'indice de confiance des ménages du même ordre de grandeur que celle observée lors de la crise du Golfe, soit une vingtaine de points.

Dans ce contexte, le ralentissement de l'activité américaine déprimerait davantage le commerce mondial et les exportations européennes. Par rapport au scénario initial, la croissance du PIB européen serait affaiblie d'environ 0,35 point à l'horizon 2002.

Incidence d'un éventuel repli de la confiance des ménages en Europe.

Au-delà de cet effet de contagion commerciale, la croissance européenne pourrait également pâtir d'un repli autonome de la confiance des consommateurs européens. Celui-ci, qui n'apparaît nullement jusqu'ici, devrait cependant être moins ample qu'aux États-Unis et son incidence plus faible, dans la mesure où les ménages européens et notamment français consentent un effort d'épargne beaucoup plus important et sont moins sensibles aux fluctuations de la bourse. On a donc supposé ici, de manière un peu conventionnelle, que la dégradation de la confiance des ménages européens serait deux fois moindre que celle des ménages américains.

Une baisse autonome de la confiance des ménages européens d'une dizaine de points entraînerait un repli de 0,3 point de la consommation des ménages. Après prise en compte des réactions d'investissement des entreprises, la croissance européenne serait déprimée de 0,15 point à l'horizon 2002 par rapport aux résultats anticipés.

Au total, après prise en compte des "effets de bouclage" internationaux, avant toute baisse des taux d'intérêt européens atténuant sensiblement cet effet, les attentats aux États-Unis pourraient déprimer la croissance européenne et française de l'ordre de 0,5 point à l'horizon 2002.

Tableau 1

Impact des attentats sur la croissance des PIB américains et européens en 2002 – avant baisse des taux d'intérêt européens –

En points de PIB	PIB de l'Union européenne	PIB des États-Unis
Impact de la baisse de confiance aux États-Unis	0,35	0,65
Impact de la baisse de confiance en Europe	0,15	0,05
Impact total	0,5	0,7

Source : direction de la Prévision

Le choc de demande provoqué par la baisse de confiance des ménages devrait conduire à un relâchement supplémentaire des tensions inflationnistes par rapport à celui que le ralentissement de l'économie mondiale pouvait déjà laisser attendre. En outre, dans le scénario présenté, le prix du baril de pétrole est supposé inchangé dans la mesure où les aléas entourant la pression du prix du baril apparaissent équilibrés : d'un côté, les incertitudes politiques peuvent alimenter des tensions spéculatives, de l'autre, la baisse de l'activité mondiale pourrait favoriser une détente marquée du prix du baril.

Le repli de l'inflation européenne soutient le revenu des ménages et ouvre des marges de manœuvre à la politique monétaire

Confrontés à un ralentissement plus marqué de l'activité, les États-Unis et les pays européens laisseraient jouer les stabilisateurs automatiques. La dégradation du solde public, de nature conjoncturelle, se limiterait potentiellement à 0,2 point de PIB en 2002. Les recettes fiscales sont, en effet, peu sensibles à court terme à un choc affectant à titre principal la croissance de nos marchés d'exportation. Cette estimation est fondée sur une hypothèse raisonnable d'indexation unitaire des recettes fiscales sur le PIB. On ne peut exclure que les recettes "surreagissent" au choc via des mécanismes d'optimisation fiscale des entreprises (calendrier des acomptes d'impôt sur les sociétés et des remboursements de TVA).

Au-delà du jeu des stabilisateurs automatiques et du soutien important déjà apporté par les baisses d'impôts, un soutien plus marqué de l'activité pourrait venir d'une poursuite du mouvement de baisse des taux d'intérêt. Celle-ci est rendue possible par le reflux déjà engagé de l'inflation en Europe.

Outre la hausse des prix du pétrole, commune à l'ensemble de l'économie mondiale, l'Europe a souffert de manière spécifique dans un passé récent d'un choc de prix agroalimentaires, qui a pesé aussi lourd que le choc pétrolier. Ces différents chocs ont donné lieu à une lourde "taxe d'inflation" sur les revenus des ménages. Ils ont en outre compliqué le réglage de politique économique au sein de la zone euro. Ils ont en effet contribué, dans le même mouvement, à déprimer l'activité tout en alimentant l'inflation. Une telle configuration a contrarié la détente des conditions monétaires. La faiblesse persistante de l'euro a, par ailleurs, aggravé la "taxe d'inflation" subie par les consommateurs européens.

Avec le repli de l'inflation énergétique et alimentaire engagé depuis le début de l'été, le dilemme de politique économique (soutien de l'activité versus lutte contre l'inflation) a vocation à se dissiper. Dans ce contexte plus favorable, l'amplification du ralentissement de la demande ouvre des marges de manœuvres pour la politique monétaire : la baisse des taux contribue en effet à soutenir l'activité sans compromettre l'objectif de stabilité des prix.

Une estimation fondée sur des modèles macroéconomiques internationaux⁽²⁾ suggère ainsi qu'une baisse des taux d'intérêt européens de l'ordre de 50 points de base permet d'accroître l'activité d'environ 1/2 de point de PIB à l'horizon 2002. La poursuite du mouvement de détente des taux d'intérêt observée en septembre devrait donc permettre d'amortir le choc initial et de ramener la prévision de croissance dans la fourchette retenue dans ce rapport. Ces évaluations supposent un taux de change inchangé. L'expérience récente suggère en effet que le taux de change euro/dollar est peu sensible aux fluctuations de court terme des taux d'intérêt.

* *
*

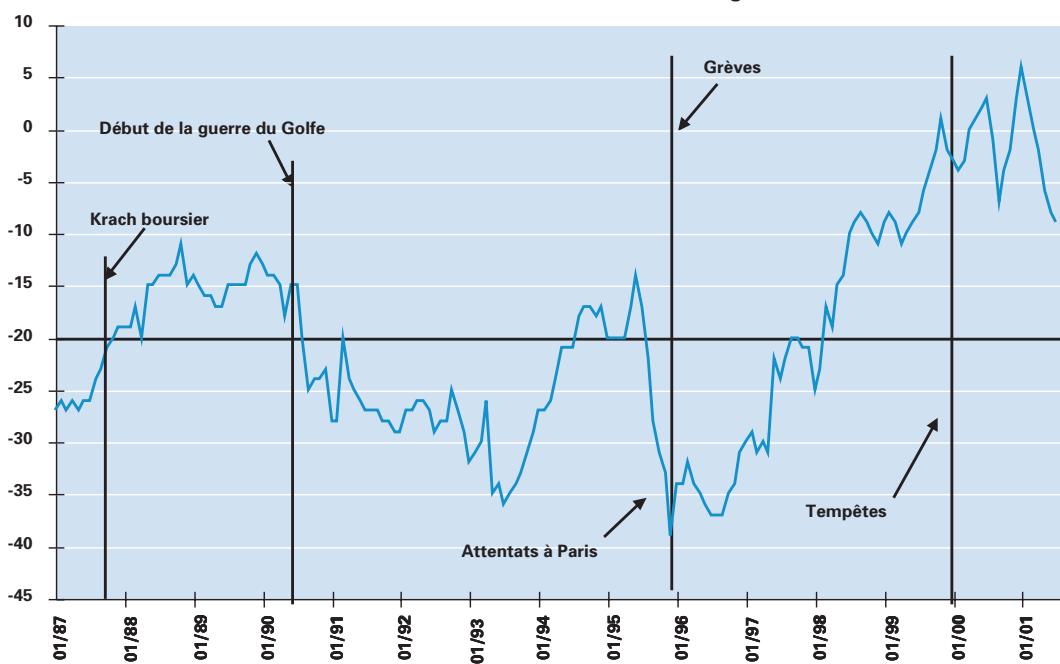
Tout en soulignant une fois de plus les considérables incertitudes, le scénario de bas de fourchette présenté permet d'illustrer la nature possible et l'ampleur des aléas associés aux attentats du 11 septembre, ainsi que les marges de réactions des politiques économiques :

- le repli de la consommation devrait être plus ample aux États-Unis qu'en Europe. L'activité européenne pâtirait d'un ralentissement plus prononcé que prévu du commerce mondial et, dans une moindre mesure, d'un choc "autonome" affectant directement la confiance des ménages européens ;

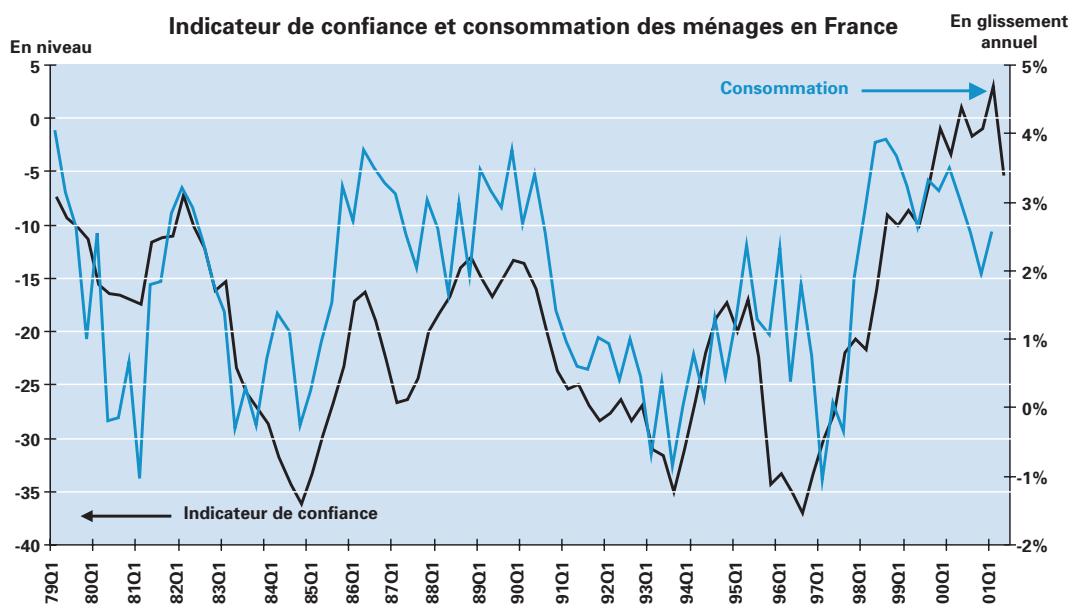
(2) Voir exemple "Standard shocks in the OECD Interlink model" – Economics Department working papers n° 306, OCDE, 2001.

– le repli de l'inflation européenne, lié à la dissipation des chocs pétroliers et agro-alimentaires viendrait, au même titre que les baisses d'impôts, améliorer le pouvoir d'achat des ménages. Il ouvrirait en outre des marges de baisses des taux d'intérêt favorables à l'activité.

Indicateur résumé de la confiance des ménages en France



Indicateur de confiance et consommation des ménages en France



L'environnement international de la zone euro

La dégradation de l'environnement international de la zone euro s'est poursuivie jusqu'à l'été. Le ralentissement américain a été brutal. Ses effets sont particulièrement sensibles dans les économies émergentes d'Asie et d'Amérique latine. Ils s'ajoutent à ceux d'un choc pétrolier dont les habituels mécanismes auto-correcteurs se font attendre : le prix du baril est resté relativement élevé en dépit du fort ralentissement de la demande. L'Asie a particulièrement souffert de la chute des importations américaines dans le domaine des nouvelles technologies. Et la demande intérieure ayant peu à peu perdu l'ensemble de ses soutiens, le Japon est entré en récession. L'économie britannique a, elle aussi, souffert du choc américain et le niveau du taux de change a, de surcroît, sérieusement affecté sa compétitivité industrielle. Une politique économique volontariste a toutefois en partie compensé ces facteurs récessifs.

Les attentats survenus aux États-Unis le 11 septembre ont encore contribué à alourdir le climat économique et accroître les incertitudes. La reprise américaine, initialement prévue pour la fin de l'année, devrait s'en trouver différée. L'économie américaine bénéficiera cependant de la mobilisation par la politique économique d'importantes marges de manœuvre dont elle disposait : forte baisse des taux d'intérêt et réductions d'impôt. L'effet de ce redémarrage sur les pays émergents et le Japon sera toutefois limité par l'importance des problèmes structurels qui y subsistent.

La demande mondiale adressée à la zone euro, qui n'aura progressé que de 3 % en 2001, devrait accélérer l'année prochaine. Ce scénario qui tablait initialement sur un retour de la demande mondiale à un rythme de croissance (+6 %) proche de la moyenne de longue période, est évidemment soumis à l'aléa que représentent les conséquences des attentats de New-York. Leur impact sur la croissance américaine pourrait être de l'ordre de 0,7 point de PIB à l'horizon 2002 selon l'estimation présentée en début de ce rapport.

La croissance devrait progressivement repartir après un fort ralentissement

À l'inverse de ce qui s'était passé lors du "trou d'air" de 97-98, l'actuel ralentissement est parti des États-Unis et s'est accompagné d'un relèvement des prix du pétrole. D'où sa brutalité et sa persistance. La vigueur des réactions de politique économique, en particulier aux États-Unis, devrait favoriser un redémarrage progressif de l'activité.

Atterrissage brutal aux États-Unis...

L'exceptionnelle vigueur de la croissance américaine a brutalement cédé au cours de l'été 2000 sous l'effet notamment d'un durcissement de la politique monétaire et de la hausse des prix du pétrole. Elle est passée d'un rythme voisin de 4 % au 1^{er} semestre 2000 à un peu moins de 1 % au premier semestre 2001. La hausse des taux d'intérêt amorcée au printemps 99 a fini par peser sur l'investissement et les cours boursiers à un moment où les taux d'autofinancement étaient historiquement bas. La consommation a perdu le soutien d'effets de richesse qui avaient été massifs au cours de la période précédente. Et le pouvoir d'achat a été affecté par la hausse des prix du pétrole. La décélération de la consommation est à présent avérée.

La politique économique a vivement réagi à cette situation : baisse de 300 points de base des taux directeurs de la Réserve Fédérale puis de nouveau réduction de 50 points de base consécutive aux attentats récents, plan massif de réductions d'impôt dont une partie devrait prendre effet dès le troisième trimestre 2001 (représentant environ 0,4 point de PIB).

Dans ces conditions, l'investissement devrait se stabiliser, même s'il subit encore le contrecoup des excès observés au cours

des années précédentes. La consommation bénéficiera des baisses d'impôt et d'une poursuite de la progression des salaires réels. Dans le contexte actuel, le redémarrage ne serait toutefois que très progressif et les aléas associés à la prévision de croissance de l'économie américaine (1,4% en 2001 et 1,9% en 2002) sont aujourd'hui clairement baissiers.

... qui affecte fortement les zones émergentes

La contraction des importations américaines a immédiatement affecté le Mexique dont plus 80 % des exportations sont destinées aux États-Unis, mais aussi l'ensemble de l'Amérique Latine avec, dans le cas de l'Argentine, le facteur aggravant d'une crise financière qui a poussé à un très haut niveau les primes de risque et les taux d'intérêt.

L'Asie émergente a été particulièrement touchée en raison de sa spécialisation dans les nouvelles technologies où le recul des importations américaines a été considérable. La croissance globale de la région reste toutefois soutenue par l'Inde et surtout la Chine où le poids du marché intérieur est beaucoup plus important.

Les zones émergentes devraient en 2002 bénéficier du redémarrage progressif du commerce mondial. Mais la reprise devrait y être limitée par la persistance de problèmes structurels importants : situation des banques en Asie, endettement extérieur élevé et finances publiques dégradées en Amérique latine.

Panne généralisée des moteurs de la croissance au Japon

Le Japon subit, directement et à travers ses marchés asiatiques, le ralentissement américain. De plus les signes de redressement de la demande intérieure qu'on observait depuis 1999 ont peu à peu disparu. Le plan

de relance public n'a pas suffi à compenser le repli de la demande privée et la politique de "taux zéro" est contrecarrée par l'importance des problèmes structurels du système bancaire. La dégradation du marché du travail a affecté les revenus et la confiance des ménages. Et la détérioration des anticipations des entreprises a mis fin, en particulier dans le secteur des nouvelles technologies, à la reprise de l'investissement. Au total, le Japon serait en récession en 2001 et la croissance atteindrait moins de 0,5 % en 2002 en dépit de la reprise du commerce international.

La croissance britannique résiste relativement bien au choc américain. On observe certes un très net ralentissement des exportations, lui-même aggravé par l'appréciation de la livre, et une faiblesse de l'investissement privé. Mais l'assouplissement de la politique monétaire et de la politique budgétaire devrait soutenir la demande des ménages et celle des administrations. La croissance britannique se maintiendrait aux environs de 2 % en 2001 comme en 2002.

Un policy-mix globalement favorable à l'activité

Assouplissement monétaire

La réserve fédérale américaine a choisi une politique de diminution marquée de ses taux (350 points de base depuis décembre). Cette détente des conditions monétaires a été suivie par de nombreux pays industrialisés (Canada, Australie, Nouvelle-Zélande...) et par divers pays émer-

gents. Le Mexique et Hong-Kong ont par exemple diminué leur taux directeur de 646 et 350 points de base depuis décembre. Ces relâchements ont toutefois été parfois compensés par un accroissement des primes de risque incorporées aux taux d'intérêt (Turquie, Argentine). Le Japon est revenu en début d'année à sa politique de "taux zéro".

Les politiques budgétaires prennent une tournure généralement plus expansive

À l'exception du Japon où l'importance de la dette publique limite à présent les marges de manœuvre, les politiques budgétaires prennent un tour de plus en plus expansionniste après une phase assez longue d'assainissement au cours des années 90. Aux États-Unis, la loi votée le 26 mai au Congrès prévoit ainsi une baisse d'impôts d'environ 0,4 point de PIB en 2001 et de 0,6 point supplémentaire en 2002. Parallèlement, il se confirme que l'interprétation du Balance Budget Act, qui plafonnait depuis 1997 les dépenses discrétionnaires, est de plus en plus souple. Le solde structurel, en amélioration constante depuis 1992, se dégraderait à partir de l'année prochaine.

Au Royaume-Uni, où l'assainissement a été très marqué depuis 1993, une dégradation de ce solde apparaîtrait dès cette année : le budget de mars 2001 prévoit un net accroissement des dépenses (en particulier dans les transports, l'éducation et la santé). Des mesures en faveur des familles à bas revenus et des baisses générales de l'impôt sur le revenu sont également prévues.

L'activité dans les pays partenaires de la zone euro

Le ralentissement de l'économie mondiale s'est amorcé au second semestre de l'année 2000 avec les premiers signes d'essoufflement de l'économie américaine et s'est intensifié en début d'année 2001, touchant à des degrés divers toutes les zones. Le Japon a vu son activité se contracter en début d'année en l'absence de soutien tant interne qu'externe tandis que les zones émergentes, Asie comme Amérique latine, ont subi de plein fouet le net ralentissement de la demande en provenance des États-Unis. Ainsi, en dépit du mouvement de reprise qui devrait s'amorcer en fin d'année, le PIB mondial n'augmenterait en moyenne annuelle que d'un peu moins de 2,5 % en 2001, après avoir progressé de plus de 4,5 % en 2000.

En 2002, l'activité mondiale devrait de nouveau accélérer et revenir sur un rythme de progression légèrement supérieur à 3 %. Les États-Unis bénéficieraient en particulier d'une consommation des ménages soutenue par les baisses d'impôts et d'une amorce de reprise de l'investissement tandis qu'au Japon comme dans les zones émergentes, la croissance reposeraient essentiellement sur la reprise des échanges internationaux.

PIB mondial

En taux de croissance (%)

	1999	2000	2001	2002
Monde	3,5	4,6	2,4	3,1
Dont : Ocde à 18 (1)	2,9	3,4	1,4	1,8
Ocde hors France	2,9	3,4	1,3	1,8
États-Unis	4,1	4,1	1,4	1,9
Canada	4,5	4,7	2,2	2,5
Japon	0,8	1,5	-0,4	0,4
Royaume-Uni	2,3	3,1	2,0	2,0
Zone euro	2,4	3,4	1,9	2,3
Dont : Pays émergents	4,4	6,2	3,8	4,9
Pays en transition	3,3	6,4	3,4	3,7
Russie	3,5	7,7	4,0	4,0
Europe centrale	3,0	4,1	2,3	3,1
Dont : Pologne	4,1	4,1	2,1	3,2
Hongrie	4,5	5,3	3,1	3,3
République tchèque	-0,8	3,1	2,1	2,5
Asie hors Japon	6,5	7,1	5,1	5,8
Chine	7,1	8,0	7,5	7,3
Inde	6,6	6,2	5,5	6,0
Autres pays d'Asie en développement	5,4	6,5	1,3	3,2
Dont : Indonésie	0,8	4,7	3,2	3,4
Malaisie	6,1	8,3	0,2	3,2
Philippines	3,3	4,0	1,5	2,3
Thaïlande	4,3	4,3	1,2	4,7
Singapour	4,4	9,9	0,7	2,6
Taïwan	5,4	5,9	-2,4	2,2
Corée	10,9	8,6	2,5	3,2
Hong-Kong	3,0	10,5	0,3	2,8
Amérique latine	0,4	4,4	1,4	3,4
Dont : Argentine	-3,4	-0,5	-1,5	2,0
Brésil	0,8	4,7	2,4	4,0
Chili	-2,6	4,9	2,8	4,0
Mexique	3,8	6,9	1,0	3,3
Vénézuela	-6,1	3,2	3,2	3,8

(1) : États-Unis, Canada, Japon et Union européenne.

■ L'activité a nettement fléchi depuis la mi-2000

Entre les printemps 1999 et 2000, la Réserve Fédérale avait augmenté ses taux directeurs de 150 points de base, afin de prévenir les risques inflationnistes engendrés à l'époque par la vigueur excessive de la demande. Par ailleurs, l'envolée des cours du pétrole est venue peser sur le pouvoir d'achat des ménages et la profitabilité des entreprises. Dans ce contexte, les indices boursiers se sont repliés. Parallèlement, les banques ont fortement restreint leurs conditions d'accès au crédit.

Après plusieurs années de forte croissance, l'investissement des entreprises -notamment en nouvelles technologies- s'est effondré avec la détérioration des profits et la dégradation de l'environnement financier, alors que les taux d'autofinancement étaient devenus particulièrement faibles. La consommation des ménages a par ailleurs décéléré, sous l'effet conjugué du ralentissement des gains de pouvoir d'achat induit par la hausse de l'inflation, de la montée du coût du crédit et de la baisse de la richesse financière.

■ Le scénario initial retenu pour les États-Unis tablait sur une accélération progressive de l'activité encouragée par une politique économique stimulante

Ce scénario se caractérisait déjà par la perspective d'un assouplissement supplémentaire du « policy-mix » américain. En l'absence de risques marqués du côté de l'inflation, la politique monétaire restait très expansionniste à l'horizon de la prévision, les effets favorables du relâchement monétaire intervenu entre janvier et août 2001 (baisse de 300 points de base des Fed Funds) étant toutefois en partie amortis par le maintien à un niveau élevé du taux de change du dollar. La véritable impulsion devait être donnée par la politique budgétaire : la loi votée le 26 mai au Congrès prévoyait en effet une baisse d'impôts d'environ 0,4 point de PIB au troisième trimestre 2001, et de 0,6 point supplémentaire sur l'année 2002.

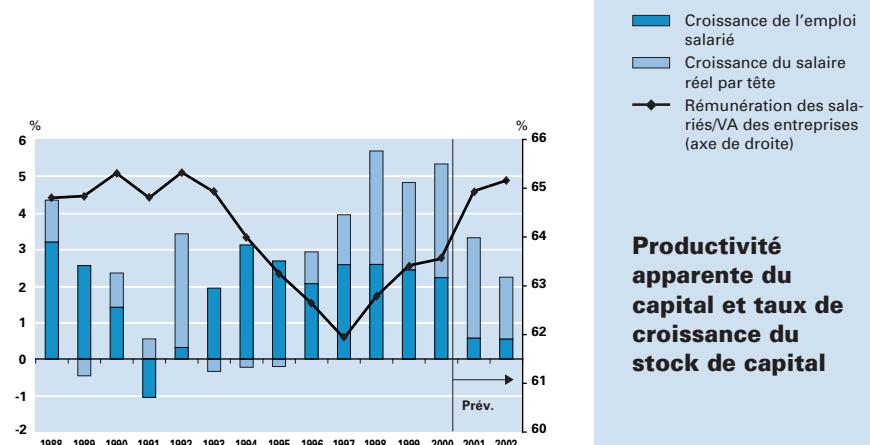
Ces baisses d'impôts, ainsi qu'une progression toujours soutenue des salaires réels compensent, dans ce scénario, la remontée graduelle du taux d'épargne des ménages consécutive à leurs pertes de richesse et à la hausse récente du chômage. Dans ces conditions, la croissance de la consommation repartirait progressivement à partir de la fin 2001. Parallèlement, les baisses des taux directeurs, intervenues avant le 11 septembre, devaient favoriser le redémarrage des marchés de crédit et la stabilisation de l'investissement après le fort recul de l'année 2001. Au total, et avant prise en compte des effets possibles des attentats du 11 septembre 2001, une progression du PIB de 1,4% en 2001 et 1,9 % en 2002 était attendue aux États-Unis, scénario sensiblement plus prudent que celui retenu par le consensus des économistes de marché.

■ La balance des risques, équilibrée jusqu'au 11 septembre, apparaît désormais clairement négative

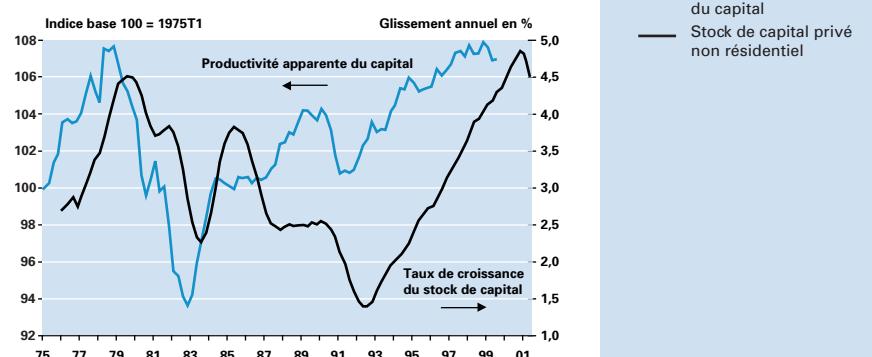
Les attentats perpétrés aux États-Unis le 11 septembre 2001 modifient la perception des aléas qui pouvaient être associés au scénario de prévision. Une baisse brutale de la confiance des ménages, directement provoquée par ces évènements, pourrait se traduire par une hausse supplémentaire de leur épargne (par rapport à celle déjà inscrite dans le scénario de prévision) et donc un ralentissement plus marqué de leur consommation. Un phénomène analogue – quoique de moindre ampleur – dans les autres pays industrialisés pèserait naturellement sur la demande mondiale adressée aux États-Unis, et donc sur leurs exportations. Dans ces conditions, l'investissement, supposé se stabiliser dans le scénario de prévision, pourrait continuer à se dégrader. À l'inverse, un assouplissement supplémentaire du policy mix a été rapidement initié (baisse de 50 points de base des Fed funds le 17 septembre, premier vote de crédits militaires et de dépenses de reconstruction à hauteur de 40 Md\$) et devrait progressivement exercer des effets positifs sur l'activité.

Au total, l'impact macro-économique net pourrait être négatif, à hauteur de 0,6 / 0,7 point sur la croissance du PIB prévue à l'horizon 2002. Ce premier chiffrage est tributaire de nombreuses hypothèses. Il est par ailleurs cohérent avec les conséquences qu'aurait sur l'activité une baisse de la confiance des ménages américains d'une ampleur comparable à celle observée lors de l'invasion du Koweit en 1990.

Après avoir été très favorable aux profits au début du cycle d'expansion, l'évolution du partage de la valeur ajoutée s'est inversée en faveur du facteur travail depuis 1998. Ce mouvement se poursuivrait à l'horizon de la prévision, dans un environnement toujours défavorable à un fort rebond des profits.



L'envolée du taux d'investissement constatée au cours des années 1990 s'est traduite par un net redressement du rythme d'accumulation de capital, aujourd'hui au plus haut depuis plus de 20 ans. Dès lors, dans un contexte marqué par une très nette décélération de l'activité, la productivité apparente du capital, en hausse lors de la première moitié du cycle, se replie désormais rapidement.



Résumé des prévisions

	1999	2000	2001	2002
En taux de croissance en %				
PIB	4,1	4,1	1,4	1,9
Emploi total	1,5	1,3	0,1	0,2
Prix à la consommation (déflateur)	1,6	2,7	2,3	2,1
Niveau en pourcentage du PIB				
Solde des APU	0,6	1,5	0,6	- 0,4
Solde structurel des APU	0,3	0,8	0,8	0,2
Balance courante	- 3,3	- 4,4	- 4,0	- 3,9
Balance commerciale	- 2,7	- 3,7	- 3,4	- 3,2

■ Après une légère embellie en 2000, le Japon est entré en récession

L'économie japonaise avait poursuivi en 2000, avec une croissance proche de 1,5 %, son rétablissement entamé en 1999. Néanmoins, à l'image des fortes fluctuations infra annuelles de l'activité, cette croissance apparaissait encore hésitante. Ses principaux moteurs se sont de fait éteints les uns après les autres depuis le début 2001, replongeant l'économie dans la récession.

En effet, après une quasi stagnation au premier trimestre, l'activité a reculé de 0,8 % au deuxième. Le soutien apporté par la consommation publique n'a pas été suffisant pour compenser le repli de la demande privée. Alors que la consommation des ménages s'est relativement bien tenue, les investissements, tant productifs qu'immobiliers, ont subi une très forte correction à la baisse. Le recul brutal de la demande émanant d'Amérique et d'Asie a provoqué, en outre, une chute des exportations. Les importations ont également reculé mais de façon limitée au regard de l'évolution de la demande intérieure, si bien qu'au total le commerce extérieur a pesé sur la croissance.

■ Faute de marges de manœuvre, la politique économique n'exercerait qu'une faible influence sur l'activité, en 2001 comme en 2002

Avec le retour en début d'année 2001 à une politique de "taux zéro" et le ralentissement de la baisse des prix, la politique monétaire apparaît désormais légèrement accommodante. Grâce à la dépréciation du Yen au tournant de l'année 2001, les conditions monétaires et financières devraient retrouver un niveau normal.

Grevés par des plans de relance onéreux, le coût de l'assainissement du système bancaire et la faiblesse de l'activité, les comptes publics se sont nettement dégradés depuis plusieurs années. Le poids de la dette publique brute dépasse ainsi les 100 % du PIB. Dans un tel contexte, le déficit public devrait poursuivre la décrue entamée l'année dernière pour se stabiliser à des niveaux encore élevés, de l'ordre de 5 % du PIB (hors effet exceptionnel des impôts prélevés sur les intérêts postaux). Préoccupé par la soutenabilité des comptes publics, le nouveau gouvernement a annoncé dès sa nomination qu'il n'entendait plus recourir aux coûteuses relances budgétaires pour soutenir la croissance à court terme.

■ À l'horizon de la prévision, la croissance devrait souffrir de l'atonie de la demande privée et d'un environnement extérieur peu porteur

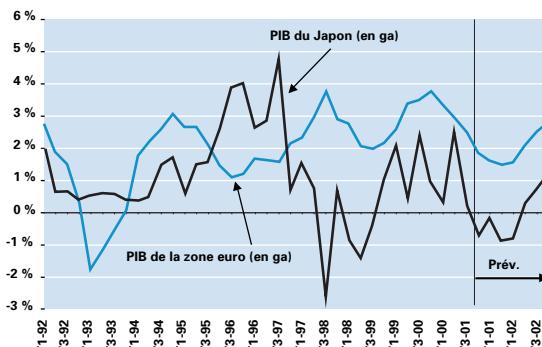
Toujours handicapée par la persistance de difficultés structurelles la demande privée devrait rester peu allante. La consommation se maintiendrait grâce à la bonne tenue du revenu des ménages. Cependant, le poids du chômage et les inquiétudes suscitées par la fragilité des finances publiques provoqueraient une hausse du taux d'épargne. Parallèlement, et malgré la correction du premier semestre, les investissements des entreprises ne retrouveraient qu'une croissance mesurée. Pour sa part, le commerce extérieur cesserait au mieux de peser sur la croissance début 2002.

Au total, après une récession en 2001, l'économie japonaise devrait retrouver une croissance de l'activité de l'ordre de 0,5 % en 2002.

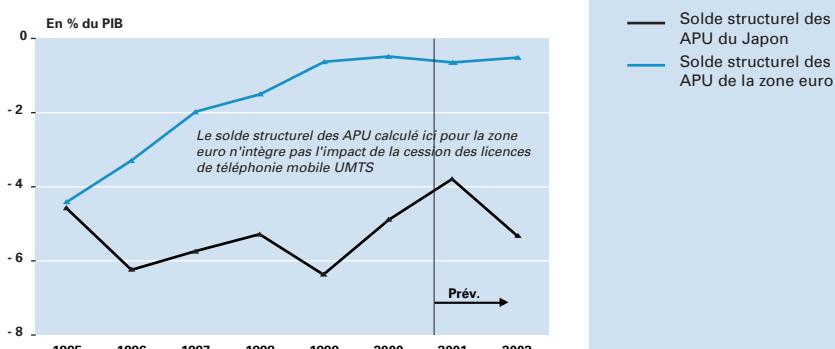
■ Les aléas de la prévision

Si les réformes structurelles étaient accentuées parallèlement à l'assainissement des finances publiques, les risques de recul de l'activité à court terme seraient fortement accrus.

L'activité japonaise a fortement fléchi fin 2000. Après une récession au premier semestre 2001, elle resterait très faible à l'horizon de la prévision.



L'arrivée à terme de l'épargne postale placée au début des années 90 a une incidence forte sur le solde public japonais. La perception d'impôts sur les dividendes versés depuis 10 ans gonfle artificiellement les soldes 2000 et 2001, l'arrêt de ces perceptions en 2002 induisant par la suite une baisse mécanique du solde. Si l'on ne comptabilise pas cet effet, la politique budgétaire serait plutôt neutre en 2001-2002.



Résumé des prévisions

	1999	2000	2001	2002
En taux de croissance en %				
PIB	0,8	1,5	- 0,4	0,4
Emploi total	- 0,8	- 0,2	- 0,7	- 0,6
Prix à la consommation	- 0,7	- 1,2	- 1,4	- 0,8
Niveau en pourcentage du PIB				
Solde des APU	- 7,1	- 5,4	- 5,0	- 6,6
Solde structurel des APU	- 6,4	- 4,9	- 3,8	- 5,3
Dette des APU	100	107	114	120
Balance courante	2,4	2,5	2,3	2,9
Balance commerciale	1,5	1,4	0,6	0,8

■ La croissance très dynamique des zones émergentes a fait place à une nette décélération à partir du second semestre 2000

Sur l'ensemble de l'année 2000, l'activité des pays émergents a été dopée par la vigueur de la demande mondiale et le rebond des demandes intérieures consécutif aux crises de 1997-1999. Elle a aussi bénéficié de fortes créations d'emplois et de la poursuite de la désinflation.

Toutefois, la conjoncture industrielle s'est détériorée au second semestre 2000 sous l'effet du ralentissement de la croissance aux États-Unis. Au sein des zones émergentes, l'Asie a été particulièrement affectée par la chute du marché informatique américain du fait de l'intensité des échanges "transpacifiques" et de sa forte spécialisation dans le secteur de l'électronique.

À l'exception de la Chine et de l'Inde, qui bénéficient d'une dynamique autonome, ces économies émergentes ont également commencé à montrer quelques signes de faiblesses en fin d'année du côté de la demande intérieure.

■ En 2001, la croissance s'affaiblit dans un contexte de remontée du risque financier

Les exportations décélèrent fortement avec le ralentissement de la demande mondiale et la mauvaise orientation du secteur de l'électronique. De plus, l'appréciation passée des changes réels pèse sur la compétitivité des pays émergents.

Au début de l'année 2001, les tensions inflationnistes se sont avivées sous l'effet du renchérissement de la facture énergétique et de la dépréciation des monnaies locales.

En Argentine et en Turquie, les marchés ont été pris d'un nouvel accès de défiance qui a entraîné une remontée sensible des primes de risque. En Asie cependant, le risque financier reste très limité, les déséquilibres extérieurs ayant été résorbés en grande partie après la crise de 97-98.

Au total, les pays émergents traversent en 2001 un "trou d'air" dont la conséquence immédiate est de renforcer les divergences entre zones. La réduction des dettes extérieures et des déficits budgétaires s'est interrompue et l'inflation cesse de baisser. La dégradation conjoncturelle ne devrait toutefois pas entraver la poursuite des réformes structurelles.

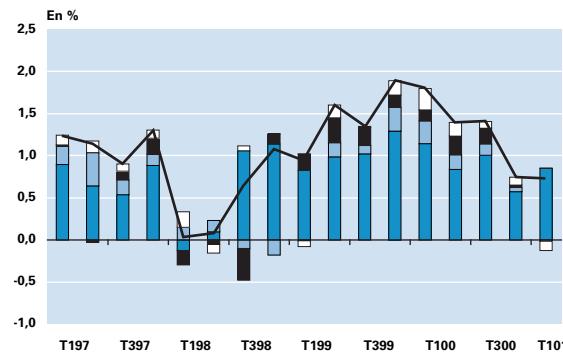
■ L'activité se maintiendrait en 2002 au rythme de 5 % à la faveur d'un environnement international plus dynamique

La croissance des zones émergentes convergerait de nouveau en 2002 alors que l'inflation repartirait à la baisse mais à un rythme moins soutenu qu'en 1999 et 2000. Le solde courant se maintiendrait à l'équilibre : le rebond des importations compenserait l'accélération de la demande mondiale. Le déficit budgétaire se réduirait légèrement pour atteindre 2 % du PIB environ.

Le principal risque porte sur l'ampleur de la reprise américaine. Tout contretemps dans la reprise de l'investissement en nouvelles technologies aurait ainsi des répercussions sur les pays émergents spécialisés dans ces secteurs. Le risque financier reste enfin très important en Argentine et en Turquie où les primes de risque incorporées aux taux d'intérêt demeurent élevées.

émergents

Au premier trimestre 2001, la croissance de la zone provient entièrement d'Asie, notamment de Chine. Elle pâtit des contributions négligeables de l'Amérique latine et des pays de l'Est et du repli des pays du pourtour méditerranéen.

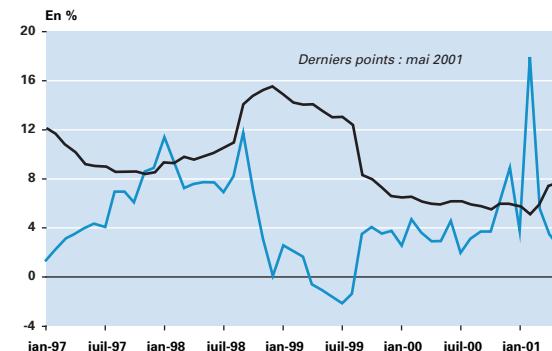


Contribution à la croissance des pays émergents

- Asie
- Amérique latine
- Pays de l'Est
- Autres
- Émergents

Source : Données locales, calculs DP.

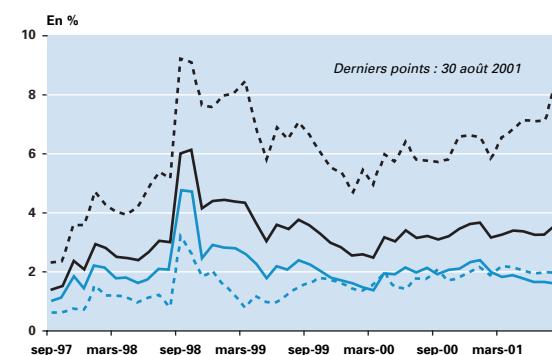
Après avoir globalement baissé, l'inflation a repris début 2001 sous l'effet du renchérissement de la facture pétrolière et de la dépréciation des monnaies.



- Inflation
- Taux d'intérêt réel à court terme

Source : FMI, OCDE, calculs DP.

Le « risque émergent » a augmenté à la suite de la crise du système bancaire turc et du regain de défiance des investisseurs envers l'Argentine. Toutefois, en Asie et dans les pays d'Europe centrale, les primes de risque incorporées aux taux d'intérêt restent relativement faibles.



Spreads de taux sur les emprunts publics

- Total émergent
- Asie
- - Amérique latine
- - Europe centrale

Les spreads sont les primes de risques exigées par les investisseurs pour les emprunts des pays concernés à long terme et libellés en dollars : ils sont égaux à la différence de rendement entre ces titres et les emprunts du Trésor américain, de maturité identique.

Source : Financial Times, calculs D.P.

Croissance du PIB

Taux de croissance annuel (%)

	1999	2000	2001	2002
<i>Pays émergents</i>	4	6	4	5
Europe Centrale	3	4	2	3
Russie	4	8	4	4
Asie hors Japon	7	7	5	6
Amérique latine	0	4	1	3
PSEM	0	5	0	4
Afrique	2	3	3	4

Inflation

Moyenne annuelle (%)

	1999	2000	2001	2002
<i>Pays émergents</i>	11	6	6	5
Europe Centrale	7	8	7	6
Russie	86	21	18	12
Asie hors Japon	2	2	3	2
Amérique latine	8	7	5	5
PSEM	29	24	29	16
Afrique	5	5	6	4

Commerce mondial et

■ Après avoir crû de plus de 12 % l'an dernier, le commerce mondial ne connaîttrait cette année qu'une progression de 2 %, la plus faible de la décennie écoulée

En progression soutenue jusqu'au troisième trimestre de l'année dernière, le commerce mondial a enregistré deux reculs successifs, de près de 1 %, au quatrième trimestre 2000 et au premier trimestre 2001. Ces baisses s'expliquent notamment par le net repli des importations asiatiques intervenu dès la fin 2000, suivi, début 2001, par un recul très prononcé des importations américaines puis européennes.

Bénéficiant d'un rebond technique, le commerce mondial reviendrait dès le troisième trimestre sur un rythme de progression annualisée de l'ordre de 1 % et accélèrerait progressivement à l'horizon de la prévision. Le commerce mondial renouerait ainsi en 2002 avec un rythme de progression proche de sa croissance de long terme (de l'ordre de 6 %).

■ La demande mondiale⁽¹⁾ adressée à la zone euro progresserait en 2001 de 3 % avant de retrouver en 2002, son rythme de croisière

Au sein de la zone euro, après avoir, comme le commerce mondial, fortement ralenti en fin d'année 2000 et au premier trimestre 2001, la demande mondiale adressée à la France retrouverait une croissance un peu plus soutenue. Sur l'ensemble de l'année, elle progresserait ainsi de moins de 3 % pour remonter ensuite au-dessus de 5 % en 2002. Les demandes mondiales adressées à l'Italie et à l'Allemagne connaîtraient des évolutions relativement proches : leur plus forte exposition au ralentissement des pays émergents serait compensée par la meilleure tenue de la conjoncture française.

■ L'évolution des balances courantes a été influencée par celle du prix des produits pétroliers

Après avoir connu une amélioration sensible en 2000, la balance courante agrégée des pays émergents devrait sensiblement se dégrader en 2001 puis 2002, tout en restant excédentaire. Cette dégradation serait particulièrement marquée pour les pays d'Amérique latine et d'Asie émergente. Le creusement du déficit courant latino américain s'expliquerait essentiellement par l'alourdissement du service de la dette extérieure suite à la forte appréciation du dollar.

Parallèlement, malgré le maintien des cours des produits pétroliers à des niveaux élevés, le solde courant des pays de l'OCDE s'améliorerait légèrement en 2001 : aux États-Unis comme dans la zone euro, le ralentissement de l'activité entraînerait une décélération des importations, plus forte que celle des exportations. En 2002, malgré un nouveau creusement du déficit américain, le solde courant des économies industrialisées devrait poursuivre son amélioration.

Au niveau mondial, le fort décalage statistique observé depuis 1999 dans le bouclage des balances courantes devrait continuer de se creuser en prévision.

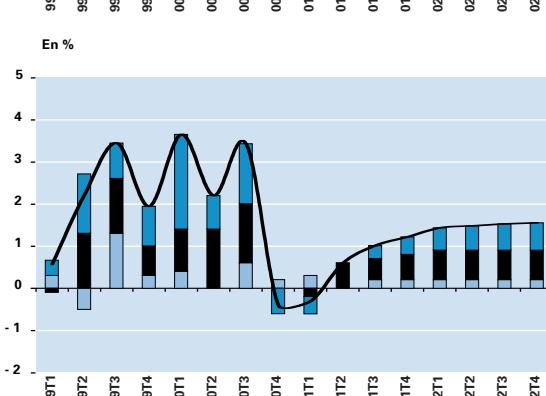
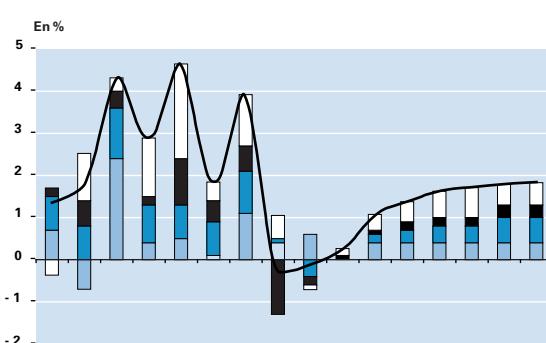
(1) La demande mondiale adressée à la zone euro varie comme la somme des importations des autres pays pondérées par la part que ces pays représentent dans ses exportations.

balance des paiements

Le commerce mondial, très dynamique début 2000, a fortement décéléré dès la fin de l'été. En ralentissement tout au long de l'année 2001 (en glissement annuel), il amorcerait en 2002 un mouvement de reprise pour rejoindre son rythme tendanciel en fin d'année.

Comme le commerce mondial, la demande mondiale adressée à la zone euro s'est contractée en fin d'année 2000 et en début d'année 2001. En particulier, au premier trimestre, seuls les pays de l'Union européenne ont positivement contribué à la demande mondiale adressée à la zone euro.

La contribution des pays européens à la demande mondiale adressée à la France est la seule à être restée positive en fin d'année 2000, début d'année 2001.



Commerce mondial et demande mondiale

En taux de croissance (%)

	2000	2001	2002
Commerce mondial	12,4	2,0	5,8
Demande mondiale :			
adressée à la France	10,1	2,7	5,4
adressée à la zone euro	12,0	3,0	6,0

Évolution des balances courantes

En milliards de dollars

	2000	2001	2002
Économies industrialisées	- 282	- 270	- 254
Économies émergentes	164	65	42
Zone euro	23	40	53
Dont :			
Allemagne	- 21	- 12	- 3
Italie	1	5	4
Royaume-Uni	- 25	- 35	- 32
États-Unis	- 434	- 418	- 440
Japon	117	107	128
Balance mondiale	- 118	- 205	- 213

Inflation et prix

■ Les cours des produits énergétiques se stabiliseraient, ceux des autres matières premières diminueraient en 2001

Le cours du pétrole est retombé à 25 \$/baril au début de l'année 2001. Même si le ralentissement mondial pousse la demande et donc les prix à la baisse, l'offre demeure à 40 % sous le contrôle de l'OPEP qui a parallèlement réduit sa production. Les cours sont donc restés tendus. Après une flambée en mai dernier à 28 \$ et une remontée spéculative consécutive aux récents attentats, ils fluctuaient autour de 25 \$ jusqu'à la fin de l'année. Leur repli se poursuivrait en 2002 jusqu'aux environs de 23 \$/baril⁽¹⁾.

Globalement, les prix des matières premières alimentaires, stables en 2000, se sont nettement redressés en 2001 et continueraient d'augmenter en 2002. Cependant, les évolutions sont contrastées : les cours du blé devraient se redresser en 2001-2002 à la faveur d'un recul de la production ; ceux du maïs et des tourteaux de soja devraient au mieux stagner. Les cours des matières premières agro-industrielles, en augmentation en 2000, devraient au contraire se replier sensiblement en 2001 avant d'amorcer une nouvelle hausse en 2002. Enfin, les cours des métaux reculerait en 2001 sous l'effet du ralentissement général de la demande. Ils devraient s'apprécier légèrement à l'horizon de la prévision, avec la reprise de l'activité mondiale. Au total, le prix des matières premières non énergétiques diminuerait très légèrement en 2001 avant de se redresser en 2002.

■ L'inflation se replierait à l'horizon de la prévision avec la stabilisation des cours pétroliers et la dissipation des effets des crises alimentaires

L'inflation atteindrait 1,9 % en 2001 dans l'OCDE après 1,7 % en 2000. Le pic d'inflation du premier semestre 2001 provient essentiellement du renchérissement des produits pétroliers et, en Europe, de l'augmentation des prix alimentaires due aux crises sanitaires et aux mauvaises conditions météorologiques. Les pays ont été diversement touchés par ces facteurs exogènes suivant l'évolution de leur change. Toutefois, même les États-Unis, malgré la force du dollar, n'ont pas été complètement abrités.

Parallèlement, l'inflation sous-jacente⁽²⁾ se redresserait légèrement en 2001, en dépit du ralentissement de l'activité dans l'OCDE. En effet, les conséquences du ralentissement sur l'emploi et les salaires ne sont pas immédiates, alors que la chute de la productivité du travail est d'ores et déjà marquée : elle passerait de 2 % en 2000 à 1 % en 2001. La hausse consécutive des coûts salariaux unitaires contribuerait à entretenir des tensions inflationnistes en 2001.

Cependant, dans le contexte favorable d'un léger rebond de la productivité à l'horizon de la période de prévision, la hausse des prix ralentirait en 2002 avec, simultanément, la disparition des facteurs exceptionnels qui ont provoqué le pic d'inflation du premier semestre 2001, un léger rebond de la productivité. Au total, l'inflation reviendrait à son niveau de 2000.

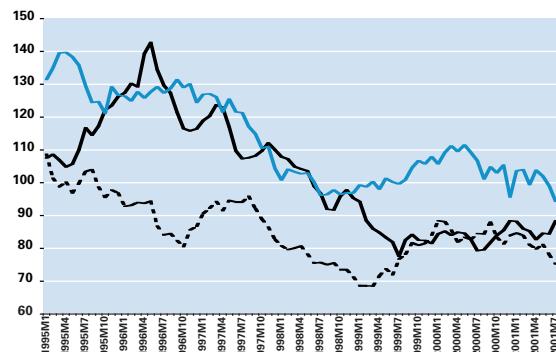
Ce scénario paraît pouvoir être retenu pour la plupart des pays de l'OCDE, à commencer par les États-Unis. Le Japon devrait faire exception : la relativement bonne performance de l'économie japonaise en 2000 n'a pas mis fin à des tendances déflationnistes qui se sont même accentuées jusqu'à la fin de l'année passée. En dépit d'une amélioration observée début 2001, l'atonie persistante de la consommation, et, plus généralement, la morosité de l'activité, devraient favoriser une poursuite de la baisse des prix sur l'ensemble de l'année 2002.

(1) Cf. fiche "le marché du pétrole".

(2) Hors énergie et alimentaire.

des matières premières

À l'exception des prix alimentaires, les cours des matières premières semblent se replier.



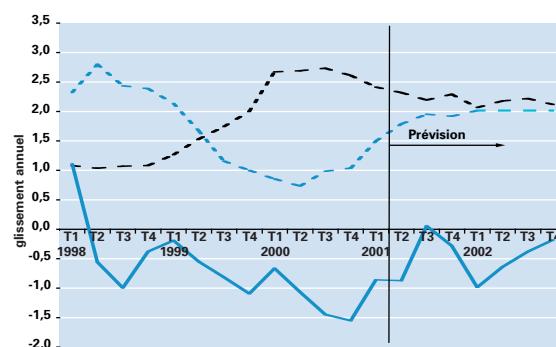
Prix des matières premières

- Matières premières alimentaires
- Matières premières agro-industrielles
- - - Métaux

Source : FMI

L'inflation devrait se replier avec la stabilisation de sa composante énergétique. Cependant, la diffusion des hausses passées des prix de l'énergie et de l'alimentaire ferait progresser l'inflation sous-jacente jusqu'au début 2002.

Au Japon, les tendances déflationnistes persisteraient.



Déflateur de la consommation privée

- - - États-Unis
- Japon
- - - Royaume-Uni

	Poids	1998	1999	2000	2001	2002
Alimentaires	33	- 12,6 %	- 15,6 %	- 0,5 %	1,4 %	5,8 %
Boissons (café, cacao, thé)	7	- 15,2 %	- 21,3 %	- 16,6 %	- 12,3 %	11,3 %
Agricoles non alimentaires ⁽¹⁾	32	- 16,4 %	2,2 %	1,3 %	- 0,3 %	4,7 %
Métaux	27	- 16,2 %	- 1,5 %	12,1 %	- 1,0 %	4,4 %
Engrais	1	2,8 %	- 4,0 %	- 5,0 %	- 2,4 %	2,0 %
MP hors énergie	100	- 14,7 %	- 7,1 %	1,6 %	- 0,9 %	5,3 %

(1) bois, coton, laine, cuir, caoutchouc...
source : FMI

Le marché

■ Le ralentissement de l'activité mondiale a permis une légère détente des cours...

Fluctuant entre 20 et 30 \$ depuis le début de l'année¹, les prix du pétrole² s'établissent fin août à 26 \$ le baril, soit près de 4 \$ de moins qu'au second semestre 2000.

À partir de la mi-décembre 2000, l'hiver relativement doux a permis une légère détente des cours. Mais, au deuxième trimestre, la hausse des prix de l'essence a incité les raffineries à intensifier leur production jusqu'à atteindre leurs pleines capacités. Elles ont ainsi augmenté leur demande de brut léger (Brent, WTI), tirant dans un premier temps les prix à la hausse.

L'accroissement de la production a cependant permis aux États-Unis d'aborder l'été avec des stocks d'essence et de produits raffinés bien plus confortables que l'an passé. Le marché, très attentif à cette donnée (la seule à être disponible rapidement), s'est de ce fait détendu, en phase avec le ralentissement global de la demande. Les cours se sont repliés durant la première partie de l'été. Même l'arrêt des exportations irakiennes début juin³ suivi par l'annonce de l'OPEP du non-accroissement de son offre (faite le 3 juillet, au tout début de la " driving season " nord-américaine) n'ont alors pas réussi à raviver les tensions sur le marché.

■ ...mais l'OPEP poursuit sa politique de " pilotage fin "

Depuis le début de l'année, l'OPEP, hors Irak, a réduit ses quotas de production par deux fois (de 1,5 million de barils par jour (mb/j) début février, puis de 1 mb/j début avril) ; ainsi, par un ajustement serré de son offre à l'évolution de la demande, l'organisation a réussi à maintenir le prix moyen de son panier à 25 \$ et à asseoir sa crédibilité ; la progression plus modeste qu'attendu de l'offre non-OPEP (moins de 0,6 mb/j en 2001 – dont 0,4 mb/j en provenance des États de la CEI) lui ouvrant même davantage de marges de manœuvre.

La " nouvelle OPEP ", qui semble avoir retrouvé cohésion et réactivité, a confirmé sa volonté de maintenir les prix dans la fourchette cible de 22-28 \$ le baril en décidant fin juillet d'une nouvelle baisse de ses quotas de 1 mb/j applicable début septembre. Le souci premier de l'organisation est d'éviter l'enchaînement de 1997 où le ralentissement économique mondial, face à une offre abondante, avait fait plonger les cours.

■ Vers une détente des cours

Compte tenu du faible accroissement de la demande (+ 0,5 % soit 0,4 mb/j), le marché serait globalement à l'équilibre en 2001. Les stocks sont remontés à l'été à leur moyenne de longue période. La demande adressée aux producteurs devrait en être ultérieurement modérée. Dans le contexte d'une offre non-OPEP légèrement supérieure à celle de 2001⁴, les cours se détenraient et atteindraient 23 \$ en 2002.

1 En regard des 20 à 38 \$ de l'an passé.

2 Brent échéance 15 jours.

3 L'Irak a suspendu ses exportations début juin, pendant la phase de renégociation des accords "pétrole contre nourriture" avec le conseil de sécurité de l'ONU.

4 L'offre non-OPEP serait supérieure de 0,8 mb/j à celle de 2001 selon l'Agence internationale de l'énergie.

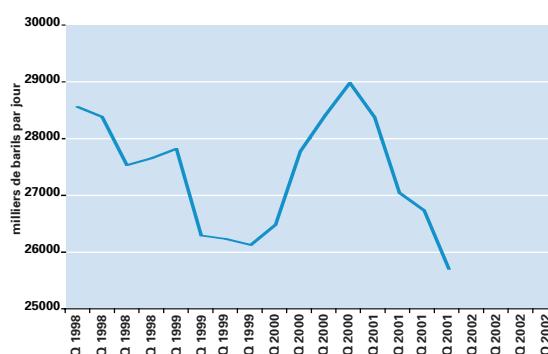
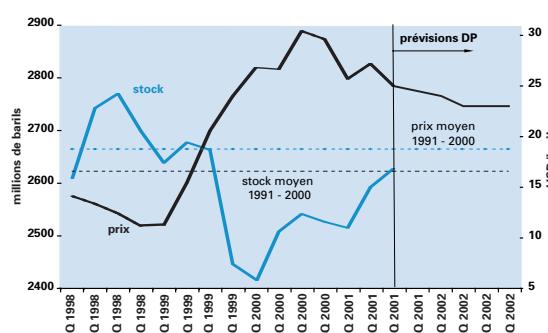
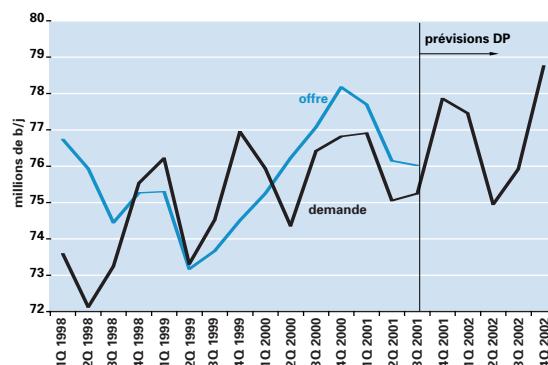
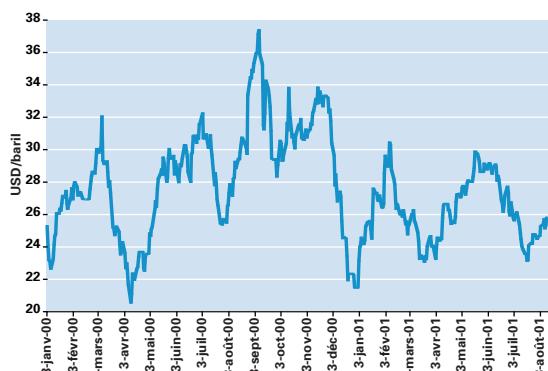
du pétrole

Après avoir fluctué entre 20 et 38 \$ en 2000, le cours du baril de Brent reste très volatil depuis le début de l'année, mais dans une fourchette plus étroite, de 20 à 30 \$. Le cours du panier OPEP s'est maintenu dans la bande 22-28 \$.

L'offre totale de pétrole est demeurée supérieure à la demande cette année, permettant un relâchement des tensions sur le marché.

Les stocks ont retrouvé au début du troisième trimestre 2001 leur niveau moyen des dix dernières années, et ce pour la première fois depuis 1999.

Depuis le dernier trimestre 2000, l'offre OPEP a massivement diminué afin de suivre le repli de la demande et de soutenir les prix.



Les politiques

■ Aux États-Unis, la politique budgétaire, restrictive depuis le début des années 1990, devrait désormais prendre une tournure plus expansive

La capacité de financement des administrations publiques, positive depuis 1999, devrait se dégrader en 2001 et 2002, avec le ralentissement de la croissance. Cette dégradation irait même au-delà de l'effet du cycle conjoncturel, en particulier à cause d'importantes baisses d'impôts.

La loi votée le 26 mai au Congrès prévoit ainsi une baisse d'impôts d'environ 0,4 point de PIB au troisième trimestre 2001, et de 0,6 point supplémentaire sur l'année 2002. Indépendamment de cette baisse, les recettes fiscales devraient s'avérer moins dynamiques qu'au cours des années récentes, notamment en matière d'imposition sur les plus-values boursières. Parallèlement, les plafonds fixés par le *Balanced Budget Act* de 1997 pourraient continuer d'être dépassés. Dès lors, le solde structurel primaire des administrations publiques devrait se dégrader à partir du second semestre 2001.

■ Au Japon, le nouveau gouvernement souhaite amorcer l'assainissement budgétaire malgré la récession en cours

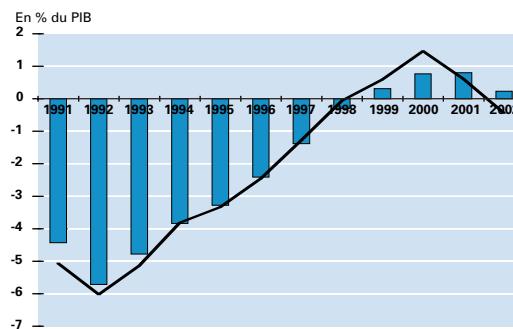
Compte tenu des importants plans de relance passés, du coût de l'assainissement du système bancaire et de la faiblesse de l'activité, les comptes publics se sont nettement dégradés depuis plusieurs années. Le poids de la dette publique brute dépasse ainsi plus de 100 % du PIB. Désireux d'amorcer l'assainissement des finances publiques, le nouveau gouvernement envisage de redéployer les dépenses publiques, de supprimer les dépenses inutiles et de réduire, de façon modérée compte tenu de la conjoncture défavorable, le déficit public.

■ Au Royaume-Uni, le solde public corrigé du cycle se détériorerait sensiblement en 2001 et 2002

La politique budgétaire a été moins expansive que prévue en 2000. En revanche, elle le deviendrait nettement en 2001 en raison des mesures prises en faveur des ménages et de la remise à niveau des investissements publics. À l'horizon 2002, le solde structurel se dégraderait encore de 0,3 point.

budgétaires

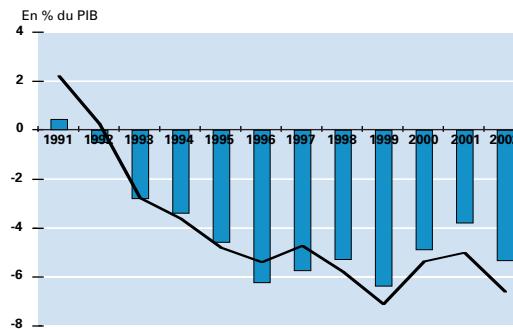
Aux États-Unis, le solde conjoncturel se dégraderait nettement à l'horizon de la prévision, tout comme le solde structurel, sous l'effet des baisses d'impôts.



**États-Unis :
solde public
et solde structurel**

■ Solde structurel
— Solde public

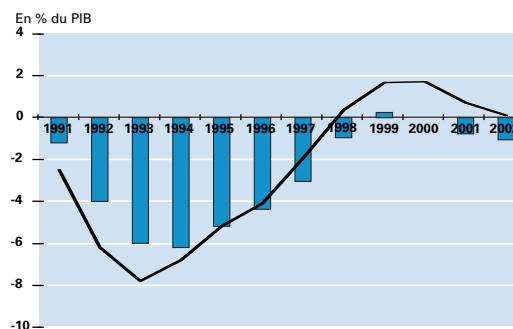
Au Japon, hors effet exceptionnel des impôts prélevés sur les intérêts postaux, la politique budgétaire serait globalement neutre, bien que le déficit demeure important.



**Japon :
solde public
et solde structurel**

■ Solde structurel
— Solde public

Au Royaume-Uni, la dégradation du solde structurel s'accélérerait en 2001 et continuerait en 2002.



**Royaume-Uni :
solde public
et solde structurel**

■ Solde structurel
— Solde public

Les conditions monétaires

■ Après les fortes baisses de taux courts, les conditions monétaires se sont sensiblement assouplies aux États-Unis

Dans un contexte d'inflation stable et relativement modérée, la brutalité du ralentissement de l'activité a conduit la Réserve Fédérale à fortement réduire ses taux directeurs (300 points de base depuis le début de l'année). A la suite des attentats du 11 septembre, la FED et les autres grandes banques centrales ont procédé à de nouvelles baisses de taux directeurs afin de préserver la stabilité du système financier et les perspectives de croissance. Ce mouvement de baisse pourrait se poursuivre dans un environnement redevenu désinflationniste.

■ Au Royaume-Uni, la vigueur de la livre favorise la baisse des taux d'intérêt

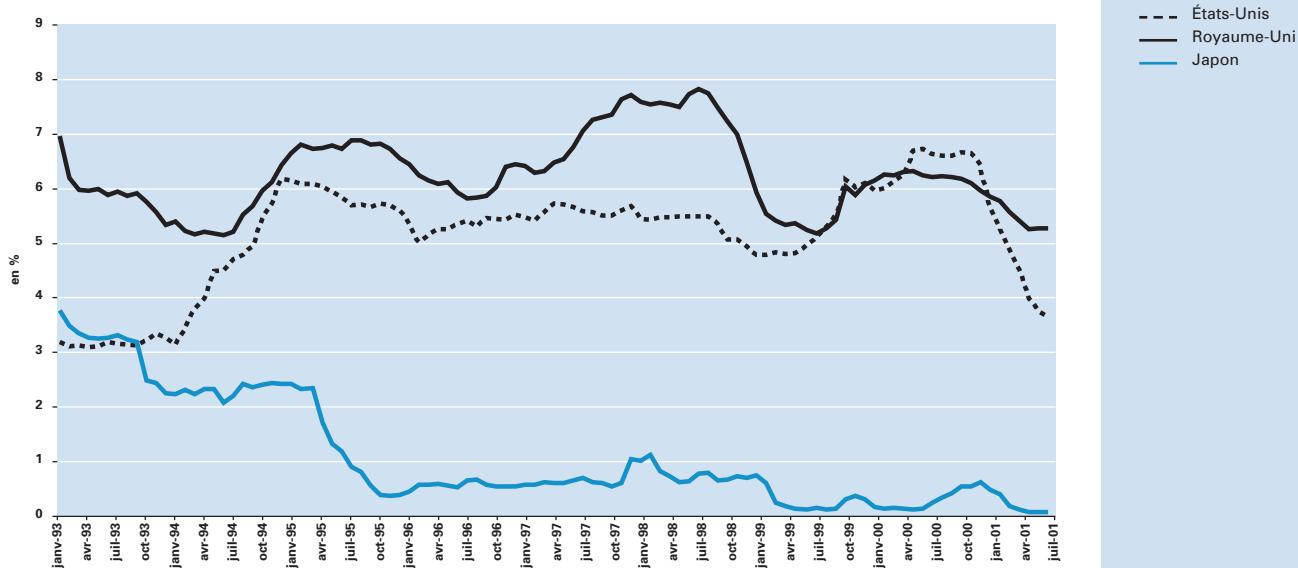
Dans un contexte où les tensions inflationnistes internes étaient particulièrement limitées et la conjoncture internationale peu porteuse, les autorités ont abaissé les taux d'intérêt directeurs de 125 points de base depuis le début de l'année. Les conditions monétaires et financières sont néanmoins demeurées restrictives, en raison de la force de la livre. Elles devraient le rester à l'horizon de la prévision, sous l'hypothèse d'une stabilité de la parité.

■ Les conditions monétaires et financières japonaises se détendent

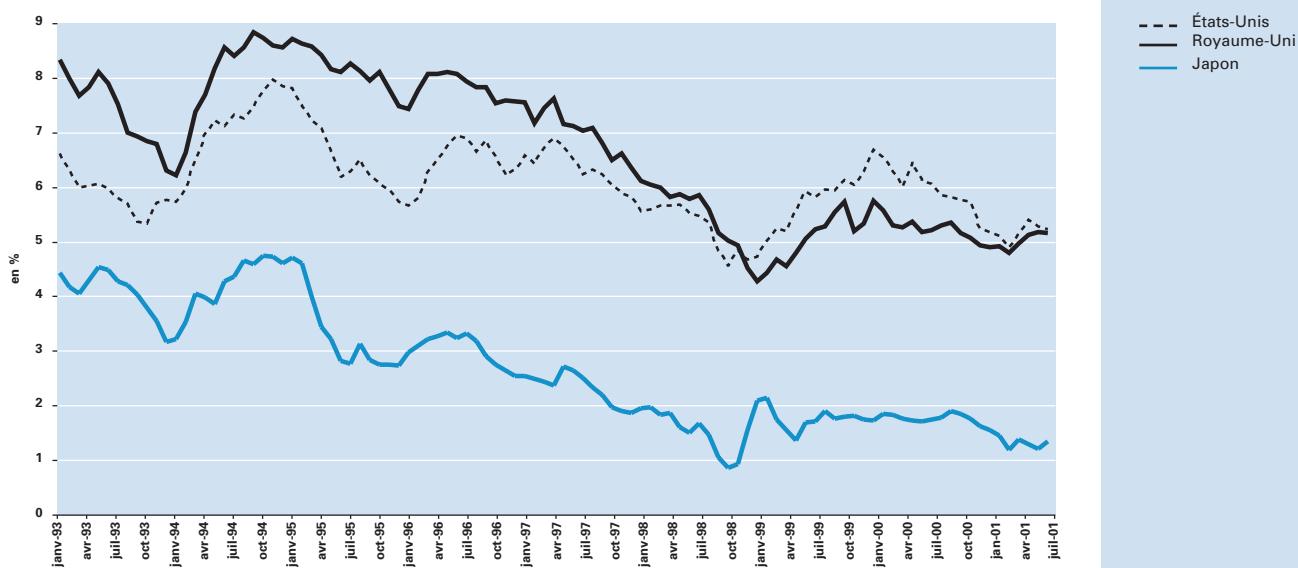
Avec le retour en début d'année 2001 à une politique de "taux zéro" et la dépréciation récente du yen, les conditions monétaires et financières ont retrouvé leur niveau historique moyen. Conditionnant une future hausse des taux au retour à une inflation persistante, la Banque du Japon a inscrit cette politique de "taux zéro" dans la durée. Dès lors, à l'horizon de la prévision, les taux nominaux resteraient très faibles tant à court qu'à long terme.

internationales

Taux d'intérêt à 3 mois



Taux d'intérêt à long terme



Zone euro

Le ralentissement de la croissance dans la zone euro est venu dans un premier temps, au second semestre de l'année 2000, de la hausse du prix du pétrole et de ses conséquences sur le pouvoir d'achat des ménages et la consommation. Les exportations ont naturellement subi par la suite les effets du ralentissement américain. Les anticipations des chefs d'entreprises se sont alors dégradées avec des conséquences habituelles sur l'investissement et les stocks.

La consommation s'est raffermie au printemps. Elle devrait accélérer par la suite sous l'impulsion d'un marché du travail encore dynamique, des allégements fiscaux et d'un recul de l'inflation. Quoiqu'en repli, l'investissement productif resterait encore soutenu. La croissance de la zone atteindrait 1,9 % en 2001 et, avec la reprise progressive de la demande extérieure, 2,3 % en 2002. Des écarts de conjoncture relativement importants persistent. En particulier, l'Allemagne dont le marché du travail paraît affecté d'une certaine fragilité, serait touchée en 2001 par une baisse marquée de la construction et un fort ralentissement de l'investissement en biens d'équipement. Elle devrait ainsi connaître une croissance nettement plus faible que la moyenne.

Les incertitudes qui s'attachent à cette prévision sont à l'évidence plus fortes aujourd'hui qu'au début du mois de septembre. Le choc américain ne sera pas sans conséquences (cf dossier introductif sur l'impact des attentats). Mais la zone euro dispose par ailleurs d'un potentiel de redémarrage grâce au recul de l'inflation qui avait amputé le pouvoir d'achat des ménages, sous l'effet notamment des hausses de prix agroalimentaires, et freiné nettement la détente des taux d'intérêt. Comme en témoigne la baisse de 50 points de base des taux d'intérêt à court terme intervenue il y a peu, la politique monétaire dispose désormais de marges de manœuvre élargies

On rappellera pour mémoire que, sur la base des estimations existantes, une réduction de 50 points de base des taux d'intérêt européens permettrait en moyenne, d'accroître l'activité d'1/4 de point de PIB environ à l'horizon 2002. La poursuite du mouvement de détente des taux d'intérêt observé en septembre, devrait donc apporter un soutien plus marqué qu'anticipé à l'activité au sein de la zone euro.

Il convient enfin d'insister sur les spécificités de l'économie européenne, qui ne souffre pas des déséquilibres observés outre-Atlantique. L'Europe n'est pas confrontée, comme les États-Unis, à une situation de surinvestissement. Elle a au contraire un retard d'équipement à rattraper. La situation financière des ménages et des entreprises y est, en outre, généralement saine.

Les conditions objectives d'un redémarrage de l'activité – fondamentaux sains, désinflation rapide, politiques économiques favorables à la croissance – sont aujourd'hui réunies en Europe, malgré les incertitudes et les difficultés du contexte international.

L'activité a atteint un creux au premier semestre 2001

La croissance de la zone euro a commencé à s'infléchir au cours du second semestre 2000. Alors que les exportations progressaient encore vigoureusement, le redressement de l'inflation lié pour l'essentiel à la hausse des prix du pétrole et à l'évolution du change a érodé le pouvoir d'achat des ménages. La consommation a nettement ralenti : elle est passée d'un rythme annualisé de 3 % au premier semestre à 1 % au second. Et la croissance du PIB est dans ce contexte passée d'un rythme annualisé de 3,5 % au premier semestre à un rythme voisin de 2,5 % au second.

Dès le début de l'année 2001, les exportations de la zone ont subi l'effet du ralentissement américain : elles ont cessé de croître alors qu'elles progressaient à un rythme voisin de 10 % au second semestre 2000. Les enquêtes de conjoncture montrent que les anticipations des chefs d'entreprises se sont alors nettement dégradées ce qui les a conduits à déstocker et à revoir à la baisse leurs programmes d'investissement. La consommation des ménages n'a pu enrayer complètement ce processus malgré le soutien apporté par les allégements d'impôts. Et l'inflation a été dopée par des phénomènes exceptionnels dans l'agroalimentaire (météorologie, crises sanitaires), ce qui a freiné le pouvoir d'achat. **La croissance de la zone est revenue sur l'ensemble du premier semestre aux environs de 1,5 % en rythme annualisé.**

Elle devrait conserver un rythme de croissance modérée au cours du second trimestre

La baisse progressive de l'inflation (retour au calme sur les marchés pétroliers, disparition de facteurs exceptionnels dans l'agroalimentaire) et les allégements fiscaux

devraient soutenir le pouvoir d'achat des ménages. Ces deux facteurs de reprise feraient plus que compenser le ralentissement déjà observé de l'emploi et la modération des rémunérations salariales, en particulier dans le cadre des accords salariaux allemands. La consommation privée devrait dans ces conditions accélérer à l'horizon de la prévision. Parallèlement, l'investissement productif se maintiendrait grâce à un arrêt de la dégradation des perspectives de demande, à des allégements fiscaux et à des conditions financières favorables.

La demande intérieure se raffermirait ainsi progressivement et devrait bénéficier en cours d'année 2002 d'un redémarrage à la demande. **Au total la croissance du PIB serait de 2,3 % en 2002 après 2 % en 2001.**

Les attentats survenus récemment aux États-Unis contribuent, à l'évidence, à accroître les incertitudes attachées à ce scénario de reprise progressive, qui devrait bénéficier cependant d'une désinflation plus rapide et d'un environnement monétaire plus favorable.

Des politiques économiques favorables à la croissance

Depuis un an, la remontée de l'inflation s'explique surtout par la hausse des prix du pétrole. Elle a subi plus récemment une montée des prix alimentaires due pour l'essentiel à des facteurs exceptionnels. Le redressement de l'"inflation sous-jacente" (hors énergie et alimentaire) qui s'est engagé en début d'année serait contenu à l'horizon de la prévision du fait d'une évolution modérée des salaires.

Compte tenu de l'évolution de l'euro, les conditions monétaires et financières sont restées accommodantes et le restaient à l'horizon de la prévision.

Parallèlement, la politique budgétaire devrait elle aussi favoriser le redémarrage

de la croissance : au-delà de l'effet des stabilisateurs automatiques (dégradation du solde lié à la conjoncture), l'activité serait soutenue par les baisses d'impôts annoncées dans la plupart des grands pays. Celles-ci bénéficieraient principalement aux ménages (pour les deux tiers) mais aussi aux entreprises (pour un tiers). Au total le solde public se détériorerait d'environ 1/2 point de PIB en 2001 et se stabiliserait en 2002.

Des écarts de croissance subsisteraient au sein de la zone

La croissance française bénéficie de baisses d'impôts importantes et plus généralement d'une trajectoire de pouvoir d'achat favorable. Au contraire l'activité serait pénalisée en Allemagne par une hausse plus pronon-

cée de l'inflation (à cause d'un poids plus important de la consommation d'hydrocarbures et de l'instauration de taxes environnementales), par une plus forte exposition au ralentissement industriel mondial (les biens d'équipement représentent 50 % de ses exportations) et par un moindre contenu de la croissance en emploi. À l'inverse, la vigueur du marché du travail continuerait à soutenir la croissance italienne.

Parallèlement, les rythmes de croissance s'infléchiraient dans les pays en rattrapage (Espagne, Portugal, Grèce) et se normaliseraient dans les pays proches de la surchauffe (Irlande, Pays-Bas).

Au total, le retard de demande de la zone, c'est-à-dire la différence entre le potentiel de production et la demande effective, se creuserait légèrement en 2001 avant de se stabiliser en 2002.

L'activité dans la zone euro

Après avoir atteint son point bas au deuxième trimestre de 2001, l'activité dans la zone euro devrait accélérer en fin d'année. Elle bénéficierait d'une consommation privée stimulée par les allégements fiscaux intervenus en cours d'année et consolidée par la baisse de l'inflation. L'investissement privé reprendrait progressivement, encouragé par l'amélioration des perspectives de demande.

En 2001, la croissance devrait ainsi avoisiner 2 %. Le retard de demande de la zone euro, qui s'était résorbé en 2000, se creuserait donc à nouveau tandis que l'écart de croissance entre l'Allemagne et le reste de la zone s'amplifierait. En 2002, l'activité accélérerait légèrement sous l'effet du raffermissement des composantes internes de la demande et atteindrait 2,3 %.

Équilibre emplois-ressources

Taux de croissance en volume (en %)	1998	1999	2000	2001	2002
PIB	2,7	2,4	3,4	1,9	2,3
Demande intérieure	3,3	2,9	2,9	1,5	2,4
Demande intérieure hors stocks	2,9	2,9	3,0	1,9	2,4
Consommation privée	2,9	2,7	2,7	2,0	2,4
Consommation publique	0,9	1,4	2,0	1,6	1,6
FBCF totale	4,9	5,1	4,7	1,7	3,2
Contributions des stocks	0,4	-0,1	-0,1	-0,4	0,0
Importations	9,4	6,1	11,0	4,6	4,9
Exportations	6,9	4,5	12,0	5,7	4,4
Contributions à la croissance					
Demande intérieure hors stocks	2,8	2,9	3,0	1,8	2,4
Stocks	0,4	-0,1	-0,1	-0,4	0,0
Extérieur	-0,6	-0,4	0,5	0,5	-0,1

Croissance du PIB

Taux de croissance (en %)	1998	1999	2000	2001	2002
Zone euro	2,7	2,4	3,4	1,9	2,3
Allemagne	2,1	1,6	3,0	0,9	1,7
France	3,5	3,0	3,4	2,3	2,5
Italie	1,8	1,6	2,9	1,9	2,1
Espagne	4,2	3,8	4,0	3,0	2,6
Pays-Bas	4,1	3,9	3,9	1,5	2,2
Belgique	2,4	2,7	4,0	1,5	1,8

Situation conjoncturelle

■ Après avoir connu des rythmes de croissance de 3,5 % en termes annualisés au premier semestre 2000, l'activité a progressivement fléchi, pour revenir aux alentours de 1,5 % au premier semestre 2001.

Le tassement de la croissance enregistré au premier trimestre 2001 dans la zone euro provient essentiellement du secteur industriel confronté à une très forte dégradation de l'environnement international. La progression des exportations a sensiblement ralenti et l'investissement productif a fléchi en raison notamment de la détérioration des perspectives d'activité. En revanche, la consommation privée est restée relativement dynamique. Le soutien budgétaire apporté au revenu des ménages dans la plupart des grands pays de la zone a permis en effet de compenser les pertes de revenus associées au redémarrage de l'inflation.

Le ralentissement de la croissance enregistré en début d'année se serait prolongé au deuxième trimestre. Il apparaît déjà dans le recul prononcé de la production industrielle. Il se trouve en outre confirmé par la publication des premiers comptes trimestriels, qui révèlent une stagnation du PIB en Allemagne et un léger recul en Italie.

Ce fléchissement de l'activité sur l'ensemble du premier semestre, commun à l'ensemble de la zone, se serait accompagné d'une normalisation des rythmes de croissance dans les petits pays (Espagne, Pays-Bas). L'écart de croissance entre l'Allemagne et l'ensemble de la zone se serait en revanche creusé, tandis que l'activité serait restée supérieure à la moyenne en France et en Italie.

■ Les derniers indicateurs conjoncturels suggèrent une croissance encore modérée en seconde partie d'année.

Les enquêtes de conjoncture dans l'industrie n'ont cessé de se dégrader depuis plus de six mois dans la zone euro. En juillet, la plupart des soldes d'opinion sont ainsi proches de leur moyenne de long terme. Dans ce contexte, la production industrielle devrait progressivement reprendre en seconde partie d'année. D'ailleurs, si l'on en croit la légère remontée des perspectives de production enregistrée en Allemagne au mois d'août, le point bas aurait été atteint au premier semestre dans ce secteur.

Parallèlement, dans le secteur de la construction, la décrue de l'indicateur de confiance des entrepreneurs – principalement dû à un retour à la normale en France –, suggère que l'amélioration de la conjoncture entamée depuis plus d'un an et demi a désormais pris fin.

Au total, les indicateurs d'enquêtes laisseraient attendre une stabilisation du rythme de la croissance entre le premier et le second semestre dans la zone.

En seconde partie d'année, la croissance continuerait de reposer sur la demande intérieure. Une certaine stabilisation de la construction allemande après le fort ajustement opéré au premier semestre, les allègements fiscaux annoncés dans certains pays et les conditions de financement favorables soutiendraient l'investissement. En outre, la consommation des ménages se maintiendrait car, à l'effet des réformes fiscales, viendrait s'ajouter la décélération de l'inflation qui a débuté en juin. Ces deux facteurs compenseraient ainsi la détérioration déjà observée des conditions sur le marché du travail (après plus de trois ans de décrue, le taux de chômage reste stable depuis le mois d'avril et, au premier trimestre, l'emploi a fléchi, notamment dans le secteur des services). Cependant, la baisse progressive de la confiance des ménages depuis le mois de mai pourrait signaler une modération à venir de la demande interne.

Parallèlement, les exportations ne se redresseraient que lentement, avec la reprise très gradiuelle de la demande mondiale adressée à la zone euro. Dans ce contexte, les échanges extérieurs tendraient à peser sur l'activité au second semestre.

de la zone euro à l'été 2001

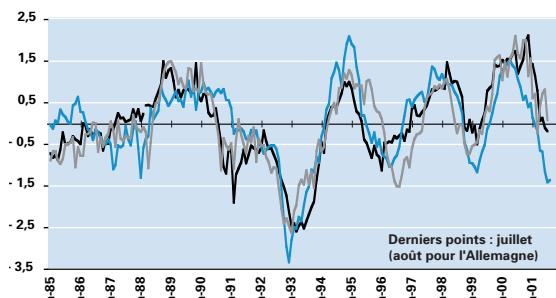
Les perspectives de production des industriels se sont dégradées en Allemagne dès le deuxième trimestre 2000 pour rejoindre des niveaux analogues à ceux du ralentissement de 1998 et 1999. Une amorce de redressement a été observée en août. Dans les autres pays de la zone euro, en particulier en France et en Italie, une dégradation des perspectives de production s'est amorcée à l'automne 2000 et de façon moins prononcée qu'Outre-Rhin.

La confiance des consommateurs a baissé au cours des trois derniers mois dans la zone euro, particulièrement en France, où sa progression s'était montrée beaucoup plus dynamique que dans les autres grands pays au cours des années précédentes. Dans l'ensemble de la zone euro, la confiance des ménages reste au-dessus de sa moyenne historique.

La décrue continue du taux de chômage entamée à la fin 1997 s'est interrompue depuis le mois d'avril dans la zone euro. Le chômage a légèrement remonté en Allemagne et dans une moindre mesure en France.

La décélération de l'activité s'est également traduite par une modération de la croissance de l'emploi dans l'ensemble de la zone.

Données centrées réduites en points d'écart type

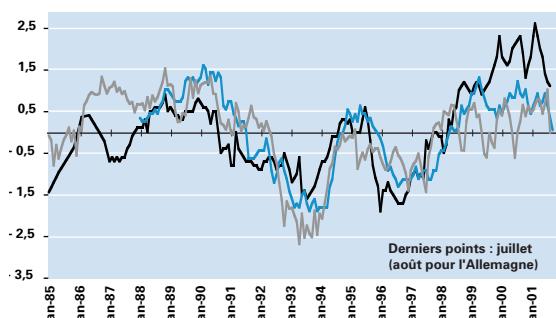


Perspectives industrielles de production

— France
— Allemagne
— Italie

Sources : Nationales.

Données centrées réduites en points d'écart type

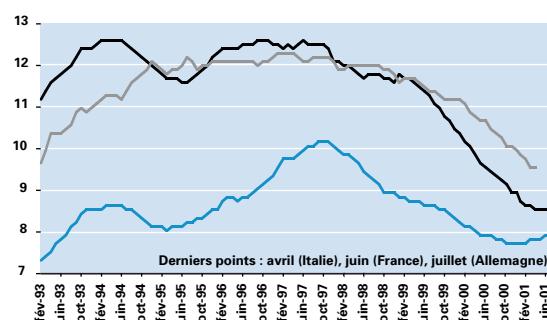


Indicateurs résumés de confiance des ménages

— France
— Allemagne
— Italie

Sources : Nationales.

en %



— France
— Allemagne
— Italie

Sources : Eurostat.

L'inflation

■ L'inflation a fortement augmenté au premier semestre 2001

Depuis le second semestre 2000, le glissement annuel de l'indice des prix à la consommation harmonisé d'Eurostat (IPCH) a sensiblement accéléré passant de 2 % en avril 2000 à un pic de 3,4 % en mai 2001. La plupart des pays de la zone euro ont connu au deuxième trimestre 2001 une aggravation de l'inflation, qui a alors dépassé partout les 2,5 %. Ce sont essentiellement les prix de l'énergie qui ont contribué à cette poussée inflationniste et, plus récemment, les prix alimentaires. Cependant, l'inflation sous-jacente (excluant l'énergie et les biens alimentaires, mais non corrigée des mesures fiscales) s'est également redressée à 2,1 % en mai 2001. Ainsi, les prix des services accélèrent régulièrement depuis la fin 1999, passant d'un rythme annuel de + 1,5 % à + 2,5 %. Plus récemment les prix des biens hors énergie et alimentation ont nettement accéléré, leur glissement annuel passant de + 0,5 % à l'automne 2000 à + 1,5 % en mai 2001.

■ L'inflation totale a atteint son maximum au printemps 2001

Le repli des prix du pétrole a d'ores et déjà produit un recul de l'inflation en juin 2001. La décrue de l'inflation en moyenne annuelle serait limitée en 2001 (2,7 %), dans la mesure où le premier semestre aura été marqué par une violente poussée des prix alimentaires.

L'inflation sous-jacente atteindrait un pic fin 2001 avant de se replier modérément en 2002. L'inflation totale passerait à 2 % en moyenne annuelle sur l'ensemble de l'année 2002.

■ Les taux d'inflation devraient converger dans les trois grands pays de la zone

Après le creusement d'écart significatifs, les prix italiens, français et allemands convergeraient à l'horizon de la projection. En revanche, dans les pays où la croissance est la plus dynamique (Irlande, et dans une moindre mesure Portugal, Espagne), l'inflation continuerait de rester supérieure à la moyenne. La composante cyclique de l'inflation progresserait en effet dans ces économies. Ainsi l'Irlande présente-t-elle des signes de surchauffe (marché du travail tendu, forte hausse des prix immobiliers...). Ces pays se caractérisent en outre par une forte inflation sous-jacente, notamment dans les services. Ce processus relève pour partie d'un phénomène de rattrapage économique.

■ Les aléas liés à la prévision

Une appréciation de l'euro vis-à-vis du dollar à un horizon de six mois aurait un impact favorable sur l'inflation, accélérant le repli des prix des importations et de l'énergie tout en se diffusant aux prix industriels et, avec retard, aux prix des services.

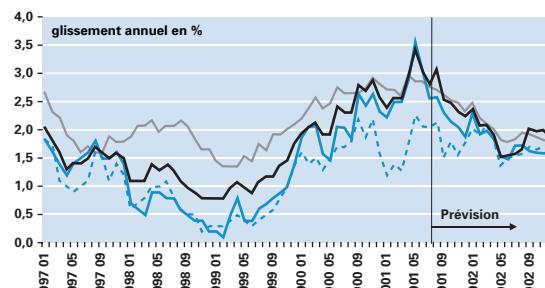
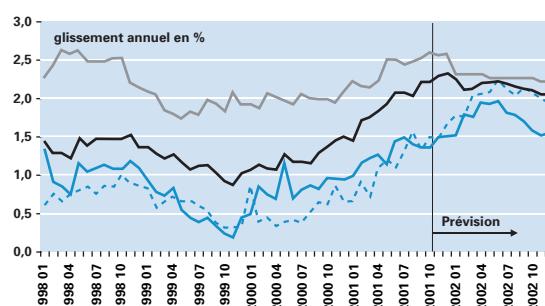
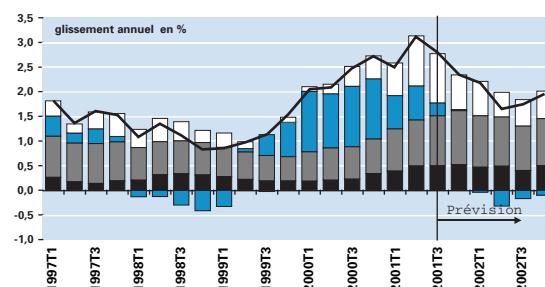
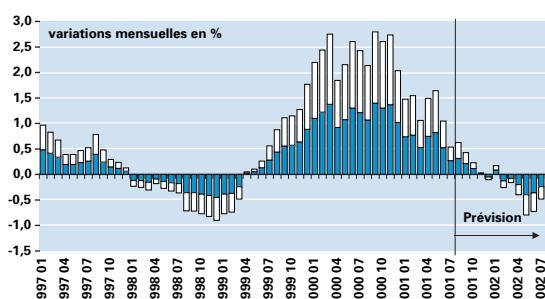
dans la zone euro

Le redressement de l'inflation depuis l'été 1999 est largement dû à la montée du prix du pétrole et à ses effets de diffusion. Ainsi, après des chocs liés à la progression du prix du fuel, le glissement des prix de l'énergie a continué à accélérer au premier semestre 2001 sous l'effet du renchérissement du gaz et de l'électricité. En outre, les différentes crises sanitaires (ESB et Epizootie de fièvre aphteuse) et les intempéries ont provoqué de fortes hausses des prix alimentaires au premier semestre 2001. La contribution de ces postes devrait cependant diminuer dans les prochains mois.

L'inflation sous-jacente continuerait sa progression jusqu'à la fin 2001. Les prix des biens hors énergie marqueraient un pic fin 2001. Cependant l'inflation dans les services resterait relativement dynamique. L'hétérogénéité entre les pays de la zone euro reste pour ce poste, très forte.

Les écarts d'inflation sous-jacente se réduiraient entre la France, l'Allemagne et l'Italie.

L'inflation italienne continuerait de se rapprocher de l'inflation moyenne de la zone euro à l'instar de l'Allemagne et de la France.



Contributions de l'énergie et de l'alimentation à l'IPCH zone euro

Énergie (Blue)
Alimentation (White)

Zone euro : IPCH et contributions

Biens hors énergie et alimentation (Black)
Services (Grey)
Énergie (Blue)
Alimentation (White)
IPCH (Line)

Inflation sous-jacente non corrigée de la fiscalité

Zone euro (Black)
Allemagne (Blue)
Italie (Grey)
France (Dashed Blue)

Inflation dans la zone euro : IPCH

Zone euro (Black)
Allemagne (Blue)
Italie (Grey)
France (Dashed Blue)

Le policy mix

■ Les conditions monétaires et financières se sont assouplies et devraient demeurer accommodantes

Depuis le début de l'année 2001, les taux courts se sont inscrits en baisse (110 points de base) accompagnant la réduction du taux plancher de la BCE (25 points de base en mai et 75 points de base en septembre). Les taux longs de la zone sont, quant à eux, restés stables : après avoir augmenté au cours du premier semestre (30 points de base), ils ont diminué d'autant en août pour se stabiliser en septembre, sous l'effet d'anticipations de croissance et d'inflation révisées en baisse. De son côté, le taux de change effectif réel de l'euro s'est replié contribuant, lui aussi, à la détente des conditions monétaires et financières.

Dans le contexte actuel, le repli de l'inflation amorcé au mois de juin devrait se poursuivre. Ce relâchement des tensions sur les prix devrait permettre à la BCE de continuer à baisser ses taux directeurs, d'ici la fin de l'année selon les anticipations de marché, contribuant ainsi à des conditions favorables au redémarrage de l'activité.

Ce scénario pourrait bien sûr s'infléchir compte tenu des conséquences potentiellement récessives des attentats de New-York. Les simulations qui figurent au début de ce rapport montrent que la mobilisation des marges de manœuvre supplémentaires dégagées pour la politique monétaire peut fortement réduire voire annuler l'effet de ces conséquences sur la croissance européenne.

■ La consolidation budgétaire marquerait une pause en 2002

La réduction des déficits publics à l'œuvre depuis plusieurs années dans l'ensemble de la zone marquerait une pause à cause essentiellement du ralentissement de l'activité mais aussi des allègements fiscaux opérés notamment en Allemagne, en France et aux Pays-Bas et du dérapage des finances publiques italiennes au premier semestre.

Compte des APU ZE

(En % du PIB)

	1999	2000	2001	2002
Solde hors effet UMTS	-1,3	-0,7	-1,1	-1,1
Solde y compris effet UMTS	-1,3	0,3	-1,0	-1,1
Solde structurel	-0,6	-0,5	-0,7	-0,5

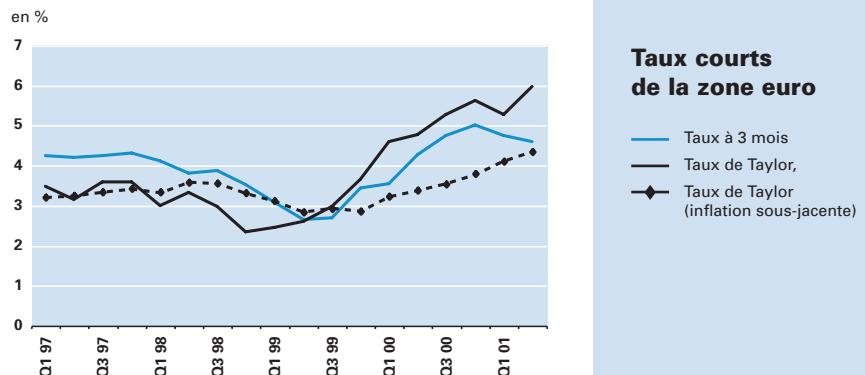
Solde public

(En % du PIB)

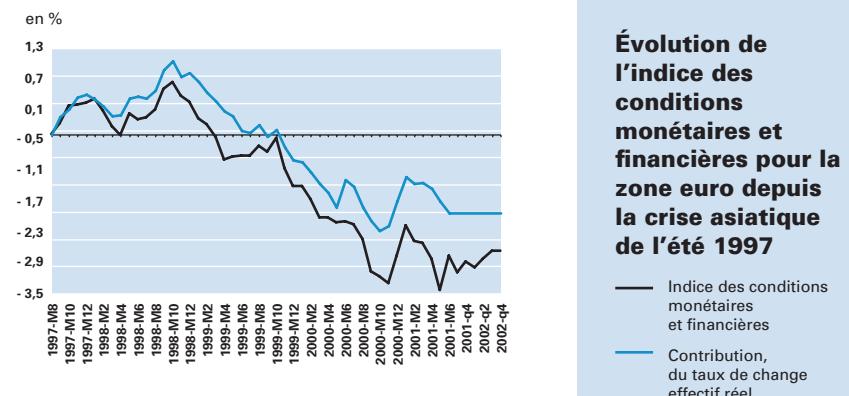
	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Zone euro	-2,6	-2,2	-1,3	-0,7	-1,1	-1,1
Allemagne	-2,7	-2,1	-1,4	-1,0	-2,1	-2,1
France	-3,0	-2,7	-1,6	-1,4	-1,4	-1,4
Italie	-2,7	-2,8	-1,8	-1,5	-1,7	-1,7
Espagne	-3,2	-2,6	-1,1	-0,2	0,2	-0,1
Pays-Bas	-1,1	-0,7	1,0	1,4	0,0	-0,3
Belgique	-1,9	-0,9	-0,7	0,0	0,7	0,0

de la zone euro

Les taux à trois mois sont aujourd'hui sensiblement inférieurs à ce qu'indique une règle de Taylor calculée à partir de l'inflation totale. Ils sont néanmoins suffisants lorsque l'on calcule une règle de Taylor à partir de l'inflation sous-jacente.



Les conditions monétaires et financières devraient rester accommodantes sur la période de prévision.



Source : DP, bureau des opérations financières.

L'Allemagne

■ L'activité a décéléré depuis la mi-2000

L'Allemagne semble depuis le second semestre 2000 particulièrement touchée par les chocs extérieurs qui ont affecté l'ensemble de la zone euro : la hausse du prix du pétrole a provoqué une remontée de l'inflation, qui a amputé dès l'été 2000 le pouvoir d'achat des ménages, leur consommation privée, et finalement l'activité et l'emploi. En début d'année 2001, ce choc s'est prolongé, et s'est doublé d'une chute des exportations induite par le ralentissement américain.

■ L'inflation aurait atteint un pic au printemps 2001

L'inflation a fortement augmenté en raison de la remontée des postes énergétique et alimentaire. Cependant, sa composante sous-jacente n'a pour l'instant connu qu'une très faible hausse. Compte tenu de la modération salariale impliquée par les accords déjà signés pour 2000 et 2001, l'inflation sous-jacente n'accélérerait que modérément sur la période de prévision pour rester inférieure à 1,9 % en 2001 et revenir à 1,5 % fin 2002. Le repli des composantes énergétique et alimentaire permettrait par ailleurs à l'inflation totale de diminuer, pour revenir à un peu plus de 2 % fin 2001, et de passer sous les 2 % en 2002.

■ Le policy mix s'assouplirait temporairement en 2001

Le besoin de financement des administrations publiques devrait se creuser pour passer à un peu plus de 2 points de PIB en 2001. La réforme fiscale entraînerait un allégement net de l'ordre de 2/3 de point de PIB, et le solde public se détériorerait en raison de la faiblesse de la croissance. En 2002, les allègements nets s'élèveraient à 0,1 point de PIB. La politique budgétaire serait à nouveau proche de la neutralité et le déficit public se stabiliserait à - 2 points de PIB.

Selon la " règle de Taylor ", les conditions monétaires et financières cesseraient d'être accommodantes dès lors que les taux à court terme resteraient à leur niveau actuel au-delà du troisième trimestre 2001. La croissance recommencerait à accélérer modérément en fin d'année.

L'activité dépendra avant tout de la demande intérieure en 2001 et 2002. En dépit de la dissipation progressive de l'effet des baisses d'impôt intervenues au premier semestre 2001, la consommation privée ne ralentirait que progressivement. Elle serait en effet favorisée par la baisse de l'inflation dans un contexte où l'emploi ne se détériorerait que légèrement. Par ailleurs, dès la fin 2001, l'investissement en BTP cesserait de se dégrader, et l'investissement productif rebondirait légèrement en 2002 grâce à la détente des conditions monétaires. Les exportations bénéficieraient de la reprise de la demande mondiale à partir du dernier trimestre 2001.

Au total, la croissance du PIB serait de 0,9 % en 2001 et de 1,7 % en 2002.

■ Les risques associés à la prévision

La consommation pourrait s'affaiblir si le chômage s'élevait durablement au-delà des 8 % (taux BIT). Les destructions nettes d'emplois dans l'industrie ne seraient pas compensées par des créations de postes dans les services et affaibliraient donc le revenu disponible des ménages. À l'opposé, une remontée du chômage devrait peser sur les futures négociations salariales dans la métallurgie en février 2002 et limiter l'inflation sous-jacente.

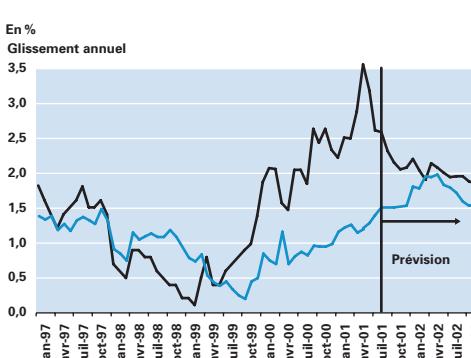
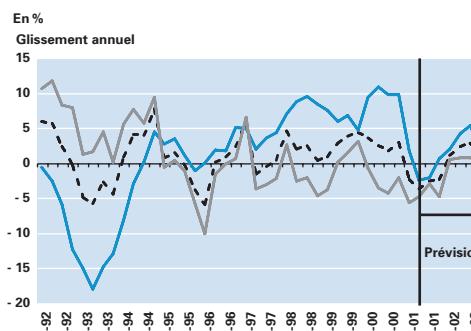
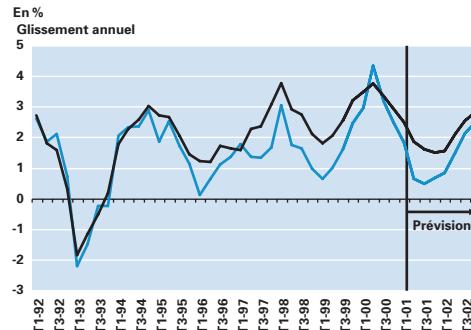
La croissance allemande n'aura rejoint celle de la zone euro que ponctuellement au premier semestre 2000, qui marquait le sommet du cycle du commerce mondial.

Le secteur de la construction reste sinistré en Allemagne. À l'ouest, les carnets de commande ont chuté continûment depuis le premier semestre 2000. La dégradation des commandes privées en logement rend improbable un redressement avant le deuxième semestre 2002.

Depuis son point bas début 1999, l'inflation a augmenté de plus de 3 points pour atteindre un pic de 3,5 % en mai 2001. Le prix du pétrole a certes diminué, mais celui du gaz, qui le suit avec six mois de retard, s'est renchéri ainsi que les tarifs de l'électricité en partie à cause d'une hausse des taxes indirectes. En outre, les différentes crises sanitaires et les intempéries ont provoqué de fortes hausses des prix alimentaires au printemps 2001.

Résumé des prévisions

	1999	2000	2001	2002
En taux de croissance en %				
PIB	1,6	3,0	0,9	1,7
Emploi total	1,1	1,6	0,1	0,5
Prix à la consommation	0,6	2,1	2,5	1,9
Niveau en pourcentage du PIB				
Solde des APU, hors effets UMTS	-1,4	-1,0	-2,1	-2,0
Solde des APU, y compris effets UMTS	-1,4	1,5	-2,1	-2,0
Solde structurel des APU	-0,6	-0,7	-1,4	-1,1
Dette des APU	61	60	61	61
Balance courante	-0,8	-1,1	0,2	0,8
Balance commerciale	3,5	3,1	3,8	4,3



■ L'activité a ralenti au premier semestre 2001

L'activité qui était restée dynamique au second semestre 2000, comblant partiellement son retard sur la zone euro, est revenue sur un rythme annuel inférieur à 2% au cours des 6 premiers mois de l'année 2001.

Comme ailleurs dans la zone, le ralentissement de l'économie américaine pèse sur l'économie italienne. Malgré des conditions de change favorables, l'accentuation du repli de la demande mondiale a en effet entraîné un ralentissement des exportations.

La consommation privée et les dépenses d'équipement sont restées atones. Malgré la vigueur des créations d'emplois, la consommation privée a souffert des pertes de pouvoir d'achat consécutives à la hausse des prix pétroliers et alimentaires. De plus, la restitution aux ménages sous forme de baisses d'impôt de l'essentiel des recettes fiscales, provenant d'une lutte contre la fraude désormais plus efficace, a eu un effet très limité. La dégradation des perspectives de demande et l'atténuation des tensions sur l'appareil de production ont également entraîné un repli de l'investissement.

■ La politique économique garderait une orientation favorable.

L'écart d'inflation avec la zone euro continue de se résorber : les prix ont accéléré moins vite en Italie, où les effets de l'inflation importée ont été pour partie compensés par la modération de l'inflation domestique. Avec un rattrapage des salaires encore négligeable au regard des pertes de pouvoir d'achat enregistrées en 2000, et la stabilisation des prix du pétrole, l'inflation devrait rester modérée.

Les conditions monétaires et financières demeurerait dès lors accommodantes dans une perspective historique, sous l'hypothèse d'une stabilisation de l'euro à son niveau actuel.

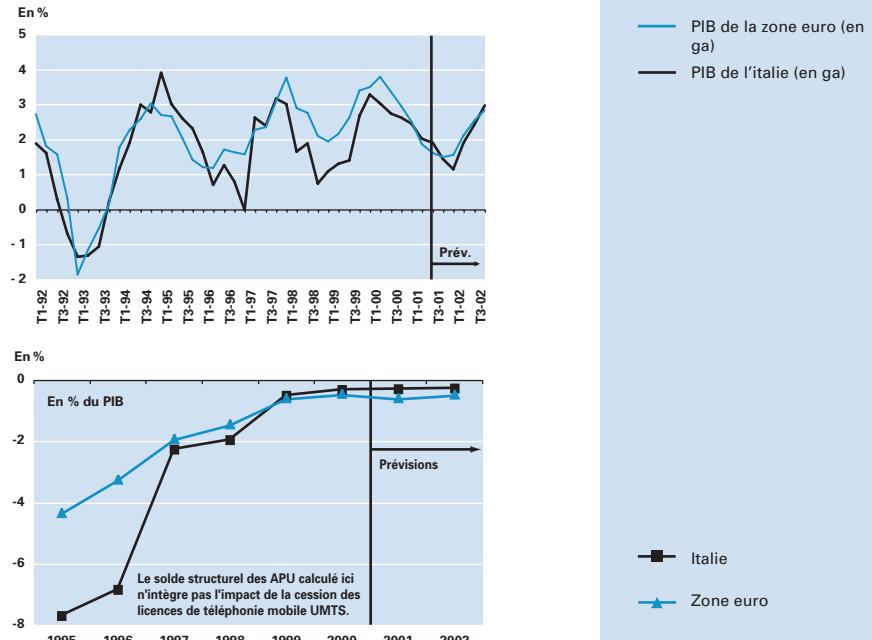
Le déficit de l'ensemble des administrations publiques a nettement reculé en 2000, principalement sous l'effet des recettes UMTS. Il a également bénéficié des mesures adoptées en matière de lutte contre l'évasion fiscale. Il se dégraderait en 2001 en raison d'une conjoncture moins favorable et de dépenses publiques plus élevées que prévu. Les perspectives pour 2002, qui dépendent largement de l'évolution de la conjoncture et de l'ampleur exacte des dérapages observés en 2001, restent encore incertaines. On a retenu à titre conservatoire une stabilisation du déficit en 2002.

■ Le dynamisme de la croissance se raffermirait à l'horizon 2002.

La croissance resterait principalement portée par le dynamisme de la demande intérieure. La consommation privée, favorisée dans un premier temps par les allégements d'impôts, resterait ensuite soutenue par les créations d'emplois et par les gains de pouvoir d'achat induits par la détente des prix et la revalorisation des salaires. La confiance des consommateurs, mieux orientée que celle des industriels, et la faiblesse des taux d'intérêt réels pourraient bénéficier au secteur du logement.

Les exportations resteraient peu dynamiques à l'horizon 2001-2002. Par ailleurs, à cause d'une demande intérieure assez soutenue, les importations resteraient vigoureuses, si bien que la contribution comptable des échanges extérieurs à la croissance se dégraderait de nouveau. La croissance serait voisine dès lors de 2% à l'horizon 2001 et 2002.

La croissance italienne a rejoint celle de la zone euro au premier semestre 2001, et devrait en rester proche.



Résumé des prévisions

	1999	2000	2001	2002
En taux de croissance en %				
PIB	1,6	2,9	1,9	2,1
Emploi total	1,3	1,9	1,8	1,6
Prix de la consommation	1,7	2,5	2,9	2,2
Niveau en pourcentage du PIB				
Solde des APU, hors effet UMTS	- 1,8	- 1,5	- 1,7	- 1,7
Solde des APU, y compris effet UMTS	- 1,8	- 0,4	- 1,7	- 1,7
Solde structurel des APU	- 0,5	- 0,3	- 0,3	- 0,3
Dette des APU	114	110	107	103
Balance courante	0,8	- 0,1	0,8	0,8
Balance commerciale	3,3	2,1	2,7	2,7

La situation économique en France

Les retombées négatives du ralentissement américain ont été plus fortes que prévu, entraînant une nette décélération des exportations et une dégradation des anticipations des chefs d'entreprise. En outre, une bouffée d'inflation au printemps a érodé le pouvoir d'achat des ménages.

La consommation devrait néanmoins apporter une nouvelle fois un soutien important à la croissance : même en ralentissement, l'emploi devrait continuer de progresser, le recul de l'inflation, en ligne avec la détente du prix du pétrole et la dissipation de facteurs sanitaires et météorologiques exceptionnels, s'accompagnerait d'un regain de pouvoir d'achat et le revenu des ménages bénéficierait d'importantes baisses d'impôts.

Ce scénario est bien sûr sujet à des aléas. On peut redire à propos de la France ce qu'on a dit de la zone euro quant aux conséquences des attentats de New-York : si la prévision n'est pas sans risque baissier, elle reste réalisable dans le cadre d'une politique européenne réactive qui utilise pleinement les marges de manœuvre dont elle dispose.

Dans un tel contexte, la croissance s'établirait à 2,5 % en 2002, point moyen d'une fourchette dont le point bas serait 2,25 %. Le recours à une fourchette pour la prévision de croissance, habituel depuis 1997, est rendu particulièrement nécessaire du fait de l'incertitude du contexte actuel.

L'activité a ralenti à nouveau en début d'année

L'économie française a subi au cours de l'année 2000 l'effet du renchérissement du pétrole qui a pesé sur le pouvoir d'achat des ménages et la consommation. Le ralentissement américain a constitué, au 1^{er} semestre 2001, un nouveau facteur de freinage : les exportations ont reculé alors qu'elles croissaient encore à un rythme annualisé supérieur à 10 % en fin d'année dernière. Dans ce contexte, les chefs d'entreprise ont fortement ajusté leurs stocks à la baisse ainsi, dans une certaine mesure, que leurs projets d'investissement. La croissance est alors revenue à un rythme voisin de 2 %.

Elle devrait redémarrer progressivement

La demande intérieure devrait manifester une bonne capacité de résistance dans cette phase du cycle économique. La consommation en constituerait une fois de plus le socle : le pouvoir d'achat des ménages devrait être soutenu par le repli de l'inflation et d'importantes baisses d'impostes (plus de 5 milliards d'euros en 2001 et 3 milliards en 2002). La masse salariale bénéficierait toujours du dynamisme de l'emploi, même si ce dynamisme pourrait s'émousser quelque peu avec le ralentissement de la croissance au cours de l'année. Au total la croissance du pouvoir d'achat ferait mieux que se maintenir en 2001 (+ 3,4 % après + 3,1 % en 2000) mais serait en décélération en 2002 (+ 2,6 %).`

La consommation croîtrait ainsi de 2,6 % en 2001 et de 2,7 % en 2002. Une telle évolution correspond à un accroissement du taux d'épargne en 2001 suivi d'une quasi stabilisation en 2002. Il s'agit là d'une hypothèse prudente : le taux d'épargne baisse habituellement lorsque le pouvoir d'achat décélère.

L'investissement en logement ne devrait guère progresser au cours de la période de prévision (+ 0,5 % en 2001 et + 0,1 % en 2002) avec la disparition des facteurs exceptionnels qui l'avaient fortement soutenu au cours de la période récente (réduction de la TVA sur les travaux d'entretien, baisses des droits de mutation et dépenses de reconstruction après les tempêtes de décembre 1999).

L'investissement des entreprises a été très dynamique au cours des dernières années. Le ralentissement du début d'année les a incitées, en particulier dans l'industrie, à réviser leurs projets. Mais les besoins d'équipements en nouvelles technologies et la détente des taux d'intérêt réels enregistrée depuis le début de l'année devraient cependant limiter l'ampleur de ces révisions. L'investissement progresserait ainsi de 4,9 % en 2001 et de 3,8 % en 2002 après 7,2 % en 2000.

Le fort ajustement des stocks observé en début d'année pèse comptablement sur le taux de croissance en 2001. Mais il devrait faciliter par la suite le redémarrage de la production.

Au total, la croissance française reviendrait progressivement à un rythme voisin de 2,5 % en fin d'année et continuerait d'accélérer par la suite. En moyenne annuelle, elle s'établirait à 2,3 % en 2001 et 2,5 % en 2002 après 3,1 % en 2000.

L'emploi continuerait à progresser, mais de façon ralenties

L'emploi a fait preuve d'un dynamisme exceptionnel sur la période récente. L'emploi salarié marchand a en particulier progressé à un rythme de 3,5 % l'an jusqu'au printemps malgré le ralentissement de l'activité. Ce dynamisme reflétait bien sûr la vigueur de la croissance, mais aussi la mise en œuvre de la réduction du temps de tra-

vail et la maîtrise des coûts résultant des baisses de cotisations sociales et de la modération des salaires nominaux.

L'emploi devrait nettement ralentir au cours des prochains trimestres, en raison du tassement actuel de l'activité, de l'épuisement des effets de la RTT et des baisses de charge. Les créations d'emplois salariés dans le secteur marchand s'élèveraient néanmoins à 250 000 en 2001 et 300 000 en 2002 (après 520 000 en 2000).

L'inflation resterait sous contrôle

Le redressement observé de l'inflation au premier semestre reflète surtout l'effet direct du renchérissement du pétrole en 2000 et de l'envolée des prix alimentaires qui a résulté des crises de la viande (ESB,

fièvre aphteuse) et d'une météorologie exceptionnellement défavorable (fruits et légumes). Elle est toutefois restée modérée. Cette modération tient à des mesures fiscales (baisse du taux normal de TVA, suppression du droit au bail, baisse de la TIPP) mais aussi au comportement des salariés et des entreprises (maîtrise des coûts salariaux, efforts de marge des entreprises).

Avec un léger repli des prix du pétrole en 2002, la normalisation attendue sur les marchés agroalimentaires, et sous l'hypothèse conventionnelle habituelle d'une stabilité du taux de change de l'euro le glissement annuel des prix reviendrait à 1,7 % en fin d'année et à 1,6 % fin 2002.

L'inflation s'établirait ainsi en moyenne annuelle à 1,7 % en 2001 et à 1,6 % en 2002.

Retour sur les prévisions de croissance

Les perspectives de croissance ont été révisées à la baisse par rapport aux Budgets économiques d'hiver : de 2,9 % à 2,3 % pour l'année 2001 et de 3,0 % à 2,5 % pour l'année 2002. L'inflation a, quant à elle, été revue à la hausse de 1,3 % à 1,7 % pour 2001 et de 1,3 % à 1,6 % pour 2002. La révision à la baisse des perspectives de croissance provient d'un environnement international moins favorable qu'escompté, ainsi que d'un comportement des ménages et des entreprises plus prudent que prévu. La révision à la hausse de l'inflation reflète l'accélération récente des prix alimentaires et la faiblesse de l'euro, ainsi qu'une modération salariale récente moins prononcée qu'estimée au printemps.

■ La révision à la baisse de l'activité a une double origine : un environnement international plus dégradé et un comportement des agents domestiques plus prudent que celui anticipé l'hiver dernier

- La dégradation des perspectives internationales contribue à hauteur de 1/2 point à la révision à la baisse des perspectives de croissance cette année.

L'impact du ralentissement de l'économie américaine sur le commerce mondial a été plus fort qu'anticipé dans le compte central des budgets d'hiver. Le rythme de croissance de la demande mondiale de biens adressée à la France cette année augmenterait de 2,9 % en 2001 et 5,4 % en 2002 contre 6,5 % et 6,7 % attendus respectivement à l'hiver. Après effet de diffusion macro-économique, cette révision pèse sur les perspectives d'activité en France à hauteur de 0,8 point cette année et de 0,3 point l'an prochain.

La dépréciation plus forte qu'anticipé de l'euro au premier semestre atténue toutefois cette révision à la baisse, et conduit à relever de 0,2 point la projection de croissance en 2001 et de 0,1 point en 2002.

- Un comportement de demande des ménages et des entreprises plus prudent que prévu joue également dans la révision à la baisse des perspectives de croissance cette année.

Les perspectives de croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible des ménages en 2001 ont été revues en hausse de 0,3 point par rapport à mars, en raison d'une masse salariale plus dynamique et de revenus financiers plus élevés. Les perspectives de consommation privée sont, en revanche, pratiquement inchangées pour cette année. Ceci traduit un comportement particulièrement prudent des ménages depuis l'automne dernier.

Dans un contexte d'accélération des prix et de détérioration de la confiance, les ménages ont relevé sensiblement leur épargne : le taux d'épargne augmenterait de 0,6 point entre 2000 et 2001 alors qu'une hausse de seulement 0,3 point était attendue au printemps. Le comportement plus prudent des ménages joue pour -0,4 point dans la révision des perspectives d'activité en 2001. La révision à la baisse des perspectives de consommation pour 2002 reflète des hypothèses prudentes d'évolution du taux d'épargne face au ralentissement anticipé de l'emploi.

et d'inflation pour 2001-2002

Les prévisions du printemps tablaient sur une croissance vigoureuse de la demande des entreprises en 2001, supérieure à ce que suggéraient ses déterminants traditionnels, en raison notamment de tensions conjoncturelles dans l'industrie et de la montée en charge des nouvelles technologies de l'information. Dans un contexte international moins favorable, la prévision de demande des entreprises a été ramenée au niveau de ses déterminants usuels. Cette modification de la demande des entreprises est à l'origine de 0,4 point de croissance en moins en 2001 et de 0,2 point en 2002.

- L'impact négatif du ralentissement de la demande est en partie compensé par un retour à la normale du comportement d'importation.

Les importations manufacturières avaient fait preuve d'un dynamisme exceptionnel au cours de l'année 2000, en liaison avec l'équipement en NTIC des ménages et des entreprises et les fortes tensions sur les capacités de production, notamment dans l'industrie. La détente rapide des tensions de l'appareil de production, s'est traduit par une résorption plus précoce que prévu de ce dynamisme inhabituel des importations. Ce retour vers un comportement plus traditionnel des importations amène à réviser la prévision de croissance de l'activité de + 0,4 point cette année.

- Le jeu des stabilisateurs automatiques a contribué à soutenir la croissance.

Les prestations sociales ont été revues à la hausse, et les prélèvements fiscaux à la baisse, en raison notamment du jeu des stabilisateurs automatiques.

Au total, ces facteurs contribueraient à relever la croissance de 0,2 point cette année.

Contributions à la révision de la croissance

	2001	2002
Croissance du PIB, Perspectives économiques – Mars 2001	2,9	3,0
Contributions à la révision		
Environnement international et financier		
Demande mondiale	- 0,8	- 0,3
Prix étrangers et taux de change de l'euro	0,2	0,1
Modifications de comportements modélisés		
Consommation et investissement des ménages	- 0,4	- 0,2
Demande des entreprises	- 0,4	- 0,2
Importations manufacturiées	0,4	0,0
Finances publiques ⁽¹⁾	0,2	0,2
Autres (dont : revenus financiers, compression des marges des producteurs...)	0,2	- 0,1
Croissance du PIB, Rapport Economique et Financier – Septembre 2001	2,3	2,5

(1) y compris effets des stabilisateurs automatiques.

■ La faiblesse de l'euro, l'envolée des prix alimentaires, et une progression récente plus rapide des salaires ont contribué à rehausser les perspectives d'inflation en 2001 et 2002.

- Les modifications des hypothèses d'environnement international justifieraient une révision de 1/2 point à la hausse de l'inflation.

La faiblesse persistante de l'euro a poussé les prix à la consommation à la hausse, d'environ 0,2 point en 2001 après prise en compte des effets de diffusion. Sous l'hypothèse d'une stabilisation de l'euro à 1 euro = 0,90 US dollars au lieu de 0,93 US dollars prévu à l'hiver, l'impact devrait être également de 0,2 point en 2002. Cet effet a été renforcé par une progression des prix étrangers (exprimés en devises) nettement plus forte que ce qui était envisagé au printemps. Environ 1/4 point d'inflation supplémentaire par an en 2001 et 2002 serait imputable à cette seconde modification.

- Les derniers comptes nationaux ont révisé à la hausse la progression des salaires par tête sur la période récente.

Le salaire par tête dans le secteur marchand aurait ainsi progressé de 2,5 % en 1999 et de 2,4 % en 2000, contre 1,8 % en 1999 et 1,9 % en 2000 retenus dans les perspectives économiques de mars. L'inertie des salaires face au renchérissement des produits pétroliers aurait été moindre que ce qu'indiquaient les premiers résultats.

La progression salariale en 2000 et 2001 reste un peu inférieure à ce que suggèrent ses déterminants usuels (prix à la consommation, taux de chômage, etc...) en raison de la modération négociée dans le cadre du passage aux 35 heures (évaluée ici à - 0,3 point en 2000 et - 0,2 point en 2001 sur le salaire moyen par tête). Mais les effets défavorables de diffusion liée à la progression passée des salaires et des CSU conduisent à relever la prévision d'inflation de 0,8 point en 2001 et de 0,8 point en 2002.

- La hausse des prix des produits frais liée aux intempéries du printemps et la crise de la viande bovine (ESB et fièvre aphteuse) auraient en outre contribué à réviser les perspectives d'inflation d'au moins 0,3 point en 2001 et de 0,1 point en 2002.
- Les efforts de marge de la part des producteurs et des distributeurs, plus prononcés que ce qui était prévu au printemps, permettent de limiter les révisions à la hausse de l'inflation.

Ces compressions de marge apparentes restent difficiles à interpréter. Au-delà des efforts de marge traditionnels en phase de ralentissement, elles peuvent refléter une concurrence accrue, mais aussi des effets de structure par produits (notamment liés au développement des nouvelles technologies). La projection repose sur l'hypothèse d'un maintien, dans une large mesure, de ces efforts de marge inhabituels au cours des prochains trimestres, ce qui permettrait de limiter l'inflation d'environ 0,8 point par an en 2001 et 2002, par rapport aux prévisions de mars.

Contributions à la révision d'inflation

	2001	2002
Hausse des prix à la consommation, Perspectives économiques, mars 2001	1,3	1,3
Contributions à la révision		
Environnement international et financier		
Euro	0,2	0,2
Prix étrangers, pétrole et demande mondiale	0,3	0,2
Modifications des comportements modélisés		
Prix et volume d'importations et exportations manufacturées	0,1	- 0,1
Prix d'offre, prix et volume de demande intérieure	- 0,8	- 0,8
<i>dont : Crises bovines et intempéries du printemps⁽¹⁾</i>	0,3	0,1
Autres	- 1,1	- 0,9
Salaires par tête	0,8	0,8
Autres	- 0,2	0,0
Hausse des prix à la consommation, Rapport économique, social et financier – Septembre 2001	1,7	1,6

(1) Effet des crises de l'ESB et de la fièvre aphteuse, et intempéries du printemps sur les prix alimentaires.

Les effets de la réduction du temps

■ A la fin de l'année 2002, plus de 9 millions de salariés seraient concernés par un accord de réduction du temps de travail (RTT), dans le cadre des mesures Aubry

A la fin mai 2001, les effectifs salariés des entreprises ayant signé un accord de réduction négociée du temps de travail depuis la 1^{ère} loi Aubry s'élèveraient à 6,8 millions. La diffusion des 35 heures est restée très dynamique au premier trimestre de cette année, mais le rythme de passage devrait ralentir en milieu d'année puisqu'un grand nombre d'entreprises sont maintenant à 35 heures. Le rythme accélérerait à nouveau avant l'échéance du 1^{er} janvier 2002, date de la baisse de la durée légale pour les entreprises de moins de vingt salariés ; le nombre de salariés passés à 35 heures serait d'environ 8,1 millions fin 2001 et de plus de 9 millions fin 2002.

■ La durée effective du travail baisserait en moyenne annuelle de 0,8 % en 2001 et de 0,6 % en 2002 après une baisse de 2,1 % en 2000

- Le développement du travail à temps partiel s'est interrompu depuis 1999, en partie sous les premiers effets de la diffusion des 35 heures. On estime à environ 50 000 le nombre des salariés passés du temps partiel au temps plein sur la période. Cette tendance semble devoir se poursuivre en 2001 et 2002 : entre mars 2000 et mars 2001, la part du temps partiel dans l'emploi a régressé et la durée moyenne des temps partiels a sensiblement augmenté. Seuls les effets de la RTT collective joueraient donc dans le sens d'une baisse de la durée moyenne effective du travail. Les passages à 35 heures se traduisent en moyenne par des baisses effectives du temps de travail de 4 heures par semaine dans les entreprises bénéficiant de l'aide incitative. Elles sont d'une ampleur moindre dans les autres entreprises. Pour ces entreprises, la baisse observée pour les premières cohortes était légèrement supérieure à 2 heures par semaine, et serait plus élevée pour les entreprises passées à 35 heures après 2000 (un peu moins de 3 heures d'après les dernières données du Ministère de l'Emploi). Pour ces dernières, les délais de mise en œuvre se sont par ailleurs réduits, grâce à la procédure d'accès direct. Ainsi les baisses de durée interviennent en moyenne un mois après la signature de l'accord d'entreprise, contre 3 mois pour les entreprises bénéficiant de l'aide incitative.

- Compte tenu de ces hypothèses et de la chronique supposée des flux de salariés concernés par un accord, l'impact de la RTT sur la durée effective du travail, en moyenne annuelle, serait plus faible en 2001 et 2002 qu'en 2000 (respectivement - 0,8 % et - 0,6 % après - 2,1 %). En glissements annuels, la baisse de la durée effective du travail serait de 1,7 % en 2000, 0,8 % en 2001 et 0,7 % en 2002.

■ La RTT permettrait de créer plus de 300 000 emplois sur la période 1999-2002

La baisse de la durée du travail se traduirait par des taux de création d'emplois nets, de 6,0 % pour les entreprises bénéficiant du dispositif incitatif (baisse de la durée de 10 %) et de 3 % à 3,5 % pour les autres (baisse de la durée de 6 % à 7 %). De plus, un délai d'un mois et demi en moyenne serait observé entre le passage effectif à 35 heures et les embauches.

de travail entre 2000 et 2002

En tenant compte du ralentissement du temps partiel et des effets de bouclage macroéconomique associés en particulier à la baisse du taux de chômage (effets Phillips), les créations nettes d'emplois seraient de plus de 300 000 en cumulé sur la période 1999-2002.

■ La RTT serait pratiquement neutre sur l'évolution des coûts unitaires

- Les salaires mensuels sont supposés maintenus lors du passage à 35 heures et la contrepartie salariale à la RTT se résumerait *in fine* par une moindre progression des salaires dans l'année qui suit le passage aux 35 heures, de l'ordre d'un point. Dans la phase de négociation des accords précédant la réduction effective du temps de travail, les salaires évoluerait également de façon un peu plus modérée. Au total, et après prise en compte des bonifications pour les heures supplémentaires dans les entreprises restées à 39 heures, la RTT contribuerait à limiter la progression du salaire moyen par tête (SMPT) dans le secteur marchand d'environ 0,2 point en 2001 et 0,1 point en 2002, après 0,3 point en 2000.
- La RTT a un impact négatif sur la productivité par tête (- 1,1 % en 2000, - 0,6 % en 2001 et - 0,3 % en 2002) qui excède sensiblement les effets de la modération salariale. Mais les aides publiques accordées aux entreprises ayant réduit leur durée du travail permettraient de neutraliser pratiquement les hausses de coût unitaire. Sans prendre en compte les coûts de réorganisation, la hausse des coûts unitaires induite par la RTT ne serait que de 0,1 % par an en moyenne sur la période 2000-2002.

Le rythme de diffusion des 35 heures, dopé par le dispositif incitatif, se poursuivrait assez régulièrement en 2001 et 2002 : le nombre de salariés couverts par un accord d'entreprise de RTT négocié depuis le 13 juin 1998 passerait de 5 800 000 fin 2000 à environ 7 600 000 fin 2001 et à environ 9 400 000 fin 2002.

Effectifs des entreprises passées à 35 heures

	Entreprises de plus de 20 salariés	Entreprises de moins de 20 salariés	GEN	Ensemble
2000	5,2	0,2	0,7	6,1
2001	6,4	0,7	0,7	8,1
2002	7,2/7,3	1,3/1,4	0,7	9,1/9,3

Source : ACOSS/DGEPP/DARES et Prévisions DP

L'évolution

■ La croissance de l'emploi salarié marchand décélérerait : + 1,7 % en glissement annuel (soit + 251 000) en 2001 et + 2,0 % (soit + 303 000) en 2002, après + 3,6 % (soit + 518 000) en 2000

- L'emploi salarié dans les secteurs marchands non agricoles a crû de manière extrêmement dynamique depuis 1998, avec une progression record de 3,3 % en moyenne annuelle en 2000. Cette évolution correspond à un ralentissement des gains de productivité apparente du travail par tête, qui s'explique principalement par la mise en œuvre de la RTT et l'enrichissement de la croissance en emplois lié aux baisses de charges sociales.
- Compte tenu du dynamisme de l'emploi à la fin de 2000 et au premier semestre de 2001 (+ 1,2 % en glissement semestriel), l'acquis de croissance est élevé pour 2001 et devrait se traduire par une progression de l'emploi salarié marchand non agricole de l'ordre de + 2,8 % en moyenne annuelle en 2001, contre seulement + 1,7 % en glissement annuel. La projection table sur une forte décélération des créations d'emploi au cours des deuxièmes et troisièmes trimestres de 2001, qui suivrait donc avec un retard de un à deux trimestres le ralentissement de l'activité.
- En 2002, l'emploi salarié marchand croîtrait de 1,7 % en moyenne annuelle. Ce chiffre, en retrait par rapport à la moyenne 2001, masque une reprise des créations d'emploi en cours d'année, en ligne avec le redémarrage progressif de l'activité.

■ L'emploi total (hors contingent) progresserait de 328 000 en 2001 et de 343 000 en 2002

- La progression de l'emploi dans le secteur non marchand resterait élevée en 2001 (+ 89 000 après + 83 000 en 2000) et décélérerait légèrement en 2002 (+ 56 000). Au sein de cette catégorie, la progression des emplois aidés serait un peu plus dynamique en 2001 qu'en 2000 en raison d'un moindre recul des contrats emplois solidarité. Aux créations d'emplois aidés viendraient s'ajouter les hausses prévues d'effectifs dans les administrations publiques – collectivités locales, recrutements dans les hôpitaux et recrutements de militaires de carrière – et dans les associations, de l'ordre de + 70 000 en 2001 comme en 2002.
- La baisse de l'emploi non salarié serait un peu plus forte qu'en 1999 et 2000 en raison du tassement de la conjoncture (- 12 000 en 2001 et - 15 000 en 2002, soit un rythme proche de la diminution tendancielle des effectifs agricoles).
- Au total, environ 328 000 emplois seraient créés dans l'économie en 2001, puis 343 000 en 2002.

de l'emploi

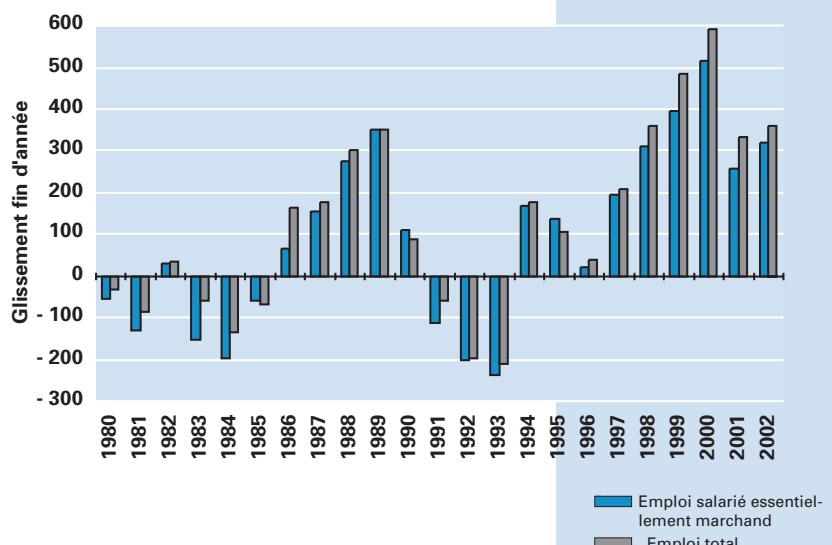
Les gains de productivité apparente du travail par tête dans le secteur marchand seraient négatifs en moyenne annuelle en 2001, en raison notamment de la diffusion de la réduction du temps de travail et du cycle de productivité. Ils se redresseraient ensuite à + 1,3 % en 2002.

Moyenne annuelle	1998 %	1999 %	2000 %	2001 %	2002 %
VA EB-EP (1)	4,0	3,4	3,8	2,3	2,6
Emploi total EB-EP (y. c. non salariés) (2)	1,9	2,2	3,0	2,6	1,3
Productivité effective par tête (3) = (1) - (2)	2,1	1,2	0,7	- 0,3	1,1
Évolution de la durée du travail (RTT) (4)	- 0,2	- 0,4	- 2,1	- 0,8	- 0,6
Évolution de la durée du travail (hors RTT) (5)	- 0,1	0,0	0,1	0,0	0,0
Productivité effective horaire (6) = (3) - (4) - (5)	2,4	1,6	2,6	0,5	1,8
Effet du cycle de productivité (7)	0,7	- 0,2	0,1	- 0,5	0,1
Effet des allègements de charge (8)	- 0,2	- 0,2	- 0,2	- 0,1	0,0
Gains de productivité horaire RTT (9)	0,1	0,2	0,8	0,3	0,2
Productivité horaire hors cycle et mesures de politique publique 10 = (6) - (7) - (8) - (9)	1,9	1,9	1,8	0,8	1,5

Fin d'année, non CVS	MA				GA				GA			
	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002	1999	2000	2001	2002
					En %				En %			
SMNA salarié (EB-EP)	2,4	3,3	2,8	1,7	2,8	3,6	1,7	2,0	398	518	251	303
Autres salariés et contrats aidés									93	83	89	55
Total salariés	2,0	2,6	2,3	1,5	2,4	2,8	1,6	1,6	491	601	340	358
Non salariés	- 0,1	- 0,5	- 0,3	- 0,6	- 0,2	- 0,4	- 0,5	- 0,6	- 6	- 11	- 12	- 15
Emploi total (hors contingent)	1,8	2,3	2,1	1,3	2,1	2,5	1,4	1,4	485	589	328	343

La hausse de l'emploi total, portée par celle de l'emploi marchand, a atteint un niveau historique en 2000 (+ 589 000 en glissement). En 2001 et 2002, les effectifs marchands seraient moins dynamiques et la progression des emplois non marchands décélérerait également en 2002. La progression de l'emploi total serait d'environ 328 000 en glissement en 2001 et 343 000 en 2002 (hors contingent).

Évolution de l'emploi total (hors contingent) et de l'emploi salarié marchand



L'évolution

■ Des gains de pouvoir d'achat en hausse sensible sur la période 2001-2002

- La révision des statistiques de salaires opérée récemment par l'Insee fait apparaître une progression du SMPT dans le secteur marchand de 2,4 % par an en 1999 et 2000, contre 1,8 % et 1,9 % précédemment estimés. Les salaires auraient ainsi un peu plus largement répercute le renchérissement inattendu des produits pétroliers qu'on ne le pensait dans un premier temps : en 2000, le SMPT ne serait inférieur que d'environ 0,3 point au niveau suggéré par ses déterminants usuels (prix et tensions sur le marché du travail). Cette retenue relative reflète probablement la modération négociée dans le cadre du passage aux 35 heures.
- La persistance de difficultés de recrutement, en dépit du ralentissement conjoncturel, laisse attendre une certaine accélération des salaires réels en 2001 et 2002. Sous l'hypothèse d'un ratrappage graduel sur les prix et d'une diffusion très modérée de la revalorisation du SMIC – et compte tenu de la modération résiduelle associée au passage aux 35 heures – le SMPT pourrait augmenter de 2,9 % cette année et de 3,3 % en 2002. En termes réels, ce dernier progresserait ainsi de 1,2 % en 2001 et de 1,7 % en 2002, après 0,7 % : en 2000, une progression modérée au regard de la diminution du taux de chômage sur la période.

■ La RTT aurait un effet modérateur sur les évolutions salariales, dont une partie est liée à des stratégies d'attente de la part des entreprises en phase de négociation

- Les salaires mensuels sont supposés maintenus lors du passage à 35 heures et la contrepartie salariale à la RTT se résumerait *in fine* à une modération salariale de l'ordre d'un point sur un an. Par ailleurs, la progression, légèrement plus faible qu'attendu des salaires en 2000, dans un contexte de forte baisse du taux de chômage, est le signe d'une certaine modération salariale appliquée par anticipation dans les entreprises qui sont toujours en phase de négociation de la réduction du temps de travail. Au total, la modération salariale dans les entreprises passées à 35 heures freinerait la hausse du SMPT de 0,2 point en 2001 et 0,1 point en 2002, après 0,3 en 2000 (ce calcul intègre l'impact inflationniste des majorations pour heures supplémentaires ; cet effet est de l'ordre de 0,1 point par an).

■ La diffusion des 35 heures se traduirait par une forte progression des salaires horaires

- Le SMPT horaire progresserait fortement sur l'ensemble de la période. La hausse a été de + 2,7 % en moyenne annuelle et en termes réels en 2000, compte tenu du nombre important de salariés passés à 35 heures et qui ont bénéficié du maintien de leur salaire mensuel. La hausse en termes réels du SMPT horaire serait légèrement plus faible en 2001 et 2002, égale à 2,2 % puis 2,4 % en moyenne annuelle, car la moindre baisse de la durée moyenne du travail à partir de 2001 ne serait que partiellement compensée par l'accélération du SMPT réel.

des salaires

Les effets de la modération salariale liée à la RTT sont surtout sensibles en 2000. À partir de 2001, l'évolution des salaires réels resterait étroitement guidée par les tensions sur le marché du travail. La persistance de ces tensions conduirait à une accélération du SMPT réel en 2001 et 2002.

La progression du SMPT horaire serait particulièrement vive sur la période, compte tenu du nombre important de salariés passés à 35 heures et qui bénéficient du maintien de leur salaire mensuel.

Évolution du SMPT

SMPT	2000		2001		2002	
	nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel
glissement/an	2,4 %	0,8 %	3,3 %	1,6 %	3,3 %	1,7 %
moyenne/an	2,4 %	0,7 %	2,9 %	1,2 %	3,3 %	1,7 %

Évolution du SMPT horaire

SMPT horaire	2000		2001		2002	
	nominal	réel	nominal	réel	nominal	réel
glissement/an	4,1 %	2,5 %	4,0 %	1,9 %	4,1 %	2,7 %
moyenne/an	4,4 %	2,7 %	3,8 %	2,1 %	4,0 %	2,4 %

La prévision d'inflation

■ La disparition des effets modérateurs des baisses de fiscalité indirecte et l'envolée des prix alimentaires expliquent le redressement de l'inflation au cours des derniers mois

La disparition des effets modérateurs liés à la baisse de TVA et aux baisses de tarifs de télécommunications intervenues en avril 2000 s'est mécaniquement traduite par un rebond du glissement annuel des prix à la consommation ces derniers mois. Le redressement de l'inflation tient également, dans une large mesure, à l'accélération exceptionnelle des prix alimentaires – le glissement annuel de ceux-ci étant passé de 2,8 % en décembre à 5,7 % en août. Cette accélération traduit l'impact de différents facteurs :

- les crises dans le secteur de l'élevage : le report de la consommation des ménages vers des viandes de qualité supérieure après le déclenchement de la crise de l'ESB avait déjà contribué à une hausse sensible du prix de la viande de bœuf à l'automne 2000. L'épidémie de fièvre aphteuse a conduit quant à elle à un renchérissement important des viandes, compte tenu à nouveau d'effets de substitution entre différentes qualités de produits. Sur un an, la hausse du prix de la viande atteint 8,9 % en août, contre 3,5 % en octobre 2000.
- les pluies exceptionnelles de la fin de l'hiver ont limité en outre la production de primeurs au printemps et l'offre de fruits frais à l'été. Le glissement annuel des prix des produits frais atteint 8,1 % en août, après 3,6 % en décembre 2000.

Le redressement du cours du baril au 2^e trimestre s'est en outre traduit par une hausse des prix des carburants au cours des mois d'avril et mai.

Les pressions sous-jacentes sont restées pour leur part plus modérées : hors énergie, viande et produits frais, l'inflation a augmenté de 0,6 % fin 1999 à 0,9 % fin 2000 avant de se redresser à environ 1,5 % dernièrement. L'inflation sous-jacente calculée par l'Insee⁽¹⁾ est également restée contenue à 1,5 % sur un an au cours des derniers mois, avant d'atteindre 1,8 % en août.

■ L'inflation sous-jacente se stabiliseraient en dessous de 2,0 % sur la période

Comme le suggère la hausse des salaires enregistrée en début d'année, la persistance des difficultés de recrutement laisse attendre une accélération sensible des salaires par tête dans le secteur marchand. Ceux-ci pourraient progresser de 2,9 % en 2001 et 3,3 % en 2002, après 2,4 % en 2000. Combinée à la faiblesse des gains de productivité récents, cette accélération devrait se traduire par une assez forte progression des coûts salariaux unitaires : 2,7 % en 2001 et 2,5 % en 2002 après 1,6 % en 2000 dans le secteur marchand.

L'inflation sous-jacente pourrait augmenter légèrement au cours des prochains mois, en dépit du repli assez rapide des tensions conjoncturelles. Elle resterait cependant un peu en deçà de 2 % sur la période, sous l'hypothèse d'un maintien des efforts de marge des entreprises à l'occasion du passage à l'euro fiduciaire.

La poursuite de l'intensification de la concurrence dans les industries de réseau – avec notamment l'ouverture de la boucle locale dans le secteur des télécoms en 2002 – et les produits de nouvelles technologies exercent en revanche un effet modérateur.

(1) Indice corrigé des variations saisonnières, hors tarifs publics, fiscalité indirecte et produits à prix volatils (énergie et produits frais notamment).

en France

■ L'inflation s'établirait ainsi à 1,7 % en 2001 et 1,6 % en 2002 en moyenne annuelle

Malgré la légère progression de la composante sous-jacente, l'inflation devrait se replier sur la période, en raison d'un retour à la normale des prix alimentaires et d'un reflux de l'inflation importée.

S'agissant des prix alimentaires, la projection retient l'hypothèse médiane d'un retour graduel des prix des produits frais et de la viande à leurs profils saisonniers habituels d'ici la fin de l'année. En conséquence, les prix alimentaires reviendraient sur un rythme de 2,7 % en moyenne annuelle en 2002, après 5,0 % en 2001.

La projection repose également sur l'hypothèse conventionnelle d'un gel des taux de change à leurs niveaux récents – soit 1 euro = 0,90 US\$ – et d'un léger repli du prix du pétrole – vers 23 US\$ le baril à partir du printemps prochain.

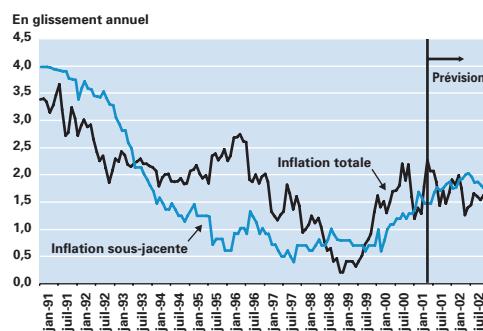
Sous ces hypothèses, l'inflation s'établirait à 1,7 % en 2001 et 1,6 % en 2002 en moyenne annuelle. Le glissement des prix reviendrait à 1,7 % fin 2001 et 1,6 % fin 2002.

Évolution des prix de détail par grands postes

	2000		2001		2002	
	glissement annuel (en %)	moyenne annuel (en %)	glissement annuel (en %)	moyenne annuel (en %)	glissement annuel (en %)	moyenne annuel (en %)
Alimentation	2,8	2,1	4,3	5,0	2,7	2,7
Manufactures privés	0,4	0,0	0,9	0,7	1,3	1,5
Énergie	7,8	12,7	- 4,1	- 1,2	- 2,4	- 3,9
Produits pétroliers	10,6	21,7	- 2,8	- 3,6	- 4,2	- 2,6
Services	0,8	0,7	1,9	1,4	1,9	1,9
Loyers eau	0,2	0,3	0,5	0,5	1,5	1,5
Santé	0,3	0,5	- 0,9	- 0,4	0,5	0,1
Transports - Comm.	- 2,8	- 1,9	1,1	- 0,8	- 2,1	- 1,1
Autres services	1,8	1,3	3,0	2,5	2,9	2,9
Total hors tabac	1,6	1,6	1,6	1,6	1,5	1,5
Total	1,6	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6
Total hors énergie	1,1	0,8	2,2	2,0	2,0	2,1
Sous-jacent	1,3	1,1	1,9	1,6	1,7	1,8

L'inflation en France atteindrait en moyenne annuelle 1,7 % en 2001 et 1,6 % en 2002.

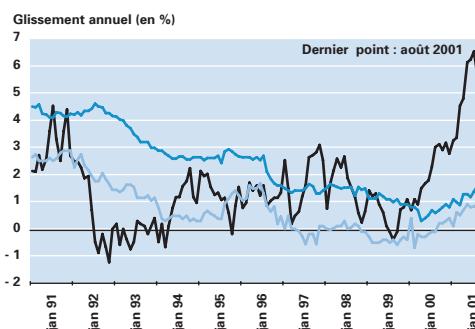
L'inflation sous-jacente se redresserait au cours des prochains mois. Elle s'infléchirait par la suite.



Évolution de l'indice des prix à la consommation

Les prix alimentaires se sont envolés au cours des derniers mois : leur hausse sur un an atteint 5,7 % en août.

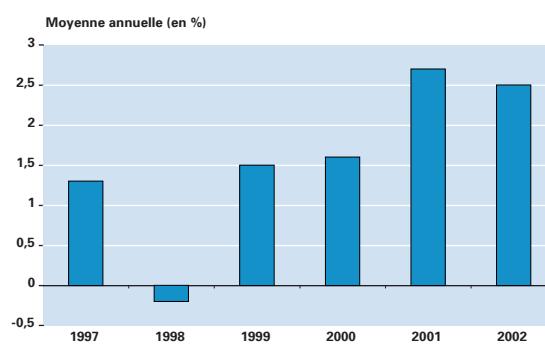
Les prix des services se sont aussi redressés sur le passé récent malgré les effets modérateurs liés à la baisse des tarifs dans le secteur des télécoms à la suppression du droit au bail sur les loyers.



Évolution des prix à la consommation par secteur

- Alimentation
- Services
- Produits manufacturés

Comme le suggère la hausse des salaires enregistrée en début d'année, la persistance des difficultés de recrutement laisse attendre une accélération sensible coûts des salariaux unitaires dans le secteur marchand. Ceux-ci pourraient ainsi progresser de 2,7 % en 2001 et 2,5 % en 2002, après 2,4 % en 2000.



Coûts salariaux unitaires dans le secteur marchand

La formation du revenu

■ Les gains de pouvoir d'achat(1) liés aux revenus d'activité resteraient importants en 2001 avant de se replier légèrement en 2002

La croissance vigoureuse de la masse salariale brute totale observée en 2000 se poursuivrait en 2001 (+ 3,5 % en termes réels) avant de ralentir quelque peu en 2002 (+ 3,1 %). Le pouvoir d'achat de la masse salariale privée augmenterait de 4,3 % en 2001 après 4,4 % en 2000 avant de ralentir à 3,4 % en 2002. Le ralentissement des créations d'emplois aurait en effet un impact défavorable sur le pouvoir d'achat des ménages, en partie compensé par le redressement du salaire moyen par tête.

Les entrepreneurs individuels bénéficiaient en 2001 de gains de pouvoir d'achat relativement élevés, leur excédent brut d'exploitation (EBE) progressant de 1,7 % en 2001 (après 1,2 % en 2000). La croissance de celui-ci s'infléchirait en 2002 pour se rapprocher de sa moyenne des années 90 (+ 0,7 %).

Globalement, le ralentissement de l'EBE des ménages contribuerait pour près d'un tiers à celui de leur pouvoir d'achat.

■ Les finances publiques soutiendraient le pouvoir d'achat des ménages en 2001 comme en 2002

Le pouvoir d'achat des ménages tirerait profit des baisses de prélèvements fiscaux et sociaux décidées depuis 2000 qui représenteraient environ 5,9 milliards d'euros en 2001 et 4,4 milliards d'euros en 2002, en raison notamment de la baisse des taux du barème progressif et de l'introduction de la prime pour l'emploi. Ces baisses de prélèvements compenseraient l'augmentation spontanée des impôts liée à la croissance de la masse salariale enregistrée en 2000 et prévue en 2001.

Les cotisations sociales versées par les salariés progresseraient en 2001 sensiblement moins vite que les salaires bruts. Le non versement par les entreprises au 1^{er} trimestre de la cotisation au profit de l'Association pour la Structure Financière (ASF) a notamment bénéficié aux ménages (environ 0,7 milliard d'euros de cotisations sociales salariés n'ont pas été versées). En outre, la nouvelle convention Unedic se traduit par un allégement supplémentaire des cotisations salariés d'un peu plus de 0,5 milliard d'euros. En 2002, la croissance des cotisations versées se rapprocherait de celle de la masse salariale. La convention Unedic se traduit néanmoins par une nouvelle baisse de cotisations salariées pour environ 0,7 milliard d'euros.

Les prestations sociales accéléreraient sensiblement en 2001 en raison du coup de pouce de 0,5 % sur les pensions versées par le régime général, des dispositions nouvelles en faveur des chômeurs prévues par la convention de l'Unedic et des effets des mesures des conférences famille (à hauteur de 0,8 milliard d'euros cette année). En 2002, les prestations sociales accéléreraient encore un peu plus en termes réels. Les prestations bénéficieraient notamment de la mise en place de la prestation dépendance de la montée en régime des nouvelles dispositions de la convention UNEDIC et des effets des mesures pour la famille qui s'élevaient à 0,7 milliard d'euros.

(1) Le pouvoir d'achat des différentes composantes du revenu est obtenu ici à partir du déflateur de la consommation privée.

des ménages

■ Après une année 2000 exceptionnelle, les revenus financiers ralentiraient sensiblement

Le dynamisme exceptionnel des dividendes reçus par les ménages en 2000 (+ 21,9 % en termes réels) s'est traduit par une très forte accélération du pouvoir d'achat des revenus financiers (+ 11,9 %).

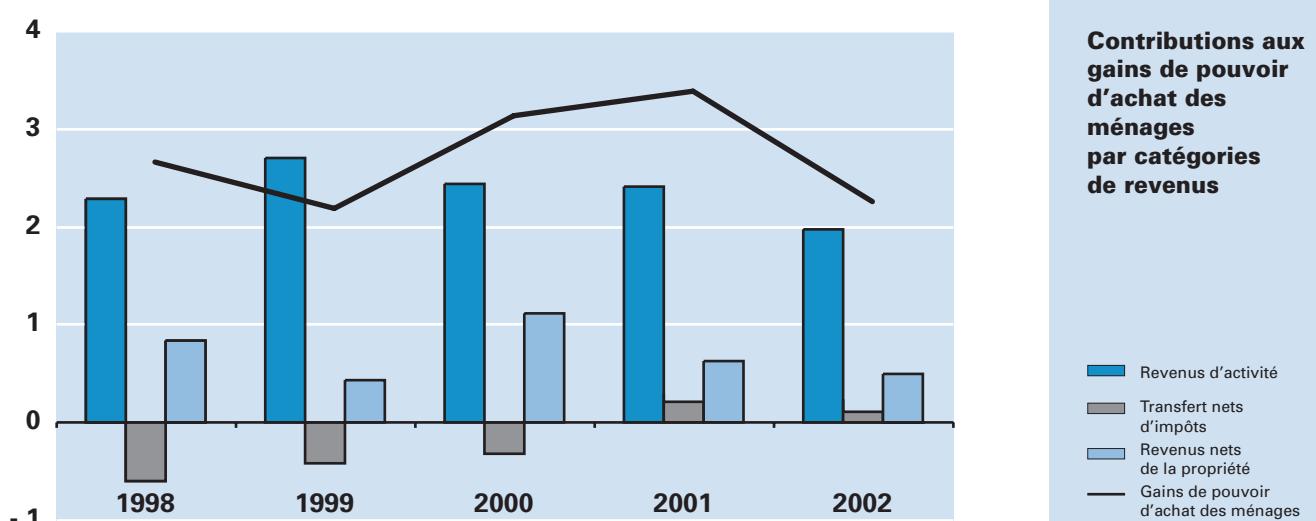
En 2001, les revenus financiers décéléreraient en liaison avec la baisse des taux d'intérêt et un contexte boursier nettement moins favorable. Cette décélération refléterait également une poursuite de la déformation de la structure de l'épargne. Les ménages continueraient en effet à réorienter leur épargne vers des produits à revenus différés (assurance-vie, parts d'OPCVM...) au détriment de produits à revenus immédiats (placements monétaires, épargne contractuelle...). Le montant des intérêts reçus n'augmenterait ainsi que de 0,6 % en 2001 et de 0,4 % en 2002. Les dividendes reçus devraient décélérer en raison du ralentissement des profits (13,8 % en 2001 et 6,7 % en 2002, après 21,9 % en 2000).

Le bas niveau des taux d'intérêt à long terme et la décélération de l'encours d'endettement lié au repli de l'investissement-logement modéreraient en revanche la progression de la charge d'intérêts versés par les ménages (0,7 % en 2001 et 0,4 % en 2002, après 2,4 % en 2000).

Pouvoir d'achat du revenu disponible brut des ménages (1)

	Taux de croissance annuel			Contribution		
	2000	2001	2002	2000	2001	2002
Revenus d'activité	2,9	3,0	2,4	2,4	2,5	2,0
Salaires bruts (+)	3,5	3,5	3,1	2,0	2,1	1,8
Excédents bruts d'exploitation (+)	1,5	1,7	0,8	0,4	0,4	0,2
Entrepreneurs individuels	1,2	1,7	0,7	0,1	0,2	0,1
Ménages hors entrepreneurs individuels	2,0	1,8	0,9	0,2	0,2	0,1
Transferts nets	-4,5	2,6	1,9	-0,3	0,2	0,1
Prestations sociales en espèces (+)	0,9	1,8	2,0	0,3	0,6	0,6
Prélèvements sociaux et fiscaux (-)	2,4	1,6	2,0	-0,6	-0,4	-0,5
Cotisations sociales	3,7	2,2	3,2	-0,3	-0,2	-0,3
Impôts sur le revenu y compris CSG et RDS	1,8	1,1	1,4	-0,3	-0,2	-0,2
Revenus nets de la propriété (+)	11,7	6,2	4,8	1,1	0,6	0,5
Revenu disponible brut (en pouvoir d'achat)	3,1	3,4	2,6	3,1	3,4	2,6

1) Calculé en utilisant le déflateur de la consommation des ménages



La demande

■ La consommation resterait dynamique en 2001 et 2002

- Soutenue par une accélération sensible des salaires par tête et de fortes créations d'emplois, la croissance du pouvoir d'achat du revenu disponible (RDB) des ménages devrait demeurer très dynamique cette année : 3,4 % en 2001, après 3,1 % en 2000. Le ralentissement de la masse salariale, des revenus financiers et de l'EBE des ménages en limiterait la progression à 2,6 % en 2002.
- L'accélération passée des prix et des revenus, notamment financiers, semble avoir incité les ménages à augmenter leur épargne au cours de l'année passée, en dépit de la diminution rapide du chômage. Le ralentissement des créations d'emplois devrait amener les ménages à faire preuve de prudence. Le taux d'épargne augmenterait de 15,9 % en 2000 à 16,5 % en 2001, avant de revenir à 16,4 % en 2002.
- La consommation progresserait de 2,6 % en 2001 et de 2,7 % en 2002. Ces prévisions de consommation sont compatibles avec la bonne tenue de la confiance des ménages que laisse escompter la poursuite des créations d'emplois

■ Après une progression exceptionnelle depuis 1999, l'investissement logement des ménages stagnerait (+0,5 % en 2001 et + 0,1 % en 2002)

En 2000, l'investissement des ménages a atteint son plus haut niveau depuis 20 ans. Le logement individuel est resté soutenu par la bonne situation financière des ménages et la baisse de TVA sur les travaux d'entretien a conforté ce dynamisme.

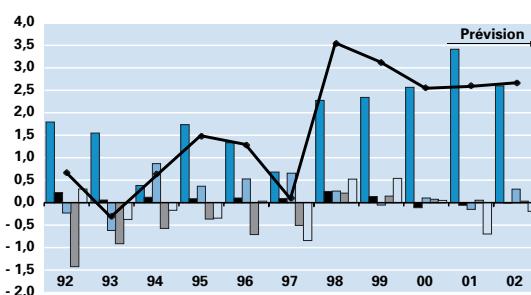
Les sources de croissance de l'investissement logement devraient se tarir en 2001 et 2002 :

- Après plusieurs années de progression rapide, les constructions neuves de logement individuel, devraient à présent refluer en liaison avec la satisfaction des besoins des ménages et la maturation du cycle de l'investissement logement.
- Les dépenses d'entretien des ménages devraient également se tasser avec la disparition des effets stimulants liés à la baisse de TVA et aux tempêtes de la fin 1999.

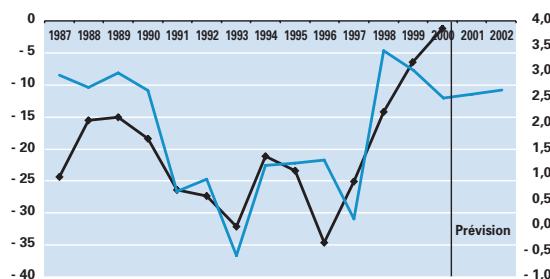
La prudence des ménages se reflèterait également dans leur décisions d'investissement. Le taux d'épargne financier se redresserait quant à lui de 3/4 point sur la période : il passerait de 6,6 % en 2000 à 7,5 % en 2002.

des ménages

Les ménages ont adopté un comportement de consommation très prudent au cours des derniers trimestres.



La confiance des ménages a atteint des niveaux historiquement élevés au cours des dernières années. Elle continuerait de soutenir la consommation des ménages en 2001 et 2002.



L'investissement logement des ménages se maintiendrait à un niveau élevé.



	2000	2001	2002
Revenu disponible brut en pouvoir d'achat	3,1	3,4	2,6
Dépenses de consommation des ménages	2,5	2,6	2,7
Taux d'épargne	15,9	16,5	16,4
Investissement	4,5	0,5	0,0
Taux d'épargne financière	6,6	7,3	7,5

Contribution à la croissance de la consommation des ménages

- du pouvoir d'achat du RDB
- de l'inflation
- des taux d'intérêts réels
- des variables indicatrices
- de la cale
- Consommation des ménages

Confiance des ménages et croissance de la consommation

- Indice moyen de confiance des ménages
- Croissance de la consommation des ménages (échelle de droite)

Investissement des ménages en niveau

L'investissement

■ L'investissement des entreprises est vigoureux depuis 1998

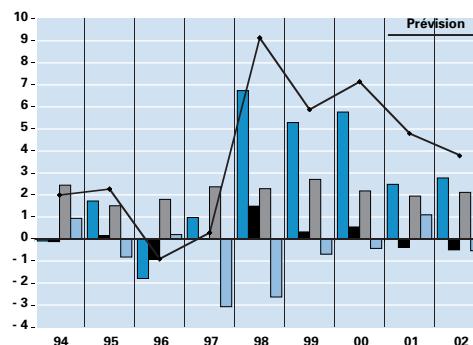
- La vigueur récente de l'investissement tient à la progression très soutenue de demande et au maintien de conditions financières favorables. Elle reflète également la montée en charge des équipements en nouvelles technologies de l'information et de la communication.
- Cette vigueur de l'investissement n'a cependant pas empêché une forte progression du taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie : celui-ci a atteint un niveau historiquement élevé en fin d'année 2000 (87,9 %), avant de se replier quelque peu au début de cette année.

■ Dans un tel contexte, le ralentissement de l'investissement devrait rester d'ampleur limitée

- Le ralentissement de la demande, notamment en provenance de l'étranger, et le tassemement des profits devraient conduire à un ralentissement de l'investissement sur la période. Celui-ci devrait toutefois faire preuve d'une assez bonne résistance, en raison de conditions financières toujours favorables et des tensions récentes sur les capacités de production. L'investissement des entreprises progresserait ainsi de 4,9 % en 2001 et de 3,8 % en 2002 après 7,2 % en 2000.
- Dans l'industrie, le volume d'investissement croîtrait de 4,3 % cette année, un peu en deçà de ce que suggère la dernière enquête de l'INSEE, et de seulement 2,9 % en 2002. Cette progression de l'investissement, dans un contexte de demande moins dynamique, permettrait de détendre les taux d'utilisation des capacités de production.
- L'investissement des entreprises en construction qui s'est fortement redressé depuis 1998, devrait quant à lui continuer à accélérer en 2001 et 2002, comme le suggère la forte augmentation récente des mises en chantier. Des facteurs structurels contribueraient à ce dynamisme : nécessité de remplacer des bâtiments industriels obsolètes, redémarrage du secteur des bureaux après une période d'assainissement du marché.

des entreprises

La croissance de l'investissement des entreprises aurait été inférieure à ce que suggèrent ses déterminants usuels depuis 1997. En raison des tensions récentes sur les capacités de production et des besoins d'équipement en NTIC, l'effort d'équipement des entreprises devrait demeurer soutenu en 2001 et 2002.

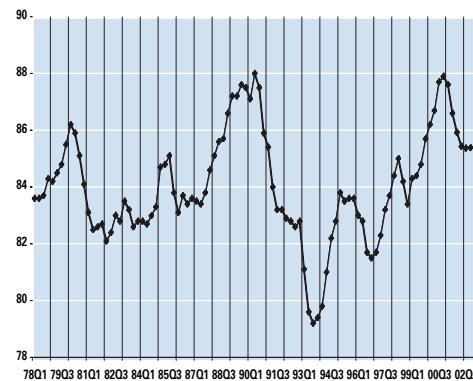


Contribution à la croissance de l'investissement en volume des SNFEI

- de la valeur ajoutée (volume)
- du taux de rentabilité économique
- du coût réel du capital
- de la cale
- Investissement des SNFEI

* Lecture : une contribution positive de la cale signifie que l'investissement est supérieur à ce qu'impliquent ses déterminants usuels.

Après avoir atteint des niveaux élevés à la fin 2000, le taux d'utilisation des capacités de production devrait se détendre en 2001 et 2002.



Taux d'utilisation des capacités de production dans l'industrie

	2000	2001	2002
FBCF totale des entreprises SNFEI	7,2	4,9	3,8
FBCF totale dans la branche manufacturière	8,0	4,3	2,9
Taux d'utilisation des capacités de production (secteur industriel)	87,1	86,5	85,6

Partage de la valeur ajoutée et taux

■ La part des rémunérations dans la valeur ajoutée des sociétés non financières se redresserait en 2001 et en 2002

Les derniers comptes nationaux annuels suggèrent que la part des rémunérations dans la valeur ajoutée s'est raffermie de 63,4 % en 1999 à 63,6 % en 2000. Elle continuerait de se redresser en 2001 pour atteindre 64,0 %. Cette évolution résulterait à proportions équivalentes de l'accélération des salaires par tête et des créations d'emplois exceptionnelles récemment enregistrées. En 2002, la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée progresserait à nouveau pour atteindre 64,3 %. Le redressement sensible de la productivité par tête irait de pair avec une nouvelle accélération des salaires réels par tête.

■ Le taux de marge des sociétés non financières resterait globalement stable

L'augmentation de la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée pèserait sur le taux de marge des entreprises à hauteur de près d'un demi-point en 2001. Le taux de marge tirerait cependant profit de la suppression de la part salariale de l'assiette de la taxe professionnelle. Il ne se replierait ainsi que de 0,3 point en 2001 et 0,1 point en 2002, pour s'établir respectivement à 32,4 % puis 32,2 %.

■ La mise en œuvre de la réduction du temps de travail (RTT) modifie légèrement le partage de la valeur ajoutée en faveur des salaires

Le partage du travail induit par la RTT réduirait la productivité par tête de 0,5 % en 2001 et 0,4 % en 2002, après 1,1 % en 2000.

Le passage aux 35 heures modèreraient par ailleurs quelque peu la progression du salaire moyen par tête. Les accords d'entreprises intègrent systématiquement le maintien du salaire mensuel au moment du changement d'horaires et prévoient une période de gel ou de modération par la suite : les prévisions tablent ainsi sur une modération de 1 % étalée sur un an lors du passage aux 35 heures. L'impact direct modérateur de la RTT sur le salaire moyen par tête serait de -0,2 % en 2001 et -0,1 % en 2002, après -0,3 % en 2000.

En conséquence, l'effet direct de la RTT sur la part des salaires bruts dans la valeur ajoutée se limiterait à +0,3 % par an en 2001 et 2002. Il serait ainsi sensiblement plus faible qu'en 2000 (+0,9 %) en raison du net ralentissement des créations d'emplois liées aux 35 heures.

Après prise en compte des aides publiques (aides structurelles, aides incitatives et extension de la ristourne de CSG sur les bas salaires), la RTT contribuerait à relever la part de la rémunération du travail dans la valeur ajoutée (cotisations employeurs incluses) de 0,1 % par an sur la période 1999-2002.

de marge des sociétés non financières

Compte des sociétés non financières

Taux de croissance annuelle, en %	1999	2000	2001	2002
Valeur ajoutée brute des SNF	3,6	4,6	4,4	4,6
Rémunération des salariés	4,8	5,0	5,1	5,0
Salaires et traitements bruts	4,7	5,9	5,8	5,0
Cotisations sociales employeurs	5,1	2,6	3,0	5,0
Impôts liés à la production	1,3	-0,3	1,0	-0,8
Subventions	0,8	-2,5	3,4	-6,0
Excédent brut d'exploitation	1,5	4,3	3,5	4,2
(en %)				
Part des rémunérations (y compris cotisations employeurs) dans la VA	63,4	63,6	64,0	64,3
dont salaires et traitements bruts	46,5	47,1	47,8	48,0
Taux de marge	32,7	32,6	32,4	32,2
Contribution à la variation du taux de marge	-0,7	-0,1	-0,3	-0,1
Productivité du travail	0,6	0,0	-0,1	0,7
Rémunération réelle par salarié (1)	-1,3	-0,1	-0,5	-1,1
Termes de l'échange (2)	-0,1	-0,2	0,1	0,1
Impôts nets de subventions	0,1	0,2	0,1	0,1

1) Calculée à partir du déflateur de la consommation privée.

2) Écart entre la hausse du déflateur de valeur ajoutée et celle du déflateur de la consommation privée.

Contribution de la RTT à l'évolution de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée (1)

(Contribution de la RTT en %)	1999	2000	2001	2002
Rémunération réelle par salarié (a)	-0,1	-1,0	-0,4	-0,3
Salaires bruts et traitements	0,0	-0,2	-0,2	-0,1
Cotisations sociales employeurs	-0,1	-0,8	-0,2	-0,2
Aide structurelle et extension de la ristourne (2)	-0,1	-0,6	-0,2	-0,2
Aides incitatives	0,0	-0,2	0,0	0,0
Productivité par salarié (b)	-0,2	-1,1	-0,5	-0,4
Contribution de la RTT à la variation de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée (a) – (b)	0,1	0,1	0,1	0,1
dont salaires bruts	0,2	0,9	0,3	0,3

1) Contributions de la RTT à la variation de la part des rémunérations dans la valeur ajoutée. Champ EB-EP.

2) L'extension de la ristourne est néanmoins financée par une hausse de la fiscalité pesant sur les entreprises.

La situation financière

■ La dégradation de l'autofinancement des entreprises s'interromprait en 2002

La progression de l'investissement et le repli de l'épargne ont entraîné une forte diminution du taux d'autofinancement⁽¹⁾ des sociétés non financières (SNF) au cours des dernières années, de 100,5 % en 1998 à 82,5 % en 2000. Ce mouvement devrait se poursuivre en 2001 mais s'interromprait en 2002 en raison de la décélération des investissements. Le taux d'autofinancement s'établirait ainsi à 72,8 % en 2002 après 74,0 % en 2001.

■ Après une accélération très sensible à la fin des années 1990, l'endettement des sociétés non financières ralentirait graduellement dès cette année

L'endettement des SNF a fortement augmenté depuis 1997 : la part de la dette dans la valeur ajoutée est ainsi passée d'environ 114 % à 125 % en 2000. Cette progression de l'endettement sur la période récente reflète la vigueur de l'investissement et l'impact d'un environnement financier resté très favorable. Le coût de l'endettement a en effet sensiblement diminué depuis le milieu des années 90, dans le sillage des taux d'intérêt réels de long terme.

En 2000, les conditions de financement ont été particulièrement favorables. L'écart entre la rentabilité économique élevée des entreprises⁽²⁾ et leur faible coût d'endettement a continué de jouer en faveur du recours à l'emprunt. Les entreprises ont ainsi tiré profit d'un « effet de levier » important⁽³⁾.

En 2001 et 2002, le maintien de taux d'intérêt modérés et la bonne tenue relative de l'investissement devraient continuer à favoriser l'endettement (+8,0 % en 2001 et +4,7 % en 2002). Celui-ci ralentirait cependant, les entreprises étant incitées à cet horizon à contenir l'augmentation du poids de la dette par rapport aux fonds propres.

■ Un moindre recours à l'endettement permettrait de préserver la solvabilité des entreprises

Après s'être légèrement redressé en 2001, le ratio d'insolvabilité (intérêts nets/profits d'exploitation) se stabilisera ainsi à 16,9 % en 2002, un niveau qui resterait historiquement élevé. La reconstitution progressive de la capacité d'autofinancement des entreprises se refléterait également dans la stabilisation de leur besoin de financement qui atteindrait 2,2 % de PIB en 2001 et 2,4 % en 2002.

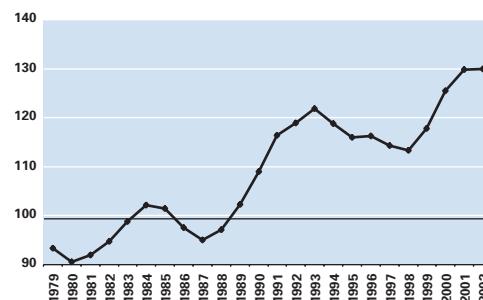
(1) Le taux d'autofinancement est le ratio épargne/investissement.

(2) La rentabilité économique des entreprises désigne le flux de revenus dégagé par l'activité (après impôts et amortissement du capital) rapporté à leur stock de capital physique. En première approximation, elle est égale au ratio rapportant l'EBE aux immobilisations.

(3) Lorsque le coût d'un emprunt est inférieur à la rentabilité de son exploitation, il devient rentable pour l'entreprise de s'endetter. Dans cette configuration, le recours à l'emprunt permet en effet d'augmenter la rentabilité des fonds investis par les actionnaires.

des entreprises

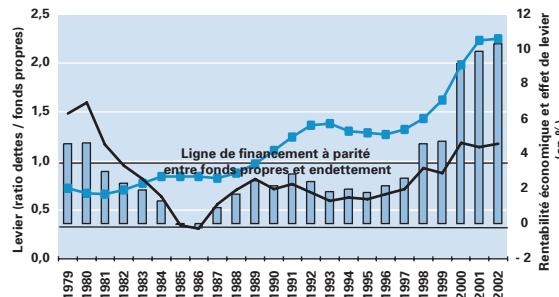
Les entreprises se sont significativement endettées depuis 1997 à la faveur de conditions économiques et financières très favorables.



Endettement des SNF sur valeur ajoutée

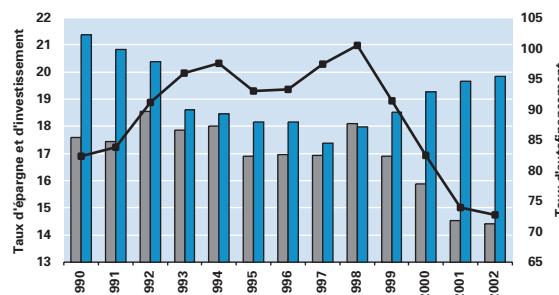
Le recours à l'emprunt a permis aux entreprises de tirer profit d'un important effet de levier.

Le ratio dettes/fonds propres s'est sensiblement redressé en 2000. Les entreprises modéreraient donc graduellement leur recours à l'emprunt sur la période de prévision.



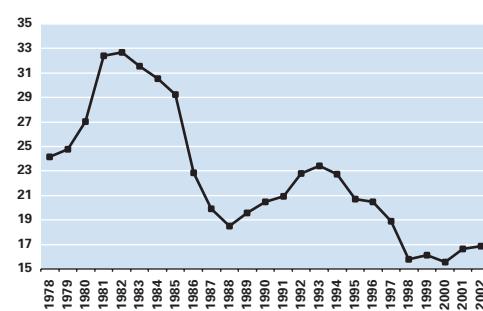
Décomposition de l'effet de levier

Le taux d'autofinancement s'est fortement dégradé depuis 1998 avec le recours croissant à l'emprunt. Il se stabiliserait en 2002.



Taux d'autofinancement des SNF

La solvabilité des entreprises resterait à un niveau élevé sur l'ensemble de la période de prévision. Le ratio d'insolvabilité serait de 16,9 % en 2002.



Ratio d'insol-vabilité des SNF (intérêts nets/EBE)

Une baisse du ratio manifeste une amélioration de la solvabilité.

Échanges

Le solde des transactions courantes s'améliorerait en 2001 de 3,3 milliards d'euros et atteindrait 26,0 milliards d'euros en raison de l'amélioration de l'excédent des biens et services. En 2002, l'excédent des biens et services s'améliorerait encore de 3,9 milliards d'euros, mais du fait de la hausse du déficit des transferts courants, le solde courant n'augmenterait que de 2,1 milliards d'euros.

Le solde commercial de la France (source douanes FAB-FAB) augmenterait de 1,1 milliards d'euros en 2001 et s'établirait à 1,5 milliards d'euros. Cette évolution serait due principalement à un solde manufacturier en hausse de 2,6 milliards d'euros face à l'alourdissement de la facture énergétique et à la détérioration du solde agroalimentaire. En revanche, en 2002, l'excédent progresserait de 2,1 milliards d'euros en dépit de la stagnation de l'excédent manufacturier et s'établirait ainsi à 3,6 milliards d'euros.

- Les échanges de **produits manufacturés** ralentiraient fortement sur l'horizon de la prévision. Les flux en valeur devraient suivre des évolutions quasiment parallèles, leur croissance se réduisant sensiblement en 2001 puis redémarrant en 2002, dans un contexte de légère reprise de la demande étrangère et française.

- Malgré la baisse du prix du pétrole et de l'activité, la **facture énergétique** s'alourdirait quelque peu en 2001 et reviendrait en 2002 à des niveaux proches de ceux de 2000. A 23,3 milliards d'euros en 2002, le déficit énergétique de la France représenterait encore près de deux fois celui de 1999.

- **L'excédent agro-alimentaire** baisserait nettement en 2001. Nos exportateurs de viande ont en effet fortement pâti des conséquences des crises de la « vache folle » et de la fièvre aphteuse en début d'année, ce qui s'est traduit par la baisse du volume des exportations et, par effet de substitution, a dopé les importations. Ces échanges, actuellement en voie de redressement, devraient revenir à la normale en fin d'année et s'améliorer légèrement en 2002 sous l'effet de la reprise des exportations et de gains de termes de l'échange.

Les échanges de services ont enregistré une reprise vigoureuse l'année dernière. Leur croissance resterait soutenue en 2001, en raison notamment des très bons acquis enregistrés en fin d'année 2000, mais elle se tasserait toutefois graduellement sur l'horizon de la projection en raison du ralentissement de la demande mondiale adressée à la France. **Les échanges de voyages** suivraient la même tendance, les importations restant cependant un peu plus dynamiques cette année que les exportations du fait de la progression cumulée du revenu disponible des ménages depuis trois ans. L'excédent des services et voyages progresserait chaque année de d'environ 2,0 milliards d'euros, dont 1 milliard chaque année au titre du poste « voyages ».

Les revenus enregistreraient en 2001 une dégradation de leur solde de 1,0 milliard d'euros, imputable aux revenus de capitaux. Celle-ci est due aux intérêts du secteur bancaire dont le solde baisserait de 3,4 milliards d'euros. La progression des revenus d'Investissements Directs à l'Étranger (IDE) et de portefeuille viendrait atténuer la dégradation du solde des revenus en 2001 et suffirait à le stabiliser en 2002.

Le déficit des transferts courants avec les administrations s'allégerait de 0,8 Mds d'euros. En effet, le jeu des reports budgétaires se traduit en 2001 par une baisse nette de la contribution française au budget européen au titre de la quatrième ressource. En revanche, du fait de la réforme du financement communautaire, cette ligne se dégraderait de plus de 2,0 milliards d'euros en 2002. Par ailleurs, les subventions versées n'augmenteraient que faiblement.

extérieurs

La baisse de l'excédent courant, très prononcée en 2000, s'interromprait dès cette année, du fait de l'amélioration du solde de notre commerce extérieur et malgré le repli de l'excédent des revenus d'investissements.

En 2002, l'alourdissement du déficit des transferts courants viendrait limiter limiter la progression du solde courant malgré la poursuite de l'amélioration des biens et services. En euros courants, l'amélioration des transactions courantes serait donc limitée à 5,5 milliards d'euros sur les deux années de projections alors qu'une dégradation de 12 milliards d'euros a été enregistrée en 2000.

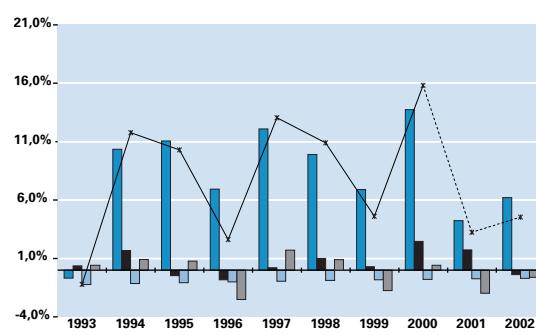
En 2001, la croissance des exportations manufacturières subirait un fort repli en raison du ralentissement de la demande mondiale et des gains limités de compétitivité-prix et celle des importations manufacturières enregistrerait une forte correction après le résultat exceptionnel de l'année 2000. En 2002, les rythmes de progression des flux redémarraient légèrement.

La balance des transactions courantes

(Milliards d'Euros)

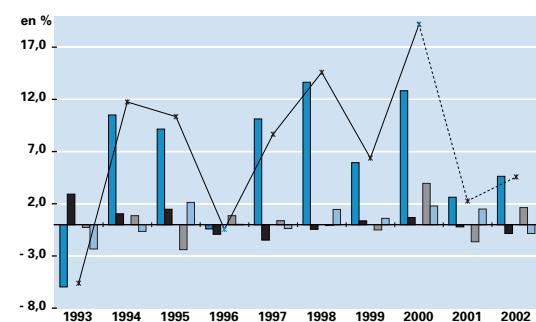
	1999	2000	2001	2002
Transactions courantes	34,8	22,7	26,0	28,0
Biens et services	36,9	22,5	25,8	29,7
Biens	18,9	1,7	2,7	4,8
Marchandises générales	17,4	1,0	1,9	3,9
Données douanières (FAB-FAB)	15,9	0,4	1,5	3,6
Dont :				
Agro-alimentaire (CAF-FAB)	9,2	9,4	8,4	8,8
Energie (CAF-FAB)	-11,7	-23,5	-24,2	-23,3
Industrie civile (CAF-FAB)	8,1	3,3	5,9	6,2
Services	18,0	20,8	23,1	24,8
Voyages	12,1	14,1	15,1	16,1
Revenus	10,3	15,1	14,3	14,6
Rémunération des salariés	7,3	7,4	7,7	7,9
Revenus des investissements	3,0	7,7	6,7	6,7
Transferts courants	-12,3	-14,9	-14,2	-16,3

Source : 1998-2000 Banque de France ; 2001-2002 Direction de la Prévision.



Contribution des déterminants des exportations de biens manufacturés en volume

█ Demande mondiale
█ Compétitivité à l'exportation
█ Tendance
█ Autres
—●— Exportations



Contribution des déterminants des importations de biens manufacturés en volume

█ Demande finale
█ Compétitivité à l'importation
█ Tuc
█ Autres
—■— Importations

Tableaux

Tableau 1

Évolution des ressources et emplois de biens et services

(en milliards d'euros et en indices)

	1999		2000				2001				2002			
	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	Indice de volume	Valeur aux prix n-1	Indice de prix	Valeur aux prix courants	
Ressources														
Produit Intérieur Brut	1 350,2	103,1	1 392,0	100,9	1 404,8	102,3	1 437,1	101,6	1 459,6	102,5	1 496,1	101,7	1 521,6	
Importations	319,0	114,2	364,3	105,1	382,7	102,7	393,1	101,5	398,9	104,1	415,3	100,8	418,8	
TOTAL DES RESSOURCES	1 669,1	105,2	1 756,3	101,8	1 787,5	102,4	1 830,2	101,5	1 858,5	102,8	1 911,4	101,5	1 940,4	
Emplois														
Dépenses de consommation des ménages	730,7	102,5	749,2	101,5	760,3	102,6	780,2	101,5	791,9	102,7	813,3	101,6	826,3	
Dépenses de consommation des APU	315,9	102,2	322,8	101,4	327,1	102,2	334,2	101,6	339,7	101,9	346,3	101,6	351,9	
Dépenses de consommation des ISBLSM	8,4	103,4	8,7	101,2	8,8	102,2	9,0	101,6	9,2	102,0	9,4	101,6	9,5	
Formation brute de capital fixe	257,3	106,1	273,0	101,3	276,5	103,3	285,6	101,7	290,5	102,3	297,3	101,4	301,5	
dont :														
Sociétés non financières et E.I.	141,9	107,2	152,1	101,2	154,0	104,9	161,5	101,0	163,2	103,8	169,4	101,4	171,8	
Ménages hors E.I.	65,5	104,5	68,4	100,3	68,6	100,5	69,0	103,9	71,6	100,1	71,7	101,4	72,7	
Sociétés financières	10,2	109,9	11,2	101,8	11,4	107,8	12,3	99,1	12,2	103,2	12,6	101,4	12,8	
Administrations publiques	39,4	103,9	41,0	103,0	42,2	100,6	42,5	101,7	43,2	100,3	43,3	101,4	43,9	
ISBLSM	0,3	101,3	0,3	98,9	0,3	100,6	0,3	101,7	0,3	100,3	0,3	101,4	0,3	
Exportations	351,9	112,6	396,0	101,6	402,6	103,5	416,7	101,5	422,8	104,1	440,3	101,4	446,3	
Objets de valeur	1,2	102,4	1,3	99,0	1,2	102,3	1,3	101,6	1,3	102,5	1,3	101,9	1,4	
Variations de stocks	3,7				10,9		3,1		3,1		3,5		3,5	
TOTAL DES EMPLOIS	1 669,1	105,2	1 756,3	101,8	1 787,5	102,4	1 830,2	101,5	1 858,5	102,8	1 911,4	101,5	1 940,4	
dont :														
Demande totale hors stocks	1 665,5	105,1	1 751,0	101,5	1 776,6	102,8	1 827,1	101,6	1 855,4	102,8	1 907,9	101,5	1 936,9	
Demande intérieure totale	1 317,3	103,3	1 360,3	101,8	1 384,9	102,1	1 413,5	101,6	1 435,7	102,5	1 471,1	101,6	1 494,1	
Demande intérieure hors stocks	1 313,6	103,1	1 355,0	101,4	1 374,0	102,6	1 410,4	101,6	1 432,6	102,4	1 467,6	101,6	1 490,6	

Tableau 2

Contributions à la croissance du P.I.B.

(Taux de croissance annuel moyen en %)

	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Contributions à la croissance du PIB														
(aux prix de l'année précédente)														
Dépenses de consommation des ménages	1,6	1,5	0,4	0,5	- 0,3	0,7	0,7	0,7	0,1	1,9	1,5	1,4	1,4	1,5
Dépenses de consommation des APU	0,4	0,6	0,6	0,9	1,1	0,2	0,0	0,5	0,5	0,0	0,5	0,5	0,5	0,5
Formation brute de capital fixe totale	1,6	0,8	- 0,3	- 0,3	- 1,3	0,3	0,4	0,0	0,0	1,3	1,2	1,2	0,6	0,5
dont : Sociétés non financières et E.I.	1,0	0,7	- 0,3	0,1	- 0,9	0,2	0,2	- 0,1	0,0	0,9	0,6	0,8	0,5	0,4
Ménages hors E.I.	0,4	- 0,1	- 0,4	- 0,2	- 0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	0,2	0,4	0,2	0,0	0,0
Sociétés financières	0,0	0,1	0,1	- 0,4	0,0	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,0
Administrations publiques	0,2	0,1	0,2	0,2	- 0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0
Variations de stocks et objets de valeur	0,2	0,0	- 0,2	- 0,3	- 1,2	0,9	0,6	- 0,6	0,0	0,8	- 0,2	0,1	- 0,6	0,0
Commerce extérieur	0,3	- 0,2	0,6	0,8	0,8	0,0	0,0	0,4	1,3	- 0,5	0,1	- 0,1	0,3	0,1
dont : Exportations	2,0	1,0	1,3	1,2	0,0	1,6	1,7	0,8	2,7	2,1	1,0	3,3	1,0	1,2
Importations	- 1,7	- 1,3	- 0,7	- 0,4	0,8	- 1,6	- 1,6	- 0,3	- 1,5	- 2,6	- 1,1	3,4	0,7	1,1
PIB	4,2	2,6	1,0	1,5	- 0,9	2,1	1,7	1,1	1,9	3,4	2,9	3,1	2,3	2,5

prévisionnels

Tableau 3

Comptes des entreprises non financières

(Taux de croissance en valeur)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
									Prév.	Prév.
COMPTE D'EXPLOITATION (SNF-EI)										
Emplois										
Rémunération des salariés	- 0,4	1,4	2,7	1,9	2,6	3,8	4,7	5,0	5,0	5,0
dont : Salaires bruts	- 0,4	1,5	3,3	2,1	2,9	4,1	4,6	5,8	5,7	5,0
Cotisations sociales effectives	- 0,3	1,4	1,2	1,4	1,8	3,2	4,9	2,7	3,0	5,1
Impôts liés à la production et à l'importation	7,1	4,8	5,1	7,1	2,6	5,0	0,2	- 0,3	1,0	- 0,6
Excédent brut d'exploitation et revenu mixte	- 1,1	3,0	3,6	- 0,4	2,9	7,4	1,3	3,8	3,4	3,6
Ressources										
Valeur ajoutée	- 0,6	2,3	3,3	1,0	3,0	5,3	3,1	4,3	4,2	4,3
Subventions d'exploitation	15,4	- 2,5	- 11,2	25,1	- 18,6	1,1	1,6	- 1,8	3,6	- 5,4
COMPTE DE REVENU (SNF)										
Emplois										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	7,0	3,0	3,4	- 2,1	5,2	11,6	4,9	17,3	13,3	7,8
dont : intérêts effectifs	3,4	- 3,3	- 0,8	- 7,1	- 3,1	- 4,8	0,5	2,0	8,5	5,1
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	1,2	10,7	28,2	- 0,5	16,0	9,7	22,9	8,9	13,0	- 2,9
Revenu disponible brut	- 3,6	3,4	- 2,8	1,5	3,9	13,1	- 3,1	- 1,7	- 4,6	3,9
Ressources										
Revenus de la propriété et de l'entreprise	9,6	3,3	- 4,7	3,5	9,5	19,5	7,1	23,7	15,0	8,6
Excédent brut d'exploitation	0,0	3,2	4,2	- 1,5	5,0	10,0	1,5	4,3	3,5	4,2
COMPTE DE CAPITAL										
FBCF	- 8,4	1,7	2,0	1,1	- 0,4	9,6	6,5	8,9	6,3	5,5
Variation de stocks (1)	- 10,9	- 2,3	3,1	- 3,5	0,2	5,9	3,3	9,6	1,3	1,9
Besoin de financement (1)	14,2	6,0	- 5,7	3,1	- 1,4	3,6	- 4,0	- 26,7	- 32,6	- 37,1

(1) En milliards d'euros

Tableau 4

Ratios caractéristiques des résultats d'entreprise

(Part dans la valeur ajoutée en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002
									Prév.	Prév.
RÉMUNÉRATION DES SALARIÉS										
Entreprises non financières (SNF-EI)	57,0	56,6	56,2	56,8	56,5	55,7	56,6	56,9	57,3	57,7
Sociétés non financières	64,5	64,1	63,6	64,4	63,7	62,6	63,4	63,6	64,0	64,3
EXCÉDENT BRUT D'EXPLOITATION (TAUX DE MARGE)										
Entreprises non financières (SNF-EI)	40,1	40,4	40,5	39,9	39,9	40,7	40,0	39,8	39,5	39,2
Sociétés non financières	32,3	32,5	32,7	31,9	32,2	33,4	32,7	32,6	32,4	32,2
INTÉRÊTS EFFECTIFS VERSÉS										
Sociétés non financières	11,5	10,9	10,4	9,6	8,9	8,0	7,8	7,6	7,9	7,9
IMPÔTS COURANTS SUR LE REVENU ET LE PATRIMOINE										
Sociétés non financières	2,2	2,4	2,9	2,9	3,2	3,3	3,9	4,1	4,4	4,1
ÉPARGNE BRUTE										
Sociétés non financières	17,8	18,0	16,9	17,0	16,9	18,1	16,9	15,9	14,5	14,4

Tableaux

Tableau 5

Ratios caractéristiques de l'accumulation du capital

	(en%)										
	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	
									Prév.	Prév.	
TAUX D'INVESTISSEMENT (1)											
Entreprises non financières (SNF-El)	17,0	17,0	16,8	16,6	16,1	16,7	17,2	17,8	18,1	18,3	
Sociétés non financières	18,6	18,5	18,2	18,2	17,4	18,0	18,5	19,3	19,6	19,8	
TAUX D'AUTOFINANCEMENT											
des Sociétés non financières											
au sens strict (2)	95,9	97,5	93,0	93,3	97,4	100,5	91,4	82,5	74,0	72,8	
au sens large :											
Hors stocks (3)	107,5	108,8	102,7	104,4	112,2	110,7	102,6	91,1	79,9	78,5	
Y compris stocks (4)	119,7	111,2	99,8	107,7	112,0	105,5	100,1	85,3	79,2	77,5	

(1) Investissement/Valeur ajoutée.

(2) Épargne brute/FBCF.

(3) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF.

(4) Épargne brute + transferts nets en capital/FBCF + variations de stocks.

Tableau 6

Comptes des ménages

(Taux de croissance annuels en valeur)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998*	1999	2000	2001	2002
									Prév.	Prév.
COMPTE DE REVENU										
Ressources										
Salaires bruts	1,6	2,0	3,6	2,7	2,9	3,8	4,2	5,0	5,0	4,7
- Cotisations sociales salariales	4,1	3,9	3,4	5,5	- 2,6	- 19,9	4,8	5,2	3,8	4,8
Salaires nets	1,1	1,6	3,6	2,1	4,1	8,8	4,1	5,0	5,2	4,7
Revenu mixte des El	- 3,2	2,6	2,2	1,9	- 1,2	2,1	1,0	2,8	3,2	2,2
Prestations sociales brutes	5,9	3,1	3,8	4,1	2,8	2,6	2,9	2,4	3,3	3,6
Intérêts et dividendes	7,6	0,1	11,6	0,1	3,7	7,6	4,5	10,7	6,4	5,3
Autres ressources	1,0	- 1,6	9,1	- 6,8	5,8	5,8	0,4	- 0,2	4,2	1,9
Emplois										
Impôts courants sur le revenu et le patrimoine	3,5	4,8	2,0	7,6	8,7	36,4	6,1	3,3	2,6	3,1
Intérêts et dividendes	3,4	- 8,0	1,0	- 7,2	- 5,5	0,9	3,4	3,6	2,3	2,0
Autres emplois	1,9	0,0	4,4	2,4	2,2	- 7,3	2,5	2,4	3,1	2,6
REVENU DISPONIBLE BRUT										
dont : Dépenses de consommation	2,9	2,4	4,7	1,9	3,0	3,5	2,9	4,7	4,9	4,3
Épargne Brute	1,8	3,4	3,2	3,2	1,5	4,1	3,2	4,0	4,2	4,3
	8,7	- 2,5	13,2	- 4,6	11,0	0,1	1,2	8,1	8,8	3,8

Remarque importante :

* Le compte des ménages reflète en 1998 la diminution de 4,75 points de la cotisation maladie des salariés privés (0,75 point contre 5,5 points et relèvement de 4,1 points du taux de la CSG (7,5 points contre 3,4 points)).

prévisionnels

Tableau 7

Salaires et pouvoir d'achat

(Taux de croissance moyen annuel)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Prév.	2002 Prév.
SALAIRS										
Salaires bruts reçus par les ménages (1)	1,6	2,0	3,6	2,7	2,9	3,8	4,2	5,0	5,0	4,7
Salaire moyen annuel par tête (2)	2,0	1,8	2,0	1,8	2,6	1,8	2,4	2,4	2,9	3,3
Taux de salaire horaire (2)	1,8	2,0	2,3	2,9	2,6	2,0	3,4	5,1	4,6	4,6
Effectifs salariés (2)	- 2,1	- 0,4	1,5	0,5	0,6	2,0	2,4	3,3	2,8	1,7
VARIATIONS EN POUVOIR D'ACHAT										
Déflateur de la consommation des ménages	2,4	2,2	2,0	1,9	1,4	0,7	0,4	1,5	1,5	1,6
Pouvoir d'achat du salaire moyen par tête	- 0,4	- 0,4	0,0	- 0,1	1,2	1,1	2,0	0,9	1,4	1,7
Pouvoir d'achat du salaire horaire	- 0,6	- 0,2	0,3	1,0	1,2	1,3	3,0	3,6	3,1	3,0
POUVOIR D'ACHAT DU RDB	0,4	0,3	2,7	0,1	1,5	2,8	2,5	3,1	3,4	2,6

(1) Ensemble de l'économie.

(2) Branches marchandes non agricoles (EB-EP).

Tableau 8

Taux d'épargne des ménages

(en %)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Prév.	2002 Prév.
Taux d'épargne global (1)	15,6	14,8	16,0	15,0	16,1	15,6	15,4	15,9	16,5	16,4
Taux d'épargne financière (2)	7,0	5,7	7,3	6,2	7,7	6,9	6,6	6,6	7,3	7,5
Taux d'épargne non financière	8,6	9,1	8,7	8,8	8,4	8,7	8,8	9,3	9,2	8,9

(1) Taux d'épargne global : épargne brute/revenu disponible brut.

(2) Taux d'épargne financière : capacité de financement/revenu disponible brut.

Tableau 9

Évolution du commerce extérieur de la France

(en milliards d'euros)

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Prév.	2002 Prév.
Total CAF-FAB dont :	0,9	- 1,4	1,2	4,0	16,3	13,4	7,6	- 9,6	- 8,9	- 6,5
Produits agro-alimentaires	8,1	6,2	7,2	7,9	9,9	8,9	9,2	9,4	8,4	8,8
Énergie	- 10,7	- 10,3	- 9,2	- 11,9	- 13,2	- 9,3	- 11,7	- 23,5	- 24,2	- 23,3
Industrie	3,4	2,7	3,2	8,0	19,5	13,8	10,1	4,6	6,9	7,2
Total FAB-FAB (en % du PIB)	8,3	6,9	8,2	11,2	24,3	21,3	15,9	0,4	1,5	3,6
	(- 0,8)	(0,6)	(0,7)	(0,9)	(1,9)	(1,6)	(1,2)	(0,0)	(0,1)	(0,2)

Source : INSEE, DP.

Tableaux prévisionnels

Tableau 10

Produit intérieur brut des pays industrialisés

	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Prév.	2002 Prév.
France	- 0,9	2,1	1,7	1,1	1,9	3,4	2,9	3,1	2,3	2,5
Allemagne	- 1,1	2,3	1,7	0,8	1,5	2,2	1,5	3,0	0,9	1,7
Royaume-Uni	2,3	4,4	2,8	2,6	3,7	2,6	2,1	3,1	2,0	2,0
Italie	- 0,9	2,2	2,9	1,1	1,8	1,5	1,4	2,9	1,9	2,1
Belgique	- 1,5	3,0	2,5	1,0	3,5	2,7	2,5	4,0	1,5	1,8
Pays-Bas	0,8	3,2	2,3	3,0	3,8	3,7	3,6	3,9	1,5	2,2
Espagne	- 1,2	2,3	2,7	2,3	3,8	4,0	3,7	4,0	3,0	2,6
UE à 15	- 0,4	2,8	2,4	1,6	2,5	2,7	2,3	3,4	2,0	2,3
Zone Euro	- 0,8	2,4	2,2	1,4	2,3	2,7	2,4	3,4	1,9	2,3
Zone Euro hors France	- 0,8	2,5	2,4	1,5	2,4	2,6	2,2	3,4	1,8	2,2
États-Unis	2,4	4,0	2,7	3,7	4,2	4,3	4,2	4,1	1,4	1,9
Canada	2,3	4,7	2,8	1,7	4,0	3,1	4,2	4,7	2,2	2,5
Japon	0,3	0,7	1,4	5,2	1,6	- 2,5	0,3	1,5	- 0,4	0,4
OCDE	0,9	3,0	2,4	3,0	3,1	2,5	2,8	3,4	1,4	1,8

Tableau 11

Prix à la consommation des pays industrialisés

(Prix à la consommation des ménages en moyenne annuelle)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001 Prév.	2002 Prév.
France	1,7	1,8	2,0	1,2	0,7	0,6	1,7	1,7	1,6
Allemagne	2,8	1,7	1,4	1,9	0,9	0,6	1,9	2,5	1,9
Royaume-Uni	2,4	2,8	2,9	2,8	2,7	2,3	2,1	1,4	1,6
Italie	4,1	5,2	4,0	2,0	2,0	1,7	2,5	2,9	2,2
Belgique	2,4	1,5	2,0	1,6	1,0	1,1	2,5	1,9	1,6
Pays-Bas	2,8	1,9	2,0	2,2	2,0	2,2	2,5	3,7	2,4
Espagne	4,7	4,7	3,6	2,0	1,8	2,3	3,4	3,7	2,3
Zone Euro						1,1	1,1	2,3	2,7
Zone Euro hors France						1,0	1,1	2,5	2,9
États-Unis	2,6	2,8	2,9	2,3	1,6	2,2	3,4	3,3	3,1
Japon	0,7	- 0,1	0,1	1,7	0,6	- 0,3	- 0,6	- 1,0	- 0,5

L'objectif d'assainissement des finances publiques est maintenu

Vue d'ensemble

Le cap d'assainissement des finances publiques est maintenu. Le déficit public qui s'élevait à 2,7 points de PIB en 1998, s'est réduit à 1,6 point de PIB en 1999 et recule de nouveau en 2000 à 1,4 point de PIB pour se stabiliser ensuite à ce niveau en 2001 et 2002, dans une conjoncture moins porteuse⁽¹⁾. Cette pause dans la réduction des déficits publics est justifiée par la volonté et le souci de ne pas contrarier le libre jeu des stabilisateurs automatiques dans un contexte de ralentissement de la croissance. Elle ne remet toutefois pas en cause l'objectif structurel d'équilibre des finances publiques à moyen terme.

Modulé en fonction de la conjoncture, le processus d'assainissement graduel des finances publiques résulte avant tout d'une évolution maîtrisée des dépenses publiques, dont le poids devrait diminuer de 1,6 point de PIB entre 1998 et 2002. Il contribue naturellement à améliorer la soutenabilité de long terme des finances publiques en inversant la spirale de la dette et en réduisant les charges pour l'avenir : depuis 1999, le poids de la dette dans le PIB se réduit chaque année et devrait s'établir à 56,3 points de PIB en 2002 (hors UMTS). Enfin, compte tenu des mesures d'allégements engagées ou annoncées, le taux de prélèvements obligatoires devrait revenir en 2002 à 44,5 points de PIB, soit un niveau légèrement inférieur à celui

de 1998. Les tendances précédemment ancrées d'augmentation continue du poids de la dette publique et des prélèvements obligatoires dans le PIB ont été inversées pour préparer l'avenir en consolidant le potentiel de l'économie et les comptes publics.

Globalement, le besoin de financement de l'ensemble des administrations publiques s'établirait à 1,4 point de PIB en 2001 et en 2002, grâce à une quasi stabilisation du déficit de l'État et grâce au maintien de l'excédent des administrations locales et de certains régimes sociaux (les administrations de sécurité sociale se trouvant globalement en excédent depuis 1999). L'effort de maîtrise des dépenses de l'État contribue ainsi largement à la consolidation des comptes publics et autorise une réduction de 1,4 point de PIB des prélèvements obligatoires en deux ans.

La réduction de 1,3 point de PIB du déficit public entre 1998 et 2002 comporte une composante conjoncturelle liée au dynamisme de l'activité et une composante structurelle qui reflète les choix de politique économique touchant à la progression des dépenses et aux mesures fiscales (*cf. encadré*). L'amélioration de l'ordre de 1 point de PIB de la composante conjoncturelle du déficit tient à la forte croissance économique, qui excède sur la période la croissance potentielle de l'économie évaluée à environ 2,5 % par an. La partie struc-

(1) Hors comptabilisation des recettes liées à l'octroi de licences UMTS pour plus de lisibilité dans la chronique des différents agrégats, cf. encadré.

turelle du déficit public, qui est revenue aux alentours de 1,5 point de PIB en 2000, serait ensuite stabilisée : la diminution des recettes structurelles, du fait de l'importance des allégements de prélèvements inscrits notamment dans les Lois de Finances

pour 2000 et 2001 et le PLF 2002 serait en effet compensée par les efforts de réduction du poids des dépenses structurelles (dépenses non liées à la conjoncture). Au total, le déficit public structurel serait de l'ordre de 1,4 point de PIB en 2002.

Solde structurel et solde conjoncturel

Le solde des administrations publiques fluctue avec la position de l'économie dans le cycle. On observe un déficit de recettes et un surplus de dépenses (notamment celles qui sont liées à l'indemnisation du chômage) lorsque le PIB est inférieur à son niveau potentiel, et à l'inverse un surplus de recettes et une diminution des dépenses quant il lui est supérieur. Le solde des administrations publiques corrigé des effets de la conjoncture est appelé "solde structurel". La partie du solde effectif qui fluctue avec la conjoncture est qualifiée de conjoncturelle.

Les évolutions qui affectent le solde structurel des administrations publiques reflètent la politique économique menée. L'amélioration du solde structurel traduit soit le ralentissement des dépenses par rapport au PIB, soit l'augmentation durable des recettes.

L'évaluation du solde structurel repose sur la définition d'un taux de croissance "potentiel" de l'économie française. Ce dernier est actuellement évalué à environ 2,5 % par an. Plusieurs facteurs – enrichissement de la croissance en emploi, diffusion des nouvelles technologies, ampleur des mesures d'allégements d'impôts – pourraient être de nature à éléver le potentiel de croissance de l'économie française. Dans cette perspective, le solde structurel se trouverait réduit par rapport aux évaluations courantes.

Capacité (+) / besoin (-) de financement des administrations publiques

En points de PIB	1998	1999	2000	2001	2002		
Administrations publiques (hors UMTS)	- 2,7	- 1,6	- 1,4	- 1,4	- 1,4		
État	- 3,0	- 2,5	- 2,4	- 2,4	- 2,4		
Organismes divers d'administration centrale	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2		
Administrations locales	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3		
Administrations de sécurité sociale	- 0,1	0,3	0,6	0,4	0,5		

Déficit publics : la performance de la

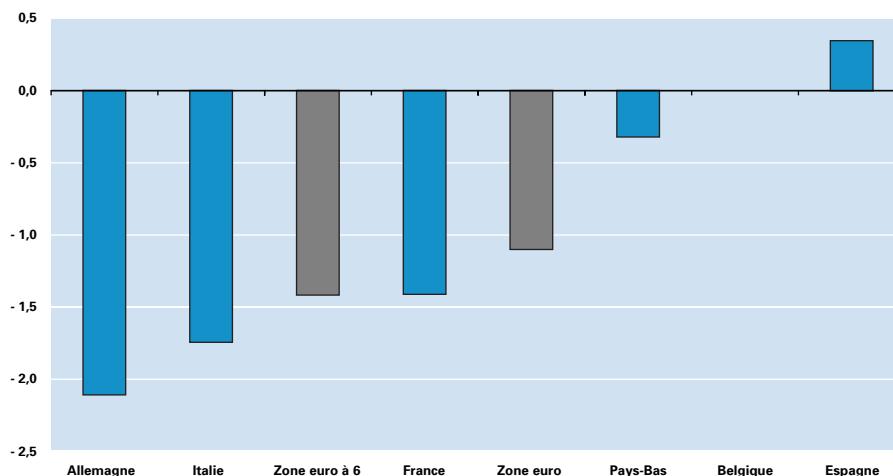
Pour apprécier la situation des finances publiques françaises par rapport à celle de ses partenaires européens, deux dimensions doivent être prises en compte : celle du niveau des déficits et celle du rythme de réduction de ces déficits.

Pour ce qui est des déficits, la France se situerait, avec un besoin de financement des administrations publiques de 1,4 point de PIB en 2002, à un niveau égal à la moyenne des six plus grands pays de la zone et peu éloigné du niveau moyen de la zone euro dans son ensemble, qui s'établirait à 1,1 point de PIB. En 2002, cinq pays devraient se trouver en situation excédentaire (Irlande, Finlande, Danemark, Espagne et Suède) et cinq autres devraient avoir un solde public proche de l'équilibre (Pays-Bas, Belgique, Luxembourg, Autriche, Grèce). L'Italie et l'Allemagne connaîtraient en revanche des déficits plus importants en 2002 (*graphique 1*).

Concernant le rythme de réduction des déficits publics, la France, juste après l'Espagne, se situe dans le peloton de tête de la zone euro. Le recul du déficit public en France serait de 2,1 points de PIB de 1997 à 2002, contre 1,5 point de PIB pour la zone euro et 0,6 point seulement pour l'Allemagne (*graphique 2*).

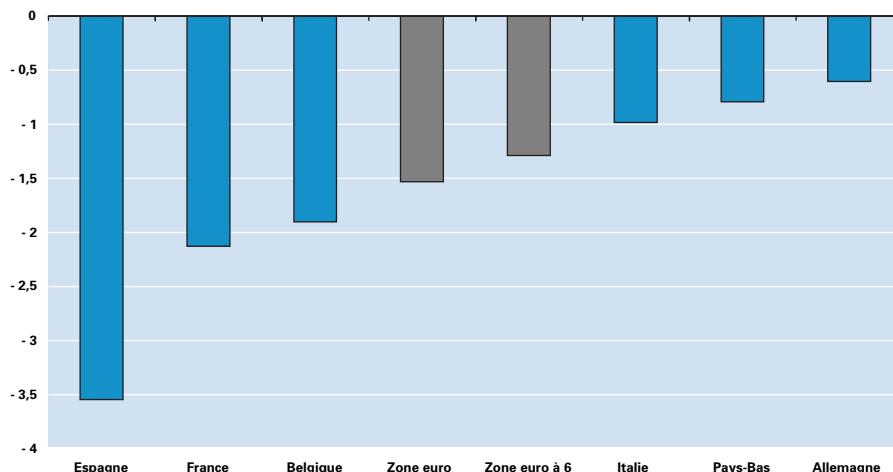
Les marges de manœuvre pour réduire les déficits et les prélèvements obligatoires, aux fins de renforcer la croissance économique potentielle en Europe, reposent sur des efforts importants de maîtrise des dépenses publiques. Pour l'ensemble des pays de la zone euro, les programmes de stabilité retiennent en effet une progression moyenne des dépenses des administrations publiques nettement inférieure à la croissance économique attendue. Le poids des dépenses publiques dans le PIB se réduit donc sensiblement. L'affaiblissement de la conjoncture dans les pays de la zone euro et, partant, de moins bonnes rentrées de recettes fiscales et sociales, se traduisent cependant par une dégradation temporaire du déficit public de la zone en 2001 et une stabilisation en 2002. A l'instar de la situation en France, il n'en résulterait cependant pas une dégradation structurelle des finances publiques au niveau de l'ensemble de la zone euro : le solde structurel serait en effet stabilisé à son niveau de l'année 2000.

France et celles de ses voisins européens



(Graphique 1).
Prévisions de soldes publics en 2002
(en points de PIB)

Source : MINEFI (hors UMTS)



(Graphique 2).
Évolutions des déficits publics de 1997 à 2002
(en points de PIB)

Source : MINEFI (hors souffre France Telecom pour la France en 1997)

Les dépenses

Entre 1997 et 2002, la part des dépenses publiques dans le PIB aura diminué chaque année passant de 55,0 à 52,3 points de PIB atteignant ainsi en 2002 son plus bas niveau depuis plus de 10 ans. Grâce à cette maîtrise de la dépense, il a alors été possible à la fois de réduire le déficit public et de faire reculer le poids des prélèvements obligatoires : en 2002, il serait nettement inférieur à celui de 1997.

■ Le respect de la norme de dépense budgétaire annuelle et pluriannuelle de l'État

En 2001, les dépenses budgétaires devraient progresser de + 0,3 % en volume conformément à ce qui était inscrit en LFI, après une stabilité en 2000 en volume. Pour 2002, le financement des priorités du gouvernement – l'emploi, l'éducation, l'environnement et plus que jamais, compte tenu des événements récents aux États-Unis, la sécurité et la justice – conduit à faire progresser les dépenses du budget général de 0,5 % en volume.

Au total de 1998 à 2001, la progression cumulée en volume des dépenses de l'État est de 1,3 % – soit encore 0,33 % par an – conformément à nos engagements pluriannuels. Dans le programme pluriannuel 2000-2002, il était affiché une progression des dépenses de l'État de 1 % en volume sur trois ans. Avec une croissance de 0,5 % en 2002, l'objectif de dépenses est largement respecté avec une progression totale de 0,8 % en volume sur la période 2000-2002.

En comptabilité nationale, les dépenses de l'État comprennent également les prélèvements sur recettes au profit des collectivités locales et de l'Union européenne qui sont traités en moindres recettes en comptabilité budgétaire. La progression rapide de la contribution de la France aux institutions de l'Union européenne en 2002, en application de la nouvelle décision sur les ressources propres, accélère notamment les dépenses de l'État en comptabilité nationale.

■ Une progression contrastée des dépenses sociales

En 2001, les dépenses des administrations de sécurité sociales seraient dynamiques (+ 3,1 % en volume). Pour une part, ce phénomène se révèle être la contrepartie d'une croissance en volume très modérée en 2000 notamment à cause d'une inflation plus élevée que prévue cette année-là. L'écart entre inflation anticipée et constatée donne en effet lieu à un rattrapage positif en 2001 au titre de 2000 des revalorisations des prestations sociales en espèces. A cela s'ajoutent plusieurs mesures nouvelles comme l'instauration du PARE qui conduit à une meilleure indemnisation des chômeurs, ou encore les mesures liées à la conférence famille 2000. Cependant, l'amélioration du marché du travail, qui permet de maîtriser les dépenses d'assurance chômage, et l'arrivée d'une classe creuse à l'âge de la retraite contribuent à limiter la progression des dépenses sociales.

En 2002, les dépenses de sécurité sociale reviendraient à un rythme de croissance de 2,4 % en volume. Des dépenses nouvelles sont un facteur de cette progression : financement de l'Allocation Prestation Autonomie (APA) pour les personnes dépendantes, mesures pour les familles liées aux conférences 2000 et 2001 (réforme des allocations logement et congé de paternité notamment), montée en charge de la nouvelle convention UNEDIC. Enfin, les embauches de personnel hospitalier liées à la RTT contribuerait également à l'augmentation de la dépense sociale.

publiques

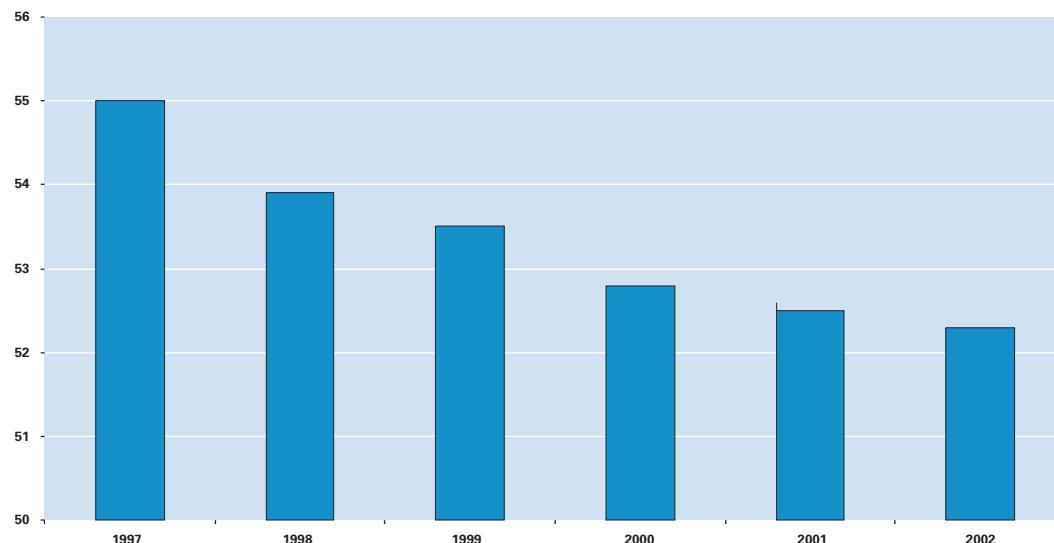
Pour ces deux années, la progression des dépenses maladie demeurerait soutenue, même si un infléchissement est attendu en 2002 avec, en particulier, la mise en place du plan médicamenteux.

■ Une reprise de la dépense des collectivités locales

L'année des élections municipales est traditionnellement une année relativement basse pour la progression de la dépense locale d'investissement : 2001 verrait une évolution de la dépense locale de 1,4 % en volume. Même si leur cycle actuel semble moins marqué que les précédents, l'année 2002 devrait connaître une reprise des dépenses notamment celles d'investissement. Le désendettement des collectivités locales continue à diminuer leurs charges financières.

■ Les dépenses des organismes divers d'administration centrale

La dépense des ODAC est par nature assez volatile. Trois facteurs de progression se distinguent en 2001 : les dépenses liées au plan de soutien de la filière bovine dont la gestion incombe au CNASEA, la CMU (couverture maladie universelle) dont une partie se situe au sein des ODAC en comptabilité nationale, enfin divers transferts en capital. A l'inverse, en 2002, l'absence d'opérations exceptionnelles laisse globalement stables en valeur les dépenses qui connaissent ainsi un recul en volume.



**La réduction
du poids
des dépenses
publiques**
(en points de PIB)

L'évolution des

Les allégements d'impôts et de charges très significatifs engagés par le gouvernement produisent leurs effets sur le taux de prélèvements obligatoires en 2001 et 2002 ; la contribution de la politique fiscale et sociale à l'évolution des prélèvements obligatoires de l'ensemble des administrations publiques serait ainsi de – 1 point de PIB en 2001 et de – 0,4 point en 2002. Cette fiche présente la décomposition du taux de prélèvements obligatoires entre les différents sous-secteurs des administrations publiques.

- **Pour l'État, la progression spontanée des prélèvements obligatoires** resterait dynamique en 2001 (contribuant pour + 0,3 point de PIB à l'évolution du poids des prélèvements obligatoires de l'État). Ce dynamisme de l'évolution spontanée tiendrait, en dépit de la révision à la baisse de la croissance, à la forte progression des différentes assiettes des principaux impôts, lesquelles seraient encore orientées favorablement en 2001. En particulier, les impôts directs (IR et IS), fondés sur les revenus des ménages et les bénéfices fiscaux des entreprises de l'année 2000, resteraient dynamiques.

La croissance des recettes serait cependant en partie compensée par les baisses d'impôt. La réforme de l'impôt sur le revenu aurait une incidence de – 3,3 milliards d'euros à laquelle il convient d'ajouter la montée en charge de la prime pour l'emploi. En 2001, celle-ci représenterait un allégement d'impôt de 1,2 milliard d'euros. La disparition de la contribution de 15 % sur l'impôt sur les sociétés se conjugue avec l'effacement progressif de la surtaxe dite « Juppé » dont le taux passe de 10 % en 2000 à 6 % en 2001 et à 3 % en 2002. Pour la TVA, l'année 2001 est marquée par la fin de la montée en charge de la baisse d'un point du taux normal, dont l'incidence supplémentaire serait de 1,9 milliard d'euros par rapport à 2000.

En 2002, les recettes de l'État seraient spontanément moins dynamiques et les prélèvements obligatoires de l'État ne progresseraient plus que de 0,1 point de PIB avant mesures nouvelles. L'atonie de l'impôt sur les sociétés serait le principal facteur explicatif de cette inflexion. Dans un contexte de net ralentissement de la croissance des bénéfices des sociétés en 2001, les recettes spontanées d'IS connaîtraient une quasi-stabilisation et décroîtraient de 3,6 % sous l'incidence des mesures nouvelles pour 2002. L'impact des baisses d'impôt resterait significatif et atteindrait 4,5 milliards d'euros, avec notamment la poursuite de la réforme du barème de l'impôt sur le revenu, la montée en charge de la prime pour l'emploi et les allégements de l'impôt sur les sociétés.

- **Le taux de prélèvements obligatoires des administrations publiques locales** reculerait nettement pour atteindre 4,8 % en 2002. Cette décrue reflète pour l'essentiel la mise en œuvre progressive de la suppression de la part salariale de la taxe professionnelle. Cette réforme est compensée par un versement de l'État aux collectivités locales à due concurrence.

- **Le taux de prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale** progresserait de 0,2 point de PIB en 2001 et de 0,1 point de PIB en 2002. Le dynamisme remarquable de la masse salariale privée en 2001, qui progresserait plus rapidement que le PIB, serait à l'origine de cette hausse du poids des prélèvements obligatoires des administrations de sécurité sociale. Ce dynamisme n'est que partiellement compensé par la progression des allégements de charges liés à la réduction du temps de travail (aide structurelle et extension de la ristourne de charges sociales pour un impact total de près de 3,1 milliards d'euros en 2001 et 1,4 milliard d'euros en 2002) ou par les baisses de cotisations prévues dans la convention UNEDIC (– 1,1 milliard d'euros en 2001 et à nouveau en 2002) ne compenseraient pas cet effet.

prélèvements obligatoires

L'évolution du taux de prélèvements obligatoires de 1997 à 2002

(en points de PIB)

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
État	17,3	17,2	17,8	17,1	16,9	16,6
ODAC	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
APUL	5,7	5,7	5,5	5,2	5,1	4,9
ASSO	20,5	20,5	20,9	21,4	21,6	21,7
<i>dont cotisations sociales</i>	<i>17,8</i>	<i>15,8</i>	<i>16,0</i>	<i>15,9</i>	<i>15,8</i>	<i>15,8</i>
UE	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,5
Total P.O.	44,9	44,8	45,6	45,2	44,9	44,5

La prévision des recettes fiscales

L'objet de cette fiche est de résigner les prévisions de recettes fiscales du projet de loi de finances pour 2002 dans le contexte macro-économique de la période. L'encadré qui suit rappelle plusieurs éléments méthodologiques sur la prévision de recettes.

Globalement, l'exercice de prévision se déroule en deux temps. On détermine tout d'abord une évolution "spontanée" des recettes. Pour ce faire, on suppose que la législation ne change pas (législation constante) : la croissance économique des recettes fiscales résulte alors uniquement de la croissance prévue des assiettes. Dans un second temps, on prend en compte l'incidence budgétaire des changements de législation ("mesures nouvelles") afin de déterminer un montant des recettes à législation courante.

Ces deux étapes, effectuées impôt par impôt, sont représentées dans le tableau ci-dessous pour l'ensemble des recettes fiscales de l'État. Les recettes 2002 à législation constante, c'est-à-dire à législation 2001, s'obtiennent en faisant progresser les recettes prévues pour 2001 à législation **courante**, de la croissance à législation et périmètre constants prévue pour 2002. Le tome I de *l'Évaluation des Voies et Moyens* retraçant de manière explicite l'impact des changements de périmètre et des mesures nouvelles affectant les recettes fiscales en 2002, on s'attachera ici plus particulièrement à apporter un éclairage sur la dynamique spontanée des recettes qui sous-tend les prévisions du PLF 2002.

Tableau 1

Prévision des recettes fiscales

	2000	2001	2002
Élasticité au PIB nominal	1,9	1,6	1,0
PIB (variation aux prix courants)	4,0 %	3,9 %	4,2 %
Évolution à législation et périmètre constants (en %)	7,9 %	6,4 %	4,0 %
Recettes fiscales nettes à législation de l'année n-1 (en Mds d'euros)		255,5	254,9
Impact des mesures nouvelles (en Mds d'euros)		-10,5	-4,5
Recettes fiscales nettes à législation courante (en Mds d'euros)	240,0	245,0	250,4
Évolution à législation courante (en %)	2,5 %	2,0 %	2,2 %

■ Une évaluation prudente des recettes fiscales, avec une élasticité des recettes au PIB ramenée à 1.

Les recettes fiscales ont connu depuis plusieurs années des croissances spontanées – ou à législation constante – particulièrement importantes au regard de la croissance des principaux indicateurs macro-économiques. En d'autres termes, l'élasticité des recettes fiscales de l'État au PIB a atteint en 1999 et 2000 des niveaux très élevés (en l'occurrence proches de 2). À l'horizon 2002, les recettes fiscales devraient être spontanément moins dynamiques. Ainsi, l'élasticité ne serait plus que de 1,6 en 2001, puis de 1,0 en 2002, soit une croissance des recettes fiscales davantage en phase avec la croissance du PIB.

de l'État en 2001 et 2002

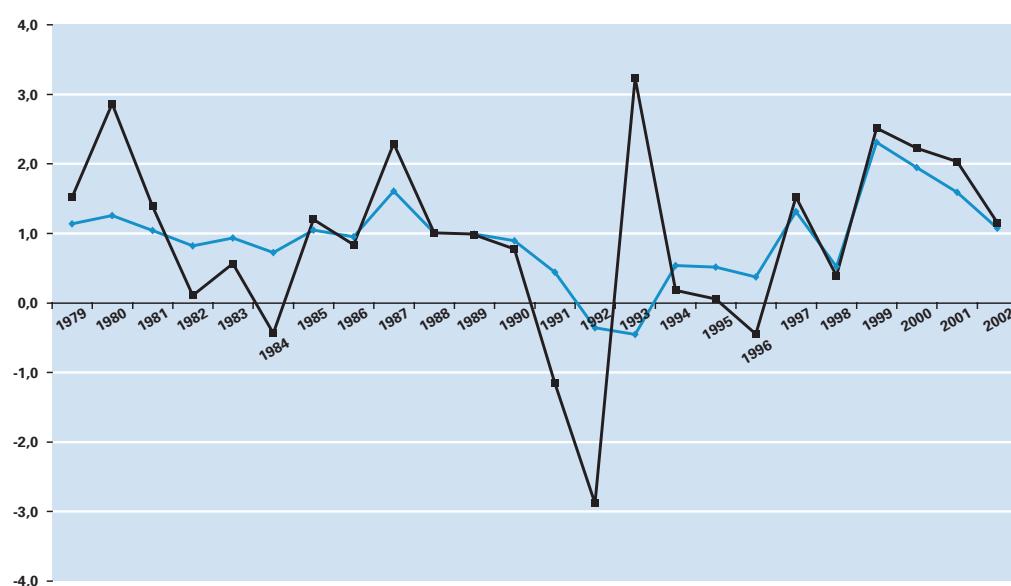
Cette décrue de l'élasticité des recettes apparaît naturelle : l'élasticité ne peut pas s'éloigner durablement de l'unité.

La mesure des élasticités sur le passé, comme en prévision, est imparfaite.

La mesure des élasticités pose quelques difficultés méthodologiques. L'estimation *a posteriori* de l'élasticité des recettes au PIB est tout d'abord sensible à l'évaluation de l'impact budgétaire des mesures fiscales : il faut en effet calculer des recettes fiscales à "législation constante". Or, ce travail diffère de celui qui consiste, au moment de la préparation du projet de loi de finances, à évaluer ces mesures *ex ante* afin de calculer une élasticité prévision. Élasticités observées et élasticités prévues ne sont donc que partiellement comparables.

En outre, s'appuyer sur des évaluations des années 1980 pose un autre type de problème. En effet, les élasticités sont sensibles à l'inflation qui, arithmétiquement, a tendance à limiter les fluctuations de l'élasticité. Par exemple, dans le cas d'une croissance réelle des impôts de 4,5 % et d'une progression de l'activité de 3 % – "élasticité-volume" égale à 1,5 (4,5 divisé par 3) –, l'élasticité mesurée en valeur sera de 1,1 si les prix progressent de 12 %, mais de 1,3 s'ils augmentent de 2 %. Le graphique suivant illustre l'impact de cet effet : l'inflation du début des années 1980 a réduit l'amplitude des fluctuations de l'élasticité des recettes fiscales à l'activité.

Ces limites méthodologiques appellent donc une particulière précaution dans l'utilisation et l'interprétation des élasticités.



L'élasticité des recettes fiscales au PIB

■ Élasticité valeur des recettes fiscales au PIB
■ Élasticité volume des recettes fiscales au PIB

Source : Direction de la Prévision, bureau des Études fiscales.

La baisse de l'élasticité en 2002 résulterait largement de l'évolution de l'impôt sur les sociétés.

En 1999 et 2000, l'élasticité des recettes fiscales était élevée, que l'on prenne en compte l'impôt sur les sociétés ou non. En 2001, l'élasticité de l'impôt sur les sociétés à l'activité est bien supérieure à celle de l'ensemble des recettes fiscales de l'État : hors IS, l'élasticité reculerait de près de deux dixièmes de point, à 1,4. En 2002, de moindres recettes d'IS pèseront, à l'inverse, sur l'élasticité globale : hors IS, l'élasticité des impôts s'élève à 1,2.

■ La croissance spontanée des recettes fiscales devrait ralentir en 2001 et 2002.

Tableau 2

Élasticité des recettes fiscales avec et sans IS

	1999	2000	2001	2002
Élasticité en valeur hors IS	2,0	2,0	1,4	1,2
Élasticité en valeur avec IS	2,3	1,9	1,6	1,0

Source : Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Plusieurs impôts contribuent au retour en phase des recettes fiscales avec leurs assiettes.

L'impôt sur les sociétés

La forte croissance du bénéfice fiscal des sociétés déjà observée en 1998 et en 1999 s'est encore poursuivie en 2000. Elle devrait à nouveau dépasser largement la croissance de l'excédent brut d'exploitation des sociétés non financières (+ 4,3 %). Plusieurs facteurs expliquent ce dynamisme :

- la croissance économique elle-même ;
- le dynamisme particulièrement marqué des bénéfices des grandes sociétés dont la contribution à l'impôt sur les sociétés est conséquente ;
- la croissance du nombre d'entreprises qui paient l'impôt, effet de l'amélioration générale de la situation des entreprises depuis 1998 alors qu'un nombre important d'entre elles étaient déficitaires fiscalement voire comptablement depuis la récession de 1993.

Concernant les bénéfices fiscaux de 2001, à l'inverse, la conjoncture comme l'analyse financière s'accordent pour anticiper un très net ralentissement de la croissance des résultats des entreprises. Aussi, les soldes d'impôt versés par les entreprises en 2002 – pour achever le paiement de l'impôt au titre de l'exercice 2001 – seraient bien moins importants que ceux de 2001 : le mécanisme de recouvrement de l'IS par acomptes et solde entraînerait donc une quasi-stabilisation de l'IS spontané en 2002.

L'impôt sur le revenu

La croissance de l'impôt sur le revenu en 2000, comme en 1999, est allée au-delà de ce qui peut être justifié sur la base de l'évolution moyenne des revenus des ménages (en 1999, comme en 1998). Ceci résulte principalement du dynamisme des hauts revenus et de la progressivité de l'impôt sur le revenu. En effet, une évolution en moyenne peut ne pas impliquer d'importantes recettes d'impôt si elle concerne les bas revenus, non imposables ; à l'inverse, si elle concerne les hauts revenus, soumis à des taux moyens de prélèvement élevés, cette même évolution en moyenne génère d'importantes recettes fiscales.

Or, au cours des dernières années, la croissance des hauts revenus a été plus forte que la moyenne. On observe en effet que le revenu par tête des foyers fiscaux aux revenus les plus élevés est davantage pro-cyclique que le revenu par tête moyen : en période de reprise économique, il croît donc plus vite. Ce phénomène rend assez largement compte du dynamisme de l'impôt sur le revenu en 1999 et 2000.

La TVA

En 2001 et 2002, compte tenu du dynamisme de la consommation des ménages, respectivement de 4,1 % et 4,3 %, la croissance économique de la TVA progresserait également à un rythme soutenu. En 2001, la croissance de l'assiette de la TVA atteindra 4,1 %. En 2002, la croissance économique de la TVA atteindrait 4,2 %, soit une élasticité des recettes de TVA à législation constante par rapport au PIB en valeur proche de l'unité.

L'évolution du déficit par sous-secteur

Depuis 1997, le redressement continu des comptes publics passe par une amélioration générale de la capacité de financement des différentes administrations. Tous les sous-secteurs sont depuis 1999 en excédent, hormis l'État, mais son déficit s'est réduit significativement. En 2002, la réduction du déficit marquerait une pause : le déficit des administrations publiques s'établirait comme pour l'année précédente à 1,4 point de PIB.

La trajectoire du déficit budgétaire de l'État s'infléchirait légèrement en laissant jouer légèrement les stabilisateurs automatiques en recettes. En effet, bien que soutenue par les baisses d'impôts du plan fiscal 2001-2003, la conjoncture moins favorable serait à l'origine de la légère dégradation du solde budgétaire en 2001. En revanche, la stricte tenue de la norme de dépense permet d'éviter une dérive du déficit qui repartirait à la baisse dès 2002.

En comptabilité nationale, le besoin de financement de l'État resterait de -2,4 points de PIB.

La capacité de financement des régimes sociaux reste largement positive et s'améliore encore en 2002 par rapport à 2001 passant de 0,4 à 0,5 point de PIB, dans une conjoncture toujours favorable pour les recettes. En effet, la masse salariale privée, assiette principale des prélèvements des régimes sociaux, progresse de près de 4 % en volume. Les dépenses sociales reculeraient par ailleurs de 0,1 point de PIB participant à l'effort de maîtrise des finances publiques. Les évolutions macroéconomiques et démographiques sont cette année encore favorables à la modération des dépenses d'assurance chômage et vieillesse.

Plusieurs facteurs viennent cependant limiter le solde du compte des régimes sociaux. La mise en place de l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie), la nouvelle convention UNEDIC, qui comprend une baisse des cotisations et l'introduction de la nouvelle prestation liée au PARE (plan d'aide au retour à l'emploi), les allégements de cotisations sociales liées à la RTT, le dynamisme persistant des dépenses maladies et les mesures liées à la conférence famille 2001 sont les éléments les plus importants.

Les collectivités locales garderaient globalement un excédent, de 0,3 point de PIB, après 0,4 en 2001. Parallèlement, le désendettement se poursuivrait allégeant ainsi les charges financières.

Les divers transferts en provenance de l'État progresseraient de manière soutenue permettant de compenser les charges nouvelles et les mesures d'allégements de la fiscalité locale.

Les organismes divers d'administration centrale maintiennent leur capacité de financement à 0,2 point de PIB faisant montre d'une grande stabilité dans le temps. Cette bonne tenue provient du dynamisme des recettes de la CADES et des structures de défaisance.

La dette

En 2001 et 2002, le ratio d'endettement brut des administrations publiques devrait continuer sa décrue entamée en 1999. Il passerait de 57,6 points de PIB en 2000 à 56,0 points de PIB en 2002 (y compris recettes UMTS), le déficit primaire étant toujours nettement supérieur au solde primaire stabilisant le ratio d'endettement (*Cf. encadré*). La réduction du ratio d'endettement serait toutefois un peu moins rapide que l'an dernier : en effet, les administrations de sécurité sociale utilisent une partie de leurs excédents à l'achat d'actifs (régimes complémentaires) et contribuent donc peu à la réduction de la dette publique brute.

Évolution de la dette publique

(En %)

	1998	1999	2000	2001	2002
Ratio d'endettement (hors UMTS)	59,5	58,5	57,6	57,1	56,3
Variation du ratio d'endettement	0,2	- 1,0	- 0,9	- 0,5	- 0,8
Besoin de financement	2,7	1,6	1,4	1,4	1,4
Flux de créances	0,2	- 0,6	0,0	0,3	0,2
Effet de la croissance ⁽¹⁾	- 2,6	2,0	- 2,3	- 2,2	- 2,4
Ratio d'endettement (y. c. UMTS)	59,5	58,5	57,6	56,9	56,0

(1) L'endettement s'accroît avec l'accumulation des déficits publics et l'achat de créances par les administrations publiques (certaines administrations publiques utilisent leur trésorerie pour l'achat de titres et ne contribuent donc pas à la réduction de l'endettement public). À l'inverse, la croissance, en augmentant le dénominateur, a un effet mécanique à la baisse sur le ratio dette publique sur PIB.

Solde stabilisant la dette publique

La dette des administrations publiques s'accroît sous l'effet d'un processus auto entretenu : la charge d'intérêt qu'elle génère conduit à augmenter le déficit budgétaire. Le financement du déficit par l'emprunt augmente l'encours de dette, ce qui se traduit par une nouvelle progression des charges d'intérêt.

Quand le taux d'intérêt réel moyen de la dette est supérieur au taux de croissance de l'économie, la stabilisation de l'endettement, en part de PIB, suppose que le budget dégage un excédent primaire. Ceci signifie que les recettes doivent excéder les dépenses hors charges d'intérêt. L'excédent primaire doit être d'autant plus élevé que l'encours de la dette est important et que les taux d'intérêt sont élevés par rapport au taux de croissance. Formellement, à encours de dette et taux d'intérêt donnés, il existe un excédent primaire qui conduit à stabiliser la part de la dette dans le PIB. Cet excédent primaire, que l'on qualifie de stabilisant, dépend de la croissance nominale du PIB ; il est d'autant plus faible que la croissance est forte (avec une croissance nulle, cet excédent serait strictement égal à la charge d'intérêt).

publique

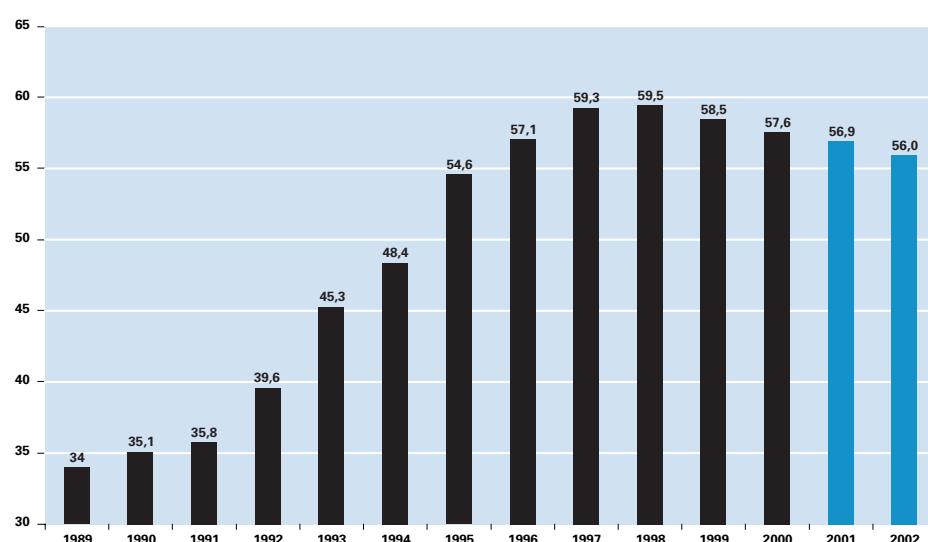
Dynamique de la dette

(En %)

	1998	1999	2000	2001	2002
Ration d'endettement	59,5	58,5	57,6	57,1	56,3
Taux apparent de la dette	6,3	5,8	5,8	5,9	5,8
Taux de croissance nominale du PIB	4,4	3,4	4,0	3,9	4,2
Solde primaire	0,9	1,7	1,9	1,8	1,8
Solde primaire stabilisant	1,1	1,4	1,0	1,1	0,8
Solde effectif	- 2,7	- 1,6	- 1,4	- 1,4	- 1,4
Solde stabilisant	- 2,5	- 2,0	- 2,3	- 2,2	- 2,3
Charge de la dette	3,6	3,3	3,3	3,2	3,2

Estimations réalisées hors UMTS et hors flux de créances.

Depuis 1997, les administrations publiques réalisent des excédents primaires. Jusqu'en 1999, ils sont restés inférieurs à l'excédent primaire stabilisant. À partir de 1999, la réduction des déficits publics a permis de ramener le déficit primaire au-dessus du solde stabilisant le ratio d'endettement. En 2001 et 2002, l'excédent primaire dégagé par les administrations publiques restera nettement supérieur au solde stabilisant le poids de la dette publique dans le PIB, permettant dès lors la poursuite de la réduction du ratio d'endettement.



Dette des administrations publiques
(en points de PIB)

* y.c. UMTS.

Le compte

Compte tenu du choix de politique économique de laisser jouer en recettes les stabilisateurs automatiques pour accompagner le ralentissement de la croissance en 2001 et 2002, le déficit 2002 est contenu à 30,4 Md€.

■ L'évolution tendancielle des recettes fiscales et non fiscales : 11,7 Md€

Avant modifications de périmètre et avant impact des nouveaux allégements d'impôts, les recettes fiscales de l'État augmentent spontanément de 6 Md€ en 2002 par rapport à la LFI 2001, soit + 2,4 %. Cette évolution tient compte du fait que le niveau des recettes fiscales 2001 sera inférieur d'environ 3,8 Md€ au niveau de la LFI en raison d'une prévision de croissance 2001 révisée à la baisse (2,3 % au lieu de 3,3 %). L'élasticité apparente des recettes fiscales à la croissance serait proche de 1 en 2002, après 1,6 en 2001.

Par ailleurs, les recettes non fiscales s'élèvent à 34,8 Md€ en PLF 2002 à structure constante par rapport à 2001.

■ Le budget général de l'État progresse, à structure constante, de 5,2 Md€

Les dépenses du budget général augmentent à périmètre constant de 5,2 Md€, soit + 2,0 % en valeur et + 0,5 % en volume, en cohérence avec la norme de progression des dépenses.

La progression des dépenses du budget général permet de poursuivre l'effort du gouvernement en faveur des budgets prioritaires : le projet de loi de finances pour 2002 présente ainsi des budgets en hausse de 3,8 % pour l'Éducation nationale, de 4,4 % pour l'Intérieur (hors collectivités locales), de 5,7 % pour la Justice et de 6 % pour l'Environnement.

Ces priorités se traduisent également en termes d'effectifs, avec notamment des recrutements supplémentaires sur les budgets de l'Enseignement scolaire et supérieur (+ 7 716 emplois budgétaires et non budgétaires), sur le budget de la Justice (+ 3 243), sur celui de l'Intérieur (+ 1 988) et celui de l'Environnement (+ 384).

Le financement de ces priorités reste compatible avec une progression modérée des dépenses grâce à la poursuite d'un important effort d'économies et de remise en cause des services votés. Cet effort qui représente 7,6 Md€, permet également de faire face à l'évolution spontanée des dépenses de pensions de l'État et des régimes sociaux spéciaux (+ 2,2 Md€).

■ Les prélèvements sur recettes progressent de 4,8 Md€ (y compris la réforme de la taxe professionnelle)

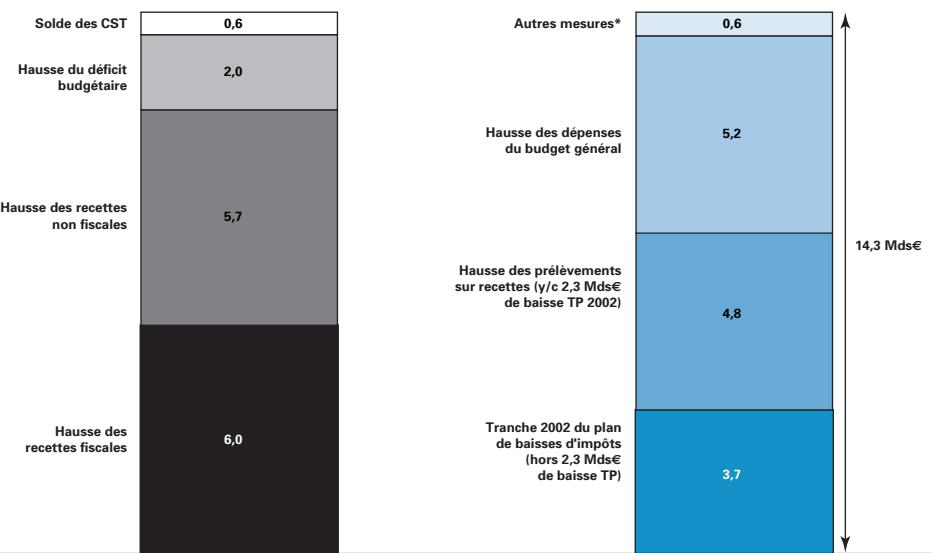
Les prélèvements sur recettes augmentent de 4,8 Md€ par rapport aux estimations de la LFI 2001, dont 1,7 Md€ au titre du prélèvement au profit de l'Union européenne et 3,1 Md€ au titre du prélèvement en faveur des collectivités locales.

La hausse du prélèvement européen est due pour 1,2 Md€ à la mise en œuvre en 2002 de la réforme des ressources propres du budget communautaire, décidée par le Conseil Ecofin du 29 septembre 2000 et dont les grandes orientations ont été définies par le Conseil européen de Berlin en mars 1999.

L'accroissement des prélèvements en faveur des collectivités locales s'explique d'abord par la compensation par l'État du coût de la tranche 2002 de la réforme de la taxe professionnelle (+ 2,3 Md€), la hausse restante (0,8 Md€) traduisant pour l'essentiel l'évolution très favorable de la DGF.

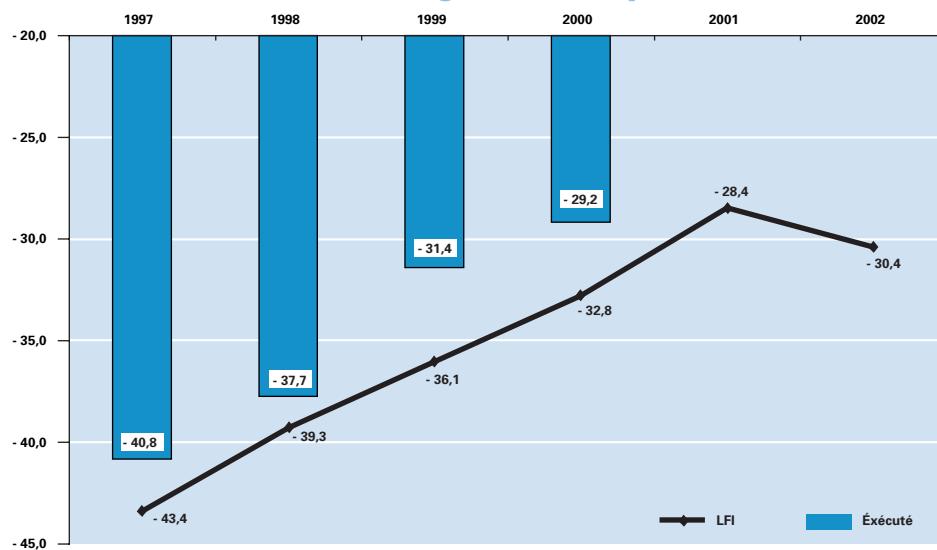
de l'État

La marge de manœuvre 2002 et sa répartition (par rapport à la LFI 2001)



* Variations de périmètre et transferts de l'État vers les autres administrations.

Évolution du déficit budgétaire depuis 1997 (en Md€)



Recettes tendancielles de l'État en PLF 2002

(Md€)	LFI 2001	Prévision 2001	PLF 2002
Recettes fiscales nettes	248,8	245,0	254,9
Recettes non fiscales	29,1	29,4	34,8

■ L'excédent des comptes spéciaux du Trésor s'améliore de 0,6 Md€

Entre la LFI 2001 et le PLF 2002, l'excédent des comptes spéciaux du Trésor passe de 1,4 à 2 Md€. Cette évolution résulte de mouvements de sens contraires : alors que le compte de prêts aux États étrangers se dégrade de 0,5 Md€, le compte d'émission des monnaies métalliques voit son solde s'améliorer de 0,6 Md€ du fait des opérations d'émission des monnaies métalliques en euros, le compte d'avances aux collectivités locales s'améliorant quant à lui de 0,3 Md€. Le solde du compte de commerce de la dette devrait également présenter un solde positif de 0,2 Md€.

■ Les autres mouvements représentent une charge nette de 0,6 Md€

- **Les modifications de périmètre** réalisées en PLF 2002 sont identifiées afin d'améliorer la lisibilité des comptes de l'État et de clarifier ses relations financières avec les autres administrations. Ces modifications induisent un gain net de 0,1 Md€ sur le solde du PLF 2002 en raison du transfert vers le FOREC des dépenses nouvelles d'exonérations spécifiques actuellement inscrites sur le budget de l'emploi et du transfert vers l'assurance-maladie des dépenses de l'État liées aux stages extra-hospitaliers des médecins résidents et des subventions aux écoles publiques de formation médicale.
- **Un transfert de l'État vers le FOREC** d'une partie du produit de la taxe sur les conventions d'assurance est prévu à hauteur de 0,8 Md€.

■ Les allégements d'impôts représentent un effort de 3,7 Md€ en 2002 (hors TP)

Les allégements fiscaux proposés dans le PLF 2002 correspondent à la deuxième tranche d'un plan triennal d'une ampleur sans précédent. Ils s'élèvent à 3,7 Md€ hors incidence brute en 2002 de la réforme de la taxe professionnelle (2,3 Md€). Y compris TP, les mesures de réductions d'impôts en 2002 représentent donc au total **6 Md€**.

Les baisses d'impôts proposées dans le projet de loi de finances pour 2002 correspondent à la poursuite de la baisse engagée en 2001 de l'impôt sur le revenu et de l'impôt sur les sociétés avec à la mise en œuvre de la 2^e tranche de la prime pour l'emploi.

■ Le déficit atteint 30,4 Md€

Le ralentissement de la croissance en 2001 et en 2002 par rapport à ce qui avait été prévu initialement et la poursuite du plan pluriannuel de réductions d'impôts induisent une hausse du déficit budgétaire de 2 Md€ par rapport à la LFI 2001. Ce choix du Gouvernement traduit la volonté de soutenir et consolider la bonne orientation de la consommation des ménages pour 2002, facteur-clé de résistance de l'économie française à la dégradation de l'environnement économique international. Entre 1997 et 2002, le déficit de l'État aura été réduit de 13,1 Md€.

Bilan de la législature 1997-2002

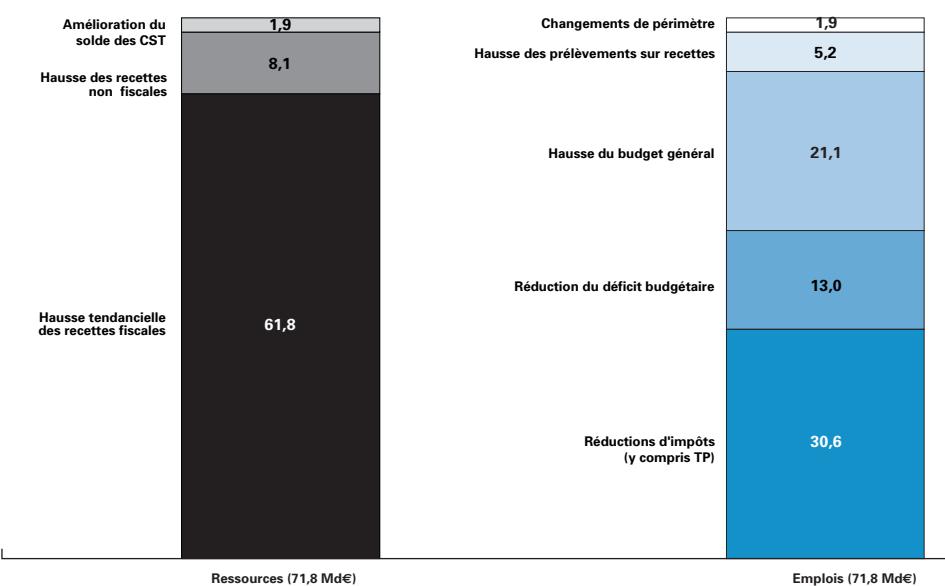
Le partage des "fruits budgétaires de la croissance" a été cohérent avec la politique économique d'ensemble menée par le Gouvernement tout au long de la législature.

Le meilleur parti a en effet été tiré de la croissance exceptionnelle en France entre 1997 et 2002 (près de 3 % par an en moyenne) puisque les impôts ont été réduits dans des proportions sans précédent, les priorités budgétaires ont été financées et le déficit budgétaire a été réduit.

La répartition de la marge de manœuvre procurée par la croissance des recettes fiscales et non fiscales entre 1997 et 2002 (71,8 Md€) a été répartie de la manière suivante :

- 43 % pour les réductions d'impôts nationaux et locaux (y compris taxe professionnelle) ;
- 37 % pour la progression du budget général (+ 2 % en volume sur cinq ans) et les prélèvements au profit de l'Union européenne et des collectivités locales ;
- 20 % pour la réduction du déficit budgétaire, c'est-à-dire la baisse des impôts de demain.

La marge de manœuvre et sa répartition entre 1997 et 2002



■ Présentation du budget de l'État en deux sections

- Par anticipation sur la mise en œuvre de la loi organique du 1^{er} août 2001, le projet de budget pour 2002 est présenté ici pour information en deux sections, l'une de fonctionnement, l'autre d'investissement, selon une méthodologie qui est présentée ci-dessous et demande sans doute à être affinée.
- Les conventions utilisées pour retraitier les dépenses de l'État en fonctionnement et investissement datent de la préparation du débat d'orientation budgétaire pour 1996. Les choix méthodologiques alors faits s'inspiraient de la nomenclature applicable aux collectivités locales (comptabilité M 51). Ce cadre méthodologique a été depuis reconduit par souci de maintenir la cohérence et la comparabilité des données. Ces choix méthodologiques initiaux devront le cas échéant être affinés. Le tableau ci-dessous résume les conventions appliquées jusqu'à présent.

I. Section de fonctionnement	
Dépenses	Recettes
Dépenses d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> – Charges de personnel (chapitres en 31/32/33) – Matériel et fonctionnement (chapitres en 34/35/36/37) – Autres charges de gestion courante (titres I hors dette + II + IV + retraitement d'une partie des titres V et VI2 + solde des CST) – Part des prélèvements collectivités locales assimilables à du fonctionnement (toutes les lignes de l'état A sauf le FCTVA et le produit des amendes ⁽¹⁾). – Totalité du prélèvement européen Charges financières : <ul style="list-style-type: none"> – Charge brute de la dette (chapitres en 11/12/13) 	Recettes d'exploitation : <ul style="list-style-type: none"> – Recettes fiscales – Recettes non fiscales (hors part correspondant aux intérêts sur prêts du Trésor). Recettes financières : <ul style="list-style-type: none"> – Recettes d'ordre liées à la dette – Intérêts sur prêts du Trésor. Solde de la section de fonctionnement
II. Section d'investissement	
Dépenses Dépenses d'investissement : <ul style="list-style-type: none"> – Investissements de l'État : titre V retraité ⁽²⁾ – Subventions d'investissement : partie du titre VI2 + part du prélèvement collectivités locales assimilables à de l'investissement (FCTVA + produit des amendes ⁽¹⁾) Opérations financières : <ul style="list-style-type: none"> – Remboursement d'emprunts (et autres charges en trésorerie) – Participations (dotations en capital du CAS 902-24) 	Recettes <ul style="list-style-type: none"> – Reprise du déficit de la section de fonctionnement <ul style="list-style-type: none"> – cessions d'immobilisations financières (recettes du CAS 902-24) – ressources d'emprunts (tableau de financement du Trésor)

(1) Le produit forfaitaire des amendes est reversé aux collectivités locales pour financer des infrastructures et des projets de transport en commun.

(2) Une partie des dépenses des titres V et VI est reclassee en équivalent "subventions" et imputée en "Autres charges de gestion courante" de la section de fonctionnement : crédits de politique industrielle, subvention à l'ADEME, reconversion zone minière, construction navale, recherche industrielle, fond de recherche et de technologie, diverses dépenses agricoles (l'actuel titre VI hors les dépenses rebudgétisées du FFN), diverses dotations de soutien de programmes aux organismes de recherche (fonctionnement de laboratoires) et les dotations au titre de l'aide publique au développement (Fonds d'aide et de coopération, participation aux banques et fonds internationaux, dons extérieurs).

- Cette méthode diverge notamment des normes de présentation de la comptabilité nationale dont l'approche économique conduit notamment à traiter les investissements militaires comme des "consommables", les dépenses correspondantes étant reclassées en section de fonctionnement. La classification appliquée depuis 1996 ne fait pas ce choix et regroupe l'intégralité des dépenses d'investissement civils comme militaires en section d'investissement.
- La présentation rétrospective sur la durée de la législature des dépenses de l'État en deux sections fait apparaître la grande stabilité dans le temps du comportement d'investissement de celui-ci. Elle fait aussi clairement apparaître que l'État n'est pas le principal investisseur public, ce qui traduit le partage des compétences résultant des lois de décentralisation.

Les collectivités locales sont en effet depuis les lois de décentralisation le principal investisseur public, et également celui dont les dépenses en capital fixe sont les plus corrélées au cycle économique. Elles réalisent approximativement les deux tiers des investissements publics, le dernier tiers se répartissant de manière approximativement égale entre l'État et les autres organismes d'administration centrale.

Section de fonctionnement

(en Md€)

	Dépenses						Recettes						
	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	
1. Charges à caractère général	9,77	9,46	9,65	10,08	10,58	11,10	1. Produits de gestion courante	19,90	20,54	24,58	26,96	28,10	34,20
- Matériel et fonctionnement civils	6,03	6,07	6,59	7,04	7,56	8,02	(recettes non fiscales)						
- Fonctionnement des armées	3,74	3,39	3,06	3,04	3,02	3,08							
2. Charges de personnel	90,15	93,11	99,41	102,78	104,33	109,13	2. Impôts et taxes (recettes fiscales)	212,71	220,77	234,00	236,48	248,82	250,40
- RCS civiles	55,29	56,83	59,36	60,67	61,28	64,02							
- RCS militaires	11,85	12,27	12,63	12,81	12,91	13,20							
- Pensions civiles et militaires	23,02	24,01	27,42	29,30	30,14	31,90							
3. Autres charges de gestion courante	80,67	83,43	86,62	82,55	85,79	85,24							
- Pouvoirs publics	0,65	0,67	0,69	0,72	0,75	0,77							
- Subventions aux EPA	7,80	8,18	7,44	7,71	8,11	8,43							
- Interventions	69,61	70,75	75,57	71,12	75,17	74,95							
- Subventions d'investissement	2,21	2,60	2,86	2,93	2,67	2,69							
- Garanties (titre I)	0,24	0,24	0,23	0,19	0,16	0,16							
- Divers (titre I)	0,26	0,29	0,30	0,34	0,32	0,23							
- CST (hors affectation des recettes de privatisation)	- 0,11	0,70	- 0,47	- 0,46	- 1,40	- 1,98							
4. Charges financières	38,20	37,91	38,61	38,40	39,36	39,57	3. Produits financiers	3,75	3,09	3,35	3,61	3,79	3,32
- Charge brute de la dette	38,20	37,91	38,61	38,40	39,36	39,57	- recettes liées à la dette	2,74	2,11	2,44	2,62	2,82	2,72
							- intérêts sur prêts du Trésor	1,01	0,98	0,91	0,99	0,97	0,60
5. Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4. Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6. Dotations aux amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5. Reprises sur amortissements et provisions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
5. Reversements sur recettes	35,10	35,53	37,92	40,28	42,94	47,68	Déficit section de fonctionnement	17,53	15,04	10,28	7,04	2,27	4,81
- Prélèvement CEE	13,26	13,95	14,48	15,02	15,17	16,87							
- Prélèvements collectivités locales	21,84	21,58	23,44	25,26	27,77	30,81							
TOTAL	253,88	259,44	272,21	274,09	282,99	292,72		253,88	259,44	272,21	274,09	282,99	292,72

Section d'investissement

(en Md€)

	Dépenses						Recettes						
	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	LFI 1997	LFI 1998	LFI 1999	LFI 2000	LFI 2001	LFI 2002	
1. Dépenses d'investissement	25,89	24,26	25,69	25,72	26,17	25,65	Déficit section de fonctionnement	- 17,53	- 15,04	- 10,28	- 7,04	- 2,27	- 4,81
- Equipement civil	12,36	11,91	12,58	13,07	13,45	13,26							
- Equipement militaire	13,52	12,35	13,11	12,65	12,72	12,40	Cessions d'immobilisations financières	4,12	4,27	2,67	2,58	4,04	3,89
2. Dépenses opérations financières	61,13	57,66	45,87	64,63	66,09	63,71	Ressources d'emprunt	100,43	92,69	79,17	94,81	90,49	90,27
- Remboursements d'emprunts (et autres charges en trésorerie)	57,02	53,39	43,20	62,05	62,05	59,81							
- Participations (dotations en capital)	4,12	4,27	2,67	2,58	4,04	3,89							
- Autres immobilisations financières (désendet.)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00							
TOTAL	87,02	81,92	71,56	90,35	92,26	89,36		87,02	81,92	71,56	90,35	92,26	89,36

Le compte des administrations

Les administrations de sécurité sociale ont dégagé une capacité de financement importante 0,6 point de PIB (8,3 Md€) en 2000. Cette capacité de financement décroît en 2001 et atteindrait 0,5 point de PIB en 2002.

■ La légère dégradation de la capacité de financement des régimes sociaux tiendrait à la poursuite de la croissance des dépenses (mesures conférence famille, mise en place du PARE et progression des dépenses d'assurance maladie) couplée à un ralentissement de celle des recettes. La structure des ressources (part respective des cotisations sociales et des impôts) reste stable, les cotisations sociales représentant 65 % de recettes. L'assiette des cotisations sociales progresse de 5% en moyenne sur la période 2001-2002 grâce à une progression soutenue de la masse salariale. Les recettes fiscales en bénéficient également, puisque l'assiette de la CSG est majoritairement constituée par la masse salariale. Si des versements extérieurs aux régimes sociaux peuvent augmenter encore les recettes (en particulier les abondements à destination du FRR), la montée en régime des exonérations de charges sociales liées à la RTT d'une part, et la baisse des cotisations UNEDIC d'autre part, contribuent à limiter la progression des ressources des régimes sociaux. En 2001, l'absence de cotisations ASF (pour financer les retraites complémentaires à 60 ans) au premier trimestre a pesé sur les recettes à hauteur de 0,1 point de PIB.

■ La modération des prestations sociales est favorisée par plusieurs facteurs :

- la poursuite de l'amélioration du marché du travail qui entraîne un reflux des dépenses de l'assurance chômage ;
- la faible progression des prestations vieillesse qui s'explique par l'arrivée à l'âge de la retraite des classes creuses nées durant la Seconde Guerre mondiale ;
- une évolution spontanée faible des prestations familiales, notamment grâce à la progression des ressources des ménages.

Toutefois certaines dépenses continuent de freiner l'amélioration des comptes :

- Les dépenses d'assurance maladie incluses dans l'Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie (ONDAM) devraient continuer à progresser sur un rythme soutenu tout en décélérant en 2002, notamment sous l'effet du plan médicament annoncé en juin 2001. En 2001, le dépassement de l'ONDAM devrait atteindre vraisemblablement 2,3 Md€. Le poste médicament serait le principal responsable de cette dérive, même si le plan médicament, mis en œuvre depuis l'été 2001, contribue à la contrecarrer.
- En 2002, les dépenses d'assurance chômage cesseront de baisser suite à la montée en charge du PARE.
- Les prestations logement et famille continuent d'être dynamiques sous l'effet des mesures prises depuis lors des conférences familles 1999, 2000 et 2001 : report de l'âge de versement des prestations familiales jusqu'à 21 ans, réforme des allocations logement, développement rapide des capacités d'accueil des modes de gardes collectifs, et mise en place du congé de paternité.

■ La capacité de financement des administrations de sécurité sociale correspond, pour l'essentiel, aux provisions constituées au Fonds de Réserve pour les Retraites et dans les régimes complémentaires, notamment l'ARRCO.

de sécurité sociale⁽¹⁾

- L'essentiel des excédents reste concentré sur les organismes destinés à financer l'accroissement des charges de retraite lié au vieillissement de la population. Les régimes complémentaires stabilisent le redressement effectué. Les réserves constituées devront les aider à faire face à la dégradation de leur structure démographique dans les décennies à venir. Les provisions accumulées au Fonds de Réserve des Retraites s'élèveront à 12,9 Md€ fin 2002, grâce aux mécanismes d'abondement du fonds par les excédents CNAV, FSU et C3S, auxquels viennent s'ajouter une part des excédents de la CNAF, le prélèvement de 2 % sur les produits du capital, et les recettes exceptionnelles UMTS et Caisses d'Épargne.
- Par ailleurs, l'excédent UNEDIC devrait se résorber sous l'action de la nouvelle convention. En revanche, les cotisations à l'ASF seraient perçues en année pleine, au contraire de 2001, où elles n'ont pas été versées au premier trimestre.

(En points de PIB)

	2000	2001	2002
Capacité de financement des ASSO	0,6	0,4	0,5

(1) Le périmètre des régimes sociaux a été modifié, le fonds CMU (couverture maladie universelle), qui couvre l'assurance maladie complémentaire, étant désormais classé parmi les ODAC en comptabilité nationale. L'incidence sur le solde est cependant nulle, puisque le fonds était équilibré en 2000.

La prévision des recettes des Administrations de Sécurité Sociale

Les administrations de sécurité sociale disposent de différents types de financement pour les prestations qu'elles servent. Les recettes se différencient soit par leur assiette (revenus du travail, revenus du capital par exemple), soit par leur fondement (compensation d'exonérations de charges accordées aux entreprises, compensation de la part de l'État au titre de la solidarité nationale,...). Cet encadré détaille pour chaque type de recettes les paramètres déterminants pour leur prévision.

1 Les sources de financement des régimes sociaux

Les sources principales de financement des régimes sociaux sont de trois types : les cotisations sociales (employeurs et salariés ou indépendants), les impôts et taxes affectés, et les transferts (internes et externes). Les cotisations sociales représentent, en 2000, 65 % des recettes, les impôts 24 %, les transferts 7 %, une fois consolidés entre régimes.

2 Les cotisations sociales : une évolution tendancielle similaire à la masse salariale, corrigée par l'effet plafonnement et les mesures nouvelles.

Les cotisations sociales sont la somme des cotisations effectives versées par les employeurs et les salariés, ainsi que des exonérations de cotisations qui sont compensées par des tiers.

• Les cotisations effectives

L'assiette des cotisations sociales varie selon les régimes : il s'agit de la masse salariale pour les cotisations maladies, et de la masse salariale plafonnée pour la majorité des cotisations vieillesse. L'existence d'un mécanisme de plafonnement rend nécessaire la prise en compte de la structure de la masse salariale pour effectuer une prévision de cotisations sociales. La prise en compte des statistiques sur la composition de la masse salariale permet d'évaluer l'effet de ce plafonnement.

Il reste ensuite à prendre en compte les mesures nouvelles pour aboutir à la prévision de cotisations sociales effectives.

À ces cotisations s'ajoute la compensation, par l'État, des allégements de cotisations sociales.

• Les allégements de cotisations sociales employeurs

Les mesures d'exonérations de cotisations sociales employeurs représentent un axe majeur de la politique de l'emploi. La volonté de réduire le coût du travail, en particulier pour les salariés les moins qualifiés, s'est traduite par la mise en place progressive entre 1993 et 1996 d'une ristourne de cotisations sociales employeurs pour les bas salaires. Le dispositif de la loi Robien votée en 1996 et, plus récemment, ceux des lois Aubry I et II octroient des allégements de charges supplémentaires aux entreprises qui réduisent leur durée du travail. Le montant

global de ces exonérations atteignait 11,6 milliards d'euros en 2000, dont 11 milliards à la charge du FOREC (Fonds de Réforme des Cotisations). Les allégements au titre de la loi Robien n'y sont en effet intégrés qu'à partir de 2001.

Étant donné la spécificité de chacun de ces trois dispositifs, les prévisions de leur coût pour les finances publiques en 2001 et 2002 sont effectuées indépendamment et selon des méthodes distinctes.

-- *Les allégements de cotisations sociales employeurs au titre des lois Aubry I et II :*

Pour inciter les entreprises à réduire leur temps de travail, la loi Aubry I a instauré un système d'aides forfaitaires et transitoires, dont le montant varie en fonction de date de signature des accords. Depuis l'entrée en vigueur de la nouvelle durée légale du travail, au 1^{er} janvier 2000 pour les entreprises de plus de vingt salariés, des aides pérennes sont octroyées aux entreprises ayant effectivement réduit leur durée du travail à 35 heures (dispositif Aubry II). Ces aides prennent la forme d'une aide structurelle de 610 € par salarié et par an, non cumulable avec l'aide Aubry I, et d'une extension de la ristourne sur les bas salaires jusqu'à 1,8 SMIC. Pour ces deux dispositifs, l'évaluation du montant global des allégements se fonde, pour l'essentiel, sur des hypothèses de flux de passage aux 35 heures. Ces hypothèses sont évidemment mises en cohérence avec les données les plus récentes relatives au nombre de salariés concernés par chacun des deux types d'accords de RTT, données fournies par le Ministère de l'Emploi et l'ACOSS. Le montant prévisionnel des allégements est alors obtenu en appliquant au nombre de salariés à 35 heures un coût unitaire moyen des aides. Ce dernier varie avec la date de passage et le type d'accord signé. Le coût unitaire de l'extension de la ristourne a été initialement évalué à partir des données de l'Enquête Emploi et est redressé grâce aux statistiques définitives de l'ACOSS. Les aides forfaitaires du dispositif Aubry I décroissent au cours du temps et peuvent inclure un certain nombre de majorations, par exemple lorsque la RTT dépasse 15 % de la durée du travail ou encore pour les entreprises de main d'œuvre. Leur coût unitaire est calculé à partir des estimations de la DARES publiées en septembre 1999. Enfin, il est tenu compte de l'évolution de l'emploi et des salaires dans les entreprises passées aux 35 heures, et les différents montants des aides sont revalorisés en fonction de la progression de la masse salariale dans ces entreprises. Par ailleurs, le barème des aides pérennes est lui-même revalorisé chaque année en fonction de l'évolution de la garantie mensuelle de rémunération.

- *La ristourne sur les bas salaires jusqu'à 1,3 SMIC :*

L'évaluation du coût de la ristourne linéairement dégressive entre 1 et 1,3 SMIC, qui s'applique à l'ensemble des entreprises du secteur marchand, est nettement plus aisée, puisque ce dispositif est stabilisé depuis 1998. La dynamique de coût pour les finances publiques est donc régie par la progression du salaire minimum et de la masse salariale de ces entreprises, dont les budgets économiques

fournissent par ailleurs une prévision pour les années 2001 et 2002. La multiplicité des rémunérations au niveau du SMIC selon la durée pratiquée dans l'entreprise et, le cas échéant, la date de passage aux 35 heures, constitue toutefois une difficulté supplémentaire. Le coût de la ristourne évolue donc de manière différentiée selon les entreprises. Les rémunérations au bas de la distribution des salaires sont en fait supposées croître au rythme de la garantie mensuelle dans les entreprises ayant réduit leur durée du travail et au rythme du SMIC dans les autres entreprises. De la même manière, la réduction du temps de travail permet des créations d'emplois plus dynamiques et cette source d'hétérogénéité dans le rythme de progression de la masse salariale est également prise en compte.

– Le dispositif Robien

Étant donné le caractère facultatif de l'entrée dans un dispositif de RTT de type Robien, mis en place en 1996, le nombre de salariés concernés par de tels accords est relativement limité (moins de 300 000 salariés en 2000). Les allégements de charges octroyés aux entreprises sont en revanche plus importants que ceux des lois Aubry I ; ils atteignent environ 1 981 € par an et par salarié concerné, soit un coût global de près de 0,6 Md€ en 2000. Ce dispositif n'est pas pérenne et s'étend sur une durée maximale de 7 ans. L'évolution du montant des aides est alors fonction de la chronique des sorties progressive du dispositif. Ces sorties sont essentiellement concentrées en 2003 et 2004 et, à court terme, la baisse du coût de ces allégements est en fait relativement limitée (elle est due aux quelques entreprises qui disparaissent ou qui ont signé un nouvel accord de type Aubry).

3 La prévision des recettes fiscales des organismes de sécurité sociale

Le principal impôt affecté aux régimes sociaux est la CSG, qui s'applique, selon des taux différents aux salaires et aux revenus du capital. D'autres taxes viennent alimenter le FOREC comme par exemple la CSB (contribution sociale sur les bénéfices des sociétés).

Ces financements ont pris une part croissante au cours de ces dernières années dans les budgets des organismes de sécurité sociale. La prévision des recettes s'efforce de prendre en compte deux types de facteurs : l'impact de la croissance économique sur l'évolution de l'assiette de l'impôt, mais aussi l'incidence de possibles modifications de droits qui affectent "l'évolution spontanée" du prélèvement concerné au cours d'une année donnée.

Chacune de ces étapes constitue un exercice délicat. Pour la CSG par exemple, la prévision de la croissance économique de l'impôt doit avant tout tenir compte de l'existence des multiples composantes de l'assiette (salaires, revenus de remplacement, revenus du capital) et tenter de mieux comprendre la progression de chacune d'entre elles en fonction d'indicateurs macro-économiques pertinents (masse salariale, évolution des pensions, revenus d'épargne des ménages). L'idée

intuitive d'une relation linéaire entre l'évolution spontanée des recettes et la croissance économique n'est donc pas vérifiée, du fait de la nature des assiettes et du contenu évolutif de la croissance.

À cette première difficulté s'ajoute celle de l'incidence d'éventuelles mesures fiscales sur l'évolution spontanée de chaque prélèvement. Ainsi, les prélèvements sociaux ont connu au cours de la période 1997-2001 un profil particulièrement heurté. Si un tel profil tient aux changements de taux intervenus sur la période, il s'explique aussi par les modalités de recouvrement des prélèvements.

S'agissant des revenus d'activité et de remplacement, les modalités de recouvrement de la CSG et de la CRDS sont calquées sur celles des cotisations sociales. Les recettes perçues au cours d'une année sont donc assises sur les revenus générés par l'activité économique de la même année. L'incidence d'un changement de législation est alors assez rapide.

Ceci se vérifie moins pour les prélèvements sociaux pesant sur les revenus du patrimoine. L'assiette est majoritairement constituée par l'émission du rôle homologué le 1^{er} octobre de chaque année et porte sur les revenus de l'année n-1. L'impact d'une modification de taux sur ces rôles est donc faible la première année d'application, mais devient croissant au cours des années futures.

Enfin les assiettes assises sur les revenus de placement connaissent des évolutions souvent brutales en raison de l'impact du mécanisme de recouvrement par acompte et solde, prévu par le code de la sécurité sociale et auquel sont soumis 70 % de l'assiette totale. Ainsi, comme pour l'impôt sur les sociétés, les prélèvements sociaux versés par acomptes et soldes (revenus de placement de la CSG, mais aussi CSB) peuvent connaître des évolutions particulièrement contrastées d'une année à l'autre. L'analyse des encassemens déjà connus constitue un moyen complémentaire à l'exploitation des indicateurs macro-économiques pour anticiper de telles évolutions.

4 Les transferts de l'État autres que les recettes fiscales

L'État finance également, par des transferts, les régimes d'assurance vieillesse lorsque ceux-ci sont déficitaires. L'État n'intervient cependant qu'une fois la compensation entre régimes effectuée ; cette intervention se réalise au travers des versements de subventions d'équilibre pour les régimes encore déficitaires. Leur prévision requiert une connaissance de l'évolution démographique des cotisants et des ayants droits de chacune des caisses participant à la compensation.

Le compte des administrations

Depuis 1996, les administrations publiques locales (APUL) dégagent chaque année une capacité de financement. Pour la première fois, l'année 2000 a marqué un repli de cette capacité, en raison du dynamisme des dépenses dans un contexte d'année préélectorale. Le ralentissement des dépenses locales en 2001, ainsi que la progression soutenue des recettes, permettraient aux APUL d'améliorer leur solde de 0,1 point de PIB. Malgré des dépenses plus dynamiques en 2002, la capacité de financement s'établirait encore à 0,3 point de PIB.

■ En 2001 et 2002, les transferts de l'État et les ressources non fiscales contribuent fortement à la progression des ressources des collectivités locales, dans un contexte de stabilisation de la pression fiscale.

Les ressources des collectivités locales proviennent pour plus de la moitié de recettes fiscales et pour un tiers de transferts de l'État et des autres administrations publiques, le reste venant de diverses recettes telles que les revenus du domaine, les tarifs des services locaux ou les intérêts perçus.

La part des recettes de transfert dans le financement des collectivités locales (25 % en 1999), est en augmentation sous le double effet de mécanismes d'indexation bénéficiant d'une conjoncture économique favorable et de la prise en charge par l'État d'allégements de la fiscalité locale.

Parallèlement, la part des recettes fiscales diminue (51,4 % du total des recettes en 2000, contre 54,7 % en 1999). Néanmoins, sur la période de projection, leur niveau absolu devrait se maintenir : la poursuite de la réforme conduisant à la suppression de la part salaire de la taxe professionnelle, ainsi que la stabilité des taux attendue conduiraient alors une diminution de la pression fiscale locale. Les prélèvements obligatoires des collectivités locales reculerait de 0,1 point de PIB en 2001 et 0,3 en 2002.

Deux facteurs sous-tendent cette évolution :

- La bonne santé financière des collectivités locales – mais également le niveau déjà élevé de la pression fiscale – autorise une modération de l'augmentation des taux votés, voire ponctuellement un léger fléchissement.
- Le dynamisme des assiettes, notamment celles de la taxe professionnelle, reflète le niveau soutenu de l'activité économique durant ces dernières années.

Les transferts reçus par les APUL proviennent en grande majorité de l'État. Une large part d'entre eux (plus de 60 % en 2000) est régulée par le contrat de croissance et de solidarité, qui a succédé, pour la période 1999-2001, au pacte de stabilité (1996-1998). Cet encadrement des principales dotations de l'État est une enveloppe qui évolue chaque année selon une indexation prenant en compte l'indice prévisionnel des prix et une part de la croissance du PIB (de 20 % du PIB en 1999 à 33 % en 2001). Chaque transfert intégré à l'enveloppe continue de jouir de son propre mode de calcul, à l'exception de la dotation de compensation de la taxe professionnelle (DCTP) qui sert de variable d'ajustement.

Le gouvernement a décidé de prolonger son application pour l'année 2002, sur les mêmes bases qu'en 2001. Dans l'ensemble, le contrat de croissance et de solidarité connaît une progression de 2,6 % en 2001 à périmètre constant et de 2,9 % en 2002. La progression serait plus rapide pour la dotation globale de fonctionnement (3,4 % et 4,1 % de progression réelle, respectivement en 2001 et 2002) et des dotations qui sont indexées sur son évolution.

publiques locales

(En Md€)

	Montant 2000	Répartition	Évolution 01/00 en volume	Évolution 02/01 en volume
Total ressources	141,7	100,0 %	2,4	2
Ressources fiscales	72,9	51,4 %	- 0,4	- 1,5
Dont recouvrements	59,8	42,2 %	0,0	- 0,9
Dont part supportée par l'Etat	13,0	9,2 %	- 2,3	- 4,7
Transferts	40,3	28,4 %	6,7	7,9
dont fonctionnement	32,9	23,2 %	7,4	10,6
dont investissement	7,4	5,2 %	3,2	- 5,3
Autres ressources propres	28,5	20,1 %	3,4	2,6

(En Md€)

	Montant 2000	Répartition	Évolution 01/00 en volume	Évolution 02/01 en volume
Total dépenses	137,9	100,0 %	1,4	2,8
Charges de fonctionnement	96,9	70,3 %	2,3	4,2
Dont consommation	32,2	23,3 %	2,7	2,6
Dont masse salariale	40,1	29,1 %	2,9	4,8
Dont prestations sociales	10,2	7,4 %	0,9	11,2
Dépenses d'investissement	34,6	25,1 %	0,1	0,1
dont FBCF	30,1	21,9 %	- 0,1	0,1
dont transferts	4,4	3,2 %	1,7	0,4
Intérêts	6,4	4,7 %	- 4,9	-

La très forte progression de l'ensemble des transferts de fonctionnement en 2001 (7,4 %), comme en 2002 (10,6 %), résulte pour l'essentiel des transferts hors contrat : la montée en charge de la réforme de la taxe professionnelle se traduit chaque année jusqu'en 2002 par une très forte progression de la compensation financière qui l'accompagne. En 2002, 0,6 Md€ de dotations nouvelles au titre de l'entrée en vigueur de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) devraient encore renforcer la progression des transferts courants.

Du côté des transferts d'investissement, les derniers effets des intempéries de décembre 1999 se font sentir en 2000 et, marginalement en 2001. L'ensemble reste dynamique.

Les autres ressources des administrations publiques locales, grâce essentiellement à la production des services publics locaux, progresseraient de 5 % en valeur en 2001 et de 4 % en valeur en 2002.

■ La forte montée des charges courantes en 2002 provoquerait une accélération sensible du volume des dépenses, après une année 2001 où leur progression s'est ralentie.

Les dépenses des collectivités locales ralentissent en 2001 (3,0 % de progression en valeur), après une année 2000 marquée à la fois par le pic enregistré par l'investissement local avant les élections municipales et par les changements de périmètre (réforme CMU). Leur croissance retrouverait un rythme soutenu en 2002, essentiellement en matière de dépenses de fonctionnement. De 2000 à 2002, les dépenses des administrations locales représentent environ 9,7 points de PIB.

Dans la dépense locale, les charges de fonctionnement occupent une place prépondérante (70 % contre 25 % pour les dépenses d'investissement, le reste étant imputable aux charges d'intérêts).

Les facteurs essentiels qui influencent l'évolution des dépenses au cours de la période de projection sont :

- Le poids de la masse salariale dans les dépenses totales atteindrait 30 %, en particulier sous l'effet de la réduction du temps de travail, en dépit des gains de productivité.
- L'accélération prévue des autres charges courantes tient en premier lieu à la vigueur des prestations sociales, dynamisées par la création en 2002 de l'APA, versée par les départements. D'un coût total de plus de 2,3 Md€ la première année, la mise en place de cette réforme se traduirait par un coût net pour les départements de l'ordre de 0,5 Md€, compte tenu de la réutilisation des crédits antérieurement affectés à la prise en charge de la dépendance et de la création d'un transfert en provenance du fonds de financement de l'APA (FFAPA) d'un montant de 0,6 Md€.
- Phénomène de longue durée, la baisse des frais financiers supportés par les collectivités locales se poursuivrait en 2001 et 2002, grâce à la poursuite de la politique de désendettement menée par les responsables locaux.
- Les années 2001 et 2002 confirment la persistance de l'influence du cycle électoral municipal sur l'évolution de l'investissement local. Pourtant, ses effets semblent atténués par rapport aux cycles précédents puisque, sur l'ensemble des administrations publiques locales, les dépenses d'équipement ne devraient pas enregistrer de recul en volume en 2001, malgré des évolutions très différencierées selon les niveaux de collectivités.

Les dépenses de l'Etat : principales caractéristiques du projet de loi de finances 2002

Le financement des priorités du Gouvernement reste assuré dans le cadre d'une maîtrise globale des dépenses de l'Etat

Une progression maîtrisée des dépenses

La progression réelle des dépenses de l'Etat se mesure à périmètre constant. Le tableau ci-dessous présente ainsi l'évolution du budget général corrigé des variations de périmètre qui l'ont affecté depuis 1998 et qui sont retracées dans la charte de budgétisation associée au PLF 2002.

A structure constante, les dépenses de l'Etat progressent de 2 % en valeur en 2002, soit 0,5 % en volume compte tenu d'une hypothèse d'inflation de 1,5 %. Ce rythme d'évolution, est cohérent avec la norme pluriannuelle de 1 % sur trois ans retenue dans le cadre du programme pluriannuel, la progression du budget général sera en exécution de 0,8 % en volume à structure constante sur les années 2000-2002.

En Md€	1997	1998	1999	2000	2001	PLF 2002
Budget Général à structure courante (1)	238,4	241,9	254,7	253,8	260,9	266,0
variations de périmètre cumulée depuis 1998 (2)	- 0,1	0,0	6,9	3,5	6,5	6,4
Budget Général à structure 1998 (1-2)	238,5	241,9	247,8	250,4	254,4	259,6
Progression en volume PLF*	0,0 %	1,0 %	0,0 %	0,3 %	0,5 %	

* Compte tenu des hypothèses d'inflation associées aux PLF considérés

Le cadrage des dépenses pour 2002 s'inscrit dans le cadre d'une maîtrise raisonnable des dépenses de l'Etat. L'accélération des charges de pensions liée à l'augmentation des flux de départs en retraite constitue un facteur de dynamique des dépenses de l'Etat qui réduit d'autant les marges de manœuvre sur

les autres postes. Ce mouvement s'accentuera dans les prochaines années, spécialement à partir de 2005.

	Variation LFI 2000		Variation LFI 2001		Variation PLF 2002	
	En Md€	En volume	En Md€	En volume	En Md€	En volume
Dépenses du budget général	2,6	0,1 %	4,0	0,4 %	5,2	0,5 %
– Charges de la dette	0,4		- 0,8		- 0,3	
– Pensions	- 0,8		- 0,8		- 1,7	
Dépenses primaires hors pensions	2,2	0,1 %	2,4	0,1 %	3,2	0,2 %

Les économies et redéploiements contribuent largement au financement des priorités gouvernementales

Le Gouvernement a fourni en PLF 2002 un effort particulier de redéploiement et d'économies au sein du budget de l'Etat, de façon à dégager le maximum de ressources pour financer ses priorités. Ces mouvements ont représenté 6 Md€ contre 5,9 Md€ l'an dernier. En ajoutant à ces redéploiements la

progression du budget général permise par la norme de dépenses (5,2 Md€), les ressources dégagées pour le financement des mesures nouvelles atteignent ainsi 12,8 Md€ soit environ 5 % du budget de l'Etat.

La mise en perspective des économies et redéploiements montre que l'effort de redéploiements et d'économies est croissant depuis 1997, signe d'une gestion dynamique de la dépense publique.

En Md€	1998	1999	2000	2001	2002	Cumul
Économies et redéploiements	4,4	4,7	5,2	5,9	6	26

Évolution du budget de l'État entre 1997 et 2002 par catégories de dépenses et par secteur

Sur l'ensemble de la législature, le budget général a progressé de 21,1 Md€ soit 8,9 % en valeur et 1,8 % en volume. La progression de la dépense peut être décomposée, soit par nature de dépenses (10 postes), soit par secteur.

La progression de la dépense reste concentrée sur trois postes principaux :

– **le poste fonction publique**, qui regroupe les rémunérations, charges sociales et pensions des fonctionnaires civils et militaires de l'Etat, progresse de 15,4 Md€ sur 1997-2002, ce qui représente près de 75 % de la hausse du budget général sur cette période. Les pensions expliquent 30 % de la progression de ce poste ;

– **les transferts sociaux aux ménages** progressent de 2,7 Md€ : pour les deux tiers, cette hausse provient des minima sociaux (principalement du fait de leurs revalorisations successives), le reste s'expliquant par la mise en place de la CMU, les revalorisations de bourses sco-

laires dans le cadre du plan social étudiant, la réforme des aides personnelles au logement et l'augmentation des crédits consacrés à l'aide sociale obligatoire ;

– **les charges de la dette** ont augmenté de 1,4 Md€ sur la durée de la législature : cette progression, a été limitée grâce à la baisse des taux d'intérêt depuis fin 1999.

Ces trois postes expliquent la quasi-totalité de la hausse du budget général depuis 1997. **Les autres dépenses ont été quasiment stabilisées en francs courants**. Cette stabilité a été compatible avec le financement des priorités gouvernementales grâce à de nombreux redéploiements entre postes.

Évolution des dépenses de l'État en 10 postes (à structure constante)

(en Md€)	LFI					PLF		% du BG		Évolution 1997-2002	
	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2002	En Md€	en %		
Fonction publique	97,1	100,2	103,0	105,8	108,2	112,5	43,3%	15	15,9%		
Dette publique nette	35,5	35,8	36,2	35,8	36,6	36,9	14,2%	1	4,0%		
Emploi	21,9	22,7	23,2	23,1	22,8	22,5	8,7%	1	2,8%		
Transferts sociaux	16,9	16,7	17,6	19,2	19,6	19,7	7,6%	3	16,5%		
Défense (hors rémunérations)	17,3	15,9	16,3	15,8	15,9	15,7	6,0%	- 2	- 9,3%		
Interventions économiques et diverses	14,2	14,6	15,0	13,6	15,0	15,6	6,0%	1	9,8%		
Établissements et entreprises publiques	12,0	12,4	13,0	13,2	13,1	13,4	5,1%	1	11,0%		
Dépenses en capital civiles	11,0	11,0	11,1	11,2	11,0	10,8	4,2%	0	- 1,3%		
Subventions aux régimes sociaux spéciaux	7,4	7,4	7,2	7,0	6,5	6,7	2,6%	- 1	- 9,4%		
Fonctionnement de l'État	5,3	5,2	5,2	5,7	5,8	6,0	2,3%	1	11,4%		
Budget général à structure 1998 (1)	238,5	241,9	247,8	250,4	254,4	259,6	100%	21	8,9%		
Variations de périmètre cumulées depuis 1998 (2)	- 0,1	0,0	6,9	3,5	6,5	6,4					
Budget général à structure courante (3) = (1 + 2)	238,4	241,9	254,7	253,8	260,9	266,0					

Les secteurs prioritaires ont connu une progression constante de leurs moyens au cours de la législature

Entre 1997 et 2002, 80 % de la progression du budget général a été orientée vers l'éducation, la sécurité, la justice, l'emploi et la lutte contre les exclusions, l'environnement et la culture et la communication. Ces budgets ont progressé de 17 % sur la législature, soit cinq fois plus vite que les autres :

– Le budget de l'éducation nationale

a progressé de 19 % à structure constante entre 1997 et 2002. Ces moyens supplémentaires ont permis de réduire le nombre d'élèves par classe, de lancer le plan de construction et de rénovation « Université du 3^e millénaire », de renforcer l'égalité des chances par une forte augmentation des bourses scolaires et universitaires, de développer les enseignements artistiques et culturels, les langues vivantes et les nouvelles technologies de l'information.

– Le budget de l'emploi et de la solidarité

a augmenté de 13 % depuis 1997. Les nombreux redéploiements sur le budget de l'emploi (réduction des aides aux restructurations et des pré-retraites, recentrage des contrats aidés sur les publics les plus en difficulté) ont permis de financer le dispositif emplois-jeunes, de développer les actions de formation qualifiante et d'accompagnement personnalisé des demandeurs d'emploi les plus fragiles. La progression du budget de la santé et de la solidarité a été consacrée au renforcement de la lutte contre les exclusions : les minima sociaux ont été revalorisés, la couverture maladie universelle a été mise en place (5 millions de bénéficiaires), les actions de santé publique ont été multipliées et le handicap a été mieux pris en compte (10 000 places ont été ouvertes dans les centres d'aides par le travail).

– Le budget de l'intérieur (hors collectivités locales, élections et financement des partis politiques) a progressé de 16 % depuis 1997. Les moyens consacrés à la **sécurité** (police nationale et gendarmerie) ont augmenté quant à eux de 18 % depuis 1997, effort qui traduit les importantes hausses d'effectifs : 6 000 emplois de policiers titulaires et 20 000 postes d'adjoints de sécurité ont été créés. Les effectifs de la gendarmerie nationale ont augmenté de 4 000 et le nombre de sous-officiers a progressé de 1 700 hors programmation militaire 1997-2002. Cet effort a permis en particulier de réformer en profondeur l'organisation des forces de sécurité avec la mise en place de la police de proximité, et de renforcer la lutte contre l'insécurité (contrat locaux de sécurité, renforcement de la prévention de la délinquance, nouveaux moyens d'enquête...).

– Le budget de la justice a progressé de 25 % à structure constante depuis 1997. Cette hausse traduit une forte augmentation des effectifs et des crédits destinés à la mise en œuvre de la loi relative à la présomption d'innocence, au renforcement des moyens humains et matériels pour lutter contre la délinquance (en application des décisions du Conseil de sécurité intérieure de janvier 1999), à l'extension des conditions d'accès à l'aide juridique. Les conditions d'exécution des peines ont également été sensiblement améliorées grâce au lancement d'un ambitieux programme de construction et de réhabilitation des établissements pénitentiaires, au développement des actions de réinsertion et des alternatives à l'incarcération, et à une hausse de 10 % des effectifs de gardiens de prisons.

– Le budget de l'environnement a progressé de 58 % à structure constante depuis 1997. Ces moyens ont été affectés au renforcement des capacités d'expertise, de gestion et d'animation du ministère, à la

prévention des risques, à la lutte contre la pollution, à la préservation du cadre de vie et à la gestion durable des ressources et espaces naturels.

– Le budget de la culture et de l'audiovisuel (hors ressources affectées) a augmenté de 28 % depuis 1997 : le budget de la culture peut ainsi atteindre le seuil

symbolique de 1 % du budget de l'État en 2002, conformément à l'engagement du Gouvernement. Conformément à la loi du 1^{er} août 2000, les exonérations de redevance sont intégralement compensées aux entreprises du secteur public audiovisuel.

Évolution des budgets prioritaires depuis 1997

(en Md€)	LFI					PLF	Variation 1997-2002	
	1997	1998	1999	2000	2001		en %	En Mds€
Éducation	49,4	51,0	52,9	55,0	56,6	58,7	19%	9
Emploi et solidarité	33,5	34,9	36,9	37,9	37,8	37,8	13%	4
Intérieur	7,7	8,0	8,1	8,3	8,5	8,8	14%	1
Justice	3,6	3,8	4,0	4,2	4,3	4,6	25%	1
Culture et communication*	2,3	2,4	2,4	2,6	2,9	3,0	28%	1
Environnement	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,5	58%	0
SECTEURS PRIORITAIRES (1)	96,9	100,3	104,7	108,3	110,4	113,3	16,9%	16
AUTRES SECTEURS (2)	141,6	141,6	143,1	142,1	144,0	146,3	3,3%	5
BUDGET GENERAL à structure constante 1998 (1+2)	238,5	241,9	247,8	250,4	254,4	259,6	8,9%	21
Part des priorités dans le budget général (en %)	40,6%	41,5%	42,2%	43,2%	43,4%	43,6%		
Variations de périmètre cumulées depuis 1998 (3)	- 0,1	0,0	6,9	3,5	6,5	6,4		
BUDGET GENERAL à structure courante (1+2+3)	238,4	241,9	254,7	253,8	260,9	266,0		

* y/c compensation budgétaire des exonérations de redevance audiovisuelle.

Aspects économiques et redistributifs des réformes fiscales engagées depuis juin 1997

La politique fiscale du gouvernement depuis juin 1997 poursuit trois objectifs principaux : objectifs de plein emploi, de croissance et de justice sociale. Dans ce chapitre, une évaluation synthétique des aspects économiques et redistributifs des principales réformes des prélèvements fiscaux et sociaux engagées depuis juin 1997 permet de mettre en perspective cette politique fiscale (voir l'encadré méthodologique, page suivante).

Le projet de loi de finances pour 2002 constitue une nouvelle étape dans le programme de réduction des impôts. En ce qui concerne les ménages, les deux principales mesures pour 2002 sont le doublement de la prime pour l'emploi et l'approfondissement de la baisse des taux de l'impôt sur le revenu. Les entreprises bénéficient, quant à elles, de la poursuite de la suppression de la surtaxe de 10 % sur les bénéfices, qui sera ramenée à 3 %. Aussi, après une diminution des prélèvements de 10,5 Md€ en 2001, les prélèvements vont à nouveau baisser de 7,7 Md€ en 2002. Au total, depuis juin 1997, les prélèvements auront très largement diminué, de 20,5 Md€ pour les ménages et de 9,3 Md€ pour les entreprises, soit une baisse globale de 29,8 Md€.

Cette politique a permis de sensiblement réduire le taux de prélèvements obligatoires : en 2002, son niveau sera inférieur à celui qu'il atteignait en 1997. Les mesures prises depuis juin 1997 auront, en 1998 et 1999, permis de limiter la forte augmentation spontanée de la part des prélèvements obligatoires dans la richesse nationale. Entre 2000 et 2002, elles devraient permettre de réduire le taux de prélèvements obligatoires de 0,7 point de PIB.

Au-delà de cette évolution globale, la politique fiscale conduite depuis juin 1997 a favorisé un rééquilibrage des prélèvements orienté vers davantage d'emploi, plus de croissance et plus de justice sociale.

- Grâce à une politique volontariste de baisse des prélèvements acquittés par les ménages, la demande de biens et de services est restée soutenue, et l'activité dynamique. Les principales baisses d'impôts en faveur des ménages ont porté sur les taxes à la consommation (baisse d'un point du taux normal de TVA, baisses ciblées de TVA, suppression de la vignette automobile...) et sur l'imposition des revenus. Par

leur impact sur le revenu des ménages, ces baisses de prélèvements ont contribué à soutenir la consommation des ménages, et donc l'activité, dans la conjoncture moins dynamique de l'année 2001. En présence de risques inflationnistes liés notamment à la hausse des cours du pétrole, les baisses de taxes indirectes ont aidé à contenir le taux d'inflation.

- La baisse de l'imposition du travail, notamment peu qualifié, a enrichi le contenu de la croissance en emplois au cours de ces cinq dernières années. En particulier, le travail faiblement qualifié bénéficie dorénavant d'allégements de cotisations sociales et de la prime pour l'emploi. A ceux-ci s'ajoutent d'autres réformes qui ont accru les gains de revenu associés au retour à l'emploi (la refonte du mécanisme des dégrèvements de la taxe d'habitation, la baisse de l'impôt sur le revenu, la réforme du mécanisme d'intéressement du RMI et la réforme des allocations logement). Ce faisant, la politique fiscale et sociale du gouvernement contribue à rendre le travail peu qualifié plus intéressant pour les employeurs et plus rémunérateur pour les employés. Elle a également opéré un rééquilibrage entre les prélèvements sur les revenus du travail et sur les revenus du capital. Elle rend enfin notre système de prélèvements et de transferts fiscaux et sociaux plus redistributif.

Sources et méthodes

L'impact budgétaire et redistributif des réformes des prélèvements fiscaux et sociaux est mesuré par rapport à la situation de référence de juin 1997. Cet impact tient compte, par conséquent, des mesures décidées dans les lois de finances, lois de finances rectificatives et loi de financement de la sécurité sociale depuis cette date. Par souci de simplification, n'ont été retenues que les mesures pour lesquelles un chiffrage était possible, ainsi que celles dont l'incidence budgétaire était significative. L'analyse exclut également le champ couvert par les régimes sociaux à gestion paritaire (assurance chômage, régimes de retraite complémentaires).

Pour évaluer la pression fiscale, trois indicateurs de « taux implicites » ont été utilisés, mesurant respectivement l'imposition de la consommation, du travail et des autres facteurs de production. Les séries historiques ont été évalués par Eurostat dans sa publication « Structures des systèmes de taxation ». Ces données, disponibles jusqu'en 1997, sont ensuite complétées avec la même méthodologie.

Le principe de ces indicateurs est de rapporter une somme d'impôts ou de cotisations sociales perçus à l'assiette économique qui supporte cette imposition. Ainsi, le taux implicite d'imposition de la consommation rapporte les impôts pesant

sur les consommations (TVA, TIPP et accises principalement) à la consommation hors taxes (celle des ménages et celle du gouvernement). Le taux implicite d'imposition du travail est le rapport entre les impôts pesant sur le travail salarié (cotisations sociales employeurs et employés, impôt sur le revenu, CSG, taxes sur les salaires) et le coût du travail salarié. Enfin, le taux implicite d'imposition des autres facteurs de production compare les autres impôts (impôt sur les sociétés, contribution sociale sur les bénéfices, droits d'enregistrement, impôts sur le patrimoine, les plus-values, les revenus fonciers...) et l'excédent d'exploitation de l'économie. Par souci de simplification, on nomme cet indicateur « taux implicite d'imposition du capital » (alors que, par exemple, est comptée l'imposition des travailleurs indépendants).

Pour calculer ces indicateurs, quelques hypothèses simplificatrices doivent être faites. En particulier, les recettes d'impôt sur le revenu sont ventilées entre imposition du travail et du capital au prorata de l'assiette d'imposition, ce qui constitue bien évidemment une approximation. Par ailleurs, le principe de correspondance entre les impôts et l'assiette de référence n'est pas strictement suivi pour le dernier des taux implicites : par exemple, l'impôt foncier ne pèse pas sur l'excédent d'exploitation de l'économie.

Quant à l'impact budgétaire et redistributif des réformes sur les ménages, il est évalué grâce à un échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1999. Assimilés à des foyers fiscaux au regard de l'impôt, les ménages ont été classés par tranches de revenu, chaque tranche de revenu représentant 10 % (un décile) de la population. Le premier décile regroupe ainsi les 10 % de ménages qui présentent les revenus fiscaux les plus faibles, et le dernier décile les 10 % de ménages qui présentent les revenus fiscaux les plus élevés.

Un tel choix permet de mesurer les transferts de richesses qui s'opèrent entre des groupes de ménages relativement homogènes au regard du niveau de revenu. Cependant, les tendances décrites sont vraies en moyenne, pour la population d'un décile – ou d'un ensemble de déciles – donné. Il n'en va pas nécessairement de même au niveau individuel ; mais ces différences sont suffisamment limitées au sein d'un même décile pour ne pas infirmer la tendance marquée depuis juin 1997 en faveur de la redistribution.

Il n'a volontairement pas été tenu compte des mesures prises en termes de dépenses publiques, par souci de restreindre l'examen du bilan redistributif au périmètre des prélèvements obligatoires. Le champ couvert par le système redistributif est en effet très large, puisqu'il intègre, outre le système de prélèvements, les prestations sociales relevant de l'assistance, le champ de

l'assurance sociale (prestations dites contributives), enfin, la fourniture de services publics, comme l'éducation, et les interventions de l'Etat dans la formation des prix. La mesure de l'incidence des deux derniers canaux est, du reste, éminemment problématique.

Il va de soi, enfin, que les effets redistributifs sont estimés sans tenir compte des modifications de comportement que les mesures sont susceptibles d'induire en raison des variations de prix relatifs. Cette hypothèse est évidemment très contestable lorsque la raison d'être des mesures prises est précisément d'infléchir les comportements (baisse de TVA sur les travaux dans le logement ou les services à domicile par exemple). Cependant, ces effets ne se font sentir qu'à moyen terme et l'analyse statique reste valide dans une perspective de court terme.

En tout état de cause, ces limites et omissions ne devraient affecter que de façon marginale le constat établi. Elles ne sont pas de nature à contrarier le sens des évolutions présentées.

Favoriser le plein emploi

La politique fiscale menée depuis juin 1997 en faveur des ménages s'inscrit dans le cadre d'une stratégie économique globale visant à favoriser la croissance pour créer davantage d'emplois. Les vecteurs de la politique du gouvernement sont les suivants :

- **en entretenant la progression du pouvoir d'achat des ménages, les baisses d'impôt directs et indirects soutiennent la demande et, *in fine*, l'activité ;**
- **l'allégement de la taxation du travail, en particulier des moins qualifiés, contribue à réduire le « coin fiscal et social » sur le travail, à améliorer sa rémunération pour les travailleurs et à réduire son coût pour les employeurs, enrichissant par là même le contenu de la croissance en emplois.**

La prime pour l'emploi marque la priorité donnée à la reprise d'activité et à la lutte contre l'exclusion.

La vigueur de la croissance, en France, a fortement réduit la composante conjoncturelle du chômage, qui est probablement minoritaire à l'heure actuelle. Le chômage, qui est concentré sur les travailleurs les moins qualifiés, serait désormais, pour l'essentiel, de nature structurelle. Or, si beaucoup a été fait pour abaisser le coût du travail² ces dernières années, l'incitation financière, pour les moins qualifiés, à prendre une activité demeurait souvent faible, spécialement lorsqu'il s'agissait d'emplois à temps partiel.

Ainsi, si aucune réforme n'avait été mise en œuvre depuis le début de la législature, l'accès à un emploi à mi-temps rémunéré au SMIC horaire ne procurerait, à un allo-

cataire du RMI vivant seul, qu'une augmentation de 5 € par mois de revenu disponible. De même, dans le cas d'un couple marié avec deux enfants dont aucun conjoint ne travaille, l'accroissement de revenu disponible ne dépasserait pas 100 € si l'un des membres du foyer retrouvait un emploi au SMIC horaire à plein temps.

Or, si diverses mesures ont d'ores et déjà été prises ces dernières années pour accroître la rémunération des actifs faiblement qualifiés, aucun dispositif général d'aide au retour à l'emploi ou au maintien dans l'emploi n'existe jusqu'alors. Entrée en vigueur en 2001, et versée dès l'automne sur les revenus de l'année 2000, la prime pour l'emploi pallie donc cette carence. Elle permet en effet de compenser une partie des prélèvements sociaux et des charges fiscales qui pèsent sur les revenus d'activité et d'améliorer la rémunération que procure le travail. De plus, la prime pour l'emploi est calculée sur les revenus d'activité de chaque membre du foyer fiscal. Elle est donc favorable à la reprise d'activité des femmes mariées et n'incite pas celles dont le mari travaille à réduire leur offre de travail, voire à se retirer du marché du travail.

Pratiquement, la prime pour l'emploi devrait procurer – sous réserve du respect d'une condition de revenu global – un complément de revenu à tous les actifs dont les revenus d'activité sont inférieurs à 1,4 SMIC, ou à 2,1 SMIC pour les foyers de parents isolés et pour ceux dans lesquels un seul des conjoints travaille. En 2002, les montants de la prime seront doublés, pour la partie de celle-ci qui est proportionnelle au revenu. En revanche, les majorations

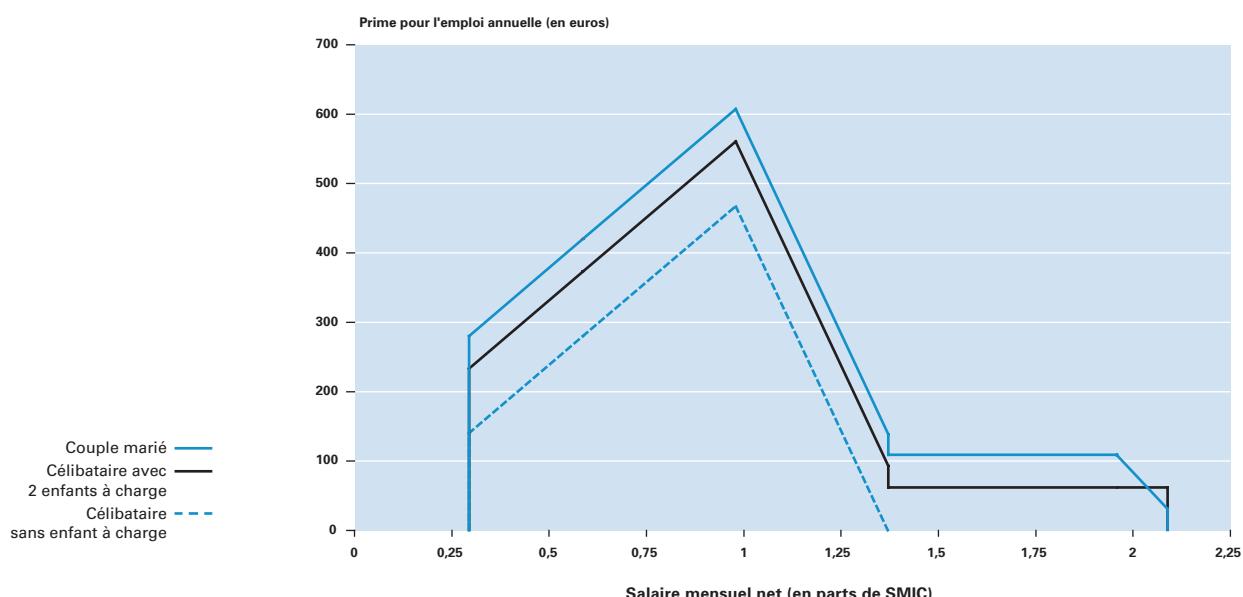
pour enfant à charge et pour conjoint inactif seront revalorisées du montant de l'inflation hors tabac.

À titre d'exemple, un célibataire rémunéré au SMIC à temps plein sur l'année verra son montant annuel de prime pour l'emploi passer à 441 € en 2002. Dans le cas

d'un couple marié avec deux enfants dont l'un des conjoints gagne le SMIC, la prime pour l'emploi atteindra 583 € en 2002, compte tenu des majorations forfaitaires pour enfant à charge et conjoint inactif (*cf. graphique 1*).

Graphique 1

Prime pour l'emploi versée en 2002 (en €)



Source : Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Au total, le coût de la prime pour l'emploi devrait s'élever à 2,3 md€ en 2002, contre 1,3 md€ en 2001. 8,5 millions de foyers fiscaux bénéficieront de la mesure, pour un montant moyen de 280 € environ de prime par an. Les bénéficiaires sont

majoritairement des foyers à revenus modestes, puisque 70 % d'entre eux appartiennent à la moitié la moins aisée des contribuables. Il s'agit pour près des deux tiers de foyers non imposables, ou qui le deviendront à la suite de la mesure (*cf. tableau 1*).

Tableau 1

Prime pour l'emploi moyenne et répartition du coût de la prime en 2002 (pour l'ensemble des foyers fiscaux)

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
PPE moyenne (en €)	15	109	155	156	73	44	61	81	30	1	73
Part de la PPE (en %)	2,0	15,0	21,3	21,5	10,1	6,1	8,4	11,2	4,2	0,1	100

Note : le ressaut observé dans le montant moyen de la prime sur les septième et huitième déciles s'explique par la présence de couples biactifs dans lesquels les deux conjoints sont titulaires d'une prime individuelle.

Source : échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1999, Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Les foyers qui perçoivent la prime pour l'emploi sont majoritairement composés d'une personne seule, avec ou sans enfant à charge. 19 % des bénéficiaires sont des couples considérés comme monoactifs, c'est-à-dire des couples dans lesquels seul l'un des conjoints a déclaré des revenus d'activité supérieurs à 3 184 €. Ces foyers bénéficieront en conséquence de la majoration pour conjoint inactif de 78 € en 2002. 22 % des titulaires de la prime sont des couples biactifs, parmi lesquels un quart seulement bénéficie d'une prime individuelle à raison de l'activité de chacun des deux conjoints (*cf. tableau 1*).

En majorité, les bénéficiaires de la prime pour l'emploi sont des personnes jeunes, puisque 65,2 % sont âgées de moins de quarante ans, et 38,3 % de moins de trente ans. En comparaison, les moins de trente ans ne constituent que 20 % des contribuables âgés de moins de soixante ans et donc potentiellement actifs. Enfin, près de 94 % de la prime pour l'emploi est versée à des salariés, qui travaillent pour un tiers d'entre eux à temps partiel.

L'ensemble des mesures prises pour lutter contre les trappes à inactivité accroissent significativement les gains de retour à l'emploi.

La prime pour l'emploi constitue l'instrument central de la politique de lutte contre les trappes à inactivité. Mais d'autres mesures prises au cours de la législature

avaient déjà permis d'accroître la rémunération des moins qualifiés.

- En améliorant le mécanisme d'intéressement du RMI, la loi contre l'exclusion a permis aux personnes qui reprennent une activité de cumuler temporairement revenus d'activité et allocation.
- La substitution de la couverture maladie universelle à l'aide médicale gratuite garantit désormais une égalité de traitement entre titulaires de minima sociaux et actifs de même revenu, autrefois généralement exclus de l'aide médicale gratuite.

• Enfin, la réforme des dégrèvements de taxe d'habitation, mise en œuvre par la LFR 2000, a supprimé les effets de seuils engendrés par l'ancien barème. En particulier, la sortie du dispositif du RMI, qui entraînait la perte du bénéfice du dégrèvement d'office, se traduisait par un choc important sur la cotisation de taxe d'habitation.

En 2002, la poursuite du plan d'allégement de l'impôt sur le revenu et l'achèvement de la réforme des allocations logement apporteront également une contribution significative à la réduction des trappes à inactivité.

- Déjà bien engagées en 2000 et en 2001, les baisses des taux de l'impôt sur le revenu seront approfondies en 2002. Comme par le passé, elles seront plus importantes sur les premières tranches du barème. Entre 1999 et 2002, les taux d'imposition auront vu leur niveau réduit de 3 points sur les deux premières tranches du

barème, de 2 points sur les deux suivantes, et de 1,25 point sur les deux dernières. Couplée à la réforme de la décote mise en œuvre par la LFI 2001, cette baisse de taux ciblée contribuera à réduire le « coin fiscal et social » pesant sur le travail peu qualifié.

- La mise en place du barème unique des allocations logement, qui sera achevée au 1^{er} janvier 2002, assurera une meilleure égalité de traitement entre bénéficiaires, quelle que soit la nature de leurs revenus. Jusqu'en 2000, en effet, les titulaires de revenus d'activité professionnelle bénéficiaient, à revenu identique, d'une allocation logement inférieure à celle des allocataires de minima sociaux. En traitant désormais les premiers de manière aussi favorable que les seconds, la réforme contribue à réduire la trappe à inactivité dans laquelle étaient enfermés certains titulaires de minima sociaux, sans pour autant dégrader la situation financière de ceux qui ne souhaitent ou ne peuvent accéder à une activité salariée.

Les réformes mises en œuvre depuis le début de la législature se traduiront toutes par des gains de revenu disponible importants pour les titulaires de minima sociaux qui souhaitent reprendre une activité. Ainsi, un célibataire au RMI qui accède à

un emploi au SMIC à mi-temps verra, en 2002, son revenu disponible mensuel s'accroître de 66 €, contre 5 € seulement dans l'environnement de la LFI 2000. La prime pour l'emploi à elle seule contribuera pour 20 € à cette augmentation de revenu. Un couple marié avec deux enfants dont aucun conjoint ne travaille bénéficiera, quant à lui, d'une hausse de 210 € par mois de son revenu (dont 48 € de prime) si l'un des membres du foyer est embauché à temps plein au SMIC. En l'absence de toute réforme, son revenu ne se serait accru que de 100 € (*cf. tableaux 2 et 3*).

Indépendamment des effets positifs des mesures mises en place sur le taux d'activité des moins qualifiés, les réformes ont des effets redistributifs sensibles pour les personnes déjà en activité. Par rapport à une situation où aucune mesure n'aurait été prise, et sans tenir compte de la revvalorisation du salaire minimum, un célibataire smicard bénéficiera ainsi d'une augmentation de 10 % de son revenu disponible en 2002 s'il est employé à mi-temps et de 12 % s'il travaille à plein temps. La hausse de revenu disponible s'élève à 9 % dans le cas d'un couple marié avec deux enfants dont l'un des conjoints est smicard à plein temps.

Tableau 2

Impact des réformes fiscales et sociales sur le revenu disponible mensuel d'un célibataire et d'un couple marié monoactif avec deux enfants à charge

(en €)

	Revenus d'activité	Revenu mensuel disponible en 2000 (LFI 2000)	Revenu mensuel disponible en 2002	Variation du revenu disponible	Dont : variation de prime pour l'emploi	Dont : variation des allocations logement	Dont : variation de taxe d'habitation	Dont : variation d'impôt sur le revenu (hors PPE)
Célibataire	0 SMIC	608	608	0	0	0	0	0
	0,5 SMIC	613	674	+ 61	+ 20	+ 27	+ 14	0
	1 SMIC	864	967	+ 103	+ 37	+ 27	+ 21	+ 19
Couple marié monoactif avec deux enfants	0 SMIC	1 127	1 127	0	0	0	0	0
	0,5 SMIC	1 127	1 127	+ 31	+ 31	0	0	0
	1 SMIC	1 227	1 337	+ 110	+ 48	+ 47	+ 15	0

Hypothèses :

- Le revenu disponible est calculé pour un ménage qui percevait initialement l'aide personnalisée au logement (APL) et habite en zone 1 (Paris et région parisienne). Les aides locales ne sont pas prises en compte pour la détermination du revenu disponible.
- Pour conserver une homogénéité des données entre les situations avant réforme et après réforme, les barèmes sociaux et le niveau du SMIC sont ceux en vigueur au 1^{er} janvier 2001.

Source : modèle Paris de calcul du coin fiscal et social, Direction de la Prévision, bureau des études fiscales, bureau des transferts sociaux.

Tableau 3

Les gains mensuels de revenu disponible engendrés par une transition professionnelle

(en €)

	du RMI à 0,5 SMIC sans intéressement		de 0,5 SMIC sans intéressement à 1 SMIC		du RMI à 1 SMIC	
	LFI 2000	En 2002	LFI 2000	En 2002	LFI 2000	En 2002
Célibataire	+ 5	+ 66	+250	+ 293	+ 256	+ 359
Couple marié monoactif avec deux enfants	0	+ 31	+ 100	+ 179	+ 100	+ 210

Lecture : un célibataire qui passe du RMI (revenus d'activité nuls) à un emploi à mi-temps rémunéré au SMIC horaire gagnait, avant réforme, c'est-à-dire dans la situation de la LFI 2000, 5 € par mois de revenu disponible. Après réforme, soit en 2002, son revenu disponible augmentera de 66 € pour cette même transition professionnelle.

Hypothèses : les hypothèses sont strictement identiques à celles qui ont servi à la construction du tableau 2.

Source : modèle Pâris de calcul du coin fiscal et social, Direction de la Prévision, bureau des études fiscales, bureau des transferts sociaux.

Les mesures d'allégement du coût du travail devraient être également favorables aux moins qualifiés.

La priorité donnée à l'emploi se retrouve également dans la politique d'abaissement du coût du travail. Traditionnellement, les effets sur l'emploi d'une baisse du coût du travail transitent par trois canaux principaux : la progression de la demande, l'amélioration de la rentabilité des entreprises et la substitution entre capital et travail.

• La progression de la demande

Lorsque les entreprises répercutent la baisse du coût du travail dans leurs prix, la richesse réelle des ménages augmente, entraînant une progression de leur niveau de consommation. En outre, la demande en produits nationaux réagit positivement à l'amélioration de la compétitivité des entreprises. Ces deux effets se traduisent par une progression de la demande, tant interne qu'externe, adressée aux entreprises : ce surcroît d'activité est favorable à l'emploi.

• L'amélioration de la rentabilité des entreprises

Si les entreprises ne répercutent pas intégralement la baisse du coût du travail dans les prix, l'amélioration de leur rentabilité stimule l'investissement et, *in fine*, l'emploi. La baisse du coût du travail améliore plus spécifiquement la rentabilité des

secteurs riches en emplois (services, BTP, industries de main-d'œuvre), ce qui contribue à renforcer l'effet sur l'emploi.

• La substitution du travail au capital

En tout état de cause, c'est-à-dire quel que soit le degré de répercussion sur les prix, la baisse du coût du travail incite les entreprises à adopter à moyen terme des combinaisons productives plus riches en emplois du fait de la baisse relative du prix du travail par rapport au capital. Ce dernier mécanisme dépend notamment de la sensibilité de la demande de travail à son coût. Des études empiriques montrent que le niveau de ce paramètre est nettement plus élevé pour les emplois les moins qualifiés.

Les deux mesures centrales de la politique d'abaissement du coût du travail sont constituées par les allégements de charges accompagnant la réduction du temps de travail (RTT) et par la réforme de la taxe professionnelle.

• À eux seuls, les allégements de charges accordés dans le cadre de la réduction du temps de travail devraient se traduire par une réduction de 7,3 md€ du coût du travail en 2002 par rapport à juin 1997 (*cf. tableau 4*). Cette baisse de prélèvements bénéficiera aux travailleurs les moins rémunérés, puisque le nouvel allégement de cotisations patronales sera maximal au niveau du SMIC, puis dégressif jusqu'à 1,8 SMIC (*cf. encadré ci-après*).

Baisse des cotisations sociales patronales et reduction du temps de travail

Depuis le 1^{er} janvier 2000, dans le cadre de la loi sur la réduction négociée du temps de travail, le barème d'allégement de cotisations sociales patronales sur les bas salaires devient plus avantageux pour toutes les entreprises dont la durée collective du travail est fixée au plus à 35 heures hebdomadaires. Le nouvel allégement de cotisations sociales patronales, dégressif en fonction du salaire, correspond à environ 2 707 € par an en 2001 au niveau du SMIC et s'annule entre 1,7 et 1,8 SMIC.

En plus de cet allégement, un abattement forfaitaire de 4 058 F (618,64 €) par an et par salarié en 2001 (appelé « aide structurelle ») est accordé aux entreprises qui réduisent leur durée du travail à 35 heures postérieurement au 1er janvier 2000. Pour les entreprises ayant anticipé le passage à 35 heures (soit dans le cadre de la loi Robien, soit dans le cadre de la loi du 13 juin 1998 dite « première loi Aubry »), les abattements plus généreux dont elles bénéficient se substitueront à l'aide structurelle. Ainsi, en 2001, l'abattement forfaitaire pour les entreprises entrées dans le dispositif de la première loi Aubry (aide « incitative ») représente en moyenne 1 220 € par an et par salarié.

La seconde loi Aubry prévoit également d'accorder des majorations aux allégements décrits plus haut dans certains cas spécifiques (entreprises dont la durée collective est inférieure à 32 heures, entreprises nouvellement créées, entreprises établies en Corse...). Ces majorations sont accordées dès 2000.

Quant aux entreprises qui gardent un horaire collectif hebdomadaire supérieur à 35 heures, elles conserveront l'avantage de la ristourne linéairement dégressive s'annulant pour un salaire mensuel de 1,3 SMIC.

Tableau 4

Allégement du coût du travail des entreprises accompagnant la réduction du temps de travail

(en milliards d'euros, par rapport à juin 1997)

	En 2002
Aides forfaitaires par salarié	– 4,6
- dont aide incitative	– 1,5
- dont aide structurelle	– 3,1
Majorations	– 0,3
Extension de la ristourne sur les cotisations sociales patronales	– 2,4
Total	7,3

Lecture :

– Les différentes mesures prises dans le cadre de la RTT se traduisent par un allégement de 7,3 milliards d'euros sur le coût du travail en 2002 par rapport à juin 1997.

– Les montants indiqués sont calculés en comptabilité de caisse et non en droits constatés.

Source : Direction de la Prévision, bureau emploi et salaires, bureau des études fiscales.

• Initiée par la LFI 1999, la réforme de la taxe professionnelle consiste à supprimer progressivement la part salaires de l'assiette de cet impôt. Pour la généralité des redevables, l'assiette de la taxe professionnelle reposait, depuis sa création en 1975, sur deux facteurs de production : la valeur locative des locaux et des équipements utilisés, d'une part, et une fraction des salaires versés, d'autre part.

La taxe professionnelle, qui n'avait pas d'équivalent à l'étranger, alourdissait donc le coût du travail. C'est pourquoi le gou-

vernement s'était fixé l'objectif de supprimer en cinq ans la fraction imposable des salaires comprise dans l'assiette de la taxe. 2002 constitue la dernière étape de la réforme avant la suppression complète de la part salariale. Ainsi, pour les impositions établies au titre de 2002, l'abattement sur la part imposable des rémunérations passera d'un million à six millions de francs. Ceci représentera pour les entreprises un allègement d'impôt de 3,9 milliards d'euros en 2002 par rapport à juin 1997.

Redistribuer les fruits de la croissance

Les baisses d'impôt mises en œuvre depuis juin 1997 ont réduit les prélèvements obligatoires, en dépit du fort dynamisme des assiettes d'imposition lié à la vigueur de la croissance économique. Les allégements consentis ont porté prioritairement sur la consommation et sur le travail. Par leur ampleur, ils ont contribué à redistribuer largement les fruits de la croissance, soutenant ainsi l'activité et l'emploi.

Des taux d'imposition en baisse pour la consommation, pour le travail et pour le capital.

L'analyse des montants de recettes fiscales ne permet guère d'évaluer la charge fiscale qui pèse sur l'économie. Par exemple, l'augmentation du rendement de l'impôt sur le revenu depuis 1997 tient principalement au fait que les revenus eux-mêmes ont augmenté, en raison du dynamisme propre des assiettes.

Pour analyser l'évolution de la charge fiscale effectivement supportée par les ménages et les entreprises, il convient donc plutôt de rapporter l'impôt payé à l'assiette économique de cet impôt: c'est l'objet des taux implicites d'imposition (*cf. graphiques*

2 à 4 et encadré méthodologique ci-dessus).

Eurostat définit ainsi trois indicateurs de taux implicites, mesurant respectivement l'imposition de la consommation, du travail et du capital. Cette ventilation se fait selon des conventions fixées par Eurostat, permettant de la sorte des comparaisons plus aisées au niveau international.

De l'analyse qui a été appliquée au cas français pour les années 1997-2002, trois constats se dégagent :

- Tout d'abord, le taux implicite d'imposition de la consommation décroît de l'ordre d'un point entre 1998 et 2002. Il retrouve ainsi son niveau de 1994 (*cf. graphique 2*). Cet effet s'explique notamment par l'ampleur des baisses de TVA intervenues depuis le début de la législature, qui ont plus que compensé la hausse de deux points du taux normal mise en œuvre en 1995 (*cf. tableau 5*). Ces baisses de TVA, ainsi que celles de la TIPP (sur le fioul domestique et via le mécanisme dit « TIPP stabilisatrice »), ont également permis à partir de l'année 2000 de limiter l'impact du choc d'inflation importée dû à la forte hausse des cours pétroliers.

Tableau 5

Principales baisses de TVA profitant aux ménages et aux entreprises

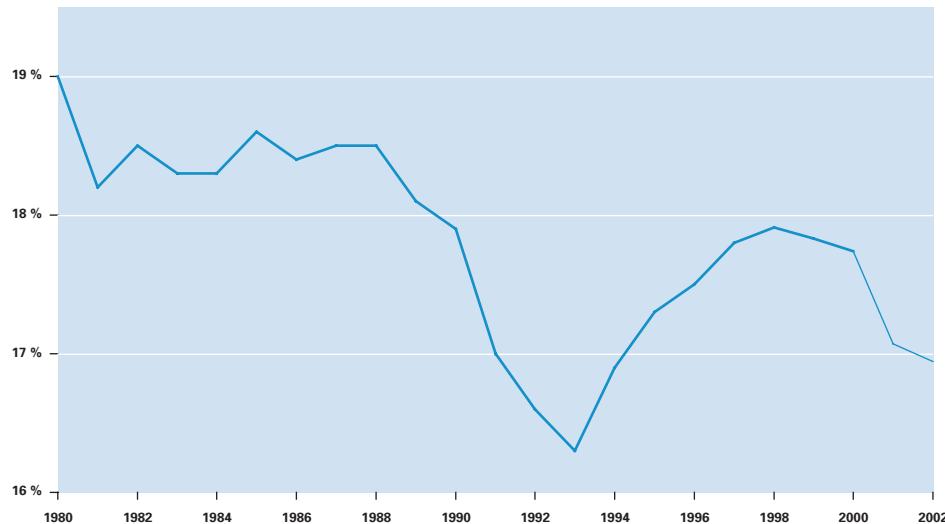
(en 2002 par rapport à juin 1997, en md€)

	Référence	En 2002
Baisse d'un point du taux normal de TVA	LFR 2000	- 4,9
Baisse de TVA sur les travaux dans le logement	LFI 2000	- 3,0
Baisse de TVA sur les abonnements EDF/GDF, les appareillages d'handicapé, le traitement des déchets faisant l'objet d'un tri collectif et exonération de TVA sur les terrains à bâtir achetés par les particuliers	LFI 1999	- 0,9
Baisse de TVA sur les livraisons à soi-même de travaux d'amélioration, de transformation et d'aménagement de logements sociaux locatifs	LFI 1998	- 0,5
Total	DDOE 1998	- 9,3

Source : Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Graphique 2

Taux implicite d'imposition de la consommation 1980 - 2002



Hypothèses : cf. encadré « sources et méthodes ».

Lecture : La prévision après 2000 est en trait fin.

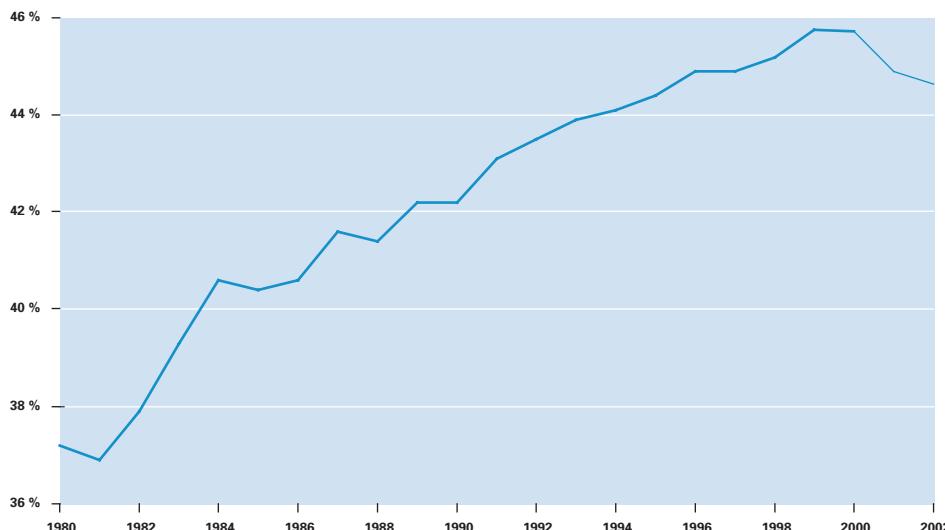
Sources : Eurostat jusqu'en 1997 et projection Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

- Ensuite, le taux implicite d'imposition du travail a été sensiblement et régulièrement réduit depuis 1999, rejoignant son niveau de 1995 (*cf. graphique 3*). Cette tendance continue et durable à la baisse reflète l'efficacité des allégements fiscaux

entrepris sur le travail. En effet, en raison du fort dynamisme des revenus des ménages, et en particulier des rémunérations les plus élevées, les prélèvements obligatoires sur le travail ont eu tendance à augmenter *spontanément* chaque année,

Graphique 3

Taux implicite d'imposition du travail 1980 - 2002



Hypothèses : cf. encadré « sources et méthodes ».

Lecture : la prévision après 2000 est en trait fin.

Sources : Eurostat jusqu'en 1997 et projection Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

indépendamment des mesures nouvelles de politique fiscale. Les allégements d'impôt et de charges entrepris par le gouvernement ont permis d'inverser cette croissance tendancielle. Certes, la baisse régulière du taux implicite d'imposition du travail depuis 1999 ne permet pas de mettre directement en évidence les allégements fiscaux et sociaux en faveur du travail peu qualifié ; mais, il confirme que la charge fiscale globale pesant sur le travail a diminué.

- Enfin, le taux implicite d'imposition du capital est également orienté à la baisse (*cf. graphique 4*). Cet indicateur, moins

stable que les deux autres du fait de son caractère composite, avait tout d'abord progressé de 1997 à 1999. En effet, dans les premières années de la législature, l'objectif de maîtrise des finances publiques avait conduit le gouvernement à privilégier un rééquilibrage de la fiscalité au profit du travail. Depuis 1999, en revanche, des efforts ont été faits pour réduire la hausse des prélevements pesant sur le capital, dont certains n'avaient qu'un caractère temporaire (surtaxe d'impôt sur les sociétés). Ainsi, le taux implicite d'imposition du capital a retrouvé un niveau proche de celui de 1996.

Graphique 4

Taux implicite d'imposition du capital 1980 - 2002



Hypothèses : cf. encadré « sources et méthodes ».
Lecture : La prévision après 2000 est en trait fin.
Sources : Eurostat jusqu'en 1997 et projection Direction de la Prévision, bureau des Etudes fiscales.

Des baisses d'impôt pour les ménages et pour les entreprises.

Les mesures d'allégement en faveur des ménages et des entreprises atteindront un total de 29,8 md€ en 2002 par rapport à juin 1997. La priorité donnée à la baisse

des prélèvements sur le travail et la consommation se traduit par une réduction de 22,0 md€ de la charge fiscale pesant sur le travail, et de 11,1 md€ sur la consommation. En comparaison, la taxation du capital est alourdie de 3,2 md€ sur la même période (*cf. tableau 6*).

Tableau 6

Évolution de la taxation du travail, du capital et de la consommation en 2002 – ménages et entreprises

(en md€, par rapport à juin 1997)

	Entreprises	Ménages	Total
Mesures relatives à la taxation du travail	- 10,5	- 11,5	- 22,0
Mesures relatives à la taxation du capital	1,7	1,6	3,2
Mesures relatives à la taxation de la consommation	- 0,5	- 10,6	- 11,1
Total	- 9,3	- 20,5	- 29,8

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Études Fiscales.

Ces baisses importantes de prélèvements obligatoires bénéficient tant aux ménages qu'aux entreprises.

- En ce qui concerne les entreprises, l'essentiel de la réduction de la charge fiscale provient de l'allégement de la taxation du travail, qui sera réduite de 10,5 md€ en 2002 par rapport à la situation de 1997 (*cf. tableau 7*). Ces baisses d'impôts contribuent au rééquilibrage des prélèvements au profit du facteur travail et au soutien de l'emploi des moins qualifiés, par la baisse du « coin fiscal et social ». Les deux instruments privilégiés de la baisse du coût du travail sont la réforme de la taxe professionnelle et les allégements de cotisations sociales patronales accordés dans le cadre de la réduction du temps de travail.

En matière de fiscalité du capital, l'effort de réduction des prélèvements a visé en priorité à effacer les mesures à caractère provisoire prises depuis 1995. En effet, le

facteur capital a été particulièrement mis à contribution au cours de ces dernières années avec, successivement, la mise en place de la surtaxe de 10 % en 1995, puis celle de la contribution de 15 % décidée dans le cadre des mesures d'urgence à caractère fiscal et financier adoptées en 1997. Grâce à un contexte économique plus favorable, le gouvernement a d'abord supprimé la contribution en deux étapes (1999 et 2000). La surtaxe de 10 % instaurée sous la précédente législature sera, elle, réduite à 3 % en 2002. Enfin, la fiscalité des petites et moyennes entreprises continuera à être allégée car le taux réduit d'IS, mis en place en 2001, baissera en 2002 de 25 % à 15 %.

Par ailleurs, la fiscalité de la consommation des entreprises est pratiquement stable sur la même période.

Tableau 7

Ventilation des principales mesures touchant les entreprises en 2002

(en md€ par rapport à 1997)

	Référence	En 2002, en Md€
Mesures relatives à la taxation du travail		- 10,5
dont aide incitative RTT	LFI 1998	- 1,5
dont aide structurelle	LFI 2000	- 3,1
dont extension de la ristourne	LFI 2000	- 2,4
dont suppression de la taxe professionnelle sur les salaires	LFI 1999	- 3,9
dont autres mesures relatives à la taxation du travail		0,5
Mesures relatives à la taxation du capital		1,7
dont création d'une contribution sociale sur les bénéfices	LFI 2000	1,5
dont augmentation de la TGAP	LFI 2000	1,3
dont IS PME	PLF 2001	- 1,0
dont baisse avoir fiscal (25 en 2001 et 15 % en 2002)	PLF 2001	1,1
dont suppression surtaxe 10 %	PLF 2001	- 2,7
dont autres mesures relatives à la taxation du capital		1,5
Mesures relatives à la taxation de la consommation		- 0,5
dont rattrapage TIPP	LFI 1999	0,5
dont baisse du taux normal de la TVA (*)	LFR 2000	- 1,0
dont autres mesures relatives à la taxation de la consommation		0,0
Total		- 9,3

Lecture : En 2002 et par rapport à 1997, l'ensemble des mesures prises depuis juin 1997 entraîne une baisse de 9,3 Mds d'euros des charges supportées par les entreprises.

(*) : la baisse du taux normal de la TVA entraîne une réduction de la charge fiscale des ménages et des entreprises : c'est cette deuxième partie qui est reportée dans ce tableau. De façon schématique, la TVA constitue normalement un impôt sur la consommation finale dans la mesure où les entreprises peuvent normalement déduire la TVA sur leurs achats. Néanmoins, ce droit à déduction étant limité dans certains cas, une part significative de la charge fiscale induite par cet impôt pèse en première analyse sur les sociétés. C'est cette charge qui correspond à la notion de rémanences de TVA dont l'allégement est ici quantifié. En pratique cependant, en tenant compte de l'ensemble des mécanismes de transmission des coûts dans les prix et les négociations des salaires, les variations de TVA affectent les entreprises et les ménages dans des proportions qu'il est difficile d'estimer.

Un signe — indique un gain de revenu pour les entreprises du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

Source : Direction de la Prévision, Bureau des Études Fiscales.

- Sur les 20,5 md€ de baisses d'impôt qui profitent aux ménages, l'essentiel est consacré à l'allégement de la taxation du travail et de la consommation.

En 2002, la réduction de la charge fiscale pesant sur le facteur travail atteindra 11,5 md€ par rapport à juin 1997. Les principales mesures ayant contribué à cette baisse sont logiquement le plan d'allégement de l'impôt sur le revenu (pour

6,5 md€), la mise en place de la prime pour l'emploi (pour 2,4 md€) et la substitution de la CSG aux cotisations sociales de maladie intervenue en 1998 (cf. tableau 8).

Sur la même période, la taxation de la consommation aura été réduite de 10,6 md€, dont 8,0 md€ au seul titre des baisses de TVA contribuant massivement à l'augmentation du pouvoir d'achat des ménages.

Tableau 8

Ventilation des principales mesures touchant les ménages en 2002

(en md€, par rapport à juin 1997)

	Référence	En 2002
Mesures relatives à la taxation du travail		- 11,5
- dont plan d'allégement et de réforme de l'impôt sur le revenu, hors prime pour l'emploi (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du travail)	LFR 2000, LFI 2001	- 6,5
- dont création de la prime pour l'emploi	Loi de 2001, PLF 2002	- 2,4
- dont substitution de la CSG aux cotisations sociales de maladie (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du travail)	LFSS 1998	- 2,5
- dont réforme des dégrèvements de la taxe d'habitation	LFI 1998, LFR 2000	- 1,0
- dont autres mesures relatives à la taxation du travail	LFI 1998, LFR 1999	0,9
Mesures relatives à la taxation du capital		1,6
- dont plan d'allégement et de réforme de l'impôt sur le revenu, hors prime pour l'emploi (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du capital)	LFR 2000, LFI 2001	- 0,6
- dont substitution de la CSG aux cotisations sociales de maladie (estimation de la partie imputable à la baisse de la taxation du capital)	LFSS 1998	3,2
- dont élargissement de l'assiette du prélèvement social de 2 % au champ de la CSG	LFSS 1998	0,9
- dont baisse des droits de mutation à titre onéreux sur les ventes de locaux d'habitation	LFI 2000	- 1,4
- dont autres mesures relatives à la taxation du capital	LFI 1998, LFI 1999, LFI 2000	- 0,5
Mesures relatives à la taxation de la consommation		- 10,6
- dont baisse d'un point du taux normal de TVA (*)	LFI 2000	- 3,9
- dont baisse de TVA sur les travaux dans les logements et réaménagement des réductions et crédit d'impôt pour travaux dans l'habitation principale	LFI 2000	- 2,7
- dont autres baisses de TVA	LFI 1998, DDOEF 1998, LFI 1999, LFI 2000, LFI 2001	- 1,4
- dont mesures TIPP (rattrapage de la TIPP gazole, baisse de la TIPP sur le fioul domestique)	LFI 1999, LFI 2000, LFI 2001	- 0,2
- dont extinction de la contribution représentative du droit de bail	LFI 2000, LFI 2001	- 1,0
- dont suppression de la vignette automobile pour les particuliers	PLF 2001	- 1,8
- dont autres mesures relatives à la taxation de la consommation	LFI 1998, DDOEF 1998, LFI 1999	0,5
Total		- 20,5

(*) La baisse d'un point du taux normal de TVA, représentant un coût budgétaire de 4,9 milliards d'euros en année pleine, se décompose en 3,9 milliards d'euros en faveur des ménages et 1 milliard d'euros en faveur des entreprises.

Lecture :

– en 2002, et par rapport à juin 1997, l'ensemble des mesures prises depuis cette date entraîne une diminution des prélèvements sur les ménages de 20,5 milliards d'euros.

– Un signe – indique un gain de revenu pour les ménages du fait des mesures nouvelles intervenues depuis juin 1997.

Source : Direction de la Prévision, bureau des Etudes fiscales.

Les baisses de taux et la prime pour l'emploi accroissent la progressivité de l'impôt sur le revenu et confortent son caractère redistributif.

Les ménages modestes ont bénéficié au cours de ces dernières années de la forte progression de l'emploi, qui a concerné des catégories de travailleurs traditionnellement exclues des bénéfices de la croissance : ceci participe d'un mouvement de redistribution par l'emploi des gains de la croissance. Représentant un gain de 9,5 md€ en 2002 par rapport à la LFI 2000 – prime pour l'emploi et mesures de la LFR 2000 comprises –, le plan d'allégement de l'impôt sur le revenu va plus loin, en fai-

sant prioritairement profiter des baisses d'impôt les ménages les plus fragiles économiquement.

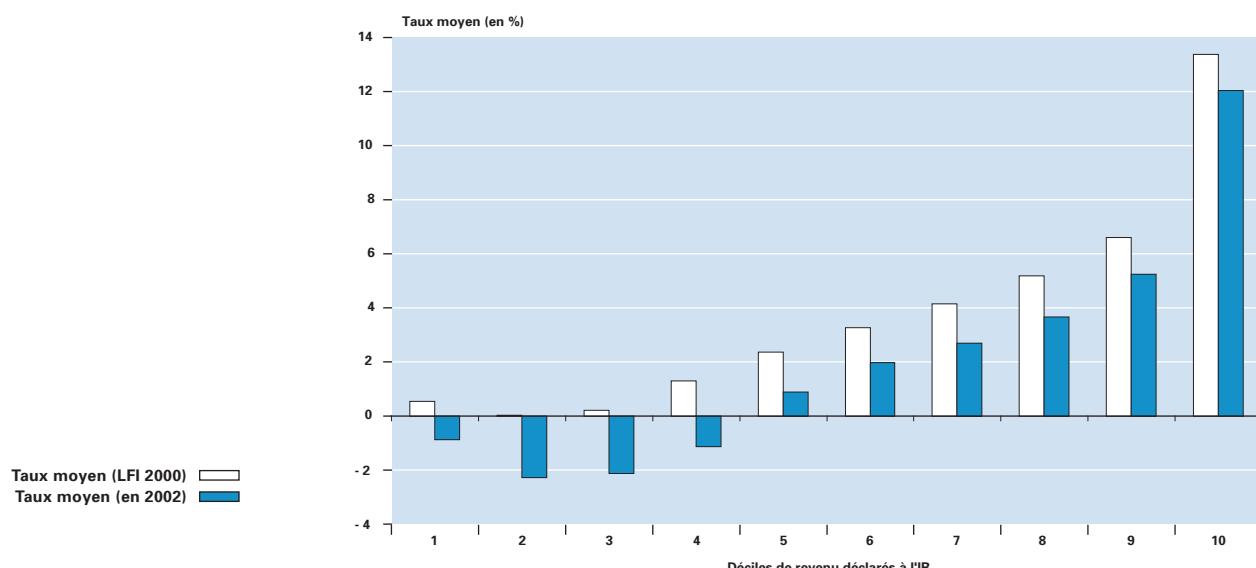
En effet, en proportion de leur revenu, la réforme bénéficie davantage aux foyers à revenus modestes qu'aux foyers aisés. Ainsi, en 2002 et par rapport à la LFI 2000, les 40 % de foyers à revenus les plus modestes bénéficieront, d'un gain moyen de plus de 2 % de leur revenu, alors que le gain des 40 % les plus aisés n'excédera pas 1,4 %. La prime pour l'emploi, qui est ciblée sur les foyers à revenus modestes, explique notamment ce phénomène. Elle conduit même à ce que les quatre premiers déciles de la population aient, en 2002, un taux moyen d'impôt sur le revenu négatif (*cf. tableau 9 et graphique 5*).

Tableau 9 et graphique 5

Variation du taux moyen d'impôt sur le revenu entre 2000 (LFI) et 2002

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Taux moyen (LFI 2000) en %	0,5	0,0	0,2	1,3	2,4	3,3	4,2	5,2	6,6	13,4	7,3
Taux moyen en 2002 en %	- 0,9	- 2,3	- 2,1	- 1,1	0,9	2,0	2,7	3,7	5,2	12,0	5,7
Variation en %	- 1,4	- 2,3	- 2,3	- 2,4	- 1,5	- 1,3	- 1,5	- 1,5	- 1,4	- 1,3	- 1,5

Source : échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1999, Direction de la Prévision, bureau des Études fiscales.



Source : échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1999, Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

En outre, la diminution plus forte des taux marginaux des premières tranches du barème et la prime pour l'emploi conduisent à ce que, relativement aux moins aisés, les plus fortunés contribuent davantage à l'impôt. La part de l'impôt sur le revenu acquittée par les 10 % de foyers les plus aisés passera en effet, en 2002, à 73,2 %, soit 8,7 points d'augmentation par

rapport à la situation qui prévalait début 2000. Tous les autres déciles voient, en revanche, la part de l'impôt qu'ils acquittent baisser (ou rester stable, dans le cas du neuvième décile). La progressivité de l'impôt sur le revenu se trouve donc accrue et son caractère redistributif légèrement augmenté, en dépit de la baisse de 1,5 point du taux moyen (*cf. tableau 10*).

Tableau 10

Part de l'impôt sur le revenu payée en 2000 (LFI) et en 2002 (prime pour l'emploi comprise), par décile

Déciles	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
LFI 2000 en %	0,0	0,0	0,1	1,0	2,1	3,5	5,5	8,6	14,6	64,5	100
En 2002 en %	- 0,1	- 1,1	- 1,5	- 1,1	1,0	2,7	4,5	7,7	14,6	73,2	100

Source : échantillon de déclarations de revenus relatives à l'année 1999, Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Baisser les prélèvements obligatoires

Les mesures intervenues depuis 1997 forment un socle solide à la baisse du taux de prélèvements obligatoires. Celui-ci atteindra 44,5 % en 2002 soit 0,4 point au dessous du niveau de 1997. L'ampleur de la décrue du taux de prélèvements obligatoires apparaît nettement depuis trois ans. En effet, après le pic atteint en 1999, la baisse de celui-ci sur la période 2000-2002 atteint 2,5 %, soit 22,8 md€.

Afin de mesurer la contribution particu-

lière des mesures intervenues depuis 1997 à l'évolution du taux de prélèvements obligatoires, il est possible de retracer ce qu'aurait été cette évolution en l'absence de toute initiative fiscale. On voit ainsi que le taux de prélèvements obligatoires, fin 2002, serait supérieur de 2,3 points au niveau qui sera effectivement atteint sous l'effet de l'ensemble des mesures fiscales et sociales engagées d'ici à cette date (*cf. tableau 11 et graphique 6*).

Tableau 11

Contribution des mesures nouvelles à l'évolution des prélèvements obligatoires

	1997	1998	1999	2000	2001	2002
Contribution des mesures nouvelles à l'évolution du taux de P.O.		0,3%	-0,3%	-1,0%	-1,0%	-0,4%
Evolution spontanée des prélèvements obligatoires (en points de PIB)		-0,5%	1,1%	0,6%	0,5%	0,0%
Evolution totale des prélèvements obligatoires		-0,1%	0,8%	-0,4%	-0,3%	-0,4%
Taux de prélèvements obligatoires	44,9%	44,8%	45,6%	45,2%	44,9%	44,5%

Source : Direction de la Prévision, bureau des études fiscales.

Écarts de croissance et d'inflation en zone euro

À l'issue de l'entrée en vigueur de l'Union Économique et Monétaire, on pouvait légitimement penser que ses membres continueraient à participer d'une "conjoncture commune". Les différentiels d'inflation étaient faibles et, depuis l'achèvement de l'unification allemande, les taux de croissance des grands pays (Allemagne, France, Italie, Espagne) restaient très proches.

En dépit de différences marquées en matière de chômage, on pouvait donc avoir le sentiment d'une très grande convergence nominale et réelle, propre à faciliter la conduite de la politique économique en Europe.

D'importantes divergences ont cependant resurgi depuis 1999. Des décalages de conjoncture prononcés sont apparus entre les grands pays à l'occasion de chocs externes réputés symétriques, tels que la crise asiatique et le choc pétrolier de 1999. De manière paradoxale, ces écarts de conjoncture ont porté sur l'évolution des demandes intérieures plutôt que sur les exportations.

Ces divergences, observées tant en matière de prix que de croissance, semblent émerger spontanément, dans le cadre d'une politique monétaire commune et de politiques budgétaires similaires.

Leurs origines sont multiples. Les écarts d'activité s'expliquent par la diversité des positions des pays dans le cycle économique, par des expositions variées aux chocs extérieurs ainsi que des écarts de potentiel de croissance. Ces derniers reflètent le plus souvent des situations de rattrapage économique et les effets des réformes entreprises sur les marchés du travail.

Cette diversité plus forte que prévu suscite une interrogation quant à la conduite des politiques économiques. La politique monétaire unique peut notamment jouer un rôle d'amplificateur de demande et d'inflation dans les pays en rattrapage ou en surchauffe puisque ceux-ci bénéficient de taux d'intérêt réels très bas alors même que l'utilisation de la politique budgétaire à des fins de stabilisation locale peut se révéler difficile. Le besoin d'une coordination accrue des politiques budgétaires et de la politique monétaire s'en trouve sans doute renforcé.

Des écarts durables de croissance de l'activité

La convergence économique des pays européens est le résultat de la construction européenne et en particulier du long processus qui a conduit à la création de l'euro, le 1^{er} janvier 1999. À la proximité géographique et culturelle sont venus s'ajouter les effets de la création du SME en 1979, de la libéralisation des mouvements de capitaux en 1990 et de la mise en place du marché unique en 1993. Durant la phase de préparation à l'Union monétaire, les pays de la zone euro se sont encore rapprochés en termes de performance économique. Le respect des critères de Maastricht imposait en particulier une convergence des taux d'inflation et une réduction des déficits budgétaires. Cette "convergence nominale" s'est accompagnée d'une "convergence réelle" caractérisée par des taux de croissance relativement homogènes, du moins

entre la France, l'Allemagne et l'Italie qui constituent à elles seules 75 % du PIB de la zone.

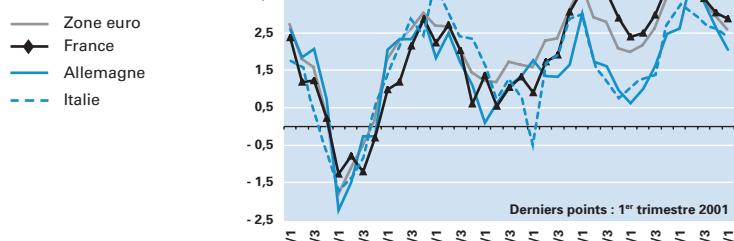
Paradoxalement, des écarts plus ou moins épisodiques se sont creusés après la mise en place de la monnaie unique alors qu'on en attendait plutôt une convergence encore accrue.

Des écarts durables de croissance qui s'accompagnent d'une alternance de phases de convergence et de divergence

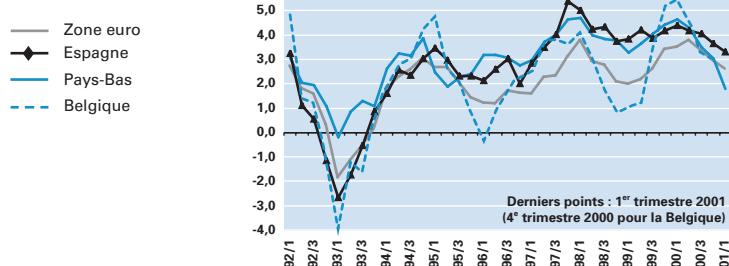
L'observation des évolutions enregistrées au sein de la zone euro depuis 1995, date à laquelle les préparatifs à la monnaie unique se sont accélérés, permet de distinguer trois groupes de pays. Le premier groupe est constitué en particulier de l'Autriche, l'Espagne, la Finlande, l'Irlande et les Pays-Bas qui ont été les plus dynamiques : leur croissance a dépassé 3,5 % l'an sur l'ensemble de la période, contre 2,5 % pour la zone euro. Le deuxième groupe comprend l'Italie et l'Allemagne ; moins dynamique, la croissance y a été sensiblement inférieure à 2 %. Enfin, la France constitue un cas intermédiaire : proche de l'Italie et de l'Allemagne dans un premier temps, elle bénéficie d'un rythme de croissance voisin de celui du groupe des pays les plus dynamiques depuis 1997. La situation de la Belgique est similaire à celle de la France.

Les écarts de croissance s'accompagnent d'une alternance de phases de convergence et de divergence. Celles-ci renvoient, pour une large part, à des divergences de demande intérieure. Ils trouvent aussi, à l'occasion, leur origine dans la diversité des performances à l'exportation.

Graphique 1a :
Évolution du PIB



Graphique 1b :
Évolution du PIB



De 1997 à 1999, parallèlement à l'amélioration de la conjoncture européenne et aux crises des pays émergents, des écarts de croissance sont apparus

La France, l'Espagne, les Pays-Bas et la Belgique voyaient leurs ventes à l'étranger se contracter, mais bénéficiaient d'une demande intérieure en pleine expansion alimentée par d'importantes créations d'emplois, une nette amélioration de la confiance des ménages et des gains de termes de l'échange induits en particulier par la baisse du prix du pétrole. À l'exception d'un "trou d'air", ils n'ont finalement été que peu affectés par la crise des pays émergents.

La dégradation des exportations n'a pas été plus forte en Allemagne. Mais la demande intérieure s'y est nettement affaissée en lien avec un emploi peu dynamique. La crise de surcapacité dans le bâtiment consécutive aux efforts accomplis au cours de la période de l'unification a de plus continué à peser lourdement sur la conjoncture allemande.

L'Italie quant à elle continuait à subir l'effet de plusieurs années de consolidation budgétaire très volontariste. Elle était également plus durement touchée par le ralentissement de la demande mondiale en raison d'une exposition commerciale particulière à la crise des pays émergents.

À partir de 1999 et jusqu'à l'été 2000, un rapprochement des performances s'est dessiné

Tous les pays ont alors bénéficié de l'extraordinaire reprise du commerce international liée à la vigueur de l'activité aux États-Unis et à la sortie de crise des pays émergents.

L'Allemagne s'est toutefois distinguée par une progression plus marquée de ses exportations ; sa position plus forte dans les biens d'équipements et la part plus importante que tiennent les pays émergents dans ses exportations lui ont profité.

Après une longue période de restriction budgétaire, la situation de l'Italie se "normalisait" dans un contexte de vigueur retrouvée de la demande interne.

Avec le ralentissement américain, le choc pétrolier et les crises alimentaires, de nouveaux écarts se sont creusés depuis l'été 2000

L'Allemagne décroche de nouveau, les Pays-Bas s'essoufflent tandis que l'Espagne, la France et l'Italie résistent mieux. L'activité au sein de la zone euro qui progressait à un rythme annuel d'un peu moins de 4 % jusqu'au printemps 2000 ne s'inscrit plus depuis que sur un rythme de l'ordre de 2 %.

C'est en Allemagne que le ralentissement a été le plus marqué puisque, dans le même temps, la croissance y est passée de 4 % à un peu moins de 1 %.

Ces divergences trouvent de nouveau leur origine dans des évolutions dissonantes des demandes intérieures.

Les exportations, qui avaient progressé en 2000 à un rythme annuel de 10 % ont certes ralenti brutalement début 2001 et probablement reculé au deuxième trimestre. Mais ce mouvement touche tous les pays de la zone euro de façon à peu près uniforme à l'exception des Pays-Bas et de la Belgique où il apparaît un peu plus marqué.

Des explications diverses au sein desquelles les transformations du marché du travail jouent un rôle important

Les différences d'activité s'expliquent en partie par des expositions variées aux chocs extérieurs, des politiques budgétaires différentes, une diversité des positions cycliques et des situations de rattrapage économique

Certaines de ces explications ont déjà été évoquées : expositions plus ou moins fortes à certains chocs extérieurs (plus grande sensibilité de l'Allemagne et de l'Italie), politiques budgétaires différentes (efforts italiens pour satisfaire aux critères de Maastricht). L'Allemagne subit une crise spécifique de la construction à cause des surcapacités héritées de la période d'unification.

D'autres tiennent au décalage des cycles économiques nationaux. L'Allemagne a ainsi pu se trouver en avance dans le cycle, toujours à cause de l'unification. Il en est probablement de même, pour des raisons différentes, des Pays-Bas, de l'Espagne et de l'Irlande. La France, en revanche, a comblé au cours de la période l'important retard de demande qu'elle avait accumulé à la suite de la récession de 1993.

En Espagne, en Grèce, en Irlande et au Portugal se manifestent les résultats d'un processus de rattrapage qui se traduit essentiellement à travers des gains de productivité.

Ainsi l'Irlande, dont le retard en terme de niveau de vie était encore important au début des années 90, a rattrapé la moyenne européenne au milieu de la décennie et l'a dépassée ensuite. Elle a tiré profit des investissements étrangers considérables qu'elle a attirés pendant plusieurs années et qui ont permis la diffusion accélérée des nouvelles technologies et de fort gains de productivité.

Dans le cas de l'Espagne, la réalité des gains de productivité de rattrapage a pu être occultée par un accroissement du nombre de personnes occupant un emploi, en particulier parmi les populations les moins qualifiées.

Les transformations du marché du travail ont probablement joué un rôle important

Au-delà des facteurs conjoncturels ou spécifiques à chaque pays, il apparaît en effet que si le potentiel de croissance de la zone euro est voisin de 2,5 %, il existe des différences significatives entre les principaux pays, reflétant avant tout celles des marchés du travail.

Au sein des déterminants de la croissance potentielle des principaux pays de la zone euro, les analyses disponibles montrent que les contributions de l'accumulation du capital (l'investissement) et de la productivité globale des facteurs (le progrès technique) sont relativement proches d'un pays à l'autre. Dans les deux cas, cette contribution est un peu supérieure à un point.

En revanche, la contribution du facteur travail au potentiel de croissance (emploi et durée du travail) varie assez sensiblement et explique l'essentiel des écarts de croissance potentielle. Cette diversité provient des transformations qu'ont connues les marchés du travail.

L'Espagne, où le taux de chômage est passé de près de 23 % aux environs de 13 % en 5 ans, a bien sûr bénéficié de l'adoption du marché unique : la baisse des taux d'intérêt a facilité l'investissement. Mais les enchaînements macro-économiques n'y auraient pas été aussi favorables si n'avait été menée une politique visant à améliorer un marché du travail initialement très cloisonné. L'abaissement des cotisations sociales et l'assouplissement

de certaines réglementations héritées d'un passé déjà ancien ont probablement joué un rôle important.

À un niveau de développement différent, les Pays-Bas ont eux aussi bénéficié d'une nette amélioration sur le marché du travail en relation avec un pacte social associant modération salariale, baisses de cotisations et de taxes et mesures favorisant le temps partiel.

Les progrès ont été enfin importants en France : abaissement du coût du travail, en particulier du travail peu qualifié, et réduction du temps de travail ont conjugué leurs

effets pour stimuler l'emploi et les revenus et donc la confiance des ménages.

À l'inverse, le marché du travail semble avoir constitué un "talon d'Achille" de la croissance allemande : la surchauffe salariale au lendemain de l'unification, en particulier le rattrapage précoce des salaires à l'Est, a clairement dégradé la compétitivité. Les entreprises ont réagi par un freinage des évolutions salariales et des réductions d'emplois qui ont à la fois restauré la compétitivité et affaibli le potentiel de croissance.

En dépit d'une convergence forte des grands pays, des écarts subsistent

Des écarts d'inflation persistants

Le traité de Maastricht avait contraint les pays candidats à l'UEM à atteindre un degré élevé de stabilité des prix. Le taux d'inflation de chacun des futurs États membres ne devait pas excéder de plus d'un point et demi la moyenne des trois États présentant les meilleurs résultats. La stabilité des prix et la convergence des taux d'inflation en 1998 a été remarquable, notamment en ce qui concerne l'Italie, mais depuis, l'accélération des prix s'est accompagnée d'un accroissement des différentiels d'inflation.

Les prix ont accéléré au cours des deux dernières années sous le double effet du renchérissement du pétrole à partir du second semestre 1999 et des produits alimentaires depuis le second semestre 2000. Mesurée en glissement annuel, l'inflation

dans la zone euro est passée de 1 % en mai 1999 à un pic de 3,4 % en mai 2001 avant de revenir à 2,8 % en juillet dernier.

L'écart entre l'inflation la plus faible et la plus forte au sein de la zone euro, qui était d'un point environ en 1997, a atteint un maximum de 4 points en janvier 2000 et s'élève à 3 points en juillet 2001. L'importance de cet écart vient pour beaucoup des "petits" pays de la zone, notamment les Pays-Bas. Les prix y ont brusquement accéléré à l'automne dernier pour atteindre 5 % en mai, et le différentiel avec la France s'est accru, passant de 1 à 2,5 points.

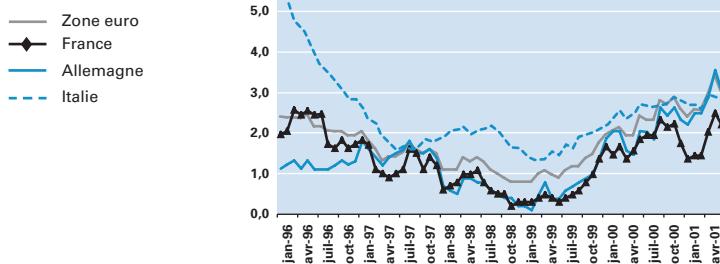
Ces écarts sont également apparus, après une phase de convergence forte au sein des trois grands pays. En particulier, le différentiel entre la France et l'Allemagne a atteint 1 point en mai 2001 (3,5 % contre 2,5 %). Toutefois, pour ces pays, les divergences sont de moindre ampleur et relèvent largement de phénomènes temporaires.

Des causes multiples aux effets sans doute temporaires

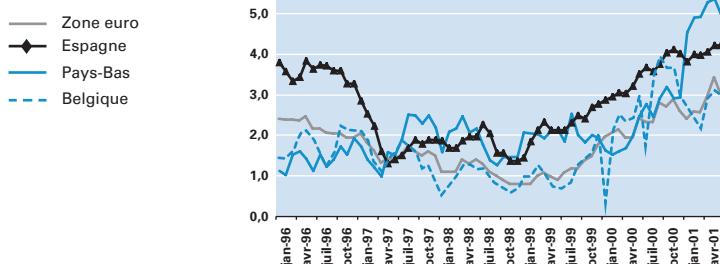
Les causes de divergences sont, comme pour les écarts de croissance, multiples : mesures fiscales, sensibilités différentes à des chocs externes (choc pétrolier et crises alimentaires), position dans le cycle. Ces facteurs ont dans l'ensemble des effets temporaires.

La France est le pays qui a le plus souffert de la "crise alimentaire". À l'inverse, l'inflation y a été modérée par des allégements de fiscalité indirecte : baisse de 1 point du taux de TVA au 1^{er} avril 2000 puis réduction de 30 % de la TIPP et introduction de la TIPP flottante en octobre 2000.

Graphique 2a :
Inflation zone euro



Graphique 2b :
Inflation zone euro



L'apparition d'un différentiel d'inflation de un point entre la France et l'Allemagne est presque exclusivement imputable au poste énergie : le poids de l'énergie est plus élevé en Allemagne et les centrales thermiques y jouent un rôle plus important dans la production d'électricité alors que le poids du nucléaire a relativement protégé la France des effets de la hausse des prix du pétrole. Par ailleurs, alors qu'en France la fiscalité énergétique était abaissée, le gouvernement allemand procédait en janvier dernier à une hausse des impôts sur la consommation d'énergie en application d'un programme écologique d'alourdissement de la fiscalité énergétique entamé en 1999 et devant se terminer en 2003.

Aux Pays-Bas, la hausse de deux points du taux de TVA intervenue en début d'année entre pour une bonne part dans l'explication de l'écart avec la moyenne de la zone euro. S'y ajoute probablement, comme en Espagne ou en Irlande une situation cyclique proche de la surchauffe.

Les processus de rattrapage peuvent jouer par ailleurs un rôle important et durable dans les pays qu'ils affectent

Les pays dont les gains de productivité sont les plus vigoureux ont paradoxalement des rythmes d'inflation plus élevés. Ce paradoxe s'explique en fait par l'évolution des prix dans les secteurs abrités de la concurrence internationale (service-commerce).

La concurrence a d'ores et déjà conduit à une égalisation des prix de vente industriels au sein de la zone euro (dans le sec-

teur automobile par exemple). Les pays dont la productivité est la plus basse ont également les salaires les plus faibles : les coûts salariaux par unités produites sont donc équivalents d'un pays à l'autre.

Dans les secteurs abrités de la concurrence internationale, en revanche, les prix des différents pays n'ont pas spontanément vocation à s'égaliser. Les pays les moins riches ont un niveau de prix plus faible car les salaires y sont moins élevés : le prix des services à la personne (la "coupe de cheveux") est ainsi sensiblement inférieur au Portugal à ce qu'il est en France.

Lorsqu'un pays rattrape son retard de productivité, ce rattrapage est sans incidence sur le niveau des prix industriels. Les gains de productivité entraînent dans leur sillage un accroissement des salaires de même ampleur et les coûts de production demeurent inchangés. Dans les services, notamment à la personne, les gains de productivité sont à priori beaucoup plus modestes, mais les salaires ont tendance à suivre, par contagion, ceux de l'industrie : la rémunération des salariés s'améliore, même si leur productivité stagne. Les coûts de production et les prix des services ont ainsi tendance à augmenter plus vite que dans l'industrie. On parle d'effet Balassa⁽¹⁾.

Ce mécanisme s'observe dans toutes les économies tant que la convergence des niveaux de productivité n'est pas achevée. Ces effets "Balassa" ne sont pas négligeables puisqu'ils apporteraient, selon des estimations réalisées par la Direction de la Prévision, un surcroît d'inflation de près de 0,3 point à la moyenne de la zone euro.

(1) En pratique, l'effet Balassa peut s'appliquer à tout pays dont les progrès de productivité sont plus vifs que la moyenne – ce pays étant soit un pays en rattrapage (Espagne, Portugal), soit un pays qui se "détache par le haut" de la moyenne (Finlande, Irlande).

Conséquences pour la politique économique

Tous les écarts de croissance et d'inflation n'appellent pas de réaction de politique économique. D'une façon générale, l'affectation des instruments doit suivre les règles suivantes.

Les politiques structurelles relatives aux marchés des biens, des services, des capitaux et du travail ont pour objectif premier d'accroître le potentiel de croissance des diverses économies. C'est l'enjeu de la stratégie adoptée par le Conseil européen de Lisbonne en mars 2000. Leur efficacité pour résorber des écarts de production ou des tensions inflationnistes, sans être négligeable, est limitée et très progressive.

Tant que les économies de la zone euro évoluent sur leur sentier de croissance potentielle, elles ne subissent pas de tensions inflationnistes. Les écarts de croissance et d'inflation constatés dans ce contexte n'appellent pas de réaction de politique monétaire ou budgétaire.

Un surcroît local d'inflation induit par une situation de surchauffe est appelé à se résorber spontanément via les pertes de compétitivité qu'il implique. Mais les effets de ce mécanisme sont lents à se manifester. La politique budgétaire doit dès lors être sollicitée en complément. Au sein de

la zone euro, la politique monétaire, par définition unique et définie pour l'ensemble de la zone, peut se révéler inappropriée pour tel ou tel pays et requérir localement un infléchissement des instruments à la disposition des gouvernements concernés.

Les pays dont les taux d'inflation sont les plus élevés enregistrent ainsi les taux réels les plus bas. Dans un tel contexte, les pays en rattrapage (Espagne, Portugal...) sont soumis à un risque permanent de surchauffe. De même, les déséquilibres conjoncturels sont plus difficiles à résorber : les Pays-Bas, dont l'inflation atteint 5 %, connaissent actuellement des taux d'intérêt réels négatifs qui entretiennent les tensions inflationnistes.

À l'inverse, les pays à bas régime d'inflation, comme la France, risquent de subir des taux d'intérêt réels structurellement trop élevés.

Ces considérations justifient l'approfondissement de la surveillance multilatérale et de la coordination des politiques budgétaires et monétaire au sein de l'eurogroupe dans le respect de l'indépendance de chacun des acteurs.

Compétitivité des entreprises françaises

La compétitivité dépend en premier lieu de l'évolution des coûts unitaires de production et des prix relatifs des biens exposés à la concurrence internationale. L'amélioration depuis 10 ans de la compétitivité en termes de prix et de coûts des entreprises françaises a notamment permis à notre secteur industriel d'enregistrer de bonnes performances à l'exportation et de consolider ses parts de marché à l'étranger.

La « compétitivité produit » de la France apparaît également satisfaisante quant à la qualité des produits offerts ou la diversité des gammes proposées.

Enfin, la vigueur des investissements directs à l'étranger sur la seconde moitié des années 90 témoigne de la bonne santé financière de nos entreprises ainsi que de leur capacité à conquérir de nouveaux marchés et à acquérir une dimension internationale.

La compétitivité produit évolue de manière favorable

C'est le cas au regard de l'évolution des prix et des coûts...

Les entreprises françaises ont accumulé des gains de compétitivité-prix substantiels au cours de la dernière décennie, tant par rapport à leurs partenaires des pays industrialisés que par rapport aux pays émergents : au cours des dix dernières années, l'évolution des prix à l'exportation des produits français est restée plus modérée que celle de nos partenaires de l'OCDE (*cf. graphiques 1 et 2*). Notre compétitivité-prix à l'exportation s'est ainsi améliorée de plus de 15 % entre le premier semestre de 1990 et le premier semestre 2001 (*cf. tableau 1 bis*).

Les exportateurs français ont également connu depuis dix ans une amélioration

continue de leur compétitivité-coût, en raison d'une évolution toujours modérée des coûts salariaux unitaires. Cette compétitivité-coût s'est améliorée de 24 % sur la dernière décennie et le surcroît de compétitivité est de l'ordre de 20 % à la mi-2001 en comparaison de la moyenne des 20 dernières années (*cf. graphiques 1 et 2, tableau 1*). La France bénéficie en particulier, sur les dernières années, d'une évolution de ses coûts de production plus favorable que celle de ses principaux partenaires européens, notamment l'Allemagne, l'Italie et le Royaume-Uni.

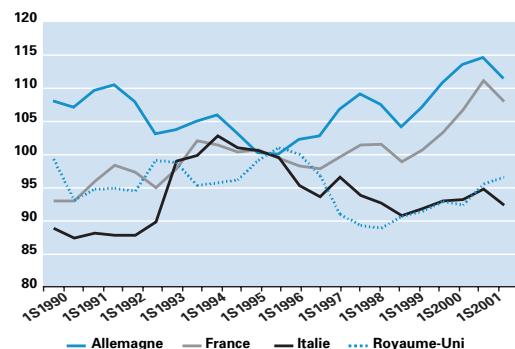
Sur l'ensemble de la décennie 90, on observe, en revanche, que la compétitivité-prix ne s'améliore pas autant que la compétitivité-coût, ce qui traduit un renforcement des marges chez les exportateurs français. Il apparaît plus précisément que les producteurs français ont consenti des efforts de marge importants à l'exportation jusqu'en 1995 avant de les reconstituer au cours des cinq dernières années.

Les évolutions du taux de change effectif réel (TCER)⁽¹⁾ de la France – indicateur de sa position compétitive vis-à-vis de l'ensemble de ses partenaires commerciaux – montrent également une amélioration de la compétitivité des entreprises françaises, en particulier vis-à-vis des pays émergents. À la fin 2000, le change réel se trouve ainsi déprécié de 15 % par rapport au niveau moyen que l'on pouvait observer en 1990.

...comme au regard de l'évolution des parts de marché mondiales et de la compétitivité hors-prix

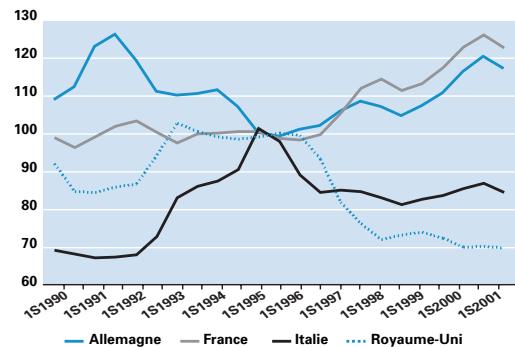
La progression de nos parts de marché relatives en volume témoigne de la bonne

Graphique 1
Compétitivité-prix des principaux pays européens par rapport aux pays de l'OCDE
(produits manufacturés)



Source : OCDE. Calculs : DP.
Base 100 en 1995.

Graphique 2
Compétitivité-coût des principaux pays européens par rapport aux pays de l'OCDE
(produits manufacturés)



Source : OCDE. Calculs : DP.
Base 100 en 1995.

(1) Taux de change pondéré par la structure de la concurrence ressentie par nos exportateurs et corrigé des divergences d'évolution des prix intérieurs. Cet indicateur couvre 42 partenaires commerciaux de la France. Une dépréciation est, toutes choses égales par ailleurs favorable à la compétitivité.

Tableau 1

Évolution de la compétitivité-coût par rapport aux partenaires de l'OCDE

(En %)

	1 ^{er} semestre 1990 – 1 ^{er} semestre 2001	1 ^{er} semestre 1997 – 1 ^{er} semestre 2001
France	23,8	17,4
Allemagne	8,4	11,3
Italie	15,2	-0,7
Royaume-Uni	-22,4	-12,1

Source : OCDE, calculs DP. Une hausse correspond à une amélioration de la compétitivité.

Tableau 1 bis

Évolution de la compétitivité-prix par rapport aux partenaires de l'OCDE

(En %)

	1 ^{er} semestre 1990 – 1 ^{er} semestre 2001	1 ^{er} semestre 1997 – 1 ^{er} semestre 2001
France	15,3	8,5
Allemagne	3,4	4,7
Italie	3,5	-4,3
Royaume-Uni	-2,8	-5,6

Source : OCDE, calculs DP. Une hausse correspond à une amélioration de la compétitivité.

tenue de nos exportations (*cf. graphique 3*).

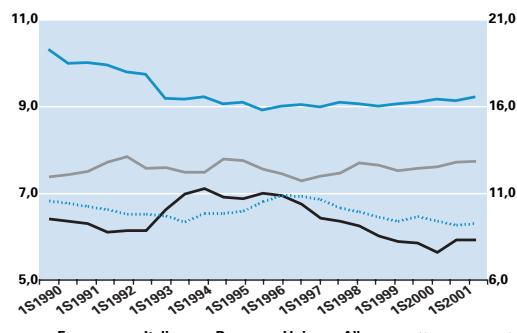
Notre part de marché relative en volume est restée relativement stable depuis dix ans et progresse même modérément sur les cinq dernières années (*cf. graphique 3*). Parmi les principaux pays européens, la France est le seul pays à avoir maintenu sa part de marché relative en volume.

La compétitivité des produits français n'est pas déterminée uniquement par les prix, notamment dans le secteur des biens de consommation, mais aussi par d'autres facteurs, liés à ce que l'on a coutume d'appeler la différentiation des produits ou compétitivité "hors-prix". La compétitivité "hors-prix" recouvre des dimensions telles que la qualité, le nombre de variétés de produits au sein d'une même gamme, l'étendue des gammes offertes et le caractère innovant des biens offerts.

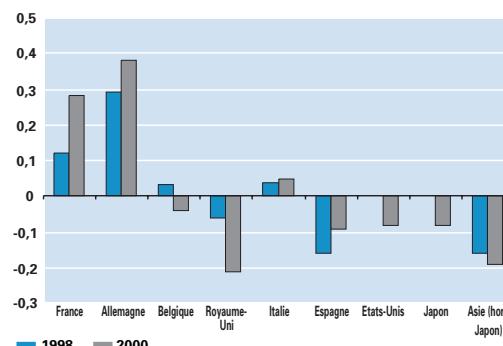
Une enquête sur l'image des produits européens, réalisée en 2001 par le Centre d'Observation Économique (COE) de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris auprès d'importateurs, témoigne de l'amélioration de l'image des produits français, en termes de qualité, d'innovation, de notoriété des marques, de service commer-

cial, de service à la clientèle et de délais de livraison (même si l'amélioration sur ce dernier critère est moins prononcée). (*cf. graphique 4*).

Au-delà des enquêtes, la qualité reste une notion difficile à mesurer. L'analyse de la compétitivité par les prix s'en ressent,



puisque des prix élevés peuvent aussi bien signaler des coûts trop importants que des produits de haute qualité.



Graphique 3
Parts de marché en volume des principaux pays européens par rapport aux pays de l'OCDE (manuf. en %)

Graphique 4
L'image des produits exportés

Source : enquête du COE réalisée en 2001 auprès d'importateurs de six pays européens.

* Remarque : "0" correspond à un score moyen.

Les études récentes consacrées à la spécialisation des échanges au sein de l'Union européenne⁽²⁾ laissent penser que la France dispose de solides avantages dans les produits de haute et moyenne gammes. Il semble que l'Allemagne et la France se soient orientées principalement vers une concurrence par la qualité, alors que les entreprises espagnoles et italiennes s'illustrent davantage par la compétitivité de leurs prix. Cette analyse confirme en particulier que la France tire une part notable de son avantage comparatif des produits haut de gamme ou innovants. Elle bénéficie de larges avantages en termes de qualité dans les secteurs de l'agro-alimentaire, de l'habillement, mais également dans des secteurs de haute technologie (aérospatiale, industrie pharmaceutique).

La réalisation de l'Union économique et monétaire modifie le jeu de la concurrence

Avec l'avènement de l'euro, ce sont près de 60 % de nos échanges qui ne subissent plus les fluctuations des parités bilatérales. Désormais, la compétitivité-prix de nos échanges intra-européens devient extrêmement sensible au différentiel d'inflations nationales comme aux écarts de coûts de production.

En outre, l'euro va accroître le degré de concurrence et réduira la segmentation du Marché Unique, en favorisant la transparence des prix et la réduction des coûts de transaction. Il encouragera donc la convergence des niveaux de prix des biens. Dans ce nouveau contexte européen, les prix

industriels d'un pays pourront encore plus difficilement s'écartez de ceux de la concurrence de manière significative. De plus, l'accroissement de la concurrence incitera les entreprises à différencier davantage leurs produits. Ces évolutions auront alors comme conséquence de restreindre la portée des indicateurs de compétitivité-prix. Des prix en ligne avec la concurrence pourront en effet masquer un dérapage des coûts que les entreprises cherchent à compenser en comprimant leurs marges ou, à l'inverse, des gains substantiels de compétitivité "hors-prix". En l'occurrence, depuis la mise en place de l'euro, le 1^{er} janvier 1999, les coûts de production français et allemands ont évolué plus favorablement que les coûts italiens⁽³⁾.

L'analyse de la compétitivité au sein de la zone euro nécessite donc de porter une attention toute particulière à l'évolution des coûts de production et à la profitabilité de nos ventes, comme à l'étendue des gammes et à la qualité des produits.

Des investissements directs à l'étranger qui manifestent la bonne santé des grandes entreprises françaises

Les investissements directs à l'étranger (IDE)⁽⁴⁾ sont aujourd'hui le deuxième pilier de la globalisation et représentent un facteur important d'internationalisation de nos entreprises.

Ils ont fait preuve d'un fort dynamisme au cours des trois dernières années. ce dynamisme observé depuis l'avènement de

(2) En particulier, les études du CEPII (Centre d'études prospectives et d'informations internationales) : Fontagné, Freudenberg, Ünal-Kesenci (1995) ; Freudenberg, Ünal-Kesenci (1996) ; Fontagné, Freudenberg, Péridy (1997).

(3) Baisse de 3 % et de 1 % des coûts de production allemands et français entre le 1^{er} semestre 1999 et le 1^{er} semestre 2001, hausse de 1,7 % des coûts italiens.

(4) Selon la définition du FMI, l'investisseur doit exercer une influence significative sur la gestion de l'entreprise, à savoir détenir au moins 10 % des actions ordinaires ou des droits de vote (ou l'équivalent).

la zone euro, ainsi que l'importance des opérations de fusions-acquisitions (qui expliquent en 1999 et 2000 une partie des progressions exceptionnelles des IDE), laissent penser que le phénomène reflète non pas une fuite des capitaux mais un mouvement d'intégration européenne croissante, notamment dans les secteurs bancaire et des nouvelles technologies. Il correspondrait à la volonté des entreprises françaises de mobiliser des synergies en Europe et de constituer des groupes d'envergure internationale.

En effet, les investissements à l'étranger ne sont généralement pas réalisés au détriment de l'investissement sur le territoire national. Ils répondent à des stratégies industrielles internationales et constituent un investissement productif favorable à l'activité nationale. La progression concor-

mitante des investissements directs à l'étranger et des exportations au cours des dernières années illustre bien l'effet d'entraînement exercé par les IDE sur les exportations et, par conséquent, sur la croissance de l'activité en France.

En outre, bon nombre d'activités de services n'ont généralement d'autre possibilité que d'implanter des filiales à l'étranger si elles souhaitent conquérir de nouveaux marché. À ce titre, on ne peut que se réjouir des vives progressions des investissements directs en matières de services aux entreprises ou encore de services financiers.

Enfin, les investissements français à l'étranger sont source de revenus, à court, moyen et long terme, par le biais des dividendes versés par les filiales à la maison mère.

Le partage des fruits de la croissance

Au cours des trois dernières années, la part des salaires dans la valeur ajoutée a légèrement progressé en France, dans un contexte de forte croissance et de baisse rapide du chômage. La progression du pouvoir d'achat de la masse salariale réelle a fait preuve d'une vigueur exceptionnelle. Avec une croissance annuelle moyenne de 3,5% entre 1998 et 2000, les revenus du travail ont progressé à un rythme qui n'avait pas été observé depuis 10 ans. Cette vigueur s'explique avant tout par le dynamisme des créations d'emplois, les salaires par tête ayant connu une progression modérée.

L'évolution du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits agrège à la fois les gains de pouvoir d'achat des facteurs de production installés (capital et salariés en place) et la rémunération des «nouveaux entrants» (créations d'emplois et investissements). Une analyse plus fine permet de mettre en évidence plusieurs évolutions.

Le retour de la croissance a profité aux «nouveaux entrants». Les créations d'emplois sont plus vigoureuses et l'investissement plus dynamique. Contrairement à la reprise de la fin des années 80, toutes les qualifications ont en outre bénéficié du retour de la croissance si bien que les inégalités de salaires sont restées globalement stables avant impôts. En moyenne depuis 1997, le surcroît de richesse disponible pour améliorer le pouvoir d'achat des travailleurs en place et la rémunération du capital installé est, par ailleurs, légèrement supérieur à un point de PIB par an. Ce surcroît, proche de la croissance de la productivité de longue période de notre économie, a été affecté pour les trois quarts à l'amélioration de la rémunération du travail depuis trois ans. Cette proportion devrait être conservée en 2001. Enfin, les baisses de prélèvements directs permettent au pouvoir d'achat des salaires de progresser en 2001-2002 plus rapidement que ce qu'autorise la croissance de la productivité.

La bonne tenue de la part des salaires depuis 1998 résulte du dynamisme de l'emploi

Le partage de la valeur ajoutée entre profits et salaires s'est stabilisé depuis la fin des années 80. Cette stabilité recouvre néanmoins deux phases distinctes du cycle économique : une première période de faible croissance (1,3 % par an en moyenne entre 1990 et 1997), au cours de laquelle la masse salariale est restée peu dynamique et la part des salaires a un peu reculé ; une seconde période d'accélération de l'activité (3,3 % de croissance annuelle entre 1998 et 2000) au cours de laquelle la progression de la masse salariale a été très vigoureuse et la part des salaires a légèrement progressé.

Les faibles oscillations du partage de la valeur ajoutée depuis une dizaine d'années tranchent avec les fortes fluctuations des années 70 et 80

La part des salaires dans la valeur ajoutée avait fortement augmenté à l'occasion des chocs pétroliers : l'indexation des salaires sur des prix à la consommation plus élevés avait conduit les entreprises à assumer seules le financement de la facture énergétique. La part des salaires s'est par la suite repliée sous l'influence de deux facteurs.

Le premier correspond au contre choc pétrolier de 1986, qui a effacé l'incidence défavorable des chocs des années 70. La

baisse des prix du pétrole et des prix à la consommation a conduit à une modération des salaires nominaux et à une baisse corrélatrice de la part des salaires.

L'envolée des taux d'intérêts réels à partir du début des années 80 constitue le second facteur. Ce prélèvement financier accru a conduit les entreprises à comprimer la part des salaires.

La détente des taux d'intérêt permise par l'entrée dans l'euro a contribué à stabiliser la part des salaires dans la seconde moitié des années 90. En 2000-2001, le renchérissement de grande ampleur du prix du baril n'a pas eu d'impact majeur sur le partage : contrairement à ce qui a été observé au cours des années 70, les salaires par tête n'ont en effet marqué aucune tendance visible à l'indexation.

Le partage de la valeur ajoutée constitue un indicateur très global du partage des fruits de la croissance

L'évolution de la part des salaires peut résulter de trajectoires de salaire et d'emploi très différentes. De fait, la stabilité du partage de la valeur ajoutée est allée de pair avec une forte reprise de l'emploi au cours de la seconde moitié des années 90 : le dynamisme de la masse salariale s'est en effet accompagné d'une progression modérée de la rémunération salariale par tête.

L'emploi salarié marchand non agricole a crû à un rythme annuel de 2,6 % entre 1997 et 2000. Le taux de chômage est passé de 12,3 % de la population active à 8,9 % entre la mi-97 et juillet 2001. Dans le même temps, la progression du salaire réel moyen

par tête est restée stable à un rythme proche de 1 % par an. Au total, la progression de la masse salariale réelle est passée de 1 % par an au début des années 90 à 3,5 % par an entre 1998 et 2000 (*tableau 1*).

Tableau 1

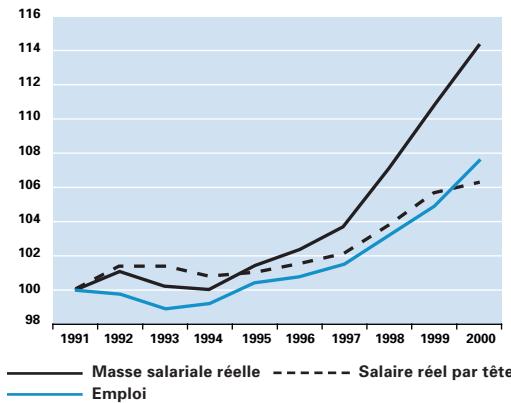
Un partage de la masse salariale plus favorable à l'emploi

Croissance annuelle moyenne	1990-1997	1998-2000
Masses salariales réelles (1)		
Salaires réels par tête	1,0 %	3,5 %
Emploi salarié (2)	0,9 %	0,9 %
	0,1 %	2,6 %

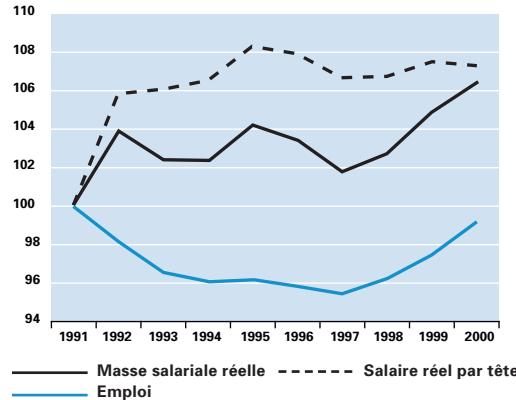
(1) Masse salariale des branches marchandes (EB-EP) déflatée par le prix de la demande intérieure.

(2) Effectifs salariés.

Ainsi, la modération des salaires réels par tête au cours de la seconde moitié des années 90 a permis à la reprise de la croissance de se concrétiser en de fortes créations d'emplois et une légère progression de la part des salaires. Cette évolution est très différente de celle observée par exemple en Allemagne, où le partage de la masse salariale a été depuis 10 ans beaucoup plus défavorable à l'emploi (*graphiques 1 et 2*).



Graphique 1
Le partage de la masse salariale en France



Graphique 2
Le partage de la masse salariale en Allemagne

Source : données OCDE.
Les masses salariales comprennent les cotisations sociales des employeurs.

Encadré 1**Le partage des fruits de la croissance
d'un point de vue économique**

L'étude du partage des fruits de la croissance peut être envisagée au travers de deux approches complémentaires.

■ La première consiste à examiner l'évolution de la part des salaires dans la valeur ajoutée

Dans cette optique, la croissance du PIB est répartie entre la masse salariale, la rémunération du travail non salarié et les profits. Une part des salaires stable traduit un accroissement de la masse salariale en ligne avec celui de la production. Cette première approche, globale, peut être affinée par une analyse du partage de la masse salariale entre progression des salaires par tête et créations d'emplois. Un partage stable de la valeur ajoutée peut masquer des situations très différentes, selon que le partage des fruits de la croissance se fait en faveur du niveau de vie des salariés en place ou d'une augmentation de l'emploi.

L'évolution du partage de la valeur ajoutée entre salaires et profits agrège à la fois l'évolution de la rémunération des facteurs de production déjà installés (capital et salariés en place) et la rémunération des "nouveaux entrants" (créations d'emplois et investissements).

■ La seconde approche consiste à décomposer la croissance de la production entre la progression des quantités de facteurs (travail et capital) et celle de la productivité

Seule la productivité permet d'accroître les rémunérations unitaires des facteurs (salaire par tête et rémunération des investissements par unité de capital installé).

Cette approche, dite des « comptes de surplus », montre que seule la fraction de la croissance trouvant son origine dans les gains de productivité globale permet d'améliorer le pouvoir d'achat du travail et du capital installés.

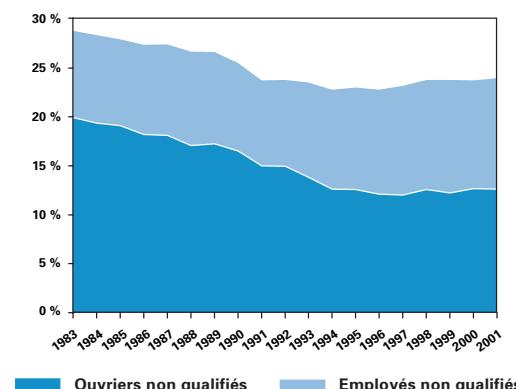
Le dynamisme de l'emploi a bénéficié aux moins qualifiés

Le dynamisme retrouvé de l'activité à compter de 1997 s'est accompagné d'une augmentation de l'emploi. La reprise de l'emploi a bénéficié prioritairement aux catégories de travailleurs habituellement exclues des bénéfices de la croissance.

Contrairement aux phases de reprise précédentes, les catégories de salariés traditionnellement les plus exposées au risque de chômage ont bénéficié de la vigueur retrouvée de l'activité au même titre que les travailleurs qualifiés (tableau 2).

Il en est résulté un arrêt de la décrue de la part de l'emploi non qualifié dans l'emploi total : après avoir reculé de 6 points entre 1983 et 1994, cette part s'est accrue d'un point entre 1994 et 2000 (*graphique 3*).

Le renforcement des mesures d'allégement du coût du travail peu qualifié dans la seconde partie des années 1990 (ristourne dégressive jusqu'à 1,3 SMIC) se traduit par une croissance du nombre d'ouvriers non qualifiés (+17,3 % entre 1997 et 2001) supérieure à la croissance de l'emploi salarié privé non agricole (+11,8 %). Sans doute convient-il de rappeler que les effectifs d'ouvriers non qualifiés avaient diminué de près de 25 % entre 1990 et 1994.



Graphique 3
Part de l'emploi non qualifié dans l'emploi salarié concurrentiel non agricole

Source : INSEE. Enquêtes Emploi.

À partir de 1997, l'emploi peu qualifié a également bénéficié de la réduction du temps de travail (RTT). Au 31 décembre 2000, plus de 5 millions de salariés du secteur concurrentiel étaient passés à 35 heures. À cette date, la réduction du temps de travail avait permis de créer plus de 230 000 emplois marchands.

La baisse du chômage a prioritairement bénéficié aux publics jeunes. Entre mars 1997 et juillet 2001, le chômage des 15-24 ans a baissé de plus de 8 points, de 24,5 % à 16,2 %, alors que le taux de chômage global baissait de 3,3 points, de 12,2 % à 8,9 %. La reprise de l'emploi a aussi profité aux chômeurs de longue durée : entre juillet 1998 et juillet 2001 leur part dans le chômage total a baissé de plus de 8 points pour atteindre 30,9 %.

Tableau 2

Évolution de l'emploi salarié du secteur marchand non agricole

(En %)

	83-87	87-90	90-94	94-97	97-01	94-01
Cadres	8,4	13,2	23,5	5,4	20,2	26,7
Professions intermédiaires	0,2	6,1	5,9	1,2	8,9	10,2
Ouvriers qualifiés	– 6,1	6,3	– 3,1	3,2	8,2	11,7
Ouvriers non qualifiés	– 12,7	– 4,8	– 24,3	– 2,1	17,3	14,9
Employés qualifiés	– 2,9	6,8	– 3,1	– 0,6	9,1	8,4
Employés non qualifiés	1,5	0,0	11,4	13,5	14,3	29,8
Emploi marchand non agricole	– 3,9	4,4	– 1,0	2,7	11,8	14,8
Ensemble des emplois qualifiés et très qualifiés	– 2,1	7,2	2,6	2,1	10,5	12,9
Ensemble des emplois peu qualifiés	– 8,3	– 3,2	– 11,8	4,8	15,9	21,4
<i>Pour mémoire : emploi salarié non marchand</i>	<i>10,1</i>	<i>2,9</i>	<i>2,6</i>	<i>3,6</i>	<i>6,8</i>	<i>10,7</i>

Source : INSEE. Enquêtes Emploi.

La réinsertion dans l'emploi des moins qualifiés pèse mécaniquement sur la rémunération et la productivité moyennes

Cependant, la croissance de l'emploi ne s'est pas faite au détriment des salaires et de la productivité par tête.

L'effet direct des baisses de charges est de réinsérer professionnellement des publics peu qualifiés et d'expérience professionnelle faible. Une partie de la modération salariale actuelle résulte ainsi d'un effet de structure : il est en effet logique que les salaires d'embauche et la productivité des nouveaux entrants soient plus faibles que la rémunération moyenne des personnes en place ; celle-ci a d'ailleurs été plus favorable entre 1998 et 2000 qu'entre 1990 et 1997.

En outre, la progression du travail à temps partiel puis le passage aux 35 heures

ralentissent mécaniquement la progression des salaires mensuels et la productivité par tête moyenne. Dans le même temps, la rémunération et la productivité horaires progressent vigoureusement.

Enfin, une partie de l'augmentation de la part des emplois faiblement rémunérés s'explique par une faible répercussion des hausses cumulées du SMIC (+7,9 % entre mars 1997 et mars 2000) sur les salaires immédiatement supérieurs. D'où une concentration plus grande des emplois au voisinage du SMIC.

Au total, l'enrichissement de la croissance en emploi et le passage aux 35 heures se traduisent simultanément par une augmentation de l'emploi et une modération des salaires et de la productivité par tête, conduisant à une stabilité de la part des salaires dans la valeur ajoutée.

Les gains de pouvoir d'achat du salaire moyen net reflètent l'évolution de la productivité et des prélèvements

L'évolution du partage de la valeur ajoutée dépend de l'évolution de la rémunération du travail et du capital installé d'une part et de l'ampleur des créations d'emplois et des investissements d'autre part. Le surplus de croissance disponible pour améliorer le pouvoir d'achat des facteurs de production en place ne s'identifie donc pas à la croissance du PIB.

Sur longue période, le surplus distribuable s'identifie aux gains de productivité, c'est-à-dire à la part de la richesse créée qui ne trouve pas son origine dans l'accroissement des facteurs de production (stock de capital et travail). Les gains de productivité reflètent le progrès technique et plus généralement les gains d'efficacité des entreprises. Il est la source de la hausse du niveau de vie à long terme. Au cours des deux dernières décennies, son rythme de progression moyen est proche de 1 % par an (*tableau 3*).

Le surplus distribuable aux facteurs de production est proche de 1% par an à long terme. Toutefois, à court terme, il peut être entamé par un prélèvement opéré par l'extérieur ou accru par une baisse de la fiscalité indirecte

Le surplus distribuable a une triple origine.

les gains de productivité

L'ajustement relativement lent des facteurs de production aux fluctuations de l'activité explique le caractère très cyclique des gains de productivité à court terme. De 1998 à 2000, la reprise de la croissance s'est traduite par une progression du surplus de productivité de 1,3 % par an – supérieure à son rythme de long terme –, tandis qu'entre 1990 et 1997 le ralentissement de l'activité l'a abaissé à un rythme de 0,6 % par an.

En 2000 et en 2001, la mise en place de la réduction du temps de travail entraîne une baisse temporaire des gains de productivité par tête et une progression un peu plus faible de la productivité globale. Cette faiblesse transitoire ne reflète pas un infléchissement du progrès technique mais le gain en emplois imputable aux 35 heures.

Ainsi, à long terme les gains de productivité globaux permettent d'améliorer le pouvoir d'achat des facteurs de façon régulière ; à court terme, cette amélioration fluctue au gré de la situation conjoncturelle de l'économie et peut se situer tantôt au-delà de la progression de long terme, tantôt en deçà.

Tableau 3

Décomposition de l'évolution du PIB au cours des années 90

	1990-1997	1998-2000
Croissance du PIB		
Contribution de l'emploi	1,3	3,3
Contribution du capital	- 0,1	0,9
Contribution des impôts indirects	0,6	0,5
Productivité globale des facteurs (non corrigée du cycle)	0,2	0,5
	0,6	1,3

Source : Insee. Calculs Direction de la Prévision.

les variations des termes de l'échange

Les gains de productivité peuvent être amputés par l'évolution du "prélèvement" opéré par le reste du monde. Une hausse du prix des importations conduit en effet à une dégradation du pouvoir d'achat des agents intérieurs au profit du reste du monde, sous la forme d'un prélèvement de l'extérieur. Le surplus "distribuable" est alors inférieur aux gains de productivité.

En 2000, la hausse de la facture énergétique de la France s'est fortement accrue suite à la hausse des prix du pétrole. La dégradation des termes de l'échange a amputé le surplus distribuable de 0,8 point de PIB. En 2001 et 2002, avec le retour à une certaine neutralité sur les termes de l'échange, ce facteur ne pèserait plus sur le surplus disponible.

les variations de la fiscalité indirecte

Une diminution de la fiscalité indirecte peut néanmoins contrecarrer les effets de l'inflation importée sur le pouvoir d'achat des agents domestiques. Ainsi, en 2000 la baisse de la ponction de l'État sur le surcroît de richesse créée a permis d'améliorer le surplus distribuable et de neutraliser en partie l'impact du prélèvement opéré par l'extérieur : la baisse de la fiscalité indirecte en 2000, et en particulier la baisse de la TVA, a en effet amélioré de 0,5 point de PIB le surplus distribuable.

Le partage du surplus distribuable est en premier lieu affecté à l'amélioration du pouvoir d'achat des revenus du travail. Une réduction des prélèvements sur le travail permet d'amplifier les gains de pouvoir d'achat des salaires

Au cours des deux dernières décennies, près des trois quarts du surplus distribuable

ont été affectés au travail : tandis que ce surplus a représenté en moyenne 1 point de PIB par an entre 1981 et 2000, la part perçue par le facteur travail (sous forme de gains de pouvoir d'achat) s'est élevée à 3/4 de point par an. Elle s'est accrue au cours des années 90 pour se situer à près de 90 % en fin de période, s'levant à 1 point de PIB en 1999 et à 0,3 point en 2000, sur la base d'un surplus distribuable de 1,1 point en 1999 et de 0,6 point en 2000.

Malgré la baisse transitoire de la productivité globale imputable aux créations d'emplois liées à la RTT, cette part devrait représenter 1/2 point en 2001, puis 1 point en 2002.

La fiscalité directe constitue enfin un outil de redistribution permettant de modifier le partage du surplus distribuable entre les agents. En 2001 et 2002, les baisses d'impôts viendraient amplifier, de surcroît, les gains de pouvoir d'achat de la rémunération du travail : ceux-ci atteindraient au total près de 1 point de PIB en moyenne entre 2001 et 2002.

La rémunération nette du capital, pour sa part, s'améliorerait de manière beaucoup plus limitée. Elle serait encore affectée en 2001 par le dynamisme de l'impôt sur les sociétés et devrait se redresser en 2002.

Ainsi se dessine un partage des fruits de la croissance française proche dans son esprit de celui réalisé aux Pays-Bas dans la lignée des accords de Wassenaar (1982) : une modération des évolutions salariales favorisant les créations d'emplois, un partage de la valeur ajoutée entre revenus du capital et revenus du travail stabilisé au niveau actuel et des baisses de prélèvements favorables au pouvoir d'achat des ménages, permises par une maîtrise maintenue de la dépense publique en pourcentage du PIB.

Encadré 2

Les « comptes de surplus »

La richesse créée chaque année par l'économie française (le PIB) est redistribuée aux facteurs de production (capital et travail) sous la forme de salaires et de profits. Une partie de cette richesse est directement prélevée par l'État sous forme d'impôts assis sur la production (comme les impôts sur les salaires) et sur les produits (la TVA par exemple). Une partie de ces impôts est redistribuée aux agents sous la forme de subventions.

Le partage du produit intérieur brut (PIB) est donc donné par :

$$(1) \quad \text{PIB} = \text{Salaires} + \text{ENE}_{EI} + \text{EBE} + \text{Impôts}$$

où les salaires représentent la masse salariale de l'ensemble de l'économie, y compris les cotisations sociales à la charge des employeurs ; l'excédent brut d'exploitation représente quant à lui la rémunération du capital installé. Il englobe une partie de la rémunération du travail – celle des entrepreneurs individuels (EI) qui sont propriétaires de leur outil de production – et se partage donc entre l'excédent net d'exploitation des non-salariés (ENE_{EI} ²) et le solde (EBE) qui revient au capital proprement dit.

Rapportés au PIB, ces quatre éléments donnent la part de la rémunération des facteurs travail (salarié et non-salarié), capital et de l'État dans la richesse nationale. L'introduction des quantités de facteurs dans la relation (1) permet de faire apparaître la rémunération par tête des salariés et des non-salariés, ainsi que les profits d'exploitation par unité de capital installé :

$$(2) \quad p \cdot Y = c_{ws} \cdot L_S + c_{wns} \cdot L_{NS} + c_K \cdot K + p_T \cdot T$$

où : Y représente le PIB en francs constants ;

p le prix du PIB ;

c_{ws} et c_{wns} le coût du travail salarié et non salarié par tête, et c_K la rémunération du capital par unité de capital installé ;

L_S et L_{NS} le nombre de salariés et d'entrepreneurs individuels, et K le stock de capital fixe net de l'ensemble des branches de l'économie en francs constants ;

le partage volume prix des impôts reproduit celui du PIB.

Une différentiation de la relation (2) donne, après introduction des prix de la demande intérieure :

$$(3) \quad \begin{aligned} \dot{Y} - \alpha_{S-1} \cdot \dot{L}_S - \alpha_{NS-1} \cdot \dot{L}_{NS} - \alpha_{K-1} \cdot \dot{K} - \alpha_{T-1} \cdot \dot{T} + (\dot{p} - \dot{p}_{di}) - \alpha_{T-1} \cdot (\dot{p}_T - \dot{p}_{di}) \\ = \underbrace{\alpha_{S-1} \cdot (c_{ws} - \dot{p}_{di})}_{\text{Part du surplus des salariés}} + \underbrace{\alpha_{NS-1} \cdot (c_{wns} - \dot{p}_{di})}_{\text{Part du surplus des non-salariés}} + \underbrace{\alpha_{K-1} \cdot (c_k - \dot{p}_{di})}_{\text{Part du surplus du capital}} \end{aligned}$$

où : x représente le taux de croissance de la variable x ;

(2) L'excédent net d'exploitation des EI correspond à leur EBE diminué de leur consommation de capital fixe, c'est-à-dire après prise en compte du coût relatif à l'obsolescence prévisible de leur outil de production.

α_S , α_{NS} , α_K et α_T la part des salaires, de l'ENE des EI, de l'EBC et des impôts respectivement dans le PIB ;

p_{di} le prix de la demande intérieure.

Le membre de gauche de la relation (3) représente le surplus de productivité redistribué aux facteurs de production en supplément de leur rémunération normale. Il est constitué des gains de productivité globale des facteurs (PGF), des termes de l'échange et de la part de l'Etat⁽³⁾.

Les gains de PGF constituent la part de la croissance qui n'a pas pour origine la mise en œuvre des facteurs de production. Il s'agit donc d'un supplément de richesse sans coût dont le rythme de croissance de long terme est de 1 % par an en moyenne. À ce surplus de productivité s'ajoutent les termes de l'échange qui représentent l'écart de croissance des prix du PIB à ceux de la demande intérieure. Un écart négatif rend compte du fait que les prix à l'importation ont crû plus rapidement que ceux du PIB, en raison d'un renchérissement des importations (du fait d'une hausse des prix du pétrole par exemple, ou d'une dépréciation du change). Une dégradation des termes de l'échange ampute donc le surplus distribuable. Enfin, la part de l'État permet d'améliorer la quantité de surplus distribuable lorsque le poids de la fiscalité indirecte (telle que la TVA) diminue. Ces trois éléments représentent la quantité de surplus qui est redistribuée aux facteurs de production. Le membre de droite de la relation (3) indique que le surplus distribuable se partage entre les salariés, les non-salariés et le capital de façon à accroître la rémunération des facteurs au-delà de leur rémunération normale⁽⁴⁾.

Les revenus du travail et du capital incluent les taxes qui pèsent sur le travail salarié (cotisations sociales salariées et patronales ainsi que l'impôt sur le revenu), sur le travail non salarié (cotisations des non-salariés et impôt sur le revenu) et sur le capital (impôt sur les revenus du capital). Ainsi, à quantité de surplus distribuable donnée, une baisse de la fiscalité directe pesant sur l'un des facteurs permet une amélioration transitoirement plus importante du pouvoir d'achat de la rémunération nette de ce facteur.

La distinction entre travail et capital dans la méthodologie des comptes de surplus ne recouvre pas tout à fait celle qui prévaut entre les ménages et les entreprises. Ainsi, l'impôt sur le revenu versé par les salariés peut porter sur des revenus du capital (dividendes), tandis que l'impôt sur les sociétés peut porter sur des revenus du travail dans le cas des entrepreneurs individuels.

(3) Cf. lignes 2 à 5 du tableau 4.

(4) Il peut arriver, de façon exceptionnelle, qu'un surplus négatif (dû à une forte hausse des prix du pétrole par exemple) ampute ponctuellement le pouvoir d'achat des facteurs de production.

*Tableau 4***Répartition des fruits de la croissance (en point de PIB)**

	1997	1998	1999	2000	2001	2002	1990 - 1997	1998 - 2000
Croissance du PIB	1,9	3,5	3,0	3,4	2,3	2,5	1,3	3,3
Surplus distribuable	1,1	2,2	1,1	0,6	0,2	1,1	0,6	1,3
Gains de productivité globale	0,9	1,9	1,1	0,9	0,0	0,6	0,6	1,3
Prélèvement de l'extérieur	0,1	0,3	- 0,1	- 0,8	0,0	0,1	0,1	- 0,2
Fiscalité indirecte	0,0	0,0	0,1	0,5	0,2	0,3	- 0,1	0,2
Surplus distribué avant prélèvements directs	1,1	2,2	1,1	0,6	0,2	1,1	0,6	1,3
Travail	0,6	1,1	1,0	0,3	0,4	1,0	0,7	0,8
Capital	0,5	1,1	0,1	0,2	- 0,2	0,1	- 0,2	0,5
Surplus distribué après prélèvements directs	1,4	3,0	0,4	0,7	0,5	1,4	0,3	1,4
Travail (net de cotisations sociales)	1,0	2,0	0,7	0,6	0,9	1,1	0,4	1,1
Capital (net d'IS)	0,3	1,1	- 0,3	0,1	- 0,4	0,3	- 0,1	0,3

Source : INSEE. Calculs DP.

La politique française en faveur du développement durable.

La notion de développement durable est née d'une inquiétude désormais bien partagée : celle d'un développement économique mondial entraînant un amenuisement des ressources naturelles et une dégradation du milieu ambiant. Le constat est en effet préoccupant. Dans le monde, les trois quarts des ressources halieutiques sont exploitées d'une manière excessive. Le couvert forestier a été réduit de moitié par comparaison à l'état qui prévalait avant l'introduction de l'agriculture. 58 % des récifs coralliens sont menacés par des pêches destructrices, par la pollution et par la pression liée au tourisme. Les prélèvements annuels d'eau par l'agriculture excèdent de 160 milliards de mètres cubes la capacité de reconstitution naturelle des ressources. En même temps que les émissions de gaz à effet de serre, qui ont accompagné l'activité économique, la température de l'atmosphère s'est élevée de 0,6 °C au cours du vingtième siècle. Les événements pluvieux extrêmes ont vu leur fréquence augmenter significativement, de près de 3 %, dans l'hémisphère Nord, toujours au cours du siècle dernier. Comme le produit intérieur brut mondial devrait augmenter de 75 % au cours des 25 prochaines années, des actions seront nécessaires à tous les échelons – mondiaux, régionaux et nationaux – pour découpler la croissance économique des atteintes à l'environnement.

Comme les décisions spontanées des agents économiques ne prennent pas suffisamment en compte ces problèmes fondamentaux, l'intervention publique apparaît indispensable. Elle peut revêtir des formes diverses (réglementation, fiscalité, instauration de permis...). La France s'est résolument engagée dans ce sens aussi bien de manière autonome (TGAP, projet de loi sur l'eau...) que dans le cadre d'une action coordonnée au niveau international.

Le défi du développement durable

Quelles causes ?

Les tensions entre croissance et environnement procèdent principalement de deux problèmes. Certaines activités ont des conséquences négatives pour d'autres agents économiques sans que l'entreprise ou le ménage responsable n'en paye le prix : on se trouve en présence d'effets externes. En outre le long terme n'est pas suffisamment pris en compte.

Certaines activités économiques s'accompagnent de nuisances qui ne sont pas supportées par leurs auteurs. Les exemples sont nombreux : l'entreprise industrielle dont les rejets polluent l'aval d'une rivière et pénalisent les professionnels de la pêche, privés de revenu sans être indemnisés pour autant ; le bruit lié à la circulation d'un véhicule ; les maladies résultant de l'émission de polluants atmosphériques ; la dégradation des sites naturels ; le déboisement de forêts primaires sans tenir compte de leur richesse en termes de biodiversité, etc.

Certaines décisions économiques sont prises sans vraiment tenir compte de leurs conséquences de long terme, d'où un usage excessif des ressources naturelles au détriment des générations futures. Les prélevements actuellement effectués sur les ressources halieutiques illustrent bien ce phénomène tout comme l'accumulation dangereuse de polluants peu nocifs à court terme mais lourds de menaces pour l'avenir. Le cas de l'effet de serre est emblématique de ce risque. Le dioxyde de carbone ne présente certes que peu de toxicité à court ou moyen terme, mais l'augmentation très significative de sa concentration dans l'atmosphère fait courir un risque élevé aux futures populations des zones côtières de faible altitude et aux personnes vivant dans

des régions exposées à des événements météorologiques extrêmes (cyclones, ouragans, mousson notamment).

Le développement durable comme réconciliation de l'économique avec l'environnemental et le social

La réconciliation nécessaire entre croissance et environnement passe par la correction de ces deux "défaillances de marché". C'est dans ce contexte qu'en 1987 la commission des Nations Unies sur l'environnement et sur le développement a défini le développement durable comme "*le développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs*"⁽¹⁾. Le développement durable passe par une plus grande cohérence entre actions économiques, satisfaction des besoins sociaux et transmission aux générations futures d'un environnement capable d'offrir des conditions de vie et d'activité convenables.

En d'autres termes, le développement durable doit s'appuyer simultanément sur trois piliers : économique, social et environnemental. Il suppose un double constat : l'économie n'est pas viable sans ressources naturelles, une gestion efficace des ressources naturelles passe par le recours à des instruments économiques.

Les liens entre l'économique et le social sont de la plus haute importance. La cohésion sociale contribue au développement économique tandis que la croissance fournit les moyens nécessaires à la lutte contre les situations d'exclusion et de pauvreté. Ce lien est déjà largement compris et inté-

(1) In *Our Common Future*, rapport de la commission présidée par M^{me} Brundtland, Oxford University Press, 1987.

gré dans les politiques publiques, mais il mérite d'être rappelé.

Le développement durable doit accorder une attention particulière aux politiques sectorielles. Certaines politiques peuvent avoir des conséquences sur la qualité de l'environnement. C'est ainsi que dans le passé des subventions à l'extraction charbonnière ont pu contribuer à un usage excessif de ce combustible nocif pour le climat.

Il importe de pérenniser la croissance et non de la brider

La croissance économique reste plus nécessaire que jamais, tant au Nord, pour réussir le passage des économies à l'ère post-

industrielle, qu'au Sud pour assurer le développement. Une "croissance zéro" avait été préconisée par les théoriciens du club de Rome au cours des années 60 et 70 pour faire face à l'épuisement des ressources naturelles et à la dégradation de l'environnement. Les années de croissance faible qui ont suivi ont cependant montré qu'en réalité le ralentissement de l'activité ne bénéficie pas à l'environnement. Sans croissance, les ressources manquent, tout comme les avancées technologiques, pour conduire des politiques de protection de l'environnement. Et faute de croissance, les évolutions démographiques actuellement prévues déboucheraient sur une aggravation de la pauvreté.

Les moyens d'action

Les instruments de la politique environnementale

Pour protéger l'environnement on a souvent le réflexe de recourir d'abord à la réglementation, en limitant le volume d'émissions de chaque source ou en leur imposant des technologies particulières. Si l'approche réglementaire est bien adaptée dans les situations d'urgence ou d'application du principe de précaution (*voir encadré*), elle est en général peu efficace dans les autres cas, car elle ne permet ni de moduler ni de répartir les efforts environnementaux en fonction de leur coût.

La fiscalité écologique est plus efficace de ce point de vue. Elle peut suivre deux logiques distinctes. Une taxe peut être levée et utilisée dans le but de financer des actions en faveur de l'environnement ou bien elle peut être levée dans le but de modifier les comportements des agents. Jusqu'à une période récente, c'était plutôt la première logique qui était poursuivie, bien qu'elle comporte des risques d'inefficacité : le taux des taxes affectées est en général insuffisant pour modifier en profondeur le comportement des agents et il n'est pas nécessairement adapté au montant des dépenses qu'elles financent. Aujourd'hui, l'objectif de la fiscalité écologique n'est pas de générer en priorité des ressources publiques supplémentaires, mais d'induire des changements de comportements des consommateurs et des producteurs en faveur de produits moins dommageables pour l'environnement. Avec cet objectif, l'approche fiscale est bien adaptée au cas d'agents économiques nombreux et que l'on souhaite affecter uniformément. Elle ne peut cependant être utilisée dans les secteurs ouverts à la concurrence étran-

gère que de manière coordonnée au sein d'un espace économique suffisamment vaste pour éviter qu'elle ne conduise qu'à des déplacements d'activités sans réelle réduction des dommages.

Dans le cas où les pollueurs sont en nombre à la fois limité (pour qu'ils puissent être surveillés sans coût exorbitant) mais suffisant pour être mis en concurrence, l'instrument le plus adapté est sans doute celui des marchés de permis. Il permet aussi d'atténuer les problèmes de compétitivité, puisque les permis peuvent être distribués gratuitement au départ, si nécessaire.

Les engagements négociés conviennent, eux, face à des agents économiques peu nombreux et faciles à surveiller. Leur efficacité environnementale dépend des niveaux de performance retenus – il faut aller au-delà du progrès technique spontané – et de la crédibilité des sanctions prévues pour répondre aux cas de non-respect. Leur efficacité économique dépend du degré de souplesse introduit dans le dispositif, par exemple à l'aide d'un système de crédits échangeables.

Si la maîtrise des pollutions se traduit par un coût économique, elle constitue également un champ de création d'activité économique et d'emplois, qu'il convient d'encourager : émergence de nouveaux procédés industriels, de nouvelles technologies, de nouveaux services. Des actions peuvent ainsi être utilement envisagées au niveau national : aider la recherche et l'innovation dans les activités de préservation de l'environnement ; favoriser la labellisation des produits respectueux de l'environnement à l'aide d'un mécanisme de certification rigoureux et crédible.

Encadré 1**Le principe de précaution**

Le principe de précaution s'est imposé comme une référence incontournable en matière de prévention des risques. Il s'agit d'un principe de décision et d'action en situation d'incertitude sur les dommages liés à une activité. La loi n° 95-101 du 2 février 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement édicte *"le principe de précaution, selon lequel l'absence de certitudes, compte tenu des connaissances scientifiques et techniques du moment, ne doit pas retarder l'adoption de mesures effectives et proportionnées visant à prévenir un risque de dommages graves et irréversibles à l'environnement à un coût économiquement acceptable"*. Des définitions équivalentes ont été énoncées dans la déclaration de Rio en 1992, dans le traité de Maastricht et dans le protocole de Carthagène relatif aux risques biotechnologiques.

L'application du principe de précaution suppose la recherche d'un équilibre. Entendu de manière radicale, le principe de précaution demanderait que toute mise sur le marché d'un produit ou d'une technologie s'accompagne de la preuve qu'il ne comporte aucun risque. Cette conception conduirait à interdire toute innovation, et interromprait le développement économique. À l'inverse, certaines activités comportent des risques qu'il convient de prendre en compte même s'ils font l'objet d'une incertitude. D'où la nécessité d'un équilibre entre la recherche illusoire du risque zéro et certaines initiatives qui pourraient conduire à des risques excessifs.

Dans l'analyse coût-bénéfice, il faut donc peser deux risques. Le premier est de prendre des mesures trop tard, ce qui pourrait conduire à une catastrophe irréversible. Le second est de prendre des mesures excessives trop tôt, ce qui inhiberait le progrès technique. Le principe de précaution soulève ainsi la question du calendrier optimal des efforts de prévention. Le point crucial qu'il introduit dans le processus de décision est celui de la nécessité de tenir compte de l'incertitude scientifique. En conséquence, toute décision liée à la précaution est temporaire et doit être reconsidérée dès lors qu'apparaissent de nouvelles informations.

Les mesures le plus souvent prises au titre de la précaution sont la transparence, l'information préalable, la traçabilité. La réglementation peut également être utilisée lorsque le risque paraît suffisamment sérieux pour justifier une interdiction ou la prescription d'une norme. La précaution peut également justifier des actions à caractère structurel comme dans le cas de l'effet de serre.

Encadré 2**Les permis d'émission négociables**

Les dispositifs de permis d'émission négociables sont adaptés à la lutte contre la pollution lorsque différentes sources émettent le polluant visé et que les conséquences négatives ne sont liées qu'à la quantité totale de polluant rejetée dans l'environnement et non à la localisation géographique des rejets.

Un dispositif de permis d'émission négociables se définit par plusieurs caractéristiques.

- Une limite maximale est fixée à la quantité totale de pollution. Le nombre total de permis délivrés devra respecter cette limite.
- Aucun agent n'est autorisé à émettre plus de polluant qu'il ne possède de permis.
- Les permis sont répartis initialement entre les agents selon une règle fixée par l'autorité publique.

Les agents sont autorisés à échanger des permis entre eux.

Les dispositifs de permis négociables limitent donc la quantité de pollution à un niveau prédéterminé. De leur côté, les taxes ou les subventions assurent un niveau minimal d'incitation à réduire les émissions.

Les dispositifs de permis négociables sont très proches des réglementations traditionnelles qui fixent des valeurs limites de rejet. Un dispositif de valeurs limites alloue en effet des droits de rejet aux entreprises, qui sont égaux aux normes ainsi établies. La seule différence réside en ceci que les droits d'usage de l'environnement créés par les normes ne sont pas échangeables, tandis que ceux qu'institue un dispositif de permis négociables le sont.

En termes écologiques, les dispositifs de permis négociables conduisent au même résultat que l'établissement de valeurs limites : la quantité totale des rejets est inférieure à l'objectif fixé. D'un point de vue économique, le fait que les permis négociables puissent être échangés, à la différence des valeurs limites traditionnelles, permet de diminuer le coût global qui est supporté par la société pour respecter l'objectif de dépollution. Il s'agit d'un instrument d'optimisation de l'effort par rapport aux coûts.

Pour constituer une politique cohérente, le recours à ces différents instruments et leur calibrage doivent s'inscrire dans un cadre commun. Il faut se mettre d'accord sur les priorités en matière de qualité de l'environnement, sur l'importance que l'on accorde à l'avenir relativement au présent, et ce, si possible, au niveau international.

La valorisation des actifs environnementaux

Certains prix de marché négligent encore l'environnement

Sans limites, les entreprises et les consommateurs prélèvent trop de ressources naturelles et opèrent trop de rejets. C'est le cas,

par exemple, de la pêche excessive qui perdure faute de droits de pêche mondialement établis. Tel est aussi le cas de la combustion d'énergie fossile en l'attente des limites sur les émissions, que le protocole de Kyoto instituera à son entrée en vigueur.

Le moyen le plus direct de préserver l'environnement est donc de mettre des limites là où il n'y en avait pas. Il s'agit de protéger l'accès aux ressources et de limiter les rejets de polluants. Pour cela, il faut établir des "droits de propriété" lorsqu'ils font défaut, ce qui est souvent difficile.

Encadré 3 Ressources naturelles, qualité de l'environnement et droits de propriété

Un arbitrage équilibré entre les besoins des différents agents présents et futurs (consommateurs, travailleurs, actionnaires) s'établira en général spontanément en présence de droits d'usage bien définis et d'un marché pour les échanger tout au long de l'horizon considéré. Cela est vrai aussi bien pour la protection de la qualité environnementale que pour la gestion des ressources naturelles.

La différence entre la gestion des ressources naturelles et celle de la qualité environnementale tient à la présence des droits de propriété pertinents. Les ressources naturelles font l'objet de droits de propriété et de marchés à long terme – comme dans le cas du pétrole –, plus facilement que les caractéristiques quantitatives du milieu ambiant – comme les quantités de polluants libérées dans l'atmosphère. Il existe cependant des contre-exemples dans les deux sens : les réserves halieutiques, ressource naturelle épaisable par excellence, ne font pas l'objet d'un régime mondial de droits de propriété. Inversement, le protocole de Kyoto a prévu que la quantité totale de gaz à effet de serre émise par les pays développés serait répartie sous la forme de droits échangeables.

S'il n'existe pas de droit d'usage de l'environnement, la situation relève de ce que la langue anglaise appelle "tragedy of the commons" : lorsque la ressource naturelle ou la qualité environnementale se trouvent dépourvues de propriétaire, son exploitation ou son altération s'effectuent d'une manière excessive dans la mesure où aucun agent ne ressent suffisamment les effets négatifs que ses actions produisent à l'encontre des autres bénéficiaires, présents et futurs.

Une autre voie consiste à s'efforcer de donner une valeur aux actifs environnementaux. Si les marchés ne disposent pas des moyens de valoriser les bienfaits attendus à terme en matière d'environnement, ils conduisent inéluctablement à privilégier le présent au détriment des générations futures. Les décisions économiques doivent pouvoir s'appuyer sur des prix qui valorisent de manière plus juste les actifs environnementaux, et permettent d'internaliser les effets externes".

Il faut tout d'abord estimer les valeurs attachées à l'environnement

En l'absence de marchés, plusieurs méthodes sont disponibles pour apprécier le prix qui s'attache à une meilleure qualité de l'environnement. Des enquêtes par questionnaires peuvent renseigner sur le consentement des personnes à payer pour préserver tel ou tel élément particulier de la qualité de l'environnement. Il est parfois possible d'observer l'évolution du prix de marché consécutive à une modification de la qualité de l'environnement, en examinant, par exemple, la variation des valeurs foncières en fonction des niveaux de bruit ambiant.

Pour décider en connaissance de cause, les responsables publics doivent mieux connaître les valeurs attachées à l'environnement. Des enquêtes et des études sont actuellement menées afin de développer les connaissances dans ce domaine.

Il faut ensuite utiliser ces valeurs lors des décisions publiques

Une fois connue la valeur de l'environnement, il est possible de l'utiliser de deux manières pour améliorer les choix publics. On peut corriger le prix de marché d'un produit donné au moyen d'une taxe ou d'une subvention, pour qu'il intègre les effets de la consommation de ce produit

sur l'environnement. C'est le rôle de la fiscalité écologique. C'est aussi l'application du principe pollueur-payeur.

On peut aussi mieux tenir compte de l'environnement lors des choix de projets d'intérêt collectif, grâce à la possibilité de quantifier les coûts et les bénéfices d'un projet pour l'environnement et de les comparer à ses autres avantages.

La prise en compte de l'avenir lointain

Lorsqu'il doit choisir entre des coûts immédiats et des dommages futurs, le décideur se fonde sur des calculs d'actualisation. Le choix du taux utilisé pour comparer une dépense aujourd'hui à un dommage évité dans un avenir parfois lointain devient alors décisif. Le commissariat général du Plan recommande d'utiliser un taux d'actualisation de 8 % pour les décisions publiques. Parce qu'il écrase les valeurs futures à partir de la dixième année, ce taux rend délicate l'évaluation de décisions dont les conséquences s'étendent sur plusieurs décennies – investissements dans des infrastructures de transport ou d'énergie, ou prévention de risques écologiques de long terme. Par exemple, en s'appuyant sur ce taux de 8 %, un projet qui coûterait 100 euros aujourd'hui et permettrait d'éviter un dommage de 200 000 euros en 2100 sera considéré comme dénué d'intérêt. La recherche d'une méthode d'actualisation plus satisfaisante paraît indispensable pour améliorer la prise en compte du futur dans les décisions publiques.

En ce qui concerne les décisions privées, ce sont les marchés financiers qui devraient fournir les moyens concrets de prendre en compte le long terme, en multipliant les possibilités d'arbitrage entre échéances temporelles et en fournissant, notamment aux pays en développement,

des ressources de court terme alternatives à l'exploitation excessive des dotations naturelles.

La coordination internationale face aux problèmes globaux

Les questions environnementales ont d'abord été perçues comme strictement nationales et même locales. Des cadres réglementaires nationaux ont ainsi été mis en place à partir des années 60. Mais les décennies suivantes, avec les premières crises, ont vu l'émergence de deux nouvelles problématiques : les pollutions transfrontalières et les pollutions globales. Les premières (pluies acides, pollutions de fleuves frontaliers, etc.) exigent des solutions qui dépassent les frontières. Les secondes (effet de serre, pêche, biodiversité) posent des problèmes plus difficiles encore, puisque même un accord régional ne suffit pas.

La coordination internationale est le moyen privilégié, voire exclusif, pour parer efficacement à ces menaces. En effet, que les pollutions soient locales ou globales, leur réduction se traduira par des coûts

pour les entreprises polluantes, qui risquent de peser sur leur compétitivité et de menacer leurs emplois. Seule la coordination entre les politiques d'un ensemble suffisamment vaste de pays permet d'atténuer cette menace.

Le Sommet de la Terre, à Rio en 1992, a marqué une étape essentielle dans la reconnaissance et la prise en compte des problèmes environnementaux globaux. Trois conventions internationales, en particulier, en sont issues : les conventions Climat, Désertification et Biodiversité. Ces textes commandent différents protocoles : la convention Climat, celui de Kyoto sur la lutte contre l'effet de serre, tandis que la convention Biodiversité est le cadre de négociation du protocole de Carthagène (transferts d'OGM).

Parallèlement, des "accords multilatéraux sur l'environnement" (AME) tentent de traiter des problèmes internationaux ou globaux plus spécifiques et non abordés à Rio. Ils sont aujourd'hui près de deux cents, parmi lesquels l'un des plus connus est le protocole de Montréal sur la dépletion de la couche d'ozone.

L'action de la France

La mise en œuvre du développement durable sur le territoire français

La taxe générale sur les activités polluantes (TGAP)

Le 1^{er} janvier 1999 a marqué une étape importante de la politique de préservation de l'environnement avec l'entrée en vigueur de la taxe générale sur les activités polluantes. Jusqu'à cette date, les prélèvements relatifs à l'environnement étaient affectés au financement d'actions particulières. La TGAP est venue remplacer diverses taxes de financement par une taxe incitative.

Dans un premier temps, la TGAP s'est substituée à des taxes jusqu'alors perçues par l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

– *Huiles de base*. Le taux est de 150 francs ou 22,87 € par tonne de lubrifiant et autres huiles de base.

– *Nuisances sonores*. La taxe est versée par les compagnies aériennes à l'occasion de tout décollage d'appareil dont la masse dépasse deux tonnes.

– *Stockage des déchets ménagers*. La taxe concerne toutes les installations de stockage et de décharge de déchets ménagers et assimilés, y compris les déchets industriels banals. Elle vient en appui de la loi du 13 juillet 1992, avec pour objectif l'interdiction de la mise en décharge à partir de 2002 à l'exception des déchets ultimes. Elle s'élève à 60 francs ou 9,15 € par tonne de déchet, majorée à 90 francs par tonne si les déchets proviennent de loin (c'est-à-dire d'une zone extérieure à un périmètre défini par le plan départemental d'élimination des déchets), ce afin

de limiter le transport de déchets sur de grandes distances.

– *Traitement et stockage des déchets industriels et spéciaux*. Le taux est de 120 francs ou 18,29 € par tonne si le déchet est simplement stocké dans les centres collectifs de traitement, réduit à 60 francs ou 9,15 € par tonne si le déchet fait l'objet d'un traitement adapté.

Au 1^{er} janvier 2000, le champ de la TGAP a été étendu à trois nouveaux secteurs concourant à la pollution des eaux.

– *Les préparations pour lessives et produits adoucissants et assouplissants pour le linge*. La taxe est assise sur le poids net des produits et son taux varie selon la teneur en phosphate. Il s'agit de favoriser le recours à des préparations économes en phosphates responsables d'une eutrophisation préjudiciable aux milieux aquatiques.

- Préparations sans phosphate ou dont la teneur est inférieur à 5 % de poids : 470 francs ou 71,65 € par tonne.
- Préparations dont la teneur en phosphates est comprise entre 5 % et 30 % du poids : 520 francs ou 79,27 € par tonne.
- Préparations dont la teneur en phosphates est supérieure à 30 % du poids : 570 francs ou 86,90 € par tonne.

– *Les produits antiparasitaires à usage agricole*. La taxe sur les produits phytosanitaires est assise sur les poids nets des substances jugées dangereuses. Elle varie de 2 500 francs (ou 381,12 €) à 11 000 francs (ou 1 676,94 €) par tonne selon la nocivité des substances.

– *Les grains minéraux naturels.* Fixée à 0,60 centime de franc ou 0,09 centime d'euro par tonne de granulats, cette taxe a pour objet de réduire les effets de l'exploitation de granulats : destruction de milieux naturels, transformation de paysages, pollution de l'eau, modification du régime des eaux.

Le programme national de lutte contre les changements climatiques

Un vaste programme a été mis en place dès janvier 2000 pour que la France stabilise en 2010 ses émissions de gaz à effet de serre au niveau constaté en 1990, conformément aux engagements pris à Kyoto et au "partage de la charge" au sein de l'Union européenne.

Encadré 4

L'effet de serre : quelques éléments factuels

■ L'effet de serre : qu'est ce que c'est ?

L'effet de serre est un phénomène naturel, amplifié par l'évolution de la composition de l'atmosphère depuis le début de la révolution industrielle. Plusieurs gaz contribuent à l'effet de serre, et leurs pouvoirs de réchauffement respectifs sont très variables. Parmi ces gaz, le CO₂ est responsable de plus de la moitié de l'effet de serre additionnel (d'origine humaine), et une source importante d'émissions de CO₂ est la combustion d'énergies fossiles.

Les conséquences sur le climat, la géographie et les activités humaines, et a fortiori leur détail géographique sont difficilement prévisibles, mais une instance originale de concertation des scientifiques, le groupe intergouvernemental des experts sur l'évolution du climat (GIEC), conclut sans ambiguïté à la nécessité de maîtriser rapidement les émissions mondiales de gaz à effet de serre.

La gamme des activités humaines à l'origine de l'aggravation de l'effet de serre est vaste : combustion d'énergie fossile, et donc transports, chauffage et procédés industriels, mais aussi déforestation, élevage, culture du riz, traitement des déchets, utilisation d'engrais, etc.

■ Quels sont les engagements internationaux et les engagements français ?

L'effet de serre est physiquement un phénomène mondial (pollution globale) et une coordination internationale la plus large possible est indispensable pour obtenir un résultat significatif.

Dans le prolongement du sommet de la Terre de Rio (1992), les pays développés ont souscrit des engagements quantitatifs à la conférence des parties de Kyoto (1997). Ces engagements s'interprètent en quotas nationaux d'émissions, avec possibilités d'échange de ces droits. Ces engagements de réduction résultent d'une négociation politique, et correspondent à des niveaux d'effort très disparates. Les échanges de droits laissent la possibilité de répartir différemment l'effort de réduction des émissions, sans pour autant renoncer à l'objectif global de réduction des pays développés, à savoir de réduire de 5,2 % les émissions de 2008-2012 par rapport à celles de 1990. Les engagements quantitatifs couvrent les émissions de six gaz : dioxyde de carbone (CO₂), oxyde nitreux (N₂O), méthane (CH₄), hexafluorure de soufre (SF₆), hydrocarbures perfluorés (PFC), hydrofluorocarbones (HFC).

La conférence de Bonn (juillet 2001) est parvenue à un accord sur les modalités qui présideront à la mise en œuvre de ces engagements.

Le programme articule deux types de mesures complémentaires : réduction directe des émissions de gaz à effet de serre par la réglementation, la normalisation, la création de label, et des actions de formation ; et recours à des instruments économiques de valorisation du carbone.

Le programme national s'attache à l'ensemble des secteurs économiques.

– *L'industrie.* Les mesures d'aide à la réduction des émissions de CO₂ reposent surtout sur l'action de l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME). Il s'agit de relancer l'aide à la décision, de soutenir la recherche pour améliorer produits et procédés, et de développer des projets de démonstration. Un fonds de garantie des investissements, le FOGIME (Fonds de garantie des investissements de maîtrise de l'énergie) a été mis en place à cet effet. Les gaz autres que le CO₂ seront soumis à des réglementations.

– *Les transports.* Des incitations sont mises en place pour réduire les émissions des véhicules, et pour que se développent des moteurs hybrides et alternatifs. Les plans de déplacements urbains encourageront les villes à organiser leur espace et leur système de transport pour limiter les émissions de gaz carbonique. À l'échelle régionale, les schémas de services de transport répondent à la même logique, de même que la politique volontariste de substitution à la route pour le transport de marchandises sur longues distances.

– *Les bâtiments résidentiels et tertiaires.* La réglementation thermique des bâtiments évoluera par paliers de 5 ans, avec pour effet direct une diminution des consommations énergétiques de 15 % à 25 % pour le résidentiel et de 40 % pour le tertiaire. Cette évolution sera renforcée par la réglementation technique de certains équipements, par une action sur les bâtiments de certains secteurs pilotes et de l'État, et par

des aides aux travaux d'économies d'énergie dans le tertiaire. L'intérressement du secteur locatif aux économies d'énergie est recherché à travers des opérations d'information des professionnels du secteur. Enfin, l'utilisation des énergies renouvelables (notamment le bois) pour le chauffage fait l'objet d'aides de l'ADEME.

– *L'agriculture et la forêt.* Des recherches ont été lancées pour mieux connaître les émissions agricoles. Elles portent notamment sur les émissions liées à l'élevage, les capacités d'absorption des sols, la substitution de biomasse à des combustibles fossiles et le potentiel d'absorption de carbone par la sylviculture. Les aides au boisement des terres agricoles ont été renforcées.

– *La production d'électricité.* Du fait de nos capacités hydraulique et nucléaire, l'électricité française a l'une des plus faibles teneurs en carbone au monde. La contribution du secteur électrique à la maîtrise des émissions de gaz carbonique sera renforcée par l'installation d'un parc éolien de 5 000 MW en 2010. Ce développement sera possible grâce à un tarif de rachat de l'électricité éolienne fixé à 55 centimes de franc (ou 8,38 centimes d'euro) par kWh pendant les cinq premières années, et à 48 centimes de franc (ou 7,32 centimes d'euro) pendant les quinze années suivantes. Le déploiement de centrales à cycles combinés à cogénération permettra en outre de réduire les émissions de carbone du parc thermique.

L'amélioration du traitement des déchets ménagers

Le traitement des déchets d'emballage est fondé sur la responsabilisation des entreprises qui assurent le conditionnement des produits. Cette responsabilité est déléguée à des organismes qui sont agréés par l'État. Les entreprises qui adhèrent à ces orga-

nismes versent une contribution pour chaque emballage, en échange de laquelle elles apposent le “point vert” sur leur produit. Le produit de cette contribution participe au financement de la collecte sélective et du tri assurés par les communes ou leurs syndicats. Les contributions ont été fixées pour compenser les surcoûts liés à la collecte séparée et au tri. Des travaux sont en cours afin d'évaluer et d'améliorer l'efficacité globale du dispositif.

En matière fiscale, l'introduction de la redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM) offre une alternative au dispositif de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM). Par comparaison à la TEOM, qui est établie sur une base forfaitaire en fonction des caractéristiques fis-

cales du logement, la REOM permet de lier les paiements de chaque ménage à la quantité de déchets qu'il produit et, plus généralement, de répartir le coût entre les usagers en fonction de leur responsabilité dans la dépense globale. Elle autorise aussi une souplesse de mise en œuvre, dont profitent les communes : certaines ont choisi la facturation en fonction du volume des conteneurs utilisés, d'autres la facturation au sac enlevé grâce à la vente de sacs spéciaux prépayés, d'autres encore de lier les paiements au degré de tri accompli par l'usager. La collecte sélective, ainsi encouragée par une réduction de la redevance, contribue à réduire la quantité de déchets non triés incinérés ou mis en décharge

Encadré 5

le projet de loi sur l'eau

Les activités humaines altèrent la ressource en eau, tant sa quantité (par les prélèvements) que sa qualité (par les rejets de polluants). Diverses mesures sont aujourd'hui mises en place pour contribuer à garantir demain le droit de chacun d'accéder à l'eau potable pour satisfaire ses besoins vitaux.

Au niveau européen, une communication de la Commission (du 27 juillet 2000) recommande d'utiliser la tarification de l'eau et de l'assainissement et les redevances des agences de l'eau, à la fois pour inciter les usagers à mieux utiliser la ressource et pour recouvrer les coûts de sa gestion. Le principe pollueur-payeur y est reconnu comme fondamental. La directive-cadre pour une politique communautaire dans le domaine de l'eau (du 23 octobre 2000) préconise par ailleurs une gestion de l'eau par districts, pour la protection et l'amélioration de l'écosystème aquatique, et l'application d'un prix qui reflète les coûts de la distribution et du traitement des eaux. Elle impose aux États membres d'atteindre un bon état écologique des eaux dans un délai de 15 ans et de supprimer progressivement le rejet de certaines substances dangereuses dans un délai de 20 ans.

En France, le projet de loi sur l'eau, qui a été examiné en Conseil des ministres le 27 juin 2001, a pour objectif la transposition de la nouvelle directive-cadre dans le droit français, la clarification de la gestion du secteur et le renforcement du principe pollueur-payeur.

Le projet de loi confirme ainsi le principe d'une facturation de l'eau et de l'assainissement proportionnelle au volume consommé, pour inciter à une gestion économe de l'eau. A cette fin, la pose de compteurs d'eau froide en logement neuf est rendue obligatoire.

Les redevances des agences de l'eau seront réformées en profondeur pour que les pollueurs perçoivent mieux les coûts de leurs rejets. Le principe pollueur-payeur permettra de mieux répartir les efforts entre ménages, industriels et agriculteurs pour améliorer la qualité et la gestion de la ressource :

- Les redevances pour pollution prendront en compte, en plus des paramètres actuels, les rejets de chaleur sur les milieux aquatiques, qui accentuent d'autres pollutions et en augmentent les effets sur les écosystèmes.
- Les nouvelles redevances pour pollution de l'eau inciteront également les communes à améliorer l'assainissement collectif et à en faire bénéficier les usagers à travers des baisses de prix.
- Les pollutions d'origine agricole feront désormais l'objet d'une redevance sur les excédents d'azote, définis comme la différence entre l'azote qui rentre dans l'exploitation (provenant notamment de l'engrais, des animaux, et des végétaux) et l'azote qui en ressort (vente d'animaux, et de récoltes, exportation des effluents d'élevage). Il ne s'agira donc pas de taxer l'utilisation des engrais, mais de pénaliser les excès qui polluent la ressource en eau. La redevance sera par ailleurs fixée à un niveau qui ne compromettra pas la compétitivité des producteurs agricoles français par rapport à leurs concurrents étrangers.
- Les redevances pour la consommation d'eau, seront assises sur la différence entre les volumes d'eau prélevé et restitué au milieu d'origine. Elles seront modulées selon la rareté de la ressource.
- Une redevance sera créée pour les ouvrages et aménagements qui modifient de façon importante le régime des eaux, modifient le fonctionnement des milieux naturels ou aggravent les inondations. Le projet de loi donne également des moyens nouveaux à l'État et aux collectivités territoriales pour prévenir les dommages des inondations.

Le projet prévoit que le Parlement fixe les assiettes et les taux de référence des redevances ainsi que les différents critères de modulation géographique de ces taux : en fonction de l'état écologique et de la sensibilité des milieux, des pressions exercées par les activités humaines, des atteintes à la ressource et de l'intérêt à en assurer la préservation, et de la sensibilité aux risques d'inondations.

L'action de la France sur le plan international

La coopération internationale au service du développement durable

La France poursuit ses efforts pour intégrer les préoccupations du développement durable dans son dispositif de coopération. Cela améliorera l'efficacité des aides à long terme et leur lisibilité pour les bénéficiaires et pour la société civile.

- L'adaptation des outils d'intervention

L'aide française au développement est progressivement adaptée pour mieux tenir compte de l'environnement. Le développement durable est intégré en premier lieu dans les stratégies d'intervention, lors de l'élaboration des documents de stratégies pays et sectorielles. Cette intégration est poursuivie au stade de la mise en œuvre des programmes à travers des études renforcées d'impact environnemental et social. Ces études peuvent être étendues jusqu'à la comptabilisation des coûts environnementaux et sociaux des projets. Cette démarche, qui est également adoptée par les bailleurs multilatéraux, permet d'évaluer de façon aussi complète que possible l'effet d'un programme sur le développement durable du pays bénéficiaire.

- Le renforcement de la cohérence du dispositif mondial d'aide publique en matière de développement durable

Actuellement, l'action internationale en matière de préservation de l'environnement reste hétérogène : chaque convention ou négociation a ses institutions propres, ce qui ne facilite pas une approche intégrée des questions d'environnement mondial. L'émergence d'une **organisation mondiale de l'Environnement**, suggérée par la présidence française de l'Union européenne en décembre 2000, aurait le mérite de renforcer la cohérence du dispositif, d'assurer le

suivi des sujets environnementaux dans le débat international et de renforcer la portée juridique des accords négociés, en particulier si y était créé un organe de règlement des différends.

Sur le plan financier, il convient de préserver la cohérence de l'architecture actuelle qui est bâtie autour du **Fonds pour l'environnement mondial** (FEM), auquel la France contribue à hauteur de 880 millions de francs pour la période d'intervention 1999-2002, soit pour plus de 7 % des contributions.

- Le fonds français pour l'environnement mondial

La France s'est dotée d'un outil supplémentaire pour favoriser la protection de l'environnement mondial dans les pays en développement et en transition : le Fonds français pour l'environnement mondial. Il s'agit d'un mécanisme bilatéral français, qui complète le mécanisme multilatéral du FEM. Son rôle est d'apporter des dons pour financer le supplément de coût correspondant à la prise en compte de la protection de l'environnement global dans certains investissements. Le FFEM a été doté de 440 millions de francs pour la période 1994-1998 ; il a été reconduit en 1999 pour une deuxième phase de 4 ans et de même montant. Ceci permet de mieux associer les pays bénéficiaires des aides à l'effort de préservation de l'environnement.

Renforcer les liens entre le commerce et l'environnement à l'OMC

- La question de l'articulation des normes est centrale

Certains accords multilatéraux d'environnement (AME) s'appuient sur des mesures de nature commerciale, en posant pour principes la surveillance, le consentement préalable, voire l'interdiction de circulation des produits (convention de Bâle sur les déchets dangereux, protocole de Carthage

gène sur la prévention des risques liés aux biotechnologies, ou protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissement la couche d'ozone). Ces accords peuvent sembler en contradiction avec les principes de liberté de circulation et d'absence de discrimination (principe de la nation la plus favorisée) qui sont traditionnellement au cœur du développement du commerce international.

L'articulation des normes commerciales et environnementales peut être perçue initialement comme une source potentielle de conflits juridiques. En particulier, les pays en développement considèrent souvent que l'environnement cache une tentation protectionniste des pays industrialisés visant à limiter l'accès à leurs marchés. L'OMC a ainsi été chargée de vérifier la compatibilité de certaines mesures environnementales avec les règles commerciales. Les principaux cas ont porté sur les viandes produites à l'aide de bétail élevé aux hormones et sur l'amiante.

- Par souci de mieux prévenir les crises sanitaires, la France et l'Union européenne encouragent l'OMC à clarifier l'usage du principe de précaution

D'autres questions sont posées à l'OMC, comme la prise en compte des procédés et méthodes de production, ou les transits de produits interdits sur le territoire national. À la suite des crises de l'encéphalopathie spongiforme bovine et des inquiétudes relatives aux organismes génétiquement modifiés, le développement des questions sanitaires appelle une clarification de l'usage du principe de précaution et du rôle de l'OMC par rapport aux enceintes internationales normatives.

La résolution adoptée par le Conseil européen de Nice sous présidence française appelle à une meilleure prise en compte du principe de précaution à l'OMC. Elle rappelle que les règles de l'OMC per-

mettent l'application du principe de précaution dans les situations d'incertitude scientifique face à un risque potentiel, ce qu'a confirmé la jurisprudence de ses instances d'arbitrage (hormones, amiante notamment) dans les cas de risque sanitaire.

- Les synergies entre le commerce et l'environnement doivent être renforcées

Plusieurs secteurs au centre des négociations commerciales multilatérales appellent une meilleure prise en compte de l'environnement. Il s'agit au premier chef de l'agriculture et de la pêche, pour lesquelles il conviendrait d'évaluer les conséquences environnementales des règles commerciales qui pourraient être adoptées.

D'autres sujets, moins conflictuels, permettent de faire jouer les synergies entre ouverture commerciale et protection de l'environnement. La libéralisation du commerce des produits et services environnementaux permettrait de réduire leur coût qui demeure élevé pour les pays en développement. La France dispose dans ce domaine d'une compétence qui pourrait mieux servir les pays en développement si les barrières en vigueur, aujourd'hui élevées, y étaient diminuées.

Poursuivre les efforts internationaux de lutte contre l'effet de serre dans le cadre du protocole de Kyoto

La coordination internationale est difficile, et cela est tout particulièrement le cas s'agissant de l'effet de serre. La stabilité du climat constitue certes un bien commun, mais les "fauteurs de pollution" sont potentiellement nombreux. Chacun cherche alors à s'assurer que le fardeau de la lutte contre le réchauffement est bien partagé par tous. Cet attentisme est bien naturel quand on sait que dans chaque pays les activités fortement consommatrices d'énergie craignent pour leur compétitivité internationale.

Le freinage des émissions entraîne des coûts à brève échéance alors que les bienfaits attendus ne seront perceptibles que dans une cinquantaine d'années au plus tôt. Cette "discordance des temps" ne facilite pas les investissements écologiques. Aux taux d'intérêt actuels, un investissement réalisé aujourd'hui pour freiner le réchauffement après-demain n'a aucune chance d'être rentable.

À ces facteurs d'attentisme, il faut encore ajouter l'incertitude des connais-

sances sur l'ampleur et sur la nocivité des évolutions à venir.

Face à ces difficultés, il faut tout d'abord améliorer la coordination internationale, en optant pour des instruments économiques applicables à grande échelle en Europe et dans le reste du monde – taxation, permis échangeables ou accords volontaires négociés – et en rappelant que ces instruments visent à réduire les coûts de dépollution supportés par les entreprises.

Avertissement

Les comptes nationaux français sont désormais établis selon le Système européen de comptabilité (SEC95). Ce nouveau système, progressivement adopté par tous les pays de l'Union européenne, reproduit très largement un système préparé sous l'égide de l'ONU, dont tous les états membres doivent s'inspirer.

Les premiers comptes français selon la nouvelle base, la "base 1995" ont été publiés par l'INSEE au printemps 1999. Certains chiffres ne sont pas encore disponibles à la date d'élaboration de ce rapport, et les séries n'ont pas encore été reconstituées dans le nouveau système de comptabilité avant 1978. La rétropolation des comptes nationaux ayant été effectuée jusqu'en 1978, la plupart des tableaux qui suivent présentent donc cette année les données disponibles en nouvelle base à compter de 1978. Seuls quelques tableaux concernant une faible partie des finances publiques (tableaux VI.3, VII.4, VII.10) et les actifs financiers des ménages (tableau X.3) sont encore complétés sur le passé par les séries en "ancienne base", la base 1980, selon le SEC79.

Les chapitres I, II, V et XI comportent des données trimestrielles. Elles ont été établies à partir des comptes trimestriels (Premiers résultats du deuxième trimestre 2001) publiés par l'INSEE le 11 septembre 2001.

I. Production et formation du revenu

- I.1 Emplois et ressources de biens et services aux prix courants**
- I.2 Emplois et ressources de biens et services aux prix de l'année précédente, chainés, base 1995**
- I.3 Contributions à la croissance du PIB**
- I.4 Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources**
- I.5 Valeur ajoutée par branche**
- I.6 Part des revenus disponibles bruts dans le PIB**
- I.7 Partage de la valeur ajoutée**
- I.8 Équilibre épargne-investissement**

Définitions

Les données trimestrielles qui apparaissent dans les tableaux sont cvs-cjo.

■ **Cvs** pour Corrigées des Variations Saisonnières.

■ **Cjo** pour Corrigées des Jours Ouvrables.

PIB : Produit Intérieur Brut

IAA : Industries Agricoles et Alimentaires

Tableau I.1

Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années ou trimestres	Ressources			Emplois						
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations	Total
				Ménages	Administrations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾				
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB en valeur										
2000	1 404,8 100,0	382,7 27,2	1 787,5 -	760,3 54,1	327,1 23,3	8,8 0,6	276,5 19,7	12,2 0,9	402,6 28,7	1 787,5 -
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %										
1979	13,6	22,3	15,0	14,0	14,5	13,2	14,0	-	16,9	15,0
1980	12,9	25,4	15,1	14,0	16,5	15,1	17,0	-	14,7	15,1
1981	12,4	17,1	13,3	14,8	17,2	13,7	9,0	-	17,6	13,3
1982	14,4	15,5	14,7	14,8	17,9	13,9	11,3	-	11,7	14,7
1983	10,6	5,2	9,6	10,1	11,8	10,0	4,3	-	14,0	9,6
1984	8,8	14,0	9,7	8,4	10,6	6,7	4,6	-	16,8	9,7
1985	7,0	6,6	6,9	7,6	6,9	4,9	6,5	-	6,6	6,9
1986	7,6	- 7,1	4,8	6,3	6,1	4,7	8,1	-	- 4,7	4,8
1987	5,5	6,2	5,6	6,2	4,1	5,5	8,6	-	2,5	5,6
1988	7,8	10,4	8,2	5,6	6,1	7,4	12,8	-	11,2	8,2
1989	7,4	14,6	8,7	6,8	5,4	7,7	10,3	-	14,6	8,7
1990	5,6	3,7	5,2	5,7	5,4	7,7	5,7	-	3,2	5,2
1991	4,0	2,8	3,8	4,2	5,3	5,0	1,2	-	5,2	3,8
1992	3,5	- 1,3	2,7	3,5	6,0	7,9	- 1,3	-	3,6	2,7
1993	1,4	- 6,9	0,0	1,8	7,5	20,0	- 6,1	-	- 2,3	0,0
1994	3,8	8,7	4,6	3,4	2,4	3,8	2,1	-	7,5	4,6
1995	3,4	8,4	4,2	3,2	2,2	5,3	1,8	-	8,3	4,2
1996	2,6	4,0	2,8	3,2	3,9	3,9	0,8	-	5,2	2,8
1997	3,2	8,5	4,1	1,5	3,3	4,4	0,3	-	14,1	4,1
1998	4,4	8,8	5,2	4,1	1,0	4,4	7,1	-	6,9	5,2
1999	3,4	4,1	3,5	3,2	3,2	6,1	6,9	-	3,2	3,5
2000	4,0	20,0	7,1	4,0	3,6	4,7	7,5	-	14,4	7,1
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %										
1999.I	0,8	- 0,2	0,6	0,3	1,2	1,7	2,5	-	0,5	0,6
II	1,0	3,0	1,3	1,1	0,9	1,5	2,2	-	2,4	1,3
III	1,1	2,9	1,4	1,2	0,7	1,4	1,3	-	4,1	1,4
IV	1,1	4,0	1,7	1,2	1,1	1,2	0,3	-	1,3	1,7
2000.I	1,1	7,0	2,3	0,9	0,9	1,1	2,5	-	4,8	2,3
II	0,6	5,0	1,5	0,5	0,9	1,0	2,3	-	5,0	1,5
III	1,2	4,8	1,9	1,3	0,9	1,1	1,5	-	2,3	1,9
IV	1,2	3,2	1,7	0,6	0,9	1,1	2,6	-	3,3	1,7
2001.I	0,6	- 2,3	0,0	1,1	0,6	1,2	0,9	-	0,1	0,0
II	0,8	- 0,9	0,4	1,2	0,7	1,3	0,0	-	- 1,7	0,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.2

**Emplois et ressources de biens et services
aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995**

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Administrations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾			
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,3	10,0	3,1	3,4	3,2	4,0	-	6,7
1980	1,6	4,6	0,8	2,6	1,8	4,2	-	3,2
1981	1,2	- 1,9	1,5	3,4	0,9	- 0,6	-	3,7
1982	2,6	2,0	2,8	4,7	1,6	0,0	-	- 0,6
1983	1,5	- 3,4	0,5	2,2	0,9	- 2,2	-	4,4
1984	1,6	3,5	0,5	2,8	- 0,7	- 0,8	-	7,1
1985	1,5	4,2	1,6	2,2	0,2	3,1	-	2,6
1986	2,4	6,5	3,6	2,4	0,8	6,0	-	- 0,4
1987	2,5	7,7	2,9	2,2	4,3	6,0	-	3,4
1988	4,6	8,8	2,7	3,2	5,0	9,5	-	8,7
1989	4,2	8,0	3,0	1,6	4,6	7,3	-	10,0
1990	2,6	5,5	2,6	2,5	5,6	3,3	-	4,8
1991	1,0	3,1	0,7	2,7	3,7	- 1,5	-	5,9
1992	1,5	1,8	0,9	3,8	5,4	- 1,6	-	5,4
1993	- 0,9	- 3,7	- 0,6	4,6	17,4	- 6,4	-	0,0
1994	2,1	8,2	1,2	0,7	2,8	1,5	-	7,7
1995	1,7	8,0	1,2	- 0,1	3,0	2,0	-	7,7
1996	1,1	1,6	1,3	2,3	1,9	0,0	-	3,5
1997	1,9	6,9	0,1	2,1	3,2	- 0,1	-	11,8
1998	3,4	11,6	3,4	- 0,1	3,3	7,0	-	8,3
1999	2,9	4,7	2,8	2,0	4,9	6,2	-	4,0
2000	3,1	14,2	2,5	2,2	3,4	6,1	-	12,6
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
1999.I	0,9	0,1	0,4	1,0	1,4	2,2	-	1,1
II	0,8	2,0	0,9	0,4	1,3	1,7	-	2,4
III	0,9	2,0	1,2	0,4	1,1	0,7	-	3,6
IV	1,1	3,1	0,9	0,8	0,9	1,2	-	1,0
2000.I	0,7	5,0	0,5	0,4	0,7	1,8	-	4,3
II	0,7	4,2	0,4	0,7	0,7	2,1	-	4,7
III	0,8	3,8	0,8	0,6	0,8	1,2	-	2,2
IV	0,8	2,1	0,2	0,6	0,8	1,8	-	2,9
2001.I	0,4	- 1,7	1,2	0,3	0,9	0,6	-	- 0,1
II	0,3	- 1,3	0,3	0,4	1,0	0,0	-	- 1,9

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.3

Contributions à la croissance du PIB

(en points de PIB)

Années ou trimestres	Dépenses de consommation finale des ménages	Dépenses de consommation finale des administrations	Formation brute de capital fixe					Variations de stocks et objets de valeur	Commerce extérieur			PIB
			totale	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques		Total	Exportations	Importations	
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année précédente												
1979	1,7	0,7	0,9	0,6	0,2	0,1	0,0	0,5	- 0,6	1,3	- 1,9	3,3
1980	0,5	0,5	1,0	1,0	0,0	- 0,1	0,0	- 0,1	- 0,3	0,6	- 0,9	1,6
1981	0,8	0,7	- 0,1	0,1	- 0,3	0,1	0,0	- 1,4	1,2	0,8	0,4	1,2
1982	1,6	1,1	0,0	0,4	- 0,5	0,0	0,1	0,6	- 0,6	- 0,1	- 0,5	2,6
1983	0,3	0,5	- 0,5	- 0,2	- 0,2	0,0	- 0,2	- 0,5	1,7	0,9	0,8	1,5
1984	0,3	0,6	- 0,2	0,0	- 0,3	0,1	0,0	0,1	0,7	1,5	- 0,8	1,6
1985	0,9	0,5	0,6	0,5	- 0,2	0,0	0,2	- 0,2	- 0,4	0,6	- 1,0	1,5
1986	2,0	0,6	1,2	0,9	0,1	0,1	0,1	0,2	- 1,6	- 0,1	- 1,6	2,4
1987	1,6	0,5	1,2	0,9	0,2	0,1	0,1	0,0	- 0,9	0,7	- 1,6	2,5
1988	1,5	0,7	2,0	1,1	0,3	0,1	0,4	0,5	- 0,1	1,7	- 1,8	4,6
1989	1,6	0,4	1,6	1,0	0,4	0,0	0,2	0,2	0,3	2,0	- 1,7	4,2
1990	1,4	0,6	0,8	0,7	- 0,1	0,1	0,1	0,0	- 0,2	1,0	- 1,3	2,6
1991	0,4	0,6	- 0,3	- 0,3	- 0,4	0,1	0,2	- 0,2	0,6	1,3	- 0,7	1,0
1992	0,5	0,9	- 0,3	0,1	- 0,2	- 0,4	0,1	- 0,3	0,8	1,2	- 0,4	1,5
1993	- 0,3	1,1	- 1,3	- 0,9	- 0,3	0,0	- 0,1	- 1,2	0,8	0,0	0,8	- 0,9
1994	0,6	0,2	0,3	0,2	0,2	- 0,1	0,0	0,9	0,0	1,6	- 1,6	2,1
1995	0,7	0,0	0,4	0,2	0,1	0,1	0,0	0,6	0,0	1,6	- 1,6	1,7
1996	0,7	0,5	0,0	- 0,1	0,0	0,1	0,0	- 0,6	0,4	0,8	- 0,3	1,1
1997	0,1	0,5	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,2	0,1	1,3	2,7	- 1,5	1,9
1998	1,9	0,0	1,3	0,9	0,2	0,1	0,1	0,8	- 0,5	2,1	- 2,6	3,4
1999	1,5	0,5	1,2	0,6	0,3	0,1	0,1	- 0,2	- 0,1	1,0	- 1,1	2,9
2000	1,4	0,5	1,2	0,8	0,2	0,1	0,1	0,1	- 0,1	3,3	- 3,4	3,1
Contributions à la croissance du PIB aux prix de l'année 1995 (CVS-CJO)												
1999.I	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	- 0,3	0,3	0,3	0,0	0,9
II	0,5	0,1	0,3	0,2	0,1	0,0	0,0	- 0,3	0,1	0,6	- 0,5	0,8
III	0,6	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	- 0,4	0,5	1,0	- 0,5	0,9
IV	0,5	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,7	- 0,5	0,3	- 0,7	1,1
2000.I	0,2	0,1	0,4	0,2	0,1	0,0	0,0	0,1	- 0,1	1,2	- 1,2	0,7
II	0,2	0,2	0,4	0,3	0,1	0,0	0,0	- 0,3	0,2	1,3	- 1,1	0,7
III	0,5	0,1	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,3	- 0,4	0,6	- 1,0	0,8
IV	0,1	0,1	0,4	0,3	0,0	0,0	0,1	0,0	0,3	0,8	- 0,6	0,8
2001.I	0,7	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	0,1	- 0,9	0,4	0,0	0,5	0,4
II	0,2	0,1	0,0	0,1	- 0,1	0,0	0,0	0,2	- 0,2	- 0,6	0,4	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau I.4

Indices de prix des différents postes de l'équilibre emplois-ressources

Années ou trimestres	Ressources		Emplois					
	PIB	Importations	Dépenses de consommation finale			Formation brute de capital fixe	Variations de stocks et objets de valeur	Exportations
			Ménages	Adminis- trations publiques	ISBLSM ⁽¹⁾			
Taux de croissance annuels, en %								
1979	10,0	11,2	10,5	10,8	9,8	9,6	-	9,6
1980	11,2	19,9	13,0	13,5	13,1	12,3	-	11,1
1981	11,0	19,3	13,1	13,3	12,6	9,6	-	13,3
1982	11,5	13,2	11,6	12,6	12,1	11,3	-	12,4
1983	9,0	8,9	9,6	9,3	9,0	6,7	-	9,3
1984	7,0	10,2	7,8	7,6	7,5	5,4	-	9,0
1985	5,4	2,3	5,9	4,6	4,7	3,3	-	3,9
1986	5,1	- 12,8	2,6	3,6	3,9	2,0	-	- 4,3
1987	2,9	- 1,4	3,2	1,9	1,1	2,4	-	- 0,9
1988	3,0	1,4	2,8	2,7	2,4	3,0	-	2,3
1989	3,1	6,0	3,8	3,7	3,0	2,8	-	4,1
1990	2,9	- 1,8	3,0	2,8	2,0	2,3	-	- 1,5
1991	2,9	- 0,2	3,5	2,5	1,3	2,7	-	- 0,6
1992	2,0	- 3,0	2,5	2,2	2,4	0,3	-	- 1,7
1993	2,3	- 3,3	2,4	2,7	2,2	0,3	-	- 2,3
1994	1,7	0,5	2,2	1,7	0,9	0,6	-	- 0,1
1995	1,7	0,4	2,0	2,4	2,2	- 0,2	-	0,6
1996	1,5	2,3	1,9	1,6	1,9	0,9	-	1,7
1997	1,3	1,5	1,4	1,2	1,2	0,3	-	2,0
1998	0,9	- 2,5	0,7	1,2	1,1	0,2	-	- 1,3
1999	0,5	- 0,6	0,4	1,2	1,1	0,7	-	- 0,8
2000	0,9	5,0	1,5	1,3	1,2	1,3	-	1,6
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO), en %								
1999.I	0,0	- 0,3	- 0,1	0,2	0,3	0,3	-	- 0,5
II	0,2	1,0	0,2	0,4	0,2	0,5	-	0,1
III	0,2	0,9	0,0	0,2	0,3	0,6	-	0,5
IV	0,0	0,9	0,3	0,3	0,3	- 0,8	-	0,3
2000.I	0,4	1,9	0,4	0,6	0,3	0,7	-	0,5
II	- 0,1	0,8	0,1	0,2	0,3	0,2	-	0,3
III	0,4	1,0	0,5	0,3	0,3	0,3	-	0,1
IV	0,4	1,0	0,4	0,3	0,3	0,8	-	0,4
2001.I	0,2	- 0,6	- 0,1	0,3	0,3	0,3	-	0,2
II	0,5	0,4	0,9	0,3	0,3	0,0	-	0,2

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.5

Valeur ajoutée par branche

Années ou trimestres	Valeur Ajoutée Totale (1)	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2000	1 252,8	36,6	33,4	191,6	43,9	58,5	664,6	259,6
Part dans la valeur ajoutée totale, en %								
1980		4,8	3,6	21,3	4,3	6,9	45,7	17,5
1985		4,4	3,1	19,5	4,6	5,6	47,6	19,6
1990		3,8	2,9	17,9	2,9	6,0	51,9	19,2
1995		3,4	2,8	16,1	2,9	5,4	52,0	21,1
2000		2,9	2,7	15,3	3,5	4,7	53,1	20,7
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %								
1979	3,0	10,0	4,3	1,6	5,1	- 2,1	4,4	2,5
1980	2,4	- 0,9	2,7	2,8	- 1,3	- 0,7	4,7	2,4
1981	1,6	- 0,4	1,7	1,1	- 6,5	- 1,4	3,3	3,4
1982	2,8	12,5	- 11,6	4,2	- 11,0	- 0,9	4,2	4,6
1983	1,6	- 7,3	- 2,2	3,2	- 3,1	- 2,2	2,9	3,0
1984	1,8	5,0	1,7	0,4	- 0,0	- 2,7	2,8	2,4
1985	1,5	3,8	1,5	2,3	- 3,0	- 0,8	1,8	1,9
1986	2,3	- 3,5	1,1	1,8	- 2,9	3,9	4,2	2,4
1987	2,4	4,1	- 1,0	0,3	1,9	2,3	3,7	2,5
1988	4,3	- 1,4	3,9	4,9	1,4	6,1	4,6	3,2
1989	4,3	- 0,3	3,9	5,2	2,8	3,5	5,6	0,9
1990	2,7	4,4	3,2	1,3	4,4	2,4	2,6	2,5
1991	1,1	- 5,1	3,6	0,3	5,0	1,5	0,4	2,5
1992	1,9	10,0	- 4,2	1,0	4,1	2,3	1,0	2,9
1993	- 0,9	- 4,7	3,2	- 5,7	- 1,3	- 10,4	- 0,0	3,2
1994	1,7	1,5	- 1,1	6,0	- 1,7	0,1	1,0	1,7
1995	1,7	3,6	0,3	5,5	7,4	- 0,8	0,1	1,0
1996	1,1	5,1	- 1,7	- 0,1	4,2	- 4,5	1,2	2,0
1997	2,0	1,8	- 1,3	5,9	- 6,8	- 10,4	2,2	1,4
1998	3,5	1,7	2,8	5,1	8,0	- 0,4	3,6	1,3
1999	3,0	2,9	- 1,1	2,5	3,4	3,0	3,8	1,2
2000	2,9	-0,0	- 0,8	3,9	2,4	2,9	3,2	1,9
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %								
1999.I	1,0	1,1	0,5	0,7	0,3	1,3	1,3	0,5
II	0,8	0,4	- 1,5	1,3	0,6	0,4	1,0	- 0,0
III	1,0	0,4	0,8	1,4	0,6	0,4	1,1	0,4
IV	1,0	0,2	1,0	1,1	1,2	0,5	1,1	0,6
2000.I	0,6	- 0,0	- 1,0	1,4	0,2	1,1	0,5	0,5
II	0,7	- 0,6	- 0,9	1,0	0,8	1,0	0,7	0,7
III	0,7	0,1	0,7	0,4	1,3	- 0,3	0,9	0,5
IV	0,9	- 0,1	- 1,2	1,6	- 1,2	0,9	1,0	0,6
2001.I	0,4	- 0,1	- 0,4	0,2	0,6	0,7	0,5	0,1
II	0,2	0,2	1,0	- 0,1	1,7	- 1,1	0,3	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) y compris unité fictive, ce qui explique que la somme des parts des différents secteurs ne donne pas 100%.

Tableau I.6

Part des revenus disponibles bruts dans le PIB

Années	Revenu des ménages	Revenu des sociétés non financières	Revenu des sociétés financières	Revenu des administrations publiques	Revenu des ISBLSM (1)	Soldes des revenus et transferts vers le reste du monde (Contrib. à la crois. du PIB)	PIB
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans le PIB, en %							
2000	903,7 64,3	116,4 8,3	17,9 1,3	357,8 25,5	9,2 0,7	- 0,2 0,0	1 404,8 100,0
Taux de croissance annuels aux prix courants, en %							
1979	12,1	3,9	11,7	21,9	12,8	0,1	13,6
1980	13,4	4,4	22,9	16,2	15,7	- 0,5	12,9
1981	16,6	- 9,4	- 4,1	6,9	17,4	0,3	12,4
1982	14,1	12,4	- 35,3	16,3	14,2	0,5	14,4
1983	9,3	16,9	104,5	9,7	10,4	0,3	10,6
1984	6,5	22,4	31,5	10,6	6,7	0,2	8,8
1985	6,7	12,9	22,4	5,8	7,3	0,0	7,0
1986	5,6	39,0	14,3	5,0	5,5	- 0,1	7,6
1987	3,8	12,6	2,7	8,7	1,7	- 0,2	5,5
1988	6,5	17,0	16,1	5,9	3,5	0,3	7,8
1989	7,9	0,3	18,2	8,5	11,1	0,0	7,4
1990	6,1	3,7	- 8,6	5,9	11,6	0,0	5,6
1991	5,4	3,1	- 25,8	1,8	7,0	0,2	4,0
1992	4,2	10,6	- 0,6	- 0,3	6,8	- 0,1	3,5
1993	2,9	- 3,6	32,5	- 1,6	21,1	- 0,2	1,4
1994	2,4	3,4	16,5	5,5	3,9	0,4	3,8
1995	4,7	- 2,8	- 2,6	2,3	5,4	0,1	3,4
1996	1,9	1,5	- 17,8	7,8	3,9	- 0,3	2,6
1997	3,0	3,9	14,1	4,3	7,7	- 0,3	3,2
1998	3,5	13,1	- 23,0	5,8	4,4	- 0,2	4,4
1999	2,9	- 3,1	10,4	7,7	6,2	- 0,2	3,4
2000	4,7	- 1,7	27,3	3,9	4,7	- 0,1	4,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau I.7

Partage de la valeur ajoutée

(en part de la valeur ajoutée des sociétés non financières
et des entreprises individuelles, en %)

Années	Champ : Sociétés non financières (SNF) et Entreprises individuelles (EI)			
	Rémunérations des salariés	Excédent brut d'exploitation des sociétés non financières	Revenu mixte des entreprises individuelles	Impôts nets de subventions
1978	58,8	22,0	17,3	1,9
1979	59,3	21,5	17,2	1,9
1980	60,3	21,2	16,7	1,8
1981	61,1	20,4	16,7	1,9
1982	60,9	19,8	17,3	2,0
1983	60,7	20,5	17,0	1,8
1984	60,1	21,8	16,3	1,9
1985	59,5	22,7	15,8	1,9
1986	57,5	25,1	15,7	1,7
1987	57,1	26,1	14,8	2,0
1988	56,1	26,9	14,7	2,2
1989	55,7	26,6	15,4	2,3
1990	56,2	26,3	14,9	2,6
1991	56,6	26,2	14,6	2,6
1992	56,9	26,5	13,8	2,8
1993	57,0	26,6	13,4	2,9
1994	56,6	26,9	13,5	3,1
1995	56,2	27,1	13,3	3,3
1996	56,8	26,5	13,5	3,3
1997	56,5	27,0	12,9	3,6
1998	55,7	28,2	12,5	3,6
1999	56,6	27,7	12,3	3,5
2000	56,9	27,7	12,1	3,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau 1.8

Équilibre épargne-investissement

(en points de PIB)

Années	Épargne privée (1)			– Investissement privé (2) dont :					+ Autres opérations en capital (3)	= Capacité de financement privée (4)			+ Capacité de financement des administrations publiques	= Capacité de financement de la nation		
	Totale	dont :		Total	FBCF dont :			Variations de stocks et objets de valeur	Autres opérations en capital (3)	donc :						
		Ménages	Sociétés non financières		Ménages hors entreprises individuelles	Entreprises individuelles	Sociétés non financières			Ménages	Sociétés non financières					
1978	20,8	11,7	8,0	20,7	7,4	1,6	10,1	0,9	0,7	0,8	2,5	- 2,3	- 1,3	- 0,5		
1979	19,0	10,6	7,3	21,1	7,5	1,6	10,0	1,2	0,9	- 1,3	1,5	- 3,2	- 0,1	- 1,4		
1980	18,3	10,4	6,7	21,8	7,6	1,7	10,7	1,2	0,8	- 2,7	1,0	- 4,4	0,0	- 2,8		
1981	18,1	11,7	5,4	19,7	7,2	1,6	10,4	- 0,2	0,8	- 0,8	3,1	- 4,3	- 2,2	- 3,0		
1982	17,2	11,3	5,3	19,4	6,6	1,5	10,3	0,3	1,0	- 1,2	3,4	- 4,7	- 2,9	- 4,2		
1983	17,4	10,7	5,6	17,9	6,2	1,4	9,7	- 0,2	0,7	0,2	3,2	- 3,4	- 2,8	- 2,6		
1984	17,1	9,5	6,3	17,3	5,8	1,4	9,2	0,0	0,9	0,7	2,4	- 2,3	- 2,8	- 2,1		
1985	17,2	9,0	6,7	16,8	5,5	1,4	9,3	- 0,3	0,6	1,0	2,3	- 2,1	- 3,0	- 2,0		
1986	18,7	8,5	8,6	17,3	5,4	1,4	9,5	0,0	0,5	2,0	1,7	- 0,5	- 3,2	- 1,2		
1987	17,8	7,1	9,2	18,0	5,5	1,4	9,9	0,2	0,3	0,2	0,0	- 0,5	- 2,0	- 1,8		
1988	19,1	7,5	10,0	19,0	5,6	1,5	10,4	0,6	0,7	0,8	0,7	- 0,6	- 2,5	- 1,7		
1989	19,2	8,1	9,4	19,7	5,7	1,5	10,8	0,7	0,5	0,0	0,9	- 1,8	- 1,8	- 1,8		
1990	19,1	8,3	9,2	19,8	5,5	1,4	11,2	0,7	0,7	0,0	1,6	- 2,3	- 2,1	- 2,1		
1991	19,3	9,1	9,1	18,7	5,2	1,2	10,9	0,4	0,4	1,0	2,7	- 1,8	- 2,4	- 1,5		
1992	20,3	9,5	9,7	17,2	4,9	1,1	10,7	- 0,1	0,8	3,9	3,6	- 0,2	- 4,2	- 0,3		
1993	20,8	10,2	9,2	14,9	4,6	1,0	9,6	- 1,0	0,8	6,8	4,6	1,3	- 6,0	0,8		
1994	20,4	9,6	9,2	15,5	4,7	1,1	9,4	- 0,1	0,6	5,5	3,7	0,5	- 5,5	- 0,1		
1995	20,6	10,5	8,7	15,9	4,6	1,1	9,3	0,3	1,0	5,8	4,8	- 0,5	- 5,5	0,3		
1996	19,5	9,7	8,6	15,0	4,6	0,9	9,2	- 0,2	0,5	5,0	4,0	0,3	- 4,1	0,9		
1997	20,4	10,5	8,6	15,0	4,6	0,9	8,9	0,1	0,2	5,6	5,0	- 0,1	- 3,0	2,5		
1998	20,4	10,0	9,4	16,1	4,6	0,9	9,3	0,5	0,7	5,0	4,4	0,3	- 2,7	2,4		
1999	19,7	9,8	8,8	16,4	4,9	0,9	9,6	0,3	0,5	3,8	4,2	- 0,3	- 1,6	2,2		
2000	19,8	10,2	8,3	17,5	4,9	0,9	10,0	0,8	0,5	2,8	4,2	- 1,9	- 1,4	1,5		

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Epargne privée : Somme de l'épargne des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières, des institutions sans but lucratif au service des ménages (ISBLSM).

(2) Investissement privé : Somme de la formation brute de capital fixe des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

(3) Autres opérations en capital : Solde des transferts en capital (D9) et des actifs incorporels et incorporels non productifs (NPA).

(4) Capacité de financement privée : Somme de la capacité de financement des ménages, des sociétés non financières, des sociétés financières et des ISBLSM.

II. Structure de la demande intérieure

- II.1 Structure de la dépense de consommation finale des ménages par produit**
- II.2 Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique**
- II.3 Structure de la formation brute de capital fixe par produit**

Tableau II.1

Décomposition de la dépense de consommation finale des ménages par produit

Années ou trimestres	Dépense de consommation finale des ménages	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Construction	Services principalement marchands	Services administrés	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la consommation totale, en %									
2000	760,3 100,0	23,7 3,1	119,1 15,7	191,4 25,2	61,4 8,1	8,3 1,1	336,8 44,3	34,8 4,6	- 15,2 - 2,0
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %									
1979	3,1	1,5	3,5	3,2	1,0	- 3,4	3,5	4,2	- 11,5
1980	0,8	- 0,9	1,9	- 1,3	0,7	4,8	2,5	2,2	25,7
1981	1,5	1,5	0,6	2,0	- 1,8	- 0,8	2,1	3,1	- 21,5
1982	2,8	3,5	1,6	5,8	- 0,2	1,3	2,4	2,3	40,9
1983	0,5	0,5	0,8	- 0,7	2,7	- 1,0	1,6	5,4	73,8
1984	0,5	4,1	1,1	- 2,4	2,8	- 0,5	2,0	3,1	24,0
1985	1,6	- 0,3	1,4	0,4	2,9	0,7	2,1	5,1	1,4
1986	3,6	2,8	1,9	4,9	3,2	1,3	2,3	7,5	- 28,2
1987	2,9	1,5	2,6	4,3	0,6	3,1	2,5	4,0	- 8,7
1988	2,7	3,1	1,9	4,0	- 1,7	0,8	3,1	5,3	19,6
1989	3,0	0,4	2,1	4,4	1,1	1,9	4,0	4,3	63,6
1990	2,6	0,2	1,6	3,1	2,6	2,0	2,9	6,4	10,2
1991	0,7	- 0,7	1,2	- 1,7	5,2	1,5	1,6	2,5	14,4
1992	0,9	0,3	0,1	0,4	1,1	1,0	1,9	3,0	14,2
1993	- 0,6	- 0,3	0,8	- 3,0	0,3	1,7	- 0,0	1,3	- 0,6
1994	1,2	2,7	0,0	2,4	- 2,1	1,0	1,2	1,9	- 2,4
1995	1,2	0,3	1,3	0,4	1,4	1,5	1,2	2,8	- 9,5
1996	1,3	0,0	0,0	1,6	2,7	0,3	1,1	2,7	- 4,7
1997	0,1	0,6	0,2	- 1,0	- 1,8	0,5	1,5	2,0	21,2
1998	3,4	- 0,2	1,6	6,0	3,5	1,0	3,4	0,3	6,6
1999	2,8	1,8	0,6	5,0	1,2	2,0	3,6	0,8	22,5
2000	2,5	- 0,2	0,7	3,9	- 0,6	6,1	3,5	1,5	11,7
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %									
1999.I	0,4	0,6	- 0,3	1,2	- 2,2	0,3	1,3	0,2	20,7
II	0,9	0,9	1,1	0,9	- 0,2	0,6	1,2	- 0,4	2,3
III	1,2	0,4	0,1	2,5	0,7	1,0	0,9	0,6	- 1,8
IV	0,9	0,2	0,8	0,4	2,6	1,5	0,8	0,6	- 3,4
2000.I	0,5	- 0,5	- 0,2	1,8	- 1,3	1,8	0,6	0,1	10,8
II	0,4	- 0,7	- 1,2	0,9	- 1,2	1,7	0,9	0,9	0,8
III	0,8	0,4	1,5	0,4	0,2	1,5	1,2	- 0,1	2,7
IV	0,2	0,1	- 1,3	0,3	- 0,6	1,5	1,1	1,3	11,6
2001.I	1,2	0,6	1,4	1,5	1,6	1,3	0,7	0,1	- 7,3
II	0,3	0,0	- 0,0	0,0	1,5	1,5	0,8	- 0,1	6,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau II.2

Structure de la formation brute de capital fixe par agent économique

Années ou trimestres	FBCF totale	Ménages hors entreprises individuelles	Sociétés non financières et entreprises individuelles	Sociétés financières	Administrations publiques	ISBLSM (1)
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %						
2000	276,5 100,0	68,6 24,8	154,0 55,7	11,4 4,1	42,2 15,3	0,3 0,1
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %						
1979	4,0	3,2	5,1	13,1	- 0,1	2,2
1980	4,2	0,1	8,7	- 7,4	- 0,3	2,4
1981	- 0,6	- 3,3	0,5	8,3	0,1	3,6
1982	0,0	- 6,3	3,2	1,7	1,9	1,1
1983	- 2,2	- 3,0	- 1,6	6,0	- 4,7	2,3
1984	- 0,8	- 4,4	- 0,2	19,4	- 0,4	0,1
1985	3,1	- 2,6	4,8	4,6	7,7	1,2
1986	6,0	1,8	8,6	10,3	3,2	3,7
1987	6,0	3,0	8,0	8,2	3,9	2,8
1988	9,5	5,7	9,9	12,6	13,5	4,3
1989	7,3	7,5	8,5	- 1,8	5,7	5,5
1990	3,3	- 1,8	5,5	7,6	2,9	2,3
1991	- 1,5	- 6,9	- 2,3	11,9	6,1	2,0
1992	- 1,6	- 3,7	1,1	- 39,3	4,1	6,3
1993	- 6,4	- 5,2	- 7,9	- 1,5	- 3,7	1,2
1994	1,5	4,4	2,1	- 24,9	0,6	0,5
1995	2,0	2,1	2,0	28,6	- 1,1	2,5
1996	0,0	0,4	- 0,8	13,0	- 0,3	- 4,4
1997	- 0,1	0,9	0,4	14,9	- 5,5	19,1
1998	7,0	3,7	9,0	21,3	1,9	49,0
1999	6,2	7,6	6,1	9,1	3,9	23,6
2000	6,1	4,5	7,2	9,9	3,9	1,3
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %						
1999.I	2,2	2,8	2,4	2,2	0,7	5,5
II	1,7	2,7	1,6	1,7	0,6	3,9
III	0,7	0,0	0,9	1,9	0,8	2,5
IV	1,2	0,9	1,1	3,0	1,1	0,0
2000.I	1,8	2,4	1,6	2,1	1,5	0,0
II	2,1	1,3	2,5	3,1	1,4	0,0
III	1,2	- 0,4	2,2	2,9	- 0,1	- 1,2
IV	1,8	0,0	2,5	3,2	1,4	1,2
2001.I	0,6	0,5	0,3	1,6	1,8	0,0
II	- 0,0	- 1,1	0,4	2,3	- 0,9	1,2

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Institutions sans but lucratif au service des ménages.

Tableau II.3

Décomposition de la formation brute de capital fixe par produit

Années ou trimestres	FBCF totale	Agriculture	Industrie manufacturière	Construction	Services principalement marchands
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans la FBCF totale, en %					
2000	276,5 100,0	1,2 0,4	100,6 36,4	124,4 45,0	50,4 18,2
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %					
1979	4,0	6,0	6,9	0,9	12,7
1980	4,2	- 8,3	11,7	0,3	4,4
1981	- 0,6	18,0	2,1	- 1,9	- 2,3
1982	0,0	0,3	5,3	- 2,3	- 3,5
1983	- 2,2	- 3,1	- 0,0	- 4,3	1,5
1984	- 0,8	- 33,7	1,9	- 2,7	3,0
1985	3,1	16,2	8,7	- 1,0	5,6
1986	6,0	- 30,0	9,7	3,5	8,0
1987	6,0	- 1,3	9,8	2,9	8,7
1988	9,5	21,7	11,3	7,2	13,0
1989	7,3	- 7,1	9,1	4,7	12,3
1990	3,3	88,3	5,4	2,1	0,2
1991	- 1,5	- 21,6	- 1,0	- 1,3	- 2,4
1992	- 1,6	- 2,4	- 4,2	- 0,7	1,6
1993	- 6,4	- 15,9	- 5,7	- 7,6	- 3,8
1994	1,5	8,0	4,8	- 0,6	1,3
1995	2,0	9,8	6,0	- 0,2	0,4
1996	- 0,0	- 10,6	2,4	- 3,0	4,2
1997	- 0,1	- 9,6	2,8	- 3,4	3,6
1998	7,0	- 0,1	12,5	1,9	9,4
1999	6,2	18,6	6,6	5,6	6,9
2000	6,1	0,1	8,5	5,6	2,8
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %					
1999.I	2,2	6,7	3,1	1,7	1,5
II	1,7	4,8	1,9	1,6	1,6
III	0,7	2,1	0,8	0,4	1,2
IV	1,2	0,3	1,1	1,1	1,3
2000.I	1,8	- 1,0	2,2	2,3	- 0,2
II	2,1	- 1,4	3,2	1,7	0,4
III	1,2	- 0,4	2,9	0,1	0,3
IV	1,8	0,0	2,4	1,1	1,9
2001.I	0,6	0,4	- 0,3	1,5	0,8
II	- 0,0	0,4	0,8	- 1,3	1,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

III. Données conjoncturelles en France et dans la zone Euro

III.1 Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

III.2 Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro

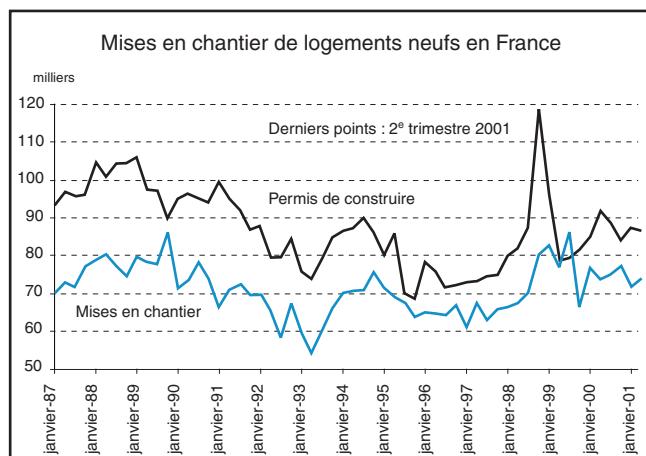
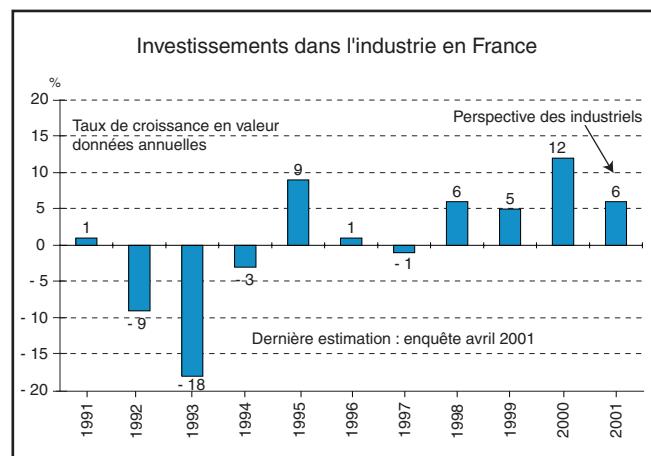
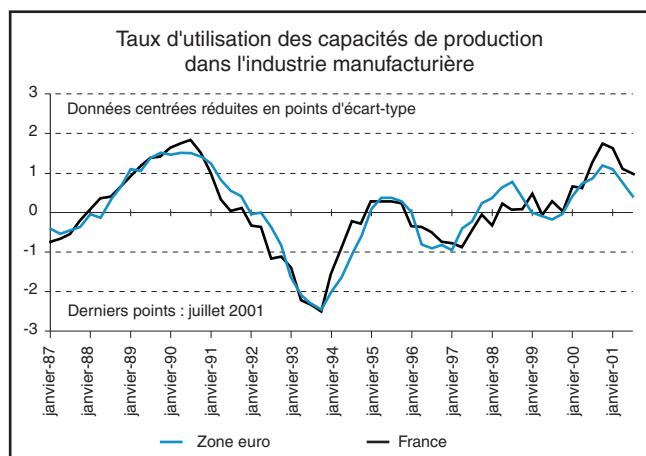
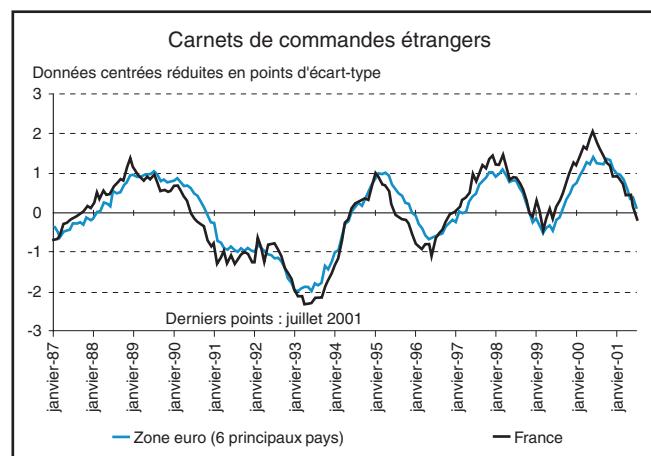
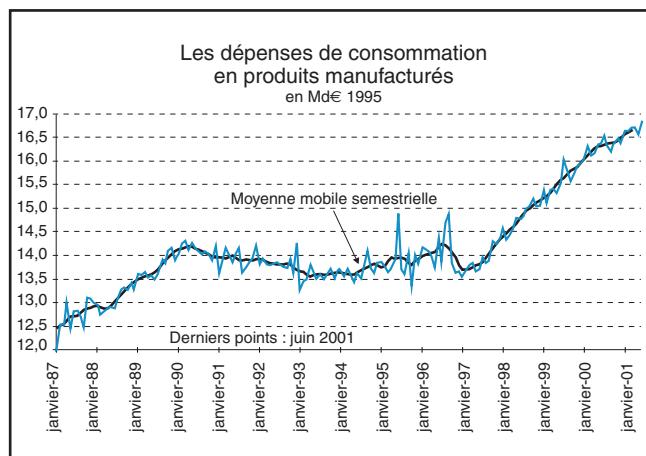
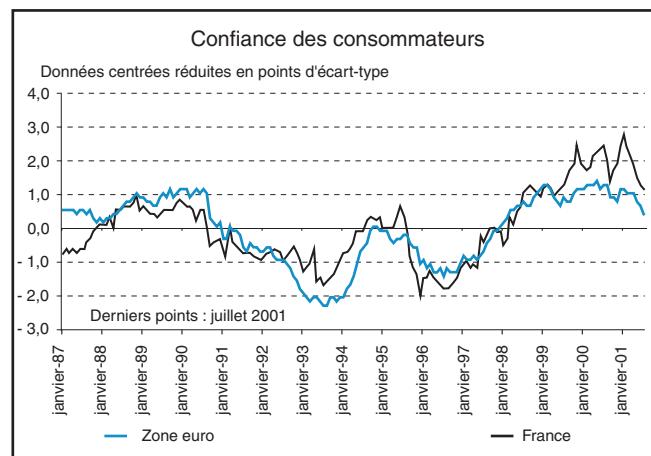
Définitions

Pour rendre comparables les données issues des enquêtes de conjoncture dans les pays de la zone euro, les graphiques présentent les séries en données centrées réduites sur la période 1987-2001 et mesurées en points d'écart-type.

Les données centrées réduites en points d'écart-type sont obtenues en soustrayant aux données de la série initiale la moyenne de la série, et en divisant le résultat par son écart-type.

s=(x-m)/g avec **s** : données centrées réduites en points d'écart-type, **x** : série initiale, **m** : moyenne de la série x, **g** : écart-type de la série x.

Indicateurs de demande en France et dans la zone euro

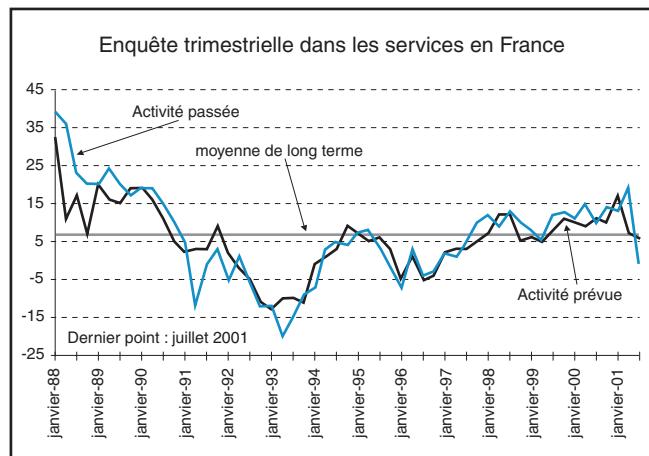
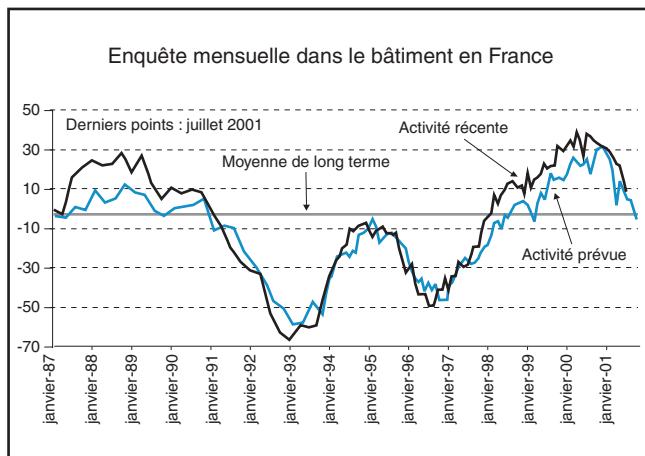
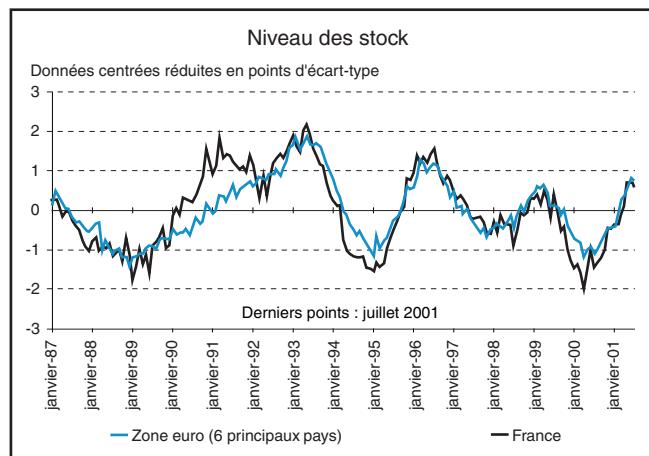
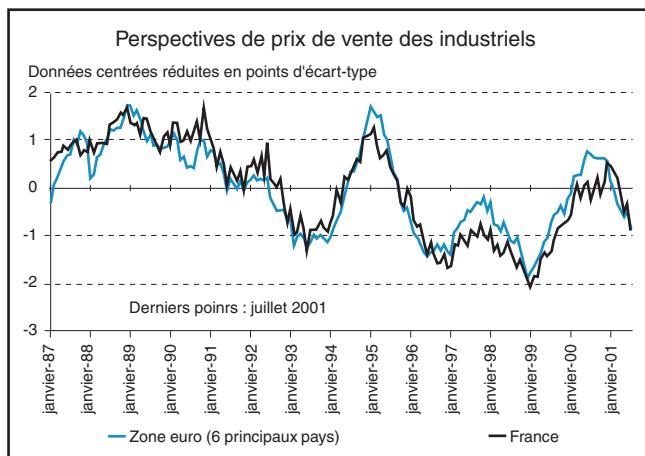
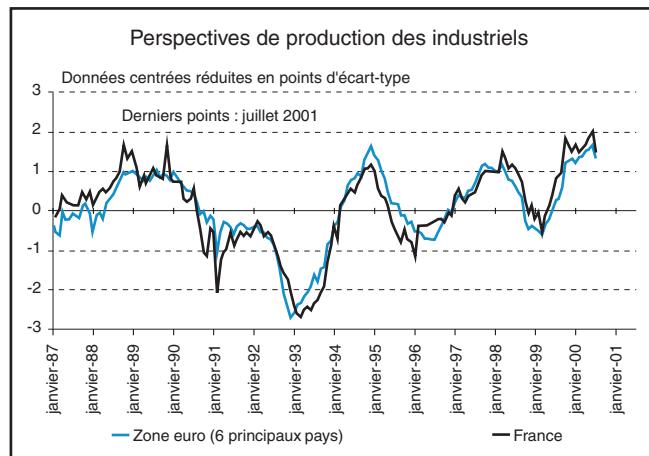
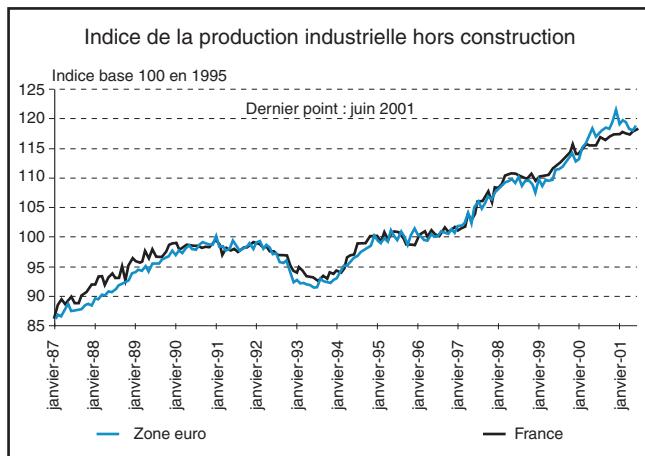


Source : INSEE, Eurostat

Zone euro à 6 : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et UEBL (Union économique Belgique-Luxembourg)

Graphiques III.2

Indicateurs d'offre en France et dans la zone euro



Sources : INSEE, Eurostat

Zone euro à 6 : Allemagne, Espagne, France, Italie, Pays-Bas et UEBL (Union économique Belgique-Luxembourg)

IV. Population et emploi

- IV.1 Population totale par sexe et par tranche d'âge
- IV.2 Population active par sexe
- IV.3 Taux d'activité par sexe
- IV.4 Population active par tranche d'âge
- IV.5 Taux d'activité par tranche d'âge
- IV.6 Composition de la population en âge de travailler
- IV.7 Taux de chômage au sens du BIT par sexe et par tranche d'âge
- IV.8 Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
- IV.9 Durée de chômage
- IV.10 Emploi total par branche
- IV.11 Emploi salarié par branche
- IV.12 Emploi salarié par type de contrat
- IV.13 Temps partiel et durée du travail

Définitions

La **population active** regroupe les actifs employés et les chômeurs "au sens du BIT". La somme de ces deux populations donne la population active.

Dans la définition actuelle, et donc dans celle retenue ici, le **taux d'activité** est le rapport entre le nombre d'actifs (actifs occupés + chômeurs à la recherche d'un emploi) et la population totale âgée de 15 ans et plus.

Sont comptées parmi les **chômeurs au sens du BIT** les personnes sans emploi au moment de l'enquête emploi, immédiatement disponibles et à la recherche d'un emploi.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de chômeurs et la population active.

Tableau IV.1

Population totale, à

... par tranche d'âge

(en milliers et en %)

Années	Moins de 15 ans	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population de plus de 15 ans				
1999	11 176 18,9	7 703 13,0	21 472 36,3	18 875 31,9
Taux de croissance (en %)				
1971	0,5	0,4	1,1	1,4
1972	0,3	- 0,1	1,4	1,3
1973	0,1	0,0	1,5	1,1
1974	- 0,7	0,1	1,2	1,1
1975	- 0,7	- 0,4	1,0	1,0
1976	- 1,0	0,2	1,0	1,1
1977	- 0,8	0,0	1,0	1,1
1978	- 1,1	0,4	0,9	1,1
1979	- 1,0	0,4	1,0	1,1
1980	- 0,5	0,3	0,9	1,2
1981	- 0,5	0,3	1,0	1,0
1982	- 0,2	0,1	1,0	1,0
1983	- 0,6	0,1	1,1	0,7
1984	- 0,7	0,0	1,1	0,9
1985	- 0,7	0,1	1,2	0,6
1986	- 0,9	0,3	1,3	0,7
1987	- 0,9	0,4	1,3	0,7
1988	- 0,7	- 0,1	1,4	0,7
1989	- 0,2	- 0,8	1,5	0,7
1990	0,2	- 1,3	1,6	0,5
1991	0,4	- 1,5	1,8	0,3
1992	0,0	- 1,0	1,4	0,6
1993	- 0,2	- 1,2	1,1	0,8
1994	- 0,4	- 1,2	1,1	0,9
1995	- 0,6	- 0,8	1,0	0,9
1996	- 0,6	- 1,0	0,2	1,9
1997	- 0,6	- 1,1	0,0	2,1
1998	0,0	- 1,4	- 0,1	2,1
1999	- 0,1	- 0,5	- 0,3	2,0

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.1

la fin de l'année...

... par sexe

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total	
Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale				
1999	28 840 48,7	30 386 51,3	59 226 100,0	
Taux de croissance (en %)				
1971	1,0	0,8	0,9	51 485
1972	0,9	0,8	0,8	51 915
1973	0,9	0,7	0,8	52 319
1974	0,5	0,5	0,5	52 599
1975	0,3	0,4	0,4	52 797
1976	0,4	0,5	0,4	53 018
1977	0,4	0,5	0,5	53 270
1978	0,3	0,5	0,4	53 480
1979	0,4	0,5	0,5	53 730
1980	0,5	0,6	0,6	54 027
1981	0,6	0,6	0,6	54 334
1982	0,5	0,6	0,6	54 649
1983	0,4	0,5	0,4	54 894
1984	0,4	0,5	0,5	55 157
1985	0,4	0,5	0,5	55 410
1986	0,5	0,5	0,5	55 681
1987	0,5	0,5	0,5	55 965
1988	0,5	0,6	0,5	56 269
1989	0,5	0,6	0,5	56 577
1990	0,6	0,5	0,6	56 892
1991	0,6	0,6	0,6	57 217
1992	0,6	0,5	0,5	57 529
1993	0,4	0,4	0,4	57 779
1994	0,4	0,4	0,4	58 020
1995	0,4	0,4	0,4	58 258
1996	0,4	0,4	0,4	58 492
1997	0,4	0,4	0,4	58 728
1998	0,4	0,4	0,4	58 973
1999	0,4	0,4	0,4	59 226

Source : INSEE, Un siècle de démographie française, Annuaire statistique de la France.

Champ : France métropolitaine.

Tableau IV.2

Population active par sexe (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Hommes	Femmes	Total	
Niveau en milliers de personnes et part dans la population totale				
1999	14 227 54,5	11 881 45,5	26 092 100,0	
Taux de croissance (en %)				
1971	0,2	1,7	0,7	21 706
1972	0,3	2,2	1,0	21 922
1973	1,1	2,0	1,4	22 235
1974	0,1	1,1	0,5	22 344
1975	- 0,1	2,6	0,9	22 554
1976	0,5	2,9	1,4	22 875
1977	0,4	2,3	1,1	23 136
1978	- 0,1	1,9	0,7	23 287
1979	0,1	2,3	1,0	23 513
1980	0,1	1,1	0,5	23 626
1981	- 0,1	2,4	0,9	23 834
1982	0,1	1,9	0,8	24 030
1983	- 0,5	1,6	0,4	24 123
1984	- 0,5	1,2	0,2	24 178
1985	0,0	1,1	0,5	24 290
1986	- 0,3	1,6	0,5	24 411
1987	- 0,1	0,9	0,3	24 487
1988	0,2	1,2	0,7	24 650
1989	0,6	0,6	0,6	24 793
1990	0,1	0,9	0,5	24 911
1991	0,1	1,9	0,9	25 124
1992	- 0,6	0,7	0,0	25 120
1993	- 0,1	0,8	0,3	25 196
1994	0,0	0,6	0,3	25 271
1995	0,4	0,6	0,5	25 394
1996	0,5	1,1	0,8	25 586
1997	0,1	1,3	0,6	25 750
1998	0,2	1,1	0,6	25 916
1999	0,3	1,2	0,7	26 092

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

*Tableau IV.3***Taux d'activité par sexe (à la fin de l'année)**

Années	Hommes	Femmes	Total
Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)			
1971	73,9	39,3	56,0
1972	73,3	39,8	55,9
1973	73,3	40,2	56,2
1974	72,7	40,3	55,9
1975	72,2	41,0	56,1
1976	72,0	41,8	56,4
1977	71,8	42,4	56,5
1978	71,1	42,8	56,4
1979	70,6	43,3	56,5
1980	70,0	43,4	56,2
1981	69,4	44,1	56,3
1982	68,9	44,6	56,3
1983	68,1	44,9	56,1
1984	67,2	45,1	55,7
1985	66,7	45,2	55,6
1986	66,0	45,6	55,4
1987	65,3	45,6	55,1
1988	64,9	45,7	55,0
1989	64,8	45,7	54,9
1990	64,4	45,8	54,8
1991	64,1	46,4	54,9
1992	63,2	46,4	54,5
1993	62,8	46,6	54,4
1994	62,4	46,6	54,2
1995	62,2	46,5	54,1
1996	62,2	46,7	54,2
1997	61,8	47,0	54,2
1998	61,7	47,3	54,2
1999	61,7	47,7	54,4
2000	61,6	47,9	54,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.4

Population active par tranche d'âge (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Niveau en milliers et part dans la population active totale			
1999	2 693 10,3	18 727 71,7	4 689 18,0
Taux de croissance (en %)			
1971	- 1,7	2,1	- 0,1
1972	0,2	1,7	0,0
1973	- 1,2	3,3	- 0,6
1974	1,6	1,6	- 3,6
1975	1,0	0,5	2,1
1976	- 1,8	2,9	1,0
1977	- 0,5	1,9	0,6
1978	- 0,9	1,5	- 0,1
1979	- 0,2	1,4	0,9
1980	- 2,1	1,3	0,6
1981	- 0,9	1,8	0,0
1982	0,4	1,9	- 1,9
1983	0,0	1,8	- 3,7
1984	- 2,1	2,0	- 3,1
1985	- 4,2	1,9	0,4
1986	- 0,7	1,5	- 2,0
1987	- 2,2	1,3	- 0,7
1988	- 5,4	2,8	- 1,4
1989	- 1,1	1,5	- 1,2
1990	- 4,9	1,9	0,1
1991	- 3,6	2,7	- 2,5
1992	- 4,0	1,7	- 3,7
1993	- 9,0	2,1	0,5
1994	- 5,5	1,4	- 0,1
1995	- 3,5	1,0	1,3
1996	- 1,9	0,6	3,3
1997	- 6,6	0,9	4,6
1998	- 1,3	- 0,1	5,2
1999	0,7	- 0,2	5,0

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.5

Taux d'activité par tranche d'âge (à la fin de l'année)

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
Part des actifs dans la population de 15 ans et plus (en %)			
1971	58,6	74,4	33,1
1972	58,8	74,7	32,7
1973	58,1	76,0	32,2
1974	59,0	76,3	30,7
1975	59,8	76,0	31,0
1976	58,5	77,4	31,0
1977	58,3	78,0	30,8
1978	57,5	78,5	30,5
1979	57,2	78,8	30,4
1980	55,8	79,2	30,2
1981	55,1	79,8	29,9
1982	55,3	80,5	29,1
1983	55,2	81,1	27,8
1984	54,1	81,7	26,7
1985	51,7	82,3	26,7
1986	51,2	82,5	26,0
1987	49,9	82,6	25,6
1988	47,3	83,7	25,1
1989	47,1	83,7	24,6
1990	45,4	83,9	24,5
1991	44,4	84,7	23,8
1992	43,1	84,9	22,8
1993	39,7	85,8	22,7
1994	37,9	86,0	22,5
1995	36,9	86,0	22,6
1996	36,6	86,4	22,9
1997	34,5	87,1	23,4
1998	34,6	87,1	24,2
1999	35,0	87,2	24,9
2000	35,5	87,3	25,4

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.6

Composition de la population en âge de travailler (population totale de 15 ans et plus)

(en milliers et en %)

Années	Actifs employés	Chômeurs	Inactifs	Population en âge de travailler
	Niveaux en milliers			
2000	23 845	2 660	21 862	48 366
Part dans la population en âge de travailler (en %)				
1971	54,4	1,5	44,1	38 795
1972	54,4	1,6	44,0	39 186
1973	54,7	1,5	43,8	39 581
1974	54,4	1,6	44,0	39 945
1975	53,8	2,3	43,9	40 231
1976	53,8	2,5	43,7	40 579
1977	53,6	2,9	43,5	40 925
1978	53,4	3,0	43,6	41 272
1979	53,1	3,3	43,6	41 643
1980	52,6	3,4	44,0	42 005
1981	52,1	4,2	43,7	42 370
1982	51,7	4,6	43,7	42 712
1983	51,3	4,7	44,0	43 032
1984	50,3	5,5	44,2	43 375
1985	49,9	5,7	44,4	43 714
1986	49,6	5,8	44,6	44 087
1987	49,3	5,8	44,9	44 477
1988	49,5	5,5	45,0	44 856
1989	49,7	5,2	45,1	45 189
1990	49,9	4,9	45,2	45 481
1991	49,7	5,2	45,1	45 761
1992	48,9	5,6	45,5	46 071
1993	48,1	6,3	45,6	46 347
1994	47,5	6,7	45,8	46 634
1995	47,8	6,3	45,9	46 945
1996	47,5	6,7	45,8	47 246
1997	47,4	6,8	45,8	47 548
1998	47,8	6,5	45,7	47 791
1999	48,2	6,4	45,4	48 078
2000	49,3	5,5	45,2	48 366

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi

Tableau IV.7

**Taux de chômage au sens du BIT...
... par sexe**

(en moyenne annuelle, en %)

Années	Hommes	Femmes	Total
1971	1,6	4,6	5,2
1972	1,7	4,7	2,8
1973	1,6	4,5	2,7
1974	1,8	4,8	2,9
1975	2,8	6,0	4,0
1976	3,0	6,9	4,5
1977	3,4	7,6	5,0
1978	3,8	7,7	5,3
1979	4,2	8,6	6,0
1980	4,3	9,5	6,4
1981	5,3	10,5	7,4
1982	6,1	11,0	8,1
1983	6,5	11,2	8,5
1984	7,8	12,4	9,7
1985	8,4	12,7	10,3
1986	8,5	12,9	10,4
1987	8,4	13,3	10,5
1988	7,8	12,9	10,0
1989	7,2	12,4	9,4
1990	6,8	11,7	8,9
1991	7,3	12,0	9,4
1992	8,3	12,8	10,3
1993	9,9	13,6	11,5
1994	10,4	14,2	12,1
1995	9,6	13,7	11,5
1996	10,4	14,2	12,1
1997	10,7	14,2	12,3
1998	10,0	13,7	11,7
1999	9,4	13,0	11,0
2000	8,0	11,6	9,6

... par tranche d'âge

Années	De 15 à 24 ans	De 25 à 49 ans	50 ans et plus
1971	5,2	1,8	2,6
1972	5,6	1,9	2,6
1973	5,8	1,7	2,2
1974	6,5	1,9	2,2
1975	9,0	2,9	2,7
1976	9,9	3,2	3,1
1977	11,3	3,5	3,5
1978	11,7	3,8	3,7
1979	13,4	4,1	4,3
1980	14,6	4,4	4,7
1981	17,1	5,3	5,2
1982	18,7	5,8	5,5
1983	19,6	6,1	5,8
1984	23,0	7,0	6,4
1985	23,3	7,7	7,0
1986	22,3	8,3	7,2
1987	21,0	8,7	7,8
1988	19,5	8,5	7,6
1989	17,6	8,2	7,1
1990	16,5	7,9	6,6
1991	17,7	8,3	7,1
1992	19,3	9,2	7,9
1993	22,3	10,5	8,0
1994	23,9	11,1	8,1
1995	22,9	10,5	8,1
1996	24,3	11,1	8,8
1997	24,2	11,3	9,3
1998	21,8	10,8	9,2
1999	20,3	10,2	9,0
2000	17,1	9,0	7,7

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail. Enquêtes emploi.

Tableau IV.8

**Taux de chômage au sens du BIT par niveau de diplôme
(à la date de l'enquête emploi)**

(en moyenne annuelle, en %)

Années	Aucun diplôme ou CEP	BEPC seul	CAP ou BEP	Baccalauréat	BAC + 2 ans	Etudes supérieures longues
1983	9,7	7,6	9,1	6,4	3,5	3,0
1984	11,4	9,2	11,3	7,4	3,6	3,1
1985	12,6	10,2	10,9	7,5	3,8	3,9
1986	13,1	10,0	10,6	6,7	3,9	4,0
1987	14,2	10,1	11,3	7,4	4,2	4,1
1988	14,0	9,8	9,9	6,8	4,1	3,8
1989	13,6	8,7	9,4	7,1	3,9	3,1
1990	12,9	8,7	8,3	6,5	3,7	3,5
1991	12,8	8,8	8,2	6,7	4,0	4,0
1992	14,2	10,5	9,3	7,0	5,0	4,6
1993	15,2	11,2	10,3	9,5	7,0	5,9
1994	17,1	12,5	11,4	11,2	7,8	6,4
1995	16,4	12,0	10,4	10,1	7,4	6,9
1996	17,1	11,8	11,3	10,4	7,4	7,4
1997	17,5	13,5	10,9	11,4	8,2	7,3
1998	17,3	12,5	10,7	11,0	7,4	6,7
1999	17,9	13,0	10,6	10,7	7,1	6,3
2000	16,2	11,9	8,8	8,9	5,3	5,7
2001	14,1	11,2	7,7	7,8	5,2	4,9

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 2001, 4,9% des actifs ayant un niveau d'études supérieures déclarent rechercher un emploi.

Tableau IV.9

Durée du chômage

Années	Proportion de chômeurs depuis un an ou plus (1) (en %)	Ancienneté moyenne de chômage (en mois)
1970	21,4	8,7
1971	21,2	8,8
1972	21,8	8,4
1973	20,6	8,6
1974	19,4	7,9
1975	16,8	8,0
1976	24,2	9,3
1977	25,0	9,8
1978	27,8	10,8
1979	29,9	11,2
1980	32,2	11,9
1981	32,1	11,9
1982	36,2	12,5
1983	39,4	13,0
1984	39,3	13,6
1985	43,7	15,0
1986	44,2	15,7
1987	45,3	16,6
1988	44,6	16,5
1989	43,7	16,2
1990	39,7	14,5
1991	37,0	14,5
1992	35,2	13,8
1993	33,4	12,9
1994	37,7	13,5
1995	41,6	15,1
1996	39,2	15,2
1997	43,2	15,6
1998	46,0	16,6
1999	42,4	15,6
2000	45,0	16,7
2001	39,8	15,2

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail, Enquêtes emploi.

Lecture : En 1999, sur 100 chômeurs, 42 recherchaient un emploi depuis un an ou plus.

(1) souvent appelés "chômeurs de longue durée".

Tableau IV.10

Emploi total par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
2000	1 020 4,2	4 031 16,5	1 520 6,2	17 846 73,1	24 417 100,0
Taux de croissance (en %)					
1979	- 2,5	- 0,8	0,7	1,9	0,7
1980	- 3,5	- 2,0	- 0,7	1,3	- 0,1
1981	- 3,6	- 3,0	- 2,4	1,5	- 0,4
1982	- 3,5	- 0,7	- 2,8	1,4	0,2
1983	- 3,3	- 2,5	- 5,8	1,7	- 0,3
1984	- 3,4	- 2,8	- 5,7	1,2	- 0,6
1985	- 3,3	- 2,1	- 1,4	0,8	- 0,3
1986	- 3,4	- 2,0	0,6	2,2	0,7
1987	- 3,8	- 2,0	0,8	2,3	0,8
1988	- 3,6	- 0,2	2,3	2,3	1,4
1989	- 4,2	1,0	1,7	2,3	1,6
1990	- 4,4	- 0,3	0,2	1,1	0,4
1991	- 3,6	- 2,7	- 1,7	0,9	- 0,3
1992	- 4,0	- 4,1	- 4,7	0,7	- 0,9
1993	- 3,8	- 4,6	- 5,4	0,8	- 0,9
1994	- 2,6	- 1,0	0,2	1,6	0,8
1995	- 2,5	- 0,2	- 0,7	1,0	0,5
1996	- 2,0	- 2,0	- 3,1	1,2	0,2
1997	- 1,3	- 0,9	- 1,1	1,7	0,9
1998	- 1,5	0,3	0,9	2,1	1,6
1999	- 2,1	- 0,1	2,4	2,8	2,1
2000	- 2,2	1,6	4,2	2,8	2,5

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.11

Emploi salarié par branche (à la fin de l'année)

(en milliers et en %)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Tertiaire	Total
Niveau en milliers et part dans l'emploi total (en %)					
2000	356 1,6	3 854 17,6	1 239 5,7	16 446 75,1	21 895 100,0
Taux de croissance (en %)					
1979	- 3,1	- 0,7	0,2	2,1	1,0
1980	- 4,3	- 2,0	- 1,4	1,5	0,1
1981	- 3,6	- 3,0	- 2,8	1,7	- 0,1
1982	- 4,0	- 0,7	- 2,9	1,6	0,5
1983	- 4,2	- 2,6	- 6,5	1,9	0,0
1984	- 2,5	- 2,9	- 6,4	1,4	- 0,3
1985	- 1,7	- 2,1	- 1,5	0,9	- 0,1
1986	- 1,8	- 2,1	0,8	2,3	1,0
1987	- 1,5	- 2,1	1,0	2,3	1,1
1988	0,0	- 0,1	2,9	2,4	1,8
1989	- 1,4	1,3	2,4	2,4	2,1
1990	- 2,6	- 0,1	0,7	1,1	0,8
1991	- 0,9	- 2,7	- 1,4	1,2	0,1
1992	- 1,5	- 4,1	- 4,5	1,0	- 0,5
1993	0,4	- 4,6	- 5,4	0,9	- 0,5
1994	2,7	- 0,9	0,4	1,8	1,2
1995	1,5	- 0,1	- 1,3	1,2	0,8
1996	1,4	- 2,0	- 3,8	1,3	0,3
1997	1,8	- 0,8	- 1,3	1,8	1,1
1998	1,1	0,4	1,0	2,2	1,8
1999	- 0,8	- 0,1	2,7	3,0	2,4
2000	- 1,6	1,7	5,1	3,0	2,8

Source : INSEE, Séries longues sur le marché du travail.

Tableau IV.12

Emploi salarié par type de contrat (à la date de l'enquête emploi)

(en milliers et en %)

Années	Effectifs salariés privés					Stages et contrats aidés	Salariés de l'Etat et des collectivités locales	Effectifs salariés totaux
	Intérim	Apprentis	Contrats à durée déterminée (1) (CDD)	Contrats à durée indéterminée (CDI)	Total			
Niveau en milliers								
2001	605	260	929	13 957	15 751	408	4 990	21 149
Part dans l'emploi salarié total (en %)								
1990	1,2	1,2	3,2	66,9	72,5	1,5	26,0	100,0
1991	1,1	1,0	2,9	68,2	73,3	1,5	25,3	100,0
1992	1,1	1,0	3,0	68,1	73,2	1,7	25,1	100,0
1993	0,9	0,9	3,2	66,6	71,7	2,1	26,3	100,0
1994	1,1	1,0	3,2	66,4	71,8	2,1	26,1	100,0
1995	1,5	1,0	3,9	65,4	71,8	2,3	25,9	100,0
1996	1,4	1,1	4,1	65,5	72,1	2,3	25,6	100,0
1997	1,7	1,2	4,3	65,2	72,5	2,1	25,4	100,0
1998	2,1	1,3	4,6	64,7	72,6	2,0	25,3	100,0
1999	2,2	1,4	4,4	65,2	73,2	2,1	24,7	100,0
2000	2,6	1,4	4,7	65,0	73,6	2,2	24,2	100,0
2001	2,9	1,2	4,4	66,0	74,5	1,9	23,6	100,0
Taux de croissance (en %)								
1991	- 8,2	- 16,1	- 8,1	2,4	1,4	- 1,1	- 2,5	0,4
1992	- 1,9	- 4,8	4,6	- 0,3	- 0,2	16,1	- 0,6	- 0,1
1993	- 19,1	- 0,6	6,8	- 1,7	- 1,6	24,3	5,0	0,5
1994	22,5	2,3	- 0,8	- 1,1	- 0,8	- 1,3	- 1,4	- 1,0
1995	36,2	5,5	22,7	0,3	2,0	11,8	1,1	2,0
1996	- 5,0	12,6	5,0	1,1	1,4	2,1	- 0,1	1,0
1997	20,5	6,5	7,2	- 0,3	0,6	- 7,7	- 0,9	0,1
1998	25,4	10,5	6,7	1,0	2,0	- 2,7	1,5	1,8
1999	8,1	7,5	- 1,5	2,2	2,3	4,5	- 1,0	1,5
2000	23,3	3,3	9,4	3,3	4,2	9,1	1,4	3,6
2001	12,0	- 7,5	- 3,1	4,6	4,2	- 10,3	0,5	3,0

Source : INSEE, Enquêtes emploi.

(1) hors Etat et collectivités locales.

Tableau IV.13

Temps partiel et durée du travail

Années	Effectifs à temps partiel (1)		Part du temps partiel dans l'emploi total (en %)			Durée annuelle effective du travail (2)	
	Milliers	taux de croissance en %	Hommes	Femmes	Total	Durée annuelle du travail (en heures)	Variation (en %)
1983	2 107		2,6	20,1	9,7	1 712	
1984	2 210	4,9	2,8	21,1	10,3	1 700	- 0,7
1985	2 345	6,1	3,2	21,8	11,0	1 685	- 0,9
1986	2 550	8,7	3,5	23,3	11,8	1 676	- 0,5
1987	2 547	- 0,1	3,6	23,2	11,8	1 671	- 0,3
1988	2 612	2,6	3,5	23,8	12,1	1 673	0,1
1989	2 654	1,6	3,6	23,7	12,1	1 655	- 1,1
1990	2 651	- 0,1	3,4	23,6	12,0	1 657	0,1
1991	2 659	0,3	3,4	23,5	12,0	1 645	- 0,7
1992	2 787	4,8	3,6	24,5	12,7	1 646	0,1
1993	3 033	8,8	4,1	26,3	13,9	1 642	- 0,2
1994	3 216	6,0	4,6	27,8	14,8	1 639	- 0,2
1995	3 429	6,6	5,0	28,9	15,6	1 614	- 1,5
1996	3 533	3,0	5,3	29,4	16,0	1 608	- 0,4
1997	3 692	4,5	5,4	30,9	16,8	1 605	- 0,2
1998	3 847	4,2	5,7	31,6	17,2	1 604	- 0,1
1999	3 896	1,3	5,6	31,7	17,3	1 593	- 0,7
2000	3 923	0,7	5,4	31,0	16,9	1 561	- 2,0
2001	3 895	- 0,7	5,1	30,4	16,4		

(1) À la date de l'enquête emploi, généralement en mars de l'année considérée, sauf en 1990 et 1999 (janvier).

(2) Source : comptes nationaux jusqu'à 1998, estimation DP pour 1999 et 2000.

V. Prix et coûts salariaux

V.1 Indices des prix à la consommation

V.2 Autres indicateurs de prix

V.3 Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

V.4 Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

V.5 Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Définitions

L'**inflation sous-jacente** permet d'analyser la tendance de fond de l'inflation, en excluant de l'indice général des prix les composantes dont les variations résultent davantage de phénomènes exceptionnels ou transitoires. Sont ainsi exclus de l'indice les tarifs publics, les produits dont le prix est très volatil (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple)

Le **coût du travail** correspond au coût d'un salarié pour l'employeur. Il englobe le salaire versé par l'employeur au salarié, les cotisations sociales payées par les salariés et les employeurs ainsi que la CSG et la CRDS.

Le **salaire brut** correspond à la somme du salaire versé par l'employeur au salarié et des cotisations sociales salariés. Par rapport au coût total pour l'employeur, le salaire brut ne comprend pas les cotisations sociales patronales.

Par rapport au salaire brut, le **salaire net** ne comprend pas les cotisations sociales salariées, la CSG et la CRDS.

La **CSG** est la Contribution Sociale Généralisée

La **CRDS** est la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale

Le **SMIC** est le Salaire Minimum Interprofessionnel de Croissance. Il évolue selon trois dispositions :

- une indexation sur l'indice des prix à la consommation (hors tabac depuis 1992)
- l'accroissement annuel du pouvoir d'achat du SMIC ne peut être inférieur à la moitié de celui des salaires horaires moyens
- à chaque revalorisation au 1^{er} juillet, le gouvernement peut aller au-delà de cette indexation automatique, au travers de "coups de pouce"

Les sources utilisées :

DADS : Déclarations Annuelles de Données Sociales (Enquête réalisée par l'INSEE)

DARES : Direction de l'Animation, de la Recherche, des Études et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Tableau V.1

Indices des prix à la consommation (1)

(Glissement annuel en %)

Années ou Mois	Ensemble	Sous-jacent (2)	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1980						
1973	8,5	—	10,9	6,3	10,2	9,0
1974	15,0	—	12,0	17,1	34,0	15,2
1975	9,8	—	10,7	8,5	5,9	12,1
1976	9,8	—	11,4	6,2	15,7	12,8
1977	9,0	—	11,9	8,0	6,3	9,3
1978	9,7	—	7,9	9,4	11,5	11,6
1979	11,7	—	9,6	11,8	20,4	12,7
1980	13,7	—	9,8	13,3	24,2	15,7
1981	13,9	—	16,5	10,4	18,8	15,7
1982	9,7	—	9,2	8,2	16,5	10,9
1983	9,3	—	10,1	9,2	4,2	10,6
1984	6,7	—	6,1	6,7	10,3	6,4
1985	4,7	—	4,7	5,3	0,9	5,9
1986	2,1	—	2,5	4,5	- 14,5	5,1
1987	3,1	—	1,4	2,1	0,5	7,8
1988	3,1	—	2,4	2,3	0,6	5,2
1989	3,6	—	5,0	2,0	5,5	4,9
1990	3,4	—	3,0	2,0	6,4	5,4
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1990						
1991	3,1	3,8	2,7	2,9	- 0,8	4,9
1992	1,9	3,2	0,0	1,4	- 1,8	4,8
1993	2,1	2,0	0,4	1,1	3,8	3,5
1994	1,6	1,4	1,0	0,3	- 0,2	2,5
1995	2,1	0,9	1,5	1,2	3,6	3,1
1996	1,7	1,0	1,3	0,5	6,6	1,9
1997	1,1	1,0	2,5	0,1	- 0,3	1,8
1998	0,3	1,0	0,5	0,0	- 5,2	2,0
Glissement annuel en fin d'année, indices base 100 : 1998						
1999	1,3	0,7	1,1	- 0,4	9,6	0,9
2000	1,6	1,4	2,8	0,4	7,8	0,8
Glissement annuel de données mensuelles, indices base 100 : 1998						
2001 Janvier	1,2	1,4	3,3	0,1	1,5	1,1
Février	1,4	1,7	3,3	0,6	1,4	1,0
Mars	1,4	1,6	4,5	0,5	- 0,6	0,9
Avril	1,8	1,5	4,8	0,7	1,5	1,3
Mai	2,3	1,5	6,1	0,9	3,7	1,3
Juin	2,1	1,5	6,2	0,8	- 0,5	0,3
Juillet	2,1	1,7	6,5	0,8	- 0,7	1,4
Août	1,9	1,8	5,7	0,9	- 2,2	1,6

Source : INSEE.

(1) Le changement de base en 1998 s'est accompagné d'une modification des regroupements conjoncturels, notamment pour les services, ce qui introduit une rupture de séries.
(2) L'inflation sous-jacente mesure les évolutions hors produits ou services dont les prix sont administrés ou varient fortement sous l'effet de mouvements exogènes (climat, environnement international). Elle exclut ainsi de l'indice les tarifs publics, les produits à prix volatils (énergie, alimentation) et les effets des mesures fiscales (hausses de TVA par exemple).

Tableau V.2

Autres indicateurs de prix

(en %)

Années ou Trimestres	Prix de vente industriels (1)	Pétroles et matières premières			Produits manufacturés			Indice du coût de la construction	
		Pétrole (2)		Matières premières (3) Base 100 : 1990	Prix de production Base 100 : 1995	Prix à l'importation Base 100 : 1995	Prix à l'exportation Base 100 : 1995		
		en %	\$/bl						
Taux de croissance annuels									
1976	-	-	-	-	-	-	-	11,6	
1977	-	-	-	-	-	-	-	9,4	
1978	-	-	-	-	-	-	-	8,7	
1979	-	-	-	16,0	9,4	8,9	9,8	10,7	
1980	-	-	-	10,2	11,0	11,1	10,0	13,7	
1981	11,0	-	36,9	- 7,4	9,1	11,3	11,7	9,3	
1982	11,9	- 10,0	33,2	- 7,5	9,7	11,4	13,3	10,9	
1983	8,9	- 9,9	29,9	7,2	7,0	10,2	9,5	6,6	
1984	8,8	- 3,3	28,9	5,3	7,2	11,1	10,0	5,9	
1985	4,8	- 3,8	27,8	- 9,5	4,6	3,9	4,7	3,2	
1986	- 0,9	- 47,5	14,6	- 1,1	0,4	- 3,3	- 2,5	3,2	
1987	- 0,1	24,7	18,2	5,9	0,6	- 0,4	0,1	3,0	
1988	4,6	- 20,9	14,4	20,5	3,1	2,7	2,7	2,8	
1989	4,9	21,5	17,5	5,2	3,4	4,8	3,3	1,4	
1990	- 0,8	28,0	22,4	- 7,1	- 0,2	- 2,8	- 2,0	2,4	
1991	- 1,2	- 14,7	19,1	- 10,7	- 0,2	- 0,6	- 1,9	4,3	
1992	- 1,1	- 2,6	18,6	- 6,1	- 0,4	- 3,3	- 2,5	1,5	
1993	- 2,2	- 15,1	15,8	- 6,3	- 1,3	- 3,8	- 3,0	1,1	
1994	1,3	0,6	15,9	23,2	0,4	0,7	- 0,2	0,1	
1995	5,1	0,6	16,0	16,2	2,2	0,7	0,6	0,0	
1996	- 2,7	22,5	19,6	- 9,1	- 0,8	1,5	1,6	1,8	
1997	- 0,6	- 8,2	18,0	2,2	- 0,0	0,9	2,1	2,4	
1998	- 0,9	- 35,6	11,6	- 15,7	- 1,1	- 1,5	- 2,0	0,1	
1999	- 1,4	48,3	17,2	- 7,0	- 1,6	- 1,9	- 1,5	1,0	
2000	4,4	65,0	28,4	9,0	1,2	0,5	0,2	2,4	
Taux de croissance trimestriels									
1999 I	- 0,7	0,9	10,9	- 3,1	- 0,9	- 0,7	- 0,9	- 0,3	
II	- 0,2	33,0	14,5	0,1	- 0,1	- 0,0	- 0,1	0,3	
III	- 0,3	40,0	20,3	2,3	0,1	- 0,3	0,1	0,6	
IV	1,0	12,8	22,9	4,3	0,2	- 0,0	- 0,0	- 1,4	
2000 I	1,3	17,0	26,8	3,5	0,4	- 0,1	0,2	1,7	
II	1,6	3,0	27,6	0,8	0,5	0,4	- 0,0	0,6	
III	1,2	10,1	30,4	0,8	0,2	0,8	- 0,1	0,4	
IV	0,7	- 2,6	29,6	0,4	0,3	0,1	0,0	3,1	
2001 I	0,7	- 12,5	25,9	- 1,6	0,2	0,6	0,9	- 0,2	
II	- 0,1	5,0	27,2	- 4,3	0,0	- 0,2	- 0,1		

Source : INSEE.

(1) Prix de vente industriels des biens intermédiaires hors TVA.

(2) Brent daté (marché Spot de Londres).

Tableau V.3

Salaire horaire ouvrier et salaire moyen par tête

Années ou Trimestres	Taux de salaire horaire ouvrier (2)	Salaire annuel par tête (1)			
		Secteurs industriels et énergie	Construction	Services et commerces	Ensemble (3)
Niveau annuel en euros courants					
1998	—	27 320	23 098	24 247	24 988
1999	—	28 315	23 494	24 748	25 593
2000	—	28 896	24 044	25 412	26 202
Taux de croissance en francs courants, en %					
1970	10,7	—	—	—	—
1971	10,7	—	—	—	—
1972	12,2	—	—	—	—
1973	15,9	—	—	—	—
1974	20,3	—	—	—	—
1975	14,8	—	—	—	—
1976	15,1	—	—	—	—
1977	12,1	—	—	—	—
1978	12,6	—	—	—	—
1979	13,8	12,2	10,7	12,5	12,0
1980	15,4	14,9	15,6	14,8	14,9
1981	16,4	14,5	15,2	13,8	14,1
1982	12,6	13,0	13,8	13,3	13,2
1983	9,8	8,7	7,6	9,5	8,9
1984	6,4	8,0	9,3	7,1	7,6
1985	5,2	6,8	3,2	6,9	6,4
1986	3,1	4,4	6,3	4,9	4,7
1987	3,7	3,9	2,5	3,9	3,6
1988	3,6	3,9	6,4	4,7	4,4
1989	4,4	4,5	3,6	4,1	4,1
1990	5,1	4,6	4,1	5,9	5,2
1991	4,1	5,2	5,7	4,9	5,0
1992	3,5	3,3	5,3	2,4	2,9
1993	1,8	2,4	2,1	1,9	2,0
1994	2,0	3,9	1,0	0,9	1,8
1995	2,3	2,5	2,1	1,8	2,0
1996	2,9	2,2	2,0	1,7	1,8
1997	2,6	1,1	0,0	4,0	2,6
1998	2,0	0,8	- 0,4	2,7	1,8
1999	3,4	3,6	1,7	2,1	2,4
2000	5,1	2,0	2,3	2,7	2,4
Taux de croissance trimestriels, en %					
1999 I	0,6	1,2	0,6	0,4	0,7
II	0,6	1,0	0,6	0,6	0,7
III	1,3	0,8	0,5	0,6	0,6
IV	0,9	0,6	0,4	0,8	0,7
2000 I	2,3	0,3	0,6	0,6	0,5
II	0,9	0,4	0,7	0,6	0,6
III	1,1	0,4	0,9	0,8	0,7
IV	0,6	0,6	0,4	0,4	0,4
2001 I	1,6	0,9	1,0	0,8	0,8

(1) Source : INSEE, base 1995 des comptes trimestriels. Salaire annuel brut moyen de l'ensemble des salariés (à temps plein et à temps partiel). Moyennes annuelles.

(2) Source : DARES, Enquête ACEMO ; champ : entreprises de plus de 10 salariés des secteurs concurrentiels hors agriculture, salariés à temps plein. Glissements annuels.

(3) Secteurs marchands non agricoles.

Tableau V.4

Salaire minimum et éléments sur la distribution des salaires

Années	Salaire minimum		Salaire net des salariés à plein temps (1)			Rapports interdéciles (3)
	Horaire brut	Annuel net plein temps (2)	Annuel net moyen	Annuel net médian		
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)		
Niveau en euros courants						
1997	5,9	9 401	18 958	15 746		
1998	6,1	9 756	19 256	16 024		
1999	6,2	9 883	19 564	16 237		
2000	6,3	10 103				
Taux de croissance en francs courants, en %						
1950	-	-	-	-	1,81	1,97
1951	-	-	15,5	20,4	1,92	1,77
1952	12,3	12,3	17,9	17,0	1,92	1,90
1953	0,0	0,0	2,4	-	-	-
1954	15,4	15,4	9,3	-	1,94	1,79
1955	8,2	8,2	10,5	5,3	-	1,61
1956	0,9	0,9	10,5	21,5	1,98	1,81
1957	2,5	2,5	10,5	10,3	1,96	1,92
1958	13,4	13,4	11,3	-	-	-
1959	6,6	6,4	6,4	-	2,01	1,84
1960	3,2	3,2	10,0	10,2	2,02	1,89
1961	2,0	2,0	8,0	5,3	2,03	1,86
1962	4,9	4,3	9,7	13,8	2,05	1,90
1963	7,0	6,7	10,0	2,0	2,00	1,99
1964	2,7	2,7	6,4	8,6	2,00	1,98
1965	4,3	4,3	6,0	5,4	2,08	1,98
1966	4,1	4,1	6,3	5,3	2,09	2,00
1967	3,4	2,6	5,3	6,0	2,07	1,97
1968	26,2	25,7	10,1	9,8	2,03	1,88
1969	17,9	17,9	10,8	11,3	2,03	1,74
1970	8,0	8,0	9,4	9,9	2,03	1,81
1971	10,1	10,1	10,9	11,8	2,01	1,84
1972	11,4	11,3	10,1	10,3	2,02	1,84
1973	18,2	18,1	12,1	12,5	2,00	1,80
1974	23,1	23,0	17,3	16,7	2,01	1,74
1975	19,3	18,9	14,5	14,4	2,01	1,74
1976	14,7	13,5	15,8	16,3	1,97	1,71
1977	12,7	12,1	10,3	10,9	1,96	1,71
1978	12,9	12,7	13,2	13,5	1,96	1,68
1979	12,5	10,1	8,6	9,6	1,94	1,67
1980	15,6	14,8	13,8	14,4	1,93	1,69
1981	18,1	18,9	13,2	12,9	1,93	1,67
1982	17,7	16,7	13,8	13,4	1,94	1,65
1983	12,1	11,2	10,6	10,4	1,94	1,62
1984	9,4	7,7	7,1	7,0	1,93	1,60
1985	8,1	6,1	7,1	7,2	1,95	1,60
1986	4,3	2,7	5,3	4,5	1,96	1,62
1987	4,0	3,1	2,7	2,9	1,97	1,62
1988	2,7	2,1	2,9	3,2	1,97	1,64
1989	4,2	2,9	4,4	4,0	1,99	1,65
1990	4,3	4,3	5,2	5,3	1,99	1,64
1991	4,9	5,3	3,6	3,7	1,99	1,64
1992	4,0	3,1	2,6	3,1	1,97	1,64
1993 (3)	2,6	1,3	2,5	2,5	1,95	1,64
1994 (3)	2,2	1,0	2,4	3,4	1,93	1,59
1995	3,1	2,7	2,0	2,1	1,93	1,59
1996	3,6	2,0	1,5	0,8	1,93	1,60
1997	2,9	3,3	2,0	2,2	1,92	1,59
1998	3,0	3,8	1,6	1,8	1,92	1,58
1999	1,6	1,3	1,6	1,3	1,94	1,59
2000	2,2	2,2				

(1) Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Salaires nets de prélèvements (cotisations sociales, CSG et CRDS).

(2) Ces montants sont calculés sur la base d'une durée du travail de 169 heures par mois.

(3) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9.

Tableau V.5

Coût du travail au niveau du SMIC et du salaire médian

Années	Coût du travail des salariés à plein temps				
	Payés au SMIC	Payés au salaire médian	Rapports interdéciles (1)		
			Salaires les plus élevés rapportés au salaire médian (D9/D5)	Salaire médian rapporté aux salaires les plus bas (D5/D1)	
Niveau en euros courants					
1996	14 143	27 533			
1997	14 571	28 062			
1998	15 053	28 422			
1999	15 341	28 972			
Taux de croissance en francs courants, en %					
1950	-	-	1,64	1,97	
1951	14,4	20,6	1,75	1,77	
1952	12,7	17,5	1,78	1,90	
1953	0,8	-	-	-	
1954	15,4	-	1,77	1,79	
1955	8,2	5,3	-	1,61	
1956	0,9	21,5	1,77	1,81	
1957	2,5	10,3	1,73	1,92	
1958	11,2	-	-	-	
1959	9,4	-	1,79	1,84	
1960	3,2	10,2	1,78	1,89	
1961	2,8	6,1	1,81	1,86	
1962	6,2	16,2	1,86	1,90	
1963	6,5	1,6	1,84	1,99	
1964	2,7	8,6	1,85	1,98	
1965	4,3	5,4	1,91	1,98	
1966	4,3	5,5	1,92	2,00	
1967	6,5	10,6	1,89	1,97	
1968	23,8	7,8	1,86	1,88	
1969	18,0	11,4	1,87	1,74	
1970	8,0	9,9	1,86	1,81	
1971	10,3	12,1	1,85	1,84	
1972	12,0	11,0	1,85	1,84	
1973	18,5	12,9	1,84	1,80	
1974	23,5	17,1	1,84	1,74	
1975	20,4	15,8	1,84	1,74	
1976	15,8	18,6	1,81	1,71	
1977	13,0	11,7	1,80	1,71	
1978	13,3	14,1	1,79	1,68	
1979	13,3	12,7	1,79	1,67	
1980	15,7	15,3	1,78	1,69	
1981	18,1	12,1	1,79	1,67	
1982	17,8	14,5	1,82	1,65	
1983	12,9	12,1	1,82	1,62	
1984	9,0	8,3	1,84	1,60	
1985	6,4	7,5	1,86	1,60	
1986	3,5	5,3	1,87	1,62	
1987	4,1	3,9	1,87	1,62	
1988	2,9	3,9	1,87	1,64	
1989	3,4	4,5	1,90	1,65	
1990	3,4	4,4	1,92	1,64	
1991	4,8	3,6	1,94	1,65	
1992	4,4	4,4	1,93	1,64	
1993 (2)	1,1	4,3	1,90	1,68	
1994 (2)	0,5	4,9	1,89	1,66	
1995	- 0,3	2,3	1,90	1,70	
1996	- 2,9	2,3	1,91	1,80	
1997	3,0	1,9	1,90	1,79	
1998	3,3	1,3	1,91	1,79	
1999	1,9	1,9	1,93	1,81	

Source : INSEE, DADS de 1950 à 1995 ; estimations pour les années 1981, 1983 et 1990. Hors cotisations patronales pour les accidents du travail et les transports.

(1) Les salariés sont classés en fonction de leur salaire, dans l'ordre croissant, et répartis selon ce classement en dix groupes de même taille appelés déciles ; D1, D5 et D9 correspondent aux salaires supérieurs respectivement des déciles 1, 5 (salaire médian) et 9. La reconstitution des déciles pour la période 1950-1966 est fragile.

(2) D'importantes modifications de la chaîne d'exploitation des DADS (exhaustivité, redressement des postes annexes) rendent notamment les niveaux de 1993 non comparables à ceux de 1992 et 1994.

VI. Marchés financiers

VI.1 Principaux taux d'intérêt

VI.2 Cours des actions françaises

VI.3 Ventilation des crédits à l'économie par débiteur

Tableau VI.1

Principaux taux d'intérêt

(en %)

Années ou mois	Taux monétaire au jour le jour (1)	PIBOR à 3 mois (2)	Rendement des obligations publiques et semi-publiques d'une durée supérieure à 1 an	Taux du Livret A	Taux des Plans d'épargne logement (3)
Données en moyenne annuelle					
1970	8,68	8,93	8,55	4,75	7,90
1971	5,85	6,29	8,42	5,00	7,90
1972	4,96	5,51	8,01	5,00	7,23
1973	8,91	9,13	9,00	5,25	6,90
1974	12,91	13,02	11,00	6,25	7,40
1975	7,92	7,92	10,31	7,50	8,90
1976	8,56	8,69	10,51	6,50	8,90
1977	9,07	9,22	10,99	6,50	8,23
1978	7,98	8,16	10,61	6,50	7,90
1979	9,04	9,48	10,85	6,50	7,90
1980	11,84	12,21	13,78	7,25	7,90
1981	15,30	15,26	16,29	7,71	9,00
1982	14,87	14,62	16,00	8,50	9,00
1983	12,54	12,47	14,37	8,08	9,54
1984	11,74	11,70	13,40	7,13	9,62
1985	9,94	9,94	11,87	6,25	8,25
1986	7,74	7,71	9,12	5,00	6,50
1987	7,98	8,27	10,22	4,50	6,00
1988	7,52	7,94	9,22	4,50	6,00
1989	9,07	9,40	9,16	4,50	6,00
1990	9,96	10,32	10,42	4,50	6,00
1991	9,49	9,61	9,49	4,50	6,00
1992	10,35	10,35	8,98	4,50	6,00
1993	8,75	8,59	7,04	4,50	6,00
1994	5,70	5,85	7,52	4,50	5,69
1995	6,35	6,58	7,66	4,50	5,25
1996	3,73	3,94	6,51	3,66	5,25
1997	3,24	3,46	5,67	3,50	4,25
1998	3,35	3,56	4,82	3,23	4,11
1999	2,53	2,97	4,94	2,69	3,80
2000	4,12	4,39	5,89	2,63	4,05
Données en moyenne mensuelle					
2000 Janvier	3,04	3,34	6,11	2,25	3,60
Février	3,28	3,54	5,96	2,25	3,60
Mars	3,51	3,75	5,73	2,25	3,60
Avril	3,65	3,93	5,84	2,25	3,60
Mai	3,92	4,35	5,92	2,25	3,60
Juin	4,29	4,50	5,94	2,25	3,60
Juillet	4,31	4,58	6,00	3,00	3,60
Août	4,42	4,78	6,04	3,00	4,50
Septembre	4,59	4,85	5,93	3,00	4,50
Octobre	4,76	5,04	5,92	3,00	4,50
Novembre	4,83	5,09	5,78	3,00	4,50
Décembre	4,83	4,93	5,55	3,00	4,50
2001 Janvier	4,77	4,77	5,48	3,00	4,50
Février	4,99	4,76	5,60	3,00	4,50
Mars	4,78	4,71	5,36	3,00	4,50
Avril	5,13	4,69	5,47	3,00	4,50
Mai	4,67	4,64	5,60	3,00	4,50
Juin	4,54	4,45	5,57	3,00	4,50
Juillet	4,51	4,47		3,00	4,50
Août	4,49	4,35		3,00	4,50

Source : Banque de France, OCDE.

(1) À partir du 1^{er} janvier 1999 : EONIA pour Euro OverNight Index Average, taux moyen au jour le jour de la zone euro.

(2) PIBOR pour Paris Inter-Bank Offered Rate, taux d'intérêt inter-bancaire offert à Paris.

À partir du 1^{er} janvier 1999 : EURIBOR à 3 mois pour EURo Inter-Bank Offered Rate, taux inter-bancaire sur la zone euro.

(3) Y compris prime d'État.

Tableau VI.2

Cours des actions françaises

(en indice et en glissement annuel en %)

Années ou mois	Évolution du cours des actions sur l'ensemble des marchés français*	Indice CAC40** Base 1000 au 1/01/1988		Indice SBF 250** (1) Base 1000 au 1/01/1991	
		Niveau	Évolution en %	Niveau	Évolution en %
Indice en moyenne annuelle et variation en glissement annuel de moyennes annuelles					
1974	- 26,8	-	-	-	-
1975	5,7	-	-	-	-
1976	3,1	-	-	-	-
1977	- 13,6	-	-	-	-
1978	29,3	-	-	-	-
1979	32,5	-	-	-	-
1980	24,2	-	-	-	-
1981	- 14,0	-	-	-	-
1982	- 7,8	-	-	-	-
1983	25,0	-	-	-	-
1984	36,7	-	-	-	-
1985	22,0	-	-	-	-
1986	58,7	-	-	-	-
1987	13,8	-	-	-	-
1988	- 10,9	12 490,3	-	-	-
1989	42,5	17 630,8	41,2	-	-
1990	1,7	18 394,5	4,3	-	-
1991	- 2,9	17 682,3	- 3,9	-	-
1992	6,5	18 540,3	4,9	-	-
1993	10,8	20 176,2	8,8	-	-
1994	7,0	20 582,1	2,0	13 784,3	-
1995	- 7,5	18 712,5	- 9,1	12 378,8	- 10,2
1996	15,6	20 797,6	11,1	14 088,7	13,8
1997	31,3	27 565,4	32,5	18 192,6	29,1
1998	32,9	36 987,8	34,2	23 795,9	30,8
1999	22,1	4 544,8	22,9	2 903,9	22,0
2000	37,8	6 263,7	37,8	3 981,4	37,1
Indice en moyenne mensuelle et variation en glissement annuel de moyennes mensuelles					
2000 Janvier	39,8	5 661,5	37,1	3 652,9	40,5
Février	50,2	6 121,9	48,4	3 920,4	50,8
Mars	56,5	6 370,8	53,9	4 077,7	55,7
Avril	45,6	6 228,6	44,2	3 938,2	44,3
Mai	45,4	6 348,0	45,6	4 021,1	44,2
Juin	46,2	6 536,4	47,4	4 127,8	44,9
Juillet	42,3	6 510,8	42,9	4 118,6	40,9
Août	46,2	6 562,1	47,9	4 165,7	45,2
Septembre	39,4	6 545,6	41,2	4 160,8	38,7
Octobre	30,9	6 189,5	33,0	3 918,3	30,3
Novembre	20,5	6 190,3	20,6	3 924,2	20,0
Décembre	5,1	5 899,2	5,1	3 751,1	4,4
2001 Janvier	2,5	5 831,0	3,0	3 712,4	1,6
Février	- 7,1	5 634,3	- 8,0	3 624,0	- 7,6
Mars	- 17,7	5 195,6	- 18,4	3 352,1	- 17,8
Avril	- 12,5	5 353,8	- 14,0	3 414,9	- 13,3
Mai	- 10,7	5 561,3	- 12,4	3 567,9	- 11,3
Juin	- 17,3	5 284,1	- 19,2	3 394,7	- 17,8
Juillet	- 21,5	4 988,0	- 23,4	3 211,3	- 22,0
Août		4 896,6	- 25,4	3 236,0	- 22,3

Sources : OCDE*, Banque de France**

(1) SBF : Sociétés des Bourses Françaises.

Tableau VI.3

Ventilation des crédits à l'économie par débiteur

(en points de PIB)

Base 80 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés et quasi-sociétés	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (1)
1978	80,4	26,4	44,3	3,8	5,7	0,2
1979	81,0	28,4	42,3	4,1	6,1	0,2
1980	82,6	29,2	41,8	4,5	6,9	0,2
1981	85,2	29,3	42,5	4,9	8,4	0,1
1982	87,8	29,3	42,8	5,2	10,3	0,1
1983	90,0	29,6	44,0	5,6	10,6	0,1
1984	92,1	30,3	44,2	5,5	12,0	0,2
1985	91,4	31,8	42,4	6,3	10,7	0,2
1986	87,9	32,1	39,8	6,4	9,4	0,2
1987	92,0	34,8	40,8	7,2	8,9	0,3
1988	95,8	36,4	43,1	6,9	9,0	0,4
1989	97,4	36,4	45,0	6,9	8,7	0,4
1990	101,3	37,2	48,3	7,4	8,0	0,4
1991	102,3	36,7	49,9	7,5	7,6	0,5
1992	103,2	35,9	50,6	8,3	7,9	0,5
1993	101,7	35,8	48,3	9,4	6,9	1,3
1994	95,4	34,5	45,5	8,6	5,8	1,1

Base 95 des comptes nationaux						
Années	Total	Ménages	Sociétés non financières	Administrations publiques	Reste du monde	Autres (2)
1995	94,3	33,2	39,4	14,5	5,3	1,8
1996	90,7	33,4	37,2	13,0	5,3	1,8
1997	90,2	33,6	36,7	12,1	5,8	2,0
1998	86,6	33,1	35,3	10,5	5,4	2,2
1999	88,5	34,5	36,3	9,1	6,0	2,7
2000	90,4	35,1	38,0	9,0	5,8	2,5

Source : INSEE, base 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

(1) Autres : entreprises d'assurances et administrations privées.

(2) Autres : Sociétés d'assurance et institutions sans but lucratif au service des ménages.

VII. Finances publiques

VII.1 Capacité ou besoin de financement des administrations publiques

VII.2 Capacité ou besoin de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)

VII.3 Part des dépenses publiques dans le PIB

VII.4 Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

VII.5 Dépenses et recettes des Administrations Publiques (APU)

VII.6 Dépenses et recettes de l'Etat

VII.7 Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale (ASSO)

VII.8 Dépenses et recettes des Organismes Divers d'Administration Centrale (ODAC)

VII.9 Dépenses et recettes des Administrations Publiques locales (APUL)

VII.10 Structure de la dette publique au sens de Maastricht

VII.11 Lois de finances initiales et exécution budgétaire

Définitions

Les **dépenses publiques** sont les dépenses effectuées par les administrations publiques (**APU**). Ces dernières sont financées par des prélèvements obligatoires et des emprunts, produisent des services non marchands et effectuent des opérations de redistribution. Elles comprennent :

- les APU centrales : **État** et organismes divers d'administration centrale (**ODAC**) dont l'action est financée au niveau national (ANPE, CNRS, universités...)
- les APU locales (**APUL**) : collectivités locales (régions, départements, communes et organismes en dépendant), et organismes divers d'administration locale (**ODAL**) dont l'action est financée localement (lycées, collèges, chambres de commerce et d'industrie, crèches ...)
- les administrations de sécurité sociale (**ASSO**) : régimes d'assurance sociale et organismes financés par ceux-ci.

Tableau VII.1

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des administrations publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques (1)	État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
En milliards d'euros					
2000	-19,2	-33,7	2,4	3,8	8,3
En points de PIB					
1978	-1,3	-0,9	0,1	-0,9	0,4
1979	-0,1	-0,7	0,1	-0,9	1,2
1980	0,0	-0,6	0,2	-0,8	1,1
1981	-2,2	-1,7	0,1	-0,9	0,3
1982	-2,9	-2,3	0,1	-1,1	0,4
1983	-2,8	-2,7	0,0	-0,9	0,9
1984	-2,8	-2,9	0,0	-0,7	0,7
1985	-3,0	-2,9	0,0	-0,6	0,5
1986	-3,2	-2,3	-0,1	-0,6	-0,3
1987	-2,0	-2,0	0,1	-0,4	0,3
1988	-2,5	-2,3	0,0	-0,5	0,3
1989	-1,8	-1,9	0,1	-0,4	0,4
1990	-2,1	-2,1	0,1	-0,3	0,1
1991	-2,4	-1,9	0,1	-0,4	-0,2
1992	-4,2	-3,3	0,0	-0,5	-0,4
1993	-6,0	-4,9	0,0	-0,2	-0,9
1994	-5,5	-4,8	0,1	-0,2	-0,5
1995	-5,5	-4,1	-0,5	-0,2	-0,7
1996	-4,1	-3,7	0,0	0,1	-0,4
1997 (2)	-3,0	-3,6	0,7	0,2	-0,4
1998	-2,7	-3,0	0,1	0,3	-0,1
1999	-1,6	-2,5	0,2	0,4	0,3
2000	-1,4	-2,4	0,2	0,3	0,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) Total des postes de l'État, des ODAC, des APUL et des ASSO.

(2) En 1997, le besoin de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom.

Tableau VII.2

Capacité (+) ou besoin (-) de financement des régimes de sécurité sociale (hors hôpitaux)

(en points de PIB)

Années	Régime Général	Régimes d'indemnisation du chômage	Fonds spéciaux (dont FSV)	Régimes complémentaires	Autres régimes (1)	Total des régimes de sécurité sociale (2)
1992	-	-	-	-	-	-0,41
1993	-	-	-	-	-	-0,89
1994	-	-	-	-	-	-0,51
1995	-0,88	0,29	0,01	-0,08	-0,05	-0,71
1996	-0,61	0,29	-0,01	-0,11	-0,01	-0,46
1997	-0,36	-0,04	0,01	-0,02	-0,04	-0,47
1998	-0,24	0,01	0,02	0,06	0,03	-0,12
1999	0,03	0,14	0,02	0,14	-0,01	0,32
2000	-0,03	0,18	0,20	0,23	0,05	0,63

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Les autres régimes regroupent les régimes particuliers de salariés (régimes des marins, des mineurs ou des agents des collectivités locales), les régimes de non-salariés (caisses des artisans et des professions libérales) et les régimes agricoles.

(2) Ne figurent ici que les régimes de sécurité sociale. Par rapport aux administrations de sécurité sociale, ils n'intègrent pas les organismes dépendant des administrations de sécurité sociale (ODASSI), essentiellement les hôpitaux.

NB : Les soldes en base 95 de la comptabilité nationale ne sont disponibles que pour le total des régimes sur la période antérieure à 1995.

Part des dépenses publiques dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques ⁽¹⁾						État			Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales			Administrations de sécurité sociale			
	Total des dépenses	Dont					Total des dépenses	Dont				Total des dépenses	Dont			Total des dépenses	dont prestations sociales et transferts sociaux (D62 + D63 partie)
		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Prestations (D62 + D63 partie)	Intérêts (D41)	FBCF (P51)		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	Intérêts (D4)	Total des dépenses		Consommations intermédiaires (P2)	Rémunérations (D1)	FBCF (P51)		
En milliards d'euros																	
2000	741,9	75,6	190,2	327,4	46,0	42,2	321,9	19,7	100,2	6,8	48,3	137,9	32,2	40,1	28,8	331,6	259,2
En points de PIB																	
1978	44,7	5,1	12,6	18,7	1,3	3,1	22,1	2,2	7,3	0,6	3,1	7,6	1,1	1,8	1,9	18,9	14,6
1979	45,3	5,0	12,6	19,1	1,4	3,1	22,4	2,2	7,1	0,7	3,1	7,8	1,1	1,9	2,0	19,3	14,9
1980	46,5	5,3	12,9	19,6	1,4	3,2	23,0	2,3	7,3	0,7	3,2	7,9	1,2	1,9	2,1	20,1	15,6
1981	49,3	5,5	13,3	20,9	1,9	3,3	24,4	2,4	7,4	1,2	3,5	8,3	1,2	2,0	2,1	21,3	16,6
1982	51,0	5,7	13,7	21,7	2,0	3,4	25,2	2,5	7,6	1,2	3,8	8,5	1,3	2,1	2,2	22,2	17,4
1983	51,7	5,8	13,8	22,0	2,5	3,1	25,4	2,5	7,5	1,6	3,8	8,7	1,3	2,2	2,1	22,4	17,5
1984	52,7	5,8	13,8	22,5	2,6	3,1	25,4	2,5	7,5	1,7	4,1	8,6	1,3	2,3	2,0	22,5	17,5
1985	53,4	5,9	13,8	22,8	2,8	3,2	25,7	2,5	7,4	1,8	4,3	8,8	1,4	2,3	2,1	22,6	17,6
1986	52,7	5,6	13,7	22,6	2,8	3,2	24,9	2,4	7,7	1,8	3,3	9,1	1,7	2,5	2,1	22,4	17,5
1987	51,9	5,8	13,3	22,1	2,7	3,2	24,5	2,5	7,4	1,7	3,2	9,1	1,7	2,5	2,1	22,1	17,2
1988	51,3	5,8	12,8	22,0	2,6	3,5	24,1	2,6	7,1	1,7	3,1	9,2	1,7	2,4	2,3	21,9	17,2
1989	50,4	5,6	12,5	21,8	2,7	3,5	23,3	2,4	6,9	1,8	3,0	9,1	1,6	2,4	2,4	21,8	17,1
1990	50,7	5,6	12,5	21,8	2,9	3,5	23,1	2,3	6,9	2,0	3,0	9,2	1,6	2,4	2,3	21,9	17,2
1991	51,6	5,7	12,7	22,2	3,0	3,6	23,0	2,4	6,9	2,1	3,1	9,6	1,7	2,5	2,5	22,4	17,6
1992	52,9	5,8	13,0	22,7	3,2	3,7	23,7	2,4	7,1	2,3	3,3	9,8	1,8	2,6	2,5	23,2	18,1
1993	55,2	6,3	13,5	23,9	3,5	3,5	25,0	2,7	7,3	2,5	3,5	9,8	1,8	2,6	2,3	24,2	18,8
1994	54,9	5,8	13,5	23,8	3,6	3,4	24,7	2,2	7,3	2,5	3,2	9,9	1,9	2,7	2,3	24,1	18,7
1995	55,2	5,6	13,7	23,8	3,8	3,3	24,1	1,9	7,3	2,8	3,9	10,0	1,9	2,7	2,2	24,3	18,7
1996	55,5	5,8	13,9	24,0	3,9	3,2	24,5	1,9	7,5	2,8	3,7	10,1	2,1	2,8	2,1	24,4	19,0
1997	55,0	6,0	13,8	24,1	3,7	3,0	24,4	1,9	7,4	2,8	3,6	9,9	2,3	2,8	1,9	24,4	19,0
1998	53,9	5,4	13,7	23,7	3,6	2,9	23,5	1,5	7,3	2,6	3,7	9,8	2,2	2,8	1,9	24,0	18,7
1999	53,5	5,4	13,6	23,6	3,3	2,9	23,6	1,4	7,2	2,5	3,6	9,9	2,3	2,9	2,0	23,8	18,6
2000	52,8	5,4	13,5	23,3	3,3	3,0	22,9	1,4	7,1	2,5	3,4	9,8	2,3	2,9	2,0	23,6	18,5

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision avant 1992.

(1) Total des postes de l'Etat, des ODAC, des APUL et des ASSO consolidés au niveau des APU.

Tableau VII.4

Part des prélèvements obligatoires dans le PIB

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	État						Administrations publiques locales					Administrations de la sécurité sociale				ODAC	Union Européenne	Total des administrations publiques
	Taxe sur la valeur ajoutée	TIPP	Impôt sur le revenu	Impôt sur les sociétés	Autres ⁽¹⁾	Total	Taxe professionnelle	Taxe foncière	Taxe d'habitation	Autres ⁽²⁾	Total	CSG	Cotisations sociales ⁽³⁾	Autres ⁽⁴⁾	Total			
niveau en milliards d'euros																		
2000	103,4	24,1	49,2	37,4	26,5	240,4	19,4	15,9	8,4	29,3	72,9	57,5	20,4	223,0	300,9	11,4	8,7	634,3
part dans le PIB en %, base 1980 des comptes nationaux																		
1970	8,6	1,4	3,3	2,1	3,0	18,4	0,9	0,5	0,4	1,6	3,4	0,0	0,4	12,7	13,1	0,2	0,0	35,1
1971	8,7	1,3	3,2	1,9	2,4	17,5	0,8	0,5	0,4	1,7	3,4	0,0	0,4	12,9	13,3	0,1	0,2	34,5
1972	8,8	1,3	3,3	1,9	2,2	17,5	0,8	0,5	0,4	2,0	3,6	0,0	0,4	13,0	13,4	0,1	0,2	34,9
1973	8,2	1,3	3,0	2,0	3,0	17,4	1,2	0,7	0,6	1,3	3,7	0,0	0,5	13,1	13,6	0,2	0,2	35,0
1974	8,5	1,2	3,5	2,7	1,3	17,2	0,7	0,1	0,2	2,7	3,8	0,0	0,5	13,6	14,1	0,2	0,3	35,5
1975	8,2	1,1	3,3	1,8	1,9	16,3	1,2	0,5	0,6	1,8	4,1	0,0	0,8	15,0	15,8	0,2	0,5	36,9
1976	8,8	1,0	3,8	2,1	1,8	17,5	1,1	0,7	0,5	1,7	4,1	0,0	0,9	15,5	16,4	0,1	0,6	38,7
1977	7,8	1,2	4,0	2,0	1,9	16,9	1,1	0,6	0,6	2,0	4,2	0,0	0,7	16,1	16,8	0,2	0,6	38,7
1978	8,0	1,4	3,9	1,7	1,7	16,7	1,0	0,6	0,6	2,1	4,3	0,0	0,7	16,1	16,7	0,1	0,7	38,6
1979	8,3	1,7	4,0	1,8	1,6	17,3	1,1	0,7	0,5	2,2	4,4	0,0	0,6	17,0	17,6	0,1	0,7	40,2
1980	8,4	1,5	4,1	2,0	2,0	17,9	1,1	0,7	0,5	2,3	4,6	0,0	0,5	17,8	18,4	0,1	0,6	41,7
1981	8,4	1,5	4,3	2,0	1,8	17,9	1,2	0,7	0,5	2,3	4,7	0,0	0,6	17,8	18,4	0,1	0,7	41,9
1982	8,7	1,4	4,4	2,0	1,6	18,1	1,2	0,7	0,5	2,4	4,8	0,0	0,7	18,3	19,0	0,1	0,8	42,8
1983	8,6	1,4	4,4	1,7	1,7	17,7	1,3	0,8	0,6	2,5	5,1	0,0	0,9	18,9	19,8	0,2	0,8	43,6
1984	8,4	1,5	4,4	1,6	1,7	17,7	1,4	0,9	0,6	2,7	5,6	0,0	1,0	19,2	20,2	0,3	0,8	44,6
1985	8,4	1,8	4,3	1,6	1,5	17,6	1,3	0,9	0,6	2,9	5,7	0,0	0,8	19,3	20,0	0,3	0,8	44,5
1986	8,1	1,8	4,3	1,8	1,4	17,4	1,3	1,0	0,6	2,9	5,8	0,0	0,7	18,8	19,6	0,3	1,0	44,0
1987	8,2	1,8	4,1	1,9	1,2	17,3	1,3	1,0	0,6	3,0	5,9	0,0	0,8	19,1	19,9	0,4	1,0	44,5
1988	8,2	1,9	3,7	2,0	0,9	16,7	1,3	1,0	0,6	3,0	5,9	0,0	0,8	19,0	19,7	0,2	1,2	43,8
1989	8,0	1,8	3,7	2,1	1,0	16,6	1,3	1,0	0,6	3,2	6,0	0,0	0,7	19,2	19,9	0,2	1,1	43,7
part dans le PIB en %, base 1995 des comptes nationaux																		
1990	7,6	1,7	3,8	2,1	2,2	17,5	1,4	0,9	0,6	2,0	4,8	0,0	0,7	18,5	19,2	0,4	0,9	42,8
1991	7,4	1,7	3,8	1,7	2,7	17,4	1,5	0,9	0,6	1,9	5,0	0,4	0,5	18,4	19,4	0,4	1,0	43,1
1992	7,2	1,7	4,1	1,4	2,2	16,7	1,5	0,9	0,6	2,0	5,0	0,6	0,4	18,6	19,6	0,4	0,9	42,7
1993	7,2	1,7	4,0	1,4	2,0	16,4	1,6	1,0	0,7	2,1	5,3	0,8	0,5	18,7	20,0	0,4	0,8	42,9
1994	7,3	1,9	3,7	1,5	2,1	16,5	1,5	1,0	0,7	2,1	5,4	1,2	0,7	18,4	20,3	0,4	0,8	43,4
1995	7,2	1,8	3,6	1,6	2,3	16,6	1,6	1,1	0,7	2,1	5,5	1,2	0,8	18,3	20,3	0,4	0,8	43,7
1996	7,6	1,9	3,6	1,8	2,3	17,2	1,7	1,1	0,7	2,2	5,7	1,2	0,8	18,4	20,5	0,8	0,7	44,8
1997	7,7	1,8	3,2	2,1	2,5	17,3	1,6	1,1	0,7	2,2	5,7	1,9	0,8	17,8	20,5	0,8	0,7	44,9
1998	7,5	1,8	3,0	2,2	2,4	17,2	1,5	1,1	0,7	2,3	5,7	4,0	0,9	15,7	20,5	0,8	0,6	44,8
1999	7,6	1,8	3,4	2,5	2,4	17,9	1,4	1,1	0,7	2,2	5,5	4,0	0,9	16,0	20,9	0,8	0,6	45,6
2000	7,4	1,7	3,5	2,7	1,9	17,1	1,4	1,1	0,6	2,1	5,2	4,1	1,5	15,9	21,4	0,8	0,6	45,2

Sources : Comptes de la nation - INSEE, bases 1980 et 1995 des comptes nationaux, Direction de la Prévision.

(1) Déduction faite des transferts fiscaux de l'Etat aux collectivités locales et à la sécurité sociale et des impôts dus non recouvrables.

(2) Principalement la fiscalité indirecte locale et les transferts de recettes fiscales en provenance de l'Etat.

(3) Déduction faite des cotisations dues non recouvrables.

(4) Impôts propres, transferts du BAPSA et prélèvements tabacs + alcools.

Tableau VII.5

Dépenses et recettes des Administrations Publiques

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																						
		2000	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																								
Consommations intermédiaires	75,6	5,1	5,0	5,3	5,5	5,7	5,8	5,8	5,9	5,6	5,8	5,8	5,6	5,6	5,7	5,8	6,3	5,8	5,6	5,8	6,0	5,4	5,4	5,4
Rémunérations des salariés	190,2	12,6	12,6	12,9	13,3	13,7	13,8	13,8	13,8	13,7	13,3	12,8	12,5	112,5	12,7	13,0	13,5	13,5	13,7	13,9	13,8	13,7	13,6	13,5
Autres dépenses de fonctionnement	6,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Intérêts	46,0	1,3	1,4	1,4	1,9	2,0	2,5	2,6	2,8	2,8	2,7	2,6	2,7	2,9	3,0	3,2	3,5	3,6	3,8	3,9	3,7	3,6	3,3	3,3
Prestations sociales et transferts sociaux	327,4	18,7	19,1	19,6	20,9	21,7	22,0	22,5	22,8	22,6	21,1	22,0	21,8	21,8	22,2	22,7	23,9	23,8	23,8	24,0	24,1	23,7	23,6	23,3
Subventions	17,9	2,2	2,2	2,1	2,3	2,4	2,4	2,7	2,6	2,6	2,5	2,1	2,0	1,8	1,7	1,7	1,7	1,6	1,5	1,5	1,5	1,4	1,3	1,3
Autres transferts	33,5	1,3	1,4	1,4	1,6	1,6	1,6	1,6	1,7	1,6	1,8	2,1	1,9	2,1	2,1	2,3	2,5	2,8	3,0	2,4	2,5	2,5	2,6	2,4
Acquisition d'actifs non financiers	45,0	3,2	3,3	3,4	3,4	3,6	3,3	3,2	3,4	3,4	3,2	3,6	3,7	3,6	3,8	3,4	3,5	3,4	3,3	2,9	3,1	3,1	3,2	3,0
dont FBCF	42,2	3,1	3,1	3,2	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2	3,2	3,2	3,5	3,5	3,5	3,6	3,7	3,5	3,4	3,3	3,2	3,0	2,9	2,9	3,0
TOTAL DES DEPENSES	741,9	44,7	45,3	46,5	49,3	51,0	51,7	52,7	53,4	52,7	51,9	51,3	50,4	50,7	51,6	52,9	55,2	54,9	55,2	55,5	55,0	53,9	53,5	52,8
RECETTES																								
Production et subventions d'exploitation	49,4	3,1	3,0	3,2	3,2	3,3	3,3	3,4	3,4	3,4	3,3	3,3	3,2	3,1	3,3	3,3	3,4	3,3	3,3	3,6	3,7	3,6	3,5	3,5
Impôts et transferts de recettes fiscales	398,9	21,4	22,5	22,8	23,2	23,6	23,7	24,4	24,3	24,0	24,2	23,6	23,3	23,5	23,5	23,2	23,4	24,1	24,4	25,5	26,1	28,2	28,7	28,4
dont taxes et impôts sur la production	217,8	14,4	15,1	15,0	15,1	15,3	15,3	15,7	15,8	15,4	15,5	15,3	14,9	14,8	14,6	14,4	14,7	15,2	15,4	16,1	16,0	16,0	15,9	15,5
dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine	172,5	6,8	7,1	7,6	7,8	8,0	8,1	8,4	8,3	8,3	8,3	7,9	8,0	8,2	8,5	8,3	8,2	8,5	8,5	8,9	9,5	11,7	12,2	12,3
dont impôts en capital	8,6	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6
dont transferts de recettes fiscales	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	257,1	17,8	18,8	19,3	19,3	20,0	20,4	20,8	20,8	20,3	20,5	20,3	20,4	20,5	20,4	20,7	20,8	20,6	20,5	20,7	20,3	18,1	18,4	18,3
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-4,5	-0,3	-0,5	-0,3	-0,4	-0,7	-0,4	-0,6	-0,4	-0,4	-0,2	-0,3	-0,3	-0,5	-0,2	-0,4	-0,4	-0,4	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Autres transferts courants	12,2	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,7	1,0	0,9	0,9	0,8	1,0	1,0	0,9	0,8	0,9	0,9
Autres recettes	9,8	0,9	0,8	0,9	1,2	1,3	1,3	1,2	1,5	1,5	1,3	1,1	1,2	1,3	1,2	1,1	1,2	1,0	0,9	1,2	0,7	0,7	0,7	0,7
TOTAL DES RECETTES	722,7	43,4	45,2	46,5	47,1	48,1	49,0	49,9	50,4	49,5	49,9	48,9	48,6	48,6	49,1	48,8	49,3	49,4	49,7	51,4	51,9	51,2	51,4	
CAPACITÉ DE FINANCEMENT⁽¹⁾																								
	-19,2	-1,3	-0,1	0,0	-2,2	-2,9	-2,8	-2,8	-3,0	-3,2	-2,0	-2,5	-1,8	-2,1	-2,4	-4,2	-6,0	-5,5	-5,5	-4,1	-3,0	-2,7	1,6	-1,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) En 1997, la capacité de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom.

Tableau VII. 6

Dépenses et recettes de l'État

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																						
		2000	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																								
Consommations intermédiaires	19,7	2,2	2,2	2,3	2,4	2,5	2,5	2,5	2,5	2,4	2,5	2,6	2,4	2,3	2,4	2,4	2,7	2,2	1,9	1,9	1,9	1,5	1,4	1,4
Rémunérations des salariés	100,2	7,3	7,1	7,3	7,4	7,6	7,5	7,5	7,4	7,7	7,4	7,7	6,9	6,9	7,1	7,3	7,3	7,3	7,5	7,4	7,4	7,3	7,2	7,1
Autres dépenses de fonctionnement	0,5	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Intérêts	35,5	0,6	0,7	0,7	1,2	1,2	1,6	1,7	1,8	1,8	1,7	1,7	1,8	2,0	2,1	2,3	2,5	2,5	2,8	2,8	2,8	2,6	2,5	2,5
Prestations sociales et transferts sociaux	41,6	2,8	2,8	2,7	2,8	2,9	2,9	3,3	3,5	3,4	3,3	3,1	3,1	2,9	2,9	2,8	3,1	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,1	3,0
Subventions	10,9	1,6	1,7	1,6	1,7	1,8	1,8	12,1	2,0	2,0	1,8	1,5	1,5	1,3	1,2	1,3	1,2	1,1	1,0	1,0	0,9	0,8	0,8	0,8
Autres transferts	105,6	6,8	7,1	7,5	7,9	8,4	8,2	7,5	7,7	6,8	7,1	7,2	6,8	6,9	6,7	7,1	7,7	7,9	7,4	7,6	7,8	7,6	7,9	7,5
Acquisition d'actifs non financiers	7,8	0,7	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,8	0,7	0,7	0,6	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,5	0,7	0,7	0,6	0,4	0,6	0,6	0,6
dont FBCF	6,8	0,6	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,6	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
TOTAL DES DEPENSES	321,9	22,1	22,4	23,0	24,4	25,2	25,4	25,4	25,7	24,9	24,5	24,1	23,2	23,1	23,0	23,7	25,0	24,7	24,1	24,5	24,4	23,5	23,6	22,9
RECETTES																								
Production et subventions d'exploitation	10,0	1,0	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7
Impôts et transferts de recettes fiscales	236,7	17,6	18,6	18,8	19,0	19,3	18,9	18,9	19,0	18,6	18,4	18,0	17,8	17,5	17,2	16,7	16,4	16,4	16,5	17,0	17,0	16,9	17,5	16,8
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	148,8	11,8	12,4	12,2	12,2	12,4	12,1	12,0	12,2	11,7	11,9	11,7	11,3	11,0	11,0	11,0	10,5	10,6	10,8	11,0	11,5	11,5	11,4	11,4
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	96,8	6,3	6,6	7,0	7,2	7,4	7,1	7,2	7,3	7,3	7,2	7,0	7,2	7,1	6,7	6,4	6,3	6,2	6,2	6,2	6,2	6,2	6,7	6,9
<i>dont impôts en capital</i>	8,6	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,6	0,5	0,6	0,5	0,5	0,6
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	-17,5	-0,7	-0,7	-0,7	-0,7	-0,6	-0,6	-0,8	-0,8	-1,0	-0,9	-0,9	-1,1	-1,1	-1,0	-1,0	-1,0	-1,1	-1,2	-1,3	-1,3	-1,2	-1,2	
Cotisations sociales	30,0	1,8	1,8	1,8	1,9	1,9	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	1,9	1,8	1,8	1,8	1,9	2,0	2,0	2,0	2,1	2,2	2,2	2,1	2,1
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-1,7	-0,1	-0,3	-0,1	-0,2	-0,5	-0,2	-0,4	-0,3	-0,2	0,0	-0,1	-0,2	-0,4	-0,1	-0,3	-0,3	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1
Autres transferts courants	7,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,6	0,4	0,5	0,4	0,4	0,5	0,4	0,4	0,4	0,6	0,5	0,4	0,4	0,6	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Autres recettes	5,7	0,4	0,3	0,3	0,5	0,6	0,7	0,5	0,7	0,8	0,7	0,5	0,6	0,7	0,6	0,7	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
TOTAL DES RECETTES	288,2	21,2	21,8	22,3	22,6	23,0	22,6	22,5	22,8	22,5	22,5	21,8	21,4	21,0	21,2	20,4	20,2	19,9	19,9	20,8	20,8	20,5	21,1	20,5
CAPACITÉ DE FINANCEMENT ⁽¹⁾																								
	-33,7	-0,9	-0,7	-0,6	-1,7	-2,3	-2,7	-2,9	-2,9	-2,3	-2,0	-2,3	-1,9	-2,1	-1,9	-3,3	-4,9	-4,8	-4,1	-3,7	-3,6	-3,0	-2,5	-2,4

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Dépenses et recettes des Administrations de Sécurité Sociale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																						
		2000	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
DÉPENSES																								
Consommations intermédiaires	16,7	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Rémunérations des salariés	41,8	2,5	2,6	2,7	2,8	2,9	2,9	2,9	2,9	2,8	2,9	2,7	2,7	2,7	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	3,5	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Intérêts	0,8	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestations sociales et transferts sociaux	259,2	14,6	14,9	15,6	16,6	17,4	17,5	17,5	17,6	17,5	17,2	17,2	17,1	17,2	17,6	18,1	18,8	18,7	18,7	19,0	19,0	18,7	18,6	18,5
Subventions	0,1	0,	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	5,3	0,2	0,21	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Acquisition d'actifs non financiers	4,1	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
dont FBCF	4,1	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
TOTAL DES DEPENSES	331,6	18,9	19,3	20,1	21,3	22,2	22,4	22,5	22,6	22,4	22,1	21,9	21,8	21,9	22,4	23,2	24,2	24,1	24,3	24,4	24,4	24,0	23,8	23,6
RECETTES																								
Production et subventions d'exploitation	11,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
Impôts et transferts de recettes fiscales	77,9	0,5	0,5	0,4	0,5	0,5	0,8	0,9	0,6	0,6	0,7	0,6	0,6	0,7	1,0	1,0	1,3	1,9	2,0	2,0	2,7	4,8	4,9	5,5
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	13,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,9
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	60,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,3	0,3	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,5	0,6	0,9	1,3	1,3	1,4	2,0	4,1	4,2	4,3
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	4,4	0,4	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
Cotisations sociales	226,5	15,9	17,0	17,4	17,4	18,0	18,5	18,8	18,8	18,3	18,5	18,4	18,6	18,6	18,6	18,8	1,8	18,6	18,5	18,6	18,0	15,9	16,2	16,1
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	-2,8	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Autres transferts courants	23,5	2,1	2,4	2,5	2,7	3,1	3,1	2,6	2,6	2,2	2,3	2,3	2,1	1,9	1,9	2,1	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4	2,3	2,1	1,7
Autres recettes	3,2	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
TOTAL DES RECETTES	339,9	19,3	20,5	21,2	21,5	22,5	23,3	23,2	23,1	22,1	22,4	22,1	22,1	22,1	22,1	22,7	23,3	23,6	23,9	23,9	24,1	24,2		
CAPACITÉ DE FINANCEMENT⁽¹⁾																								
	8,3	0,4	1,2	1,1	0,3	0,4	0,9	0,7	0,5	-0,3	0,3	0,3	0,4	0,1	-0,2	-0,4	-0,9	-0,5	-0,7	-0,4	-0,4	-0,1	0,3	0,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

(1) En 1997, la capacité de financement des administrations publiques s'entend y compris soulté France Télécom.

Dépenses et recettes des Organismes divers d'Administration Centrale

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																							
		2000	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
DÉPENSES																									
Consommations intermédiaires	7,0	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	1,1	1,1	1,1	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Rémunérations des salariés	8,1	1,0	1,0	1,0	1,0	1,1	1,1	1,2	0,6	0,6	0,5	0,5	2,7	2,7	2,8	3,0	3,0	3,0	3,1	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0	3,0
Autres dépenses de fonctionnement	1,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3
Intérêts	3,3	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Prestations sociales et transferts sociaux	16,4	0,2	0,2	0,2	0,3	0,4	0,4	0,6	0,7	0,8	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,2	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2	1,2
Subventions	1,3	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts	8,4	0,8	0,9	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,1	1,0	0,9	0,7	0,7	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,4
Acquisition d'actifs non financiers	2,9	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3
dont FBCF	2,6	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
TOTAL DES DEPENSES	48,3	3,1	3,1	3,2	3,5	3,8	3,8	4,1	4,3	3,3	3,2	3,1	3,0	3,0	3,1	3,3	3,5	3,2	3,9	3,7	3,6	3,7	3,6	3,4	
RECETTES																									
Production et subventions d'exploitation	4,7	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Impôts et transferts de recettes fiscales	11,4	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,5	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	5,9	0,3	0,2	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	5,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Cotisations sociales	0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	29,9	2,3	2,4	2,6	2,7	2,9	2,8	2,9	3,2	2,5	2,6	2,4	2,4	2,4	2,4	2,4	2,5	2,2	2,3	2,3	2,2	2,2	2,1	2,2	2,1
Autres recettes	4,5	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,3	0,3	0,4	0,3	1,0	0,5	0,5	0,3	0,3	0,3	0,3
TOTAL DES RECETTES	50,8	3,2	3,3	3,5	3,6	3,9	3,8	4,0	4,3	3,3	3,4	3,1	3,1	3,2	3,3	3,5	3,2	3,4	3,7	4,3	3,8	3,8	3,6		
CAPACITÉ DE FINANCEMENT ⁽¹⁾																									
	2,4	0,1	0,1	0,2	0,1	0,1	0,0	0,0	0,0	-0,1	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,0	0,0	0,1	-0,5	0,0	0,7	0,1	0,2	0,2	

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Dépenses et recettes des Administrations Publiques Locales

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Postes	En milliards d'euros	En points de PIB																							
		2000	1978	1979	1980	1981	1982	1983	1984	1985	1986	1987	1988	1989	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000
DÉPENSES																									
Consommations intermédiaires	32,2	1,1	1,1	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,7	1,7	1,7	1,6	1,6	1,7	1,8	1,8	1,9	1,9	2,1	2,3	2,2	2,3	2,3	2,3
Rémunérations des salariés	40,1	1,8	1,9	1,9	2,0	2,1	2,2	2,3	2,3	2,5	2,5	2,4	2,4	2,4	2,5	2,6	2,6	2,7	2,7	2,8	2,8	2,8	2,9	2,9	2,9
Autres dépenses de fonctionnement	1,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,1	0,0	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1
Intérêts	6,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7	0,7	0,6	0,5	0,5	0,5	0,5
Prestations sociales et transferts sociaux	10,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1	1,2	1,0	1,0	0,9	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,8	0,9	0,8	0,8	0,8	0,8	0,7
Subventions	5,6	0,4	0,4	0,4	0,4	0,5	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Autres transferts	12,1	0,5	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,9	1,0	1,0	1,0	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9
Acquisition d'actifs non financiers	30,1	2,0	2,0	2,1	2,2	2,3	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,4	2,5	2,5	2,4	2,3	2,3	2,1	2,0	2,0	2,1	2,1	2,1
dont FBCF	28,8	1,9	2,0	2,1	2,1	2,2	2,1	2,0	2,1	2,1	2,1	2,3	2,4	2,3	2,5	2,5	2,3	2,2	2,1	1,9	1,9	2,0	2,0	2,0	2,0
TOTAL DES DEPENSES	137,9	7,6	7,8	7,9	8,3	8,5	8,7	8,6	8,8	9,1	9,1	9,2	9,1	9,2	9,6	9,8	9,8	9,9	10,0	10,1	9,9	9,8	9,9	9,8	
RECETTES																									
Production et subventions d'exploitation	22,9	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	1,3	1,3	1,3	1,2	1,2	1,2	1,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,6	1,6	1,6	1,6	1,6
Impôts et transferts de recettes fiscales	72,9	3,1	3,2	3,3	3,4	3,5	3,7	4,2	4,3	4,4	4,6	4,6	4,6	4,8	5,0	5,0	5,3	5,4	5,5	5,7	5,7	5,7	5,5	5,5	5,2
<i>dont taxes et impôts sur production</i>	49,9	2,3	2,3	2,4	2,5	2,6	2,7	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1	3,3	3,4	3,4	3,5	3,6	3,6	3,8	3,7	3,8	3,7	3,6	3,6
<i>dont impôts courants sur le revenu et le patrimoine</i>	10,0	0,5	0,5	0,6	0,6	0,6	0,7	0,8	0,9	0,9	0,9	0,8	0,9	0,8	0,9	0,9	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9	0,7
<i>dont impôts en capital</i>	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
<i>dont transferts de recettes fiscales</i>	13,0	0,3	0,3	0,3	0,3	0,4	0,3	0,3	0,4	0,4	0,6	0,6	0,6	0,7	0,7	0,8	0,8	0,9	0,9	0,9	1,0	1,0	0,9	0,9	0,9
Cotisations sociales	0,4	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Impôts et cotisations dûs non recouvrables (net)	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres transferts courants	36,2	2,7	2,7	2,8	2,8	2,9	3,0	2,6	2,7	2,7	2,6	2,7	2,7	2,7	2,8	2,1	2,1	2,1	2,2	2,1	2,1	2,1	2,4	2,6	2,6
Autres recettes	9,3	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,2	0,9	0,9	0,8	0,8	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7	0,7
TOTAL DES RECETTES	141,7	6,8	6,9	7,1	7,3	7,5	7,8	7,9	8,2	8,6	8,7	8,7	8,7	9,0	9,2	9,3	9,6	9,7	9,8	10,2	10,1	10,1	10,2	10,1	
CAPACITÉ DE FINANCEMENT																									
	3,8	-0,9	-0,9	-0,8	-0,9	-1,1	-0,9	-0,7	-0,6	-0,6	-0,4	-0,5	-0,4	-0,3	-0,4	-0,5	-0,2	-0,2	0,1	0,2	0,3	0,4	0,3		

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux, calculs Direction de la Prévision.

Tableau VII.10

Structure de la dette publique au sens du traité de Maastricht⁽¹⁾

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Administrations publiques	
	en milliards d'euros	en points de PIB
1999	5194,5	
1977		20,7
1978		21,7
1979		21,7
1980		21,0
1981		22,4
1982		26,0
1983		27,4
1984		29,6
1985		31,2
1986		31,6
1987		33,8
1988		33,8
1989		34,3
1990		35,3
1991		35,6
1992		39,6
1993		45,6
1994		48,5
1995		54,6
1996		57,1
1997		59,3
1998		59,5
1999		58,5
2000		57,6

Années	Administrations publiques	Sous-secteurs			
		État	Organismes divers d'administration centrale	Administrations publiques locales	Administrations de sécurité sociale
2000	809,2	642,4	51,0	101,8	12,4
en points de PIB, en %					
1995	54,6	40,2	2,8	8,9	2,8
1996	57,1	42,5	4,2	8,8	1,6
1997	59,3	44,2	4,6	8,5	2,0
1998	59,5	46,0	4,3	8,2	1,1
1999	58,5	46,1	3,8	7,8	0,9
2000	57,6	45,7	3,6	7,4	0,9

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux ; Banque de France ; calculs Direction de la Prévision avant 1995.

(1) La dette au sens de Maastricht est la dette de l'ensemble des administrations publiques au sens de la comptabilité nationale. Il s'agit d'une dette brute. Elle diffère de la dette au sens de la comptabilité nationale à trois niveaux : il s'agit d'une dette consolidée, exprimée en valeur nominale et elle exclut certaines formes d'endettement (crédits commerciaux, décalages comptables).

Tableau VII.11

Lois de finances initiales (LFI) et exécution budgétaire (hors FMI)

(en milliards d'euros et en points de PIB) (1)

Années	LFI	Exécution budgétaire									Soldes CST
		Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI hors FSC	Solde général hors FMI	Solde du budget général	Dépenses du budget général	Recettes du budget général	Recettes fiscales nettes	Prélèvements sur recettes	Recettes non fiscales	
Niveau en milliards d'euros											
2000	-32,8	-29,2	-29,1	-29,3	262,3	233,0	240,0	-43,5	30,5	6,0	0,2
Part dans le PIB, en %											
1970	0,0	0,1	0,1	0,4	19,8	20,2	19,2	-1,2	1,8	0,4	-0,3
1971	0,0	-0,2	-0,2	0,0	19,1	19,1	18,5	-1,4	1,5	0,5	-0,2
1972	0,0	0,0	0,2	0,4	18,6	19,0	18,7	-1,5	1,3	0,5	-0,2
1973	0,0	0,2	0,4	0,5	18,3	18,7	18,3	-1,5	1,4	0,5	0,0
1974	0,0	0,4	0,4	1,4	18,2	19,7	19,3	-1,6	1,5	0,5	-1,0
1975	0,0	-2,6	-2,6	-2,5	20,2	17,7	17,9	-2,2	1,5	0,6	-0,1
1976	0,0	-1,2	-1,0	-1,3	19,7	18,4	18,7	-2,3	1,3	0,6	0,2
1977	0,0	-1,0	-1,0	-1,1	19,5	18,4	18,4	-2,0	1,3	0,6	0,1
1978	-0,4	-1,5	-1,7	-1,5	19,0	17,5	17,7	-2,0	1,3	0,5	-0,2
1979	-0,6	-1,5	-1,5	-1,1	19,2	18,1	18,3	-1,9	1,0	0,7	-0,4
1980	-1,1	-1,0	-0,8	-1,2	19,8	18,6	18,9	-2,0	1,0	0,7	0,4
1981	-0,9	-2,4	-1,9	-2,3	21,3	19,0	19,1	-2,0	1,2	0,7	0,3
1982	-2,5	-2,6	-2,4	-2,3	21,9	19,5	19,5	-2,1	1,4	0,7	-0,1
1983	-2,8	-3,1	-3,3	-3,3	22,2	18,9	19,2	-2,4	1,4	0,7	-0,1
1984	-2,8	-3,3	-3,5	-3,3	22,1	18,8	19,0	-2,4	1,5	0,8	-0,2
1985	-2,9	-3,2	-3,3	-3,2	22,0	18,8	19,1	-2,5	1,4	0,8	-0,1
1986	-2,8	-2,7	-2,9	-2,9	21,6	18,7	19,0	-2,6	1,4	0,9	0,1
1987	-2,4	-2,2	-2,5	-2,1	20,7	18,7	19,3	-2,8	1,4	0,9	-0,5
1988	-2,0	-2,0	-1,7	-1,8	19,8	18,0	18,9	-3,0	1,5	0,7	0,1
1989	-1,6	-1,6	-1,6	-1,4	19,4	18,0	18,6	-3,0	1,7	0,6	-0,3
1990	-1,4	-1,4	-1,5	-1,5	19,4	17,9	18,2	-2,8	1,9	0,7	0,0
1991	-1,2	-1,9	-1,9	-1,6	19,4	17,8	17,8	-3,1	2,3	0,8	-0,3
1992	-1,3	-3,2	-3,1	-2,9	20,0	17,1	17,1	-3,1	2,3	0,8	-0,2
1993	-2,3	-4,4	-4,4	-4,1	20,8	16,7	16,7	-3,2	2,4	0,8	-0,3
1994	-4,0	-4,0	-4,0	-3,7	20,7	17,0	16,7	-3,2	2,7	0,8	-0,3
1995	-3,5	-4,2	-4,2	-3,9	20,6	16,7	16,8	-3,0	2,1	0,8	-0,2
1996	-3,6	-3,7	-3,7	-3,7	20,7	16,9	17,1	-3,1	2,0	0,9	0,0
1997	-3,5	-3,3	-3,3	-3,3	20,2	16,9	17,3	-3,1	1,9	0,8	0,0
1998	-3,0	-2,9	-2,9	-2,9	19,5	16,6	17,0	-3,0	1,9	0,8	0,1
1999	-2,7	-2,3	-2,3	-2,4	19,5	17,1	17,7	-3,0	1,9	0,5	0,1
2000	-2,3	-2,1	-2,1	-2,1	18,7	16,6	17,1	-3,1	2,2	0,4	0,0

Source : Direction du Budget.

(1) Le déflateur du PIB est en base 1995 des Comptes nationaux à partir de 1978, en base 1980 avant.

VIII. Protection sociale

VIII.1 Répartition des prestations par risque - Champ de la protection sociale

VIII.2 Répartition des prestations par risque - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.3 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ de la protection sociale

VIII.4 Composition des dépenses relatives à la santé - Champ des administrations de sécurité sociale

VIII.5 Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

VIII.6 Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

Définitions

Entrent dans le champ de la **protection sociale** toutes les prestations en espèces reçues par les ménages, quel que soit le gestionnaire : régime général, fonction publique, employeur, association...

Dans l'approche « **administrations de la sécurité sociale** », on ne considère que les fonds gérés par les administrations de sécurité sociale. Ainsi, en particulier le régime des fonctionnaires n'en fait pas partie, de sorte que, par exemple, les prestations retraites versées aux anciens salariés de la fonction publique n'y figurent pas. Autre exemple, les suppléments familiaux directement accordés par les employeurs n'en font pas non plus partie.

Dans certains tableaux, les données émanent de la **DREES** : Direction de la Recherche, des Etudes, de l'Evaluation et des Statistiques du ministère de l'Emploi et de la Solidarité.

Tableau VIII.1

Répartition des prestations sociales par risque Champ de la protection sociale

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des Prestations
Base 1995 des comptes nationaux						
1981	6,1	10,7	3,2	1,6	0,1	21,6
1982	6,2	11,2	3,4	1,7	0,1	22,6
1983	6,2	11,7	3,4	1,5	0,1	22,9
1984	6,4	11,9	3,7	1,6	0,1	23,7
1985	6,5	12,1	3,3	1,6	0,1	23,5
1986	6,5	11,9	3,2	1,7	0,1	23,4
1987	6,4	11,8	3,2	1,7	0,1	23,1
1988	6,4	11,6	3,1	1,7	0,1	22,9
1989	6,4	11,4	3,0	1,6	0,2	22,6
1990	6,4	11,3	3,5	2,3	0,2	23,9
1991	6,5	11,6	3,6	2,4	0,2	24,3
1992	6,7	11,9	3,6	2,5	0,3	25,0
1993	6,9	12,4	3,8	2,7	0,3	26,1
1994	6,8	12,5	3,8	2,4	0,3	25,9
1995	6,8	12,6	3,9	2,3	0,4	26,0
1996	7,0	12,8	3,9	2,3	0,4	26,4
1997	6,9	12,8	3,9	2,3	0,4	26,3
1998	6,9	12,7	3,8	2,2	0,4	26,0
1999	6,8	12,7	3,8	2,1	0,4	25,8
2000	6,9	12,6	3,7	2,0	0,4	25,6

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DP.

Tableau VIII.2

Répartition des prestations sociales par risque Champ des administrations de sécurité sociale (3)

(en points de PIB)

Années	Santé (1)	Vieillesse	Famille (yc logement)	Emploi	Divers (2)	Total des Prestations
Base 1995 des comptes nationaux						
1981	4,8	7,7	2,6	1,2	0,0	16,3
1982	5,0	8,1	2,7	1,3	0,0	17,1
1983	4,9	8,6	2,6	1,1	0,0	17,2
1984	5,0	8,5	2,7	1,1	0,0	17,3
1985	5,1	8,6	2,4	1,0	0,0	17,1
1986	5,2	8,5	2,4	1,0	0,0	17,0
1987	5,0	8,5	2,3	1,0	0,0	16,8
1988	5,0	8,5	2,2	1,1	0,0	16,8
1989	5,0	8,4	2,1	1,0	0,0	16,6
1990	5,0	8,7	2,2	1,3	0,0	17,2
1991	5,1	9,0	2,2	1,4	0,0	17,7
1992	5,3	9,3	2,2	1,5	0,0	18,2
1993	5,4	9,7	2,2	1,6	0,0	18,9
1994	5,3	9,8	2,2	1,5	0,0	18,7
1995	5,3	9,9	2,2	1,3	0,0	18,8
1996	5,4	10,0	2,2	1,5	0,0	19,1
1997	5,3	10,0	2,3	1,5	0,0	19,1
1998	5,3	9,9	2,2	1,4	0,0	18,8
1999	5,2	9,9	2,1	1,4	0,0	18,7
2000	5,3	9,8	2,1	1,3	0,0	18,6

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DP.

(1) Ne comprend pas la dotation globale hospitalière, considérée comme une prestation de services sociaux et non comme une prestation sociale.

(2) Pour l'essentiel, Revenu Minimum d'Insertion (RMI) et Allocation de Solidarité Spécifique (ASS).

(3) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.3

Composition des dépenses relatives à la santé Champ de la protection sociale

(en millions d'euros et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des Prestations santé
Niveau en millions d'euros						
2000	43 690,1	19 150,0	11 510,4	40 779,0	7 324,3	122 453,8
Taux de croissance en %						
1991	6,2	7,0	7,3	5,1	5,2	6,0
1992	7,1	5,9	6,0	7,3	5,6	6,8
1993	4,4	6,6	1,6	6,6	6,1	5,2
1994	2,8	2,0	0,0	4,3	8,4	3,2
1995	2,4	5,1	4,2	5,6	2,5	4,1
1996	4,0	6,5	4,2	2,2	8,0	3,9
1997	2,2	2,6	- 0,6	1,2	1,6	1,6
1998	2,8	7,5	4,6	4,0	6,2	4,2
1999	1,0	6,0	5,1	2,4	2,4	2,7
2000	3,9	9,5	6,4	3,3	10,6	5,2

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DP.

Tableau VIII.4

Composition des dépenses relatives à la santé Champ des administrations de sécurité sociale (2)

(en millions d'euros et %)

Années	Soins de santé hors pharmacie et hors DGH	Pharmacie	Indemnités journalières	Dotation globale hospitalière (DGH)	Autres prestations (1)	Total des Prestations santé
Niveau en millions d'euros						
2000	35 409,9	15 489,9	8 063,5	40 703,9	4 419,2	104 086,4
Taux de croissance en %						
1991	6,3	7,0	9,0	5,2	6,6	6,2
1992	8,1	5,9	5,5	7,3	0,7	6,9
1993	3,4	6,6	0,0	6,6	9,0	5,1
1994	1,4	2,0	- 0,5	4,3	9,4	2,8
1995	11,5	- 15,6	3,3	5,7	2,2	3,9
1996	3,2	7,1	2,7	2,2	9,9	3,5
1997	2,1	2,4	0,5	1,2	1,8	1,7
1998	1,9	7,5	4,3	2,2	6,2	3,1
1999	0,8	6,2	5,2	4,2	0,2	3,2
2000	4,7	9,7	7,4	3,3	5,1	5,1

Source : DREES, Comptes de la protection sociale ; retraitement DP.

(1) Action sociale, et hébergement des handicapés (médico-social).

(2) Les administrations de sécurité sociale font partie du champ de la protection sociale, à côté des régimes directs et des régimes d'employeurs.

Tableau VIII.5

Barèmes des principaux minima sociaux pour une personne seule

(milliards d'euros et %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Barème mensuel moyen en euros				
2000	388,4	389,2	544,7	544,7
Taux de croissance en %				
1981	-	-	21,2	21,2
1982	-	-	32,9	32,9
1983	-	-	10,4	10,4
1984	-	-	5,2	5,2
1985	-	14,2	5,8	5,8
1986	-	40,0	3,2	3,2
1987	-	0,0	2,6	2,6
1988	-	0,3	3,7	3,7
1989	-	2,7	2,7	2,7
1990	3,9	2,6	3,4	3,3
1991	3,0	2,1	2,8	2,9
1992	2,3	2,3	2,3	2,3
1993	2,3	2,4	2,4	2,4
1994	1,9	0,7	1,9	2,0
1995	1,3	0,9	2,4	2,4
1996	2,0	0,0	3,7	3,7
1997	1,3	0,8	1,3	1,3
1998	1,1	6,7	1,1	1,1
1999	2,8	3,3	1,9	1,9
2000	2,1	2,1	1,1	1,1

Source : DREES, Revenus sociaux ; retraitement DP.

Tableau VIII.6

Effectifs d'allocataires des principaux minima sociaux

(en milliers de personnes et en %)

Années	Revenu minimum d'insertion (RMI)	Allocation de solidarité spécifique (ASS)	Allocation adulte handicapé (AAH)	Minimum vieillesse
Niveau en milliers de personnes				
2000	965,2	429,7	688,9	700,0
Taux de croissance en %				
1981	-	-	12,4	- 2,7
1982	-	-	6,0	- 0,5
1983	-	-	6,6	- 2,7
1984	-	-	1,5	- 3,0
1985	-	99,7	- 0,4	- 4,1
1986	-	38,0	0,4	- 3,7
1987	-	29,0	2,6	- 4,1
1988	-	11,0	4,2	- 3,8
1989	-	5,7	2,9	- 5,0
1990	25,8	5,8	2,8	- 5,1
1991	15,7	4,3	2,7	- 4,4
1992	17,7	- 2,4	3,0	- 5,5
1993	21,1	15,6	2,6	- 0,9
1994	15,3	14,8	2,7	- 8,7
1995	4,7	7,0	2,8	- 5,9
1996	7,4	5,6	2,6	- 5,2
1997	5,9	- 6,4	3,0	- 6,5
1998	3,8	0,4	3,1	- 5,6
1999	2,5	- 2,5	3,8	- 4,3
2000	- 5,2	- 8,6	2,6	- 3,8

Source : DREES, Revenus sociaux ; retraitement DP.

IX. Situation des entreprises

IX.1 Situation des sociétés non financières

IX.2 Ratios caractéristiques des sociétés non financières

Définitions

EI : Entreprises Individuelles.

SNF : Sociétés Non Financières.

Tableau IX.1

Situation des sociétés non financières

(en milliards d'euros et en points de PIB)

Années	Compte d'exploitation				Compte de revenu				Compte de capital			
	Valeur ajoutée	Rémunération des salariés	Impôts nets de subventions	Excédent brut d'exploitation	Revenus nets de la propriété	Impôts sur le revenu	Autres (1)	Épargne	Formation brute de capital fixe	Variations de stocks	Autres (2)	Capacité de financement
Niveau en milliards d'euros												
2000	732,1	465,8	27,4	238,9	- 88,4	29,9	- 4,2	116,4	141,1	9,6	7,6	- 4,0
En points de PIB												
1978	51,2	35,4	1,0	14,7	- 4,9	1,6	- 0,4	8,0	10,1	0,6	0,5	- 2,3
1979	50,8	35,5	1,0	14,3	- 4,9	1,7	- 0,4	7,3	10,0	1,0	0,5	- 3,2
1980	51,2	36,1	1,0	14,1	- 5,2	1,8	- 0,4	6,7	10,7	0,9	0,4	- 4,4
1981	50,9	36,4	1,0	13,4	- 5,8	1,7	- 0,4	5,4	10,4	- 0,2	0,4	- 4,3
1982	50,2	36,2	1,1	12,9	- 5,6	1,6	- 0,4	5,3	10,3	0,3	0,5	- 4,7
1983	50,2	35,8	1,0	13,3	- 5,8	1,4	- 0,4	5,6	9,7	- 0,1	0,5	- 3,4
1984	50,2	35,2	1,0	14,0	- 5,8	1,4	- 0,4	6,3	9,2	0,0	0,6	- 2,3
1985	50,3	34,8	1,0	14,6	- 6,0	1,6	- 0,3	6,7	9,3	- 0,2	0,3	- 2,1
1986	50,9	33,8	0,9	16,1	- 5,5	1,7	- 0,3	8,6	9,5	0,1	0,5	- 0,5
1987	51,6	33,7	1,1	16,8	- 5,4	1,9	- 0,3	9,2	9,9	0,1	0,3	- 0,5
1988	51,9	33,3	1,2	17,4	- 5,1	2,0	- 0,3	10,0	10,4	0,4	0,2	- 0,6
1989	51,7	33,2	1,3	17,2	- 5,6	2,1	- 0,2	9,4	10,8	0,5	0,2	- 1,8
1990	52,2	33,6	1,4	17,1	- 5,8	1,9	- 0,2	9,2	11,2	0,6	0,3	- 2,3
1991	52,2	33,8	1,5	16,9	- 5,9	1,6	- 0,3	9,1	10,9	0,3	0,3	- 1,8
1992	48,2	31,2	1,4	15,6	- 5,4	1,0	- 0,2	8,9	9,8	- 0,1	0,6	- 0,2
1993	51,8	33,4	1,6	16,7	- 6,1	1,1	- 0,3	9,2	9,6	- 1,0	0,7	1,3
1994	51,2	32,8	1,7	16,6	- 6,0	1,2	- 0,2	9,2	9,4	- 0,2	0,6	0,5
1995	51,3	32,6	1,9	16,8	- 6,4	1,5	- 0,3	8,7	9,3	0,3	0,4	- 0,5
1996	50,6	32,6	1,9	16,1	- 5,9	1,5	- 0,2	8,6	9,2	- 0,3	0,6	0,3
1997	51,0	32,5	2,1	16,4	- 5,8	1,6	- 0,3	8,6	8,9	0,0	0,1	- 0,1
1998	51,7	32,4	2,1	17,3	- 5,9	1,7	- 0,3	9,4	9,3	0,5	0,7	0,3
1999	51,8	32,8	2,0	17,0	- 5,9	2,0	- 0,3	8,8	9,6	0,2	0,8	- 0,3
2000	54,2	34,5	2,0	17,7	- 6,5	2,2	- 0,3	8,6	10,4	0,7	0,6	- 2,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Solde net des autres opérations du compte de revenu : cotisations sociales (D61), prestations d'assurance sociale directes d'employeurs (D62), transferts courants divers (D7).

(2) Solde net des autres opérations du compte de capital : transferts en capital (D9) et des actifs corporels et incorporels non productifs (NPA).

Tableau IX.2

Ratios caractéristiques des sociétés non financières

Années	SNF-EI		Sociétés non financières				Entreprises individuelles	
	Taux de marge (1)	Taux d'investissement (2)	Taux de marge (3)	Taux d'épargne (4)	Taux d'investissement (2)	taux d'autofinancement (5)	Part dans la valeur ajoutée des SNF-EI	Part dans l'EBE des SNF-EI
1978	39,3	17,5	28,8	15,6	19,8	78,5	23,6	44,0
1979	38,8	17,6	28,2	14,3	19,8	72,5	23,5	44,4
1980	37,9	18,6	27,5	13,2	20,8	63,1	22,9	44,1
1981	37,1	18,2	26,3	10,7	20,3	52,4	22,6	45,0
1982	37,1	18,1	25,8	10,6	20,4	52,0	23,1	46,6
1983	37,5	17,1	26,5	11,2	19,2	58,4	22,6	45,3
1984	38,1	16,6	27,9	12,6	18,4	68,8	21,8	42,8
1985	38,6	16,7	28,9	13,3	18,5	71,7	21,3	41,1
1986	40,8	16,9	31,7	17,0	18,7	90,8	20,9	38,6
1987	40,9	17,6	32,6	17,9	19,2	93,2	19,8	36,1
1988	41,6	18,4	33,5	19,3	20,0	96,2	19,6	35,3
1989	42,0	19,0	33,3	18,1	21,0	86,3	20,2	36,7
1990	41,2	19,3	32,8	17,6	21,4	82,3	19,7	36,2
1991	40,8	18,7	32,4	17,4	20,8	83,8	19,1	35,7
1992	40,3	18,4	32,4	18,6	20,4	91,1	18,2	34,3
1993	40,1	17,0	32,3	17,8	18,6	95,9	17,5	33,5
1994	40,4	17,0	32,5	18,0	18,5	97,5	17,3	33,4
1995	40,5	16,8	32,7	16,9	18,2	93,0	17,1	33,0
1996	39,9	16,6	31,9	17,0	18,2	93,3	17,0	33,7
1997	39,9	16,1	32,2	16,9	17,4	97,4	16,1	32,4
1998	40,7	16,7	33,4	18,1	18,0	100,5	15,7	30,8
1999	40,0	17,2	32,7	16,9	18,5	91,4	15,3	30,7
2000	39,8	17,8	32,6	15,9	19,3	82,5	15,1	30,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Excédent brut d'exploitation et Revenu mixte/Valeur ajoutée brute.

(2) Formation brute de capital fixe/Valeur ajoutée brute.

(3) Excédent brut d'exploitation/Valeur ajoutée brute.

(4) Epargne brute/Valeur ajoutée brute.

(5) Epargne brute/Formation brute de capital fixe.

X. Situation des ménages

X.1 Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages en pouvoir d'achat

X.2 Consommation et taux d'épargne des ménages

X.3 Actifs financiers nets des ménages - Créances

X.4 Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

Tableau X.1

Contributions à la croissance du revenu disponible brut des ménages* en pouvoir d'achat (1)

(Contributions à la croissance du RDB en points)

Années	Revenus d'activité dont :				+ Transferts et autres postes nets dont :					= Revenu disponible brut	
	Totaux	Salaires bruts	EBE et revenu mixte	Totaux	Prestations sociales	Impôts et cotisations			Intérêts, dividendes et divers nets		
						Totaux	Cotisations sociales	Impôts			
1979	1,8	1,2	0,6	- 0,4	0,9	- 1,8	- 1,3	- 0,4	0,4	1,4	
1980	0,6	1,2	- 0,6	- 0,2	0,7	- 1,1	- 0,6	- 0,5	0,2	0,3	
1981	0,7	0,5	0,2	2,4	1,3	- 0,1	0,1	- 0,2	1,2	3,1	
1982	2,3	1,3	1,1	- 0,1	1,8	- 1,4	- 0,7	- 0,6	- 0,5	2,2	
1983	- 0,2	- 0,3	0,2	- 0,1	0,7	- 1,0	- 0,5	- 0,5	0,3	- 0,2	
1984	- 0,8	- 0,6	- 0,2	- 0,4	0,5	- 1,0	- 0,7	- 0,4	0,1	- 1,2	
1985	0,0	0,0	0,0	0,8	0,8	0,0	- 0,2	0,2	0,0	0,8	
1986	2,8	1,5	1,4	0,1	1,2	- 0,6	- 0,5	- 0,1	- 0,5	2,9	
1987	0,5	0,6	0,1	0,1	0,2	- 0,7	- 0,7	0,0	0,5	0,6	
1988	3,2	1,7	1,4	0,4	1,0	- 0,3	- 0,7	0,3	- 0,2	3,6	
1989	3,6	1,6	2,1	0,3	0,6	- 1,2	- 0,9	- 0,3	0,9	4,0	
1990	2,6	2,2	0,4	0,4	1,0	- 1,2	- 0,4	- 0,8	0,6	3,0	
1991	0,9	0,8	0,1	1,0	0,8	- 0,8	- 0,1	- 0,7	0,9	1,8	
1992	0,5	0,5	0,0	1,1	1,1	- 0,7	- 0,2	- 0,5	0,7	1,6	
1993	- 0,9	- 0,5	- 0,4	1,3	1,0	- 0,2	- 0,1	- 0,1	0,4	0,4	
1994	0,2	- 0,1	0,2	0,1	0,3	- 0,4	- 0,1	- 0,3	0,2	0,3	
1995	1,0	0,9	0,1	1,7	0,6	- 0,2	- 0,2	0,0	1,3	2,7	
1996	0,5	0,5	0,0	- 0,4	0,7	- 1,1	- 0,5	- 0,6	0,0	0,1	
1997	0,7	0,9	- 0,1	0,8	0,4	- 0,3	0,4	- 0,7	0,7	1,5	
1998	2,4	1,8	0,6	0,4	0,6	- 1,2	2,7	- 3,9	1,0	2,8	
1999	2,5	2,2	0,3	- 0,1	0,8	- 1,2	- 0,4	- 0,8	0,4	2,5	
2000	2,4	2,0	0,4	0,7	0,3	- 0,6	- 0,3	- 0,3	1,0	3,1	

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Lecture : En 2000, le revenu disponible brut des ménages a crû de 3,1 %. Sur ces 3,1 %, 2,4 sont imputables à la croissance des revenus d'activité, le reste à l'évolution des transferts. Sur les 2,1 % imputables à la croissance des revenus d'activité, 1,8 le sont à la croissance des salaires bruts, 0,4 à la croissance de l'EBE et du revenu mixte.

* y compris les Entreprises individuelles.

(1) Calculé en utilisant le déflateur des dépenses de consommation finale des ménages.

Tableau X.2

Consommation et taux d'épargne des ménages

(en %)

Années	En taux de croissance		Taux d'épargne (2)	Taux d'épargne financière (3)
	Pouvoir d'achat du RDB des ménages	Dépenses de consommation finale des ménages (en volume) (1)		
1978			17,6	3,8
1979	1,4	3,1	16,2	2,2
1980	0,3	0,8	15,8	1,6
1981	3,1	1,5	17,1	4,5
1982	2,2	2,8	16,6	5,0
1983	- 0,2	0,5	16,0	4,7
1984	- 1,2	0,5	14,5	3,7
1985	0,8	1,6	13,8	3,5
1986	2,9	3,6	13,2	2,7
1987	0,6	2,9	11,2	0,0
1988	3,6	2,7	12,0	1,1
1989	4,0	3,0	12,8	1,4
1990	3,0	2,6	13,1	2,5
1991	1,8	0,7	14,1	4,3
1992	1,6	0,9	14,7	5,6
1993	0,4	- 0,6	15,6	7,0
1994	0,3	1,2	14,8	5,7
1995	2,7	1,2	16,0	7,3
1996	0,1	1,3	15,0	6,2
1997	1,5	0,1	16,1	7,7
1998	2,8	3,3	15,7	7,2
1999	2,5	2,1	15,8	7,0
2000	3,1	0,0	15,8	7,0

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995.

(2) Taux d'épargne : Epargne brute/Revenu disponible brut.

(3) Taux d'épargne financière : Capacité de financement/Revenu disponible brut.

Tableau X.3

Actifs financiers nets des ménages - Crédances

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Liquidités	Crédances						
		Titres monétaires	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Réserves d'assurances	Autres	Total des créances
1978	88,8	0,0	8,6	18,0	13,5	9,2		138,1
1979	91,1	0,0	8,6	21,0	13,9	9,5		144,0
1980	88,9	0,0	10,7	22,7	13,5	9,8		145,5
1981	85,8	0,0	8,8	18,6	12,5	9,8		135,5
1982	83,5	0,0	11,2	17,5	12,8	10,1		135,0
1983	84,2	0,0	11,6	25,4	11,8	10,9		143,9
1984	83,6	0,0	11,7	32,0	11,0	12,1		150,4
1985	83,0	0,0	11,5	43,4	10,5	13,3		161,7
1986	83,4	0,0	11,7	66,2	11,8	15,2		188,3
1987	86,3	0,2	9,9	60,5	10,6	17,4		184,9
1988	87,3	0,4	10,0	85,4	8,7	20,0		211,8
1989	84,4	0,1	9,4	103,1	10,1	23,5		230,7
1990	81,5	0,2	8,1	82,7	8,9	25,9		207,2
1991	77,7	0,3	9,1	97,4	8,0	28,9		221,5
1992	77,4	0,5	10,8	96,7	7,6	32,4		225,5
1993	79,6	0,9	11,9	115,1	7,3	37,4		252,2
1994	83,0	1,0	10,5	95,7	6,8	41,9		238,8

Années	Liquidités	Crédances						
		Titres de créances négociables	Obligations	Actions et titres d'OPCVM	Crédits	Provisions techniques d'assurances	Autres	Total des créances
1995	85,8	0,7	11,6	83,4	3,6	51,7	6,3	243,0
1996	88,6	1,0	10,7	97,0	3,8	59,2	7,0	267,3
1997	94,3	1,5	7,5	108,7	4,2	67,2	7,0	290,5
1998	93,5	1,4	7,8	127,9	2,6	72,4	8,0	313,6
1999	95,6	0,5	8,1	171,4	1,7	79,9	10,4	367,7
2000	92,0	1,5	6,5	165,6	1,4	84,7	11,3	362,9

Source : INSEE, bases 1980 et 1995 des Comptes nationaux.

Base 1980 :

Liquidités : F00, F10 et F20.

Titres du marché monétaire : F30.

Obligations : F40.

Actions et titres d'OPCVM : F50.

Crédits : F60 et F70.

Réserves d'assurance : F80.

Base 1995 :

Liquidités : AF2.

Titres de créances négociables : AF331 et AF338.

Obligations : AF332.

Actions et titres d'OPCVM : AF5.

Crédits : AF4.

Provisions techniques d'assurance : AF6.

Autres : AF7 (comprend les crédits commerciaux et avances ainsi que les décalages comptables).

Tableau X.4

Actifs financiers nets des ménages - Dettes et solde

(en % du revenu disponible brut des ménages)

Années	Base 80 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes
	Crédits à court terme	Prêts à moyen et long terme	Autres	Total des dettes	
1978	23,6	34,9		58,5	79,5
1979	23,1	38,2		61,3	82,7
1980	21,9	39,8		61,6	83,9
1981	20,5	39,0		59,4	76,1
1982	19,4	38,6		58,0	77,0
1983	18,5	39,4		57,9	86,0
1984	22,2	41,3		63,5	86,9
1985	20,4	42,9		63,3	98,4
1986	20,5	43,3		63,8	124,5
1987	26,2	47,0		73,2	111,7
1988	31,6	49,4		81,0	130,8
1989	34,3	48,9		83,2	147,5
1990	34,4	49,1		83,6	123,7
1991	31,0	48,0		79,0	142,5
1992	31,8	45,8		77,6	147,9
1993	24,0	49,0		73,0	179,2
1994	23,8	47,5		71,3	167,5

Années	Base 95 des comptes nationaux				Solde net = créances – dettes
	Crédits à court terme	Crédits à long terme	Autres	Total des dettes	
1995	4,3	49,9	9,6	63,8	179,2
1996	4,1	50,6	9,9	64,6	202,7
1997	3,8	51,0	10,0	64,8	225,7
1998	3,7	50,8	14,3	68,8	244,8
1999	3,6	52,7	13,8	70,1	297,6
2000	3,9	52,9	13,9	70,7	292,2

XI. Commerce extérieur et balance des paiements

- XI.1 Structure des importations par produit**
- XI.2 Structure des exportations par produit**
- XI.3 Solde des échanges de biens**
- XI.4 Solde des échanges de biens et services**
- XI.5 Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 1999**
- XI.6 Parts de marché relatives des exportateurs français**
- XI.7 Taux de change nominal de la France**
- XI.8 Taux de change réel de la France**
- XI.9 Indicateurs de compétitivité**
- XI.10 Évolution des prix à l'exportation et à l'importation**
- XI.11 Structure du solde des transactions courantes de la France**
- XI.12 Position extérieure de la France**

Définitions

CAF : mode d'enregistrement des importations. Les importations sont dites CAF (*coût de la marchandise, dépenses d'assurance et de fret*) lorsqu'elles sont enregistrées à leur valeur d'entrée en France. On corrige parfois de cette valorisation (correction dite CAF-FAB) les importations : les importations FAB représentent environ 97 % des importations CAF à la fin des années 1990.

FAB : mode d'enregistrement des exportations. Les exportations sont dites FAB (franco à bord) car elles sont enregistrées à leur valeur au point de sortie de France, hors frais de transport et d'assurance.

Tableau XI.1

Structure des importations par produit

Années ou trimestres	Importations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale + Correction CAF-FAB
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les importations totales, en %							
2000	382,7 100,0	8,2 2,1	21,0 5,5	272,1 71,1	33,9 8,8	34,3 9,0	13,2 3,4
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	10,0	1,0	4,3	13,9	10,5	1,0	- 3,1
1980	4,6	- 1,9	5,9	7,6	- 2,9	5,7	1,1
1981	- 1,9	0,2	1,5	- 0,7	- 13,0	12,3	25,0
1982	2,0	7,7	5,5	6,7	- 7,8	- 1,1	4,7
1983	- 3,4	0,3	4,5	- 2,2	- 8,8	- 0,1	- 15,2
1984	3,5	0,1	1,1	2,6	4,6	6,7	11,3
1985	4,2	- 0,6	7,7	5,9	1,8	- 0,6	9,9
1986	6,5	3,7	6,5	8,6	2,4	2,2	15,5
1987	7,7	4,2	5,9	10,6	2,2	- 0,9	13,5
1988	8,8	- 0,4	6,9	13,6	0,4	- 5,3	5,6
1989	8,0	3,3	7,3	10,3	2,9	1,3	1,2
1990	5,5	1,2	4,8	6,0	3,0	7,8	1,0
1991	3,1	7,7	7,5	2,5	5,4	0,8	1,9
1992	1,8	0,5	0,4	1,8	- 3,4	6,1	5,9
1993	- 3,7	- 0,2	5,7	- 5,5	- 3,2	0,5	- 5,6
1994	8,2	12,1	7,2	11,2	1,4	- 3,3	5,5
1995	8,0	1,8	4,6	10,8	- 1,2	0,8	6,8
1996	1,6	- 3,7	0,5	- 0,2	5,0	10,0	14,2
1997	6,9	5,4	1,9	8,2	3,2	5,7	4,3
1998	11,6	1,7	5,3	14,6	3,1	8,2	3,3
1999	4,7	1,7	0,8	7,0	- 2,2	- 3,1	3,6
2000	14,2	4,6	3,9	18,1	2,6	6,3	3,6
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
1999.I	0,1	1,2	0,4	0,5	- 0,9	- 2,2	- 0,3
II	2,0	1,5	1,2	2,3	1,1	0,2	3,2
III	2,0	- 1,9	0,7	3,1	- 2,4	- 2,1	3,1
IV	3,1	4,9	1,0	4,3	- 2,3	- 1,4	- 1,8
2000.I	5,0	- 1,4	- 1,1	6,0	5,4	2,9	2,5
II	4,2	0,2	3,0	5,1	- 2,2	2,3	2,1
III	3,8	3,5	2,3	4,5	0,4	2,1	- 1,0
IV	2,1	5,2	1,8	1,9	5,8	3,2	- 0,9
2001.I	- 1,7	- 1,5	0,3	- 2,1	- 1,2	- 0,4	1,8
II	- 1,3	2,6	- 2,7	- 1,8	1,9	- 1,2	5,1

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.2

Structure des exportations par produit

Années ou trimestres	Exportations totales	Agriculture	I.A.A	Industrie manufacturière	Energie	Services principalement marchands	Correction territoriale
Niveau annuel en milliards d'euros courants et part dans les exportations totales, en %							
2000	402,6 100,0	10,4 2,6	28,4 7,1	276,9 68,8	11,6 2,9	42,4 10,5	32,9 8,2
Taux de croissance annuels aux prix de l'année précédente, chaînés, base 1995, en %							
1979	6,7	13,4	12,5	7,0	6,8	3,2	- 1,0
1980	3,2	6,6	15,1	2,7	- 3,4	- 2,2	6,5
1981	3,7	5,6	12,7	3,1	- 2,0	4,5	0,5
1982	- 0,6	- 8,3	12,0	- 1,5	- 14,0	2,2	5,3
1983	4,4	13,4	7,6	3,3	- 2,0	3,4	9,7
1984	7,1	0,3	11,9	7,2	3,8	5,0	12,6
1985	2,6	17,9	3,7	1,0	15,7	- 0,5	2,6
1986	- 0,4	- 2,6	3,5	- 0,7	12,3	- 0,7	- 8,9
1987	3,4	14,8	4,3	3,9	- 1,7	- 3,8	3,5
1988	8,7	8,5	11,3	8,8	17,8	1,9	11,9
1989	10,0	- 1,2	9,8	10,4	6,0	6,3	22,5
1990	4,8	2,8	6,0	5,1	7,3	2,8	3,8
1991	5,9	- 1,5	4,3	6,5	3,4	7,4	6,1
1992	5,4	8,3	3,1	5,2	1,7	6,5	8,0
1993	- 0,0	1,6	7,0	- 1,2	4,1	1,4	- 2,3
1994	7,7	- 9,1	7,5	11,6	- 0,4	0,3	0,6
1995	7,7	6,8	7,0	10,1	6,0	1,8	- 1,7
1996	3,5	3,7	- 0,5	3,0	1,7	9,8	3,6
1997	11,8	6,8	10,0	12,8	0,1	11,6	11,1
1998	8,3	3,3	0,9	10,8	- 1,1	3,2	7,2
1999	4,0	6,0	0,5	4,7	- 4,4	- 1,8	10,9
2000	12,6	2,2	2,7	14,9	11,1	11,2	8,4
Taux de croissance trimestriels (CVS-CJO) aux prix de l'année 1995, en %							
1999.I	1,1	7,9	1,0	0,4	0,5	- 1,2	7,9
II	2,4	1,8	- 1,6	3,3	0,3	0,0	2,3
III	3,6	- 0,1	7,8	4,6	- 1,2	- 1,4	0,5
IV	1,0	2,1	0,1	1,0	1,8	3,2	- 1,9
2000.I	4,3	1,6	- 2,3	5,4	0,5	1,5	6,5
II	4,7	- 0,3	2,5	5,4	6,2	5,0	1,8
III	2,2	- 2,8	0,7	2,2	4,1	5,3	1,3
IV	2,9	1,1	0,5	2,4	9,2	5,2	5,1
2001.I	- 0,1	- 4,7	- 1,4	0,8	- 9,9	0,3	- 3,3
II	- 1,9	4,4	0,1	- 3,3	- 0,9	0,1	4,5

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.3

Solde des échanges de biens

(en points de PIB)

Années	Balance des biens (CAF-FAB)	Agriculture	IAA	Industrie manufacturière					Energie
				Biens de consommation	Automobile	Biens d'équipement	Biens intermédiaires	Total	
Part dans le PIB aux prix courants, en %									
1980	- 3,5	0,0	0,1	- 0,2	0,9	0,8	- 0,4	1,2	- 4,9
1981	- 3,3	0,2	0,2	- 0,2	0,7	1,1	- 0,1	1,6	- 5,3
1982	- 4,1	0,1	0,2	- 0,4	0,5	0,9	- 0,3	0,7	- 5,1
1983	- 2,5	0,2	0,2	- 0,3	0,5	1,0	0,1	1,3	- 4,3
1984	- 2,1	0,2	0,2	- 0,2	0,7	1,3	0,1	1,9	- 4,5
1985	- 2,1	0,3	0,2	- 0,2	0,6	1,0	0,0	1,4	- 4,0
1986	- 1,0	0,2	0,2	- 0,4	0,5	0,6	- 0,4	0,3	- 1,8
1987	- 1,5	0,3	0,2	- 0,6	0,4	0,2	- 0,5	- 0,4	- 1,6
1988	- 1,6	0,3	0,3	- 0,6	0,4	- 0,2	- 0,6	- 1,1	- 1,1
1989	- 2,1	0,4	0,3	- 0,6	0,3	- 0,1	- 0,9	- 1,4	- 1,4
1990	- 2,0	0,4	0,4	- 0,6	0,3	- 0,1	- 1,0	- 1,3	- 1,4
1991	- 1,7	0,3	0,3	- 0,6	0,5	- 0,1	- 0,7	- 0,9	- 1,4
1992	- 0,8	0,3	0,4	- 0,5	0,4	0,3	- 0,5	- 0,3	- 1,1
1993	0,2	0,3	0,4	- 0,4	0,4	0,4	- 0,1	0,4	- 1,0
1994	0,0	0,1	0,5	- 0,3	0,4	0,3	- 0,1	0,3	- 0,9
1995	0,1	0,1	0,5	- 0,3	0,3	0,4	- 0,2	0,2	- 0,8
1996	0,4	0,2	0,5	- 0,2	0,3	0,6	0,1	0,7	- 1,0
1997	1,4	0,2	0,7	- 0,2	0,8	0,9	0,2	1,7	- 1,1
1998	1,1	0,1	0,5	- 0,3	0,7	0,8	0,0	1,2	- 0,7
1999	0,7	0,2	0,5	- 0,3	0,6	0,6	- 0,1	0,8	- 0,8
2000	- 0,6	0,2	0,5	- 0,5	0,7	0,6	- 0,5	0,3	- 1,6

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

Tableau XI.4

Solde des échanges de biens et services

(en points de PIB)

Années	Balance des biens et services	Balance des biens (CAF-FAB)	Balance des services effectifs (FAB-FAB)				Voyages	Correction CAF-FAB (1)
			Services commerciaux	Transports	Autres	Total		
Part dans le PIB aux prix courants, en %								
1980	- 2,4	- 3,5	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,3	0,6
1981	- 2,4	- 3,3	- 0,3	0,1	0,3	0,1	0,2	0,6
1982	- 3,2	- 4,1	- 0,2	0,1	0,2	0,1	0,3	0,5
1983	- 1,4	- 2,5	- 0,1	0,1	0,2	0,2	0,5	0,4
1984	- 0,9	- 2,1	- 0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1985	- 0,9	- 2,1	- 0,2	0,1	0,2	0,2	0,6	0,4
1986	- 0,3	- 1,0	- 0,2	0,1	0,2	0,0	0,4	0,3
1987	- 1,0	- 1,5	- 0,2	0,0	0,1	- 0,1	0,4	0,3
1988	- 0,8	- 1,6	- 0,1	0,1	0,1	0,1	0,4	0,3
1989	- 0,9	- 2,1	0,0	0,0	0,2	0,2	0,6	0,3
1990	- 1,0	- 2,0	0,0	0,0	0,1	0,1	0,7	0,3
1991	- 0,5	- 1,7	0,0	0,0	0,2	0,2	0,7	0,4
1992	0,6	- 0,8	0,0	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1993	1,5	0,2	0,1	0,0	0,2	0,2	0,8	0,3
1994	1,3	0,0	0,0	0,0	0,2	0,3	0,8	0,3
1995	1,4	0,1	0,1	0,0	0,2	0,3	0,7	0,3
1996	1,7	0,4	0,1	0,1	0,2	0,3	0,7	0,3
1997	3,0	1,4	0,2	0,1	0,2	0,5	0,8	0,3
1998	2,7	1,1	0,2	0,1	0,2	0,4	0,8	0,3
1999	2,4	0,7	0,2	0,1	0,2	0,4	1,0	0,3
2000	1,4	- 0,6	0,2	0,1	0,3	0,6	1,1	0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) La comptabilité nationale mesure les importations de biens CAF, c'est-à-dire y compris coûts de transports et d'assurances. Ces mêmes coûts figurent dans les échanges de biens. Il est donc nécessaire d'éliminer ce double compte pour déterminer le solde de l'ensemble des biens et services.

Tableau XI.5

Structure géographique des échanges commerciaux de biens pour l'année 2000

(Echanges CAF-FAB, % et milliards d'euros courants)

Régions	Part dans le total des flux (en %)		Solde en Mds d'euros
	Exportations	Importations	
Monde	100,0	100,0	-10,5
Union européenne	62,5	58,7	6,2
dont			
Zone Euro	49,5	48,6	- 1,9
Allemagne	15,1	16,2	- 5,4
Italie	8,9	8,7	- 0,3
UEBL	7,4	7,1	0,3
Espagne	9,7	8,0	8,6
Grande-Bretagne	9,9	8,5	- 9,8
Principaux pays industrialisés hors U.E. (1)	15,6	18,0	- 9,8
dont			
Etats-Unis	8,7	8,8	- 1,0
Japon	1,7	3,8	- 7,1
Suisse	3,3	2,2	3,3
Pays du Proche et Moyen-Orient (2)	2,4	2,5	- 0,6
Pays en transition	3,9	4,3	- 1,5
CEI	0,8	1,8	- 3,2
Europe Centrale et Orientale (3)	3,1	2,5	1,7
Afrique	5,7	4,1	4,7
Asie émergente (4)	4,6	7,4	- 9,8
dont			
Chine	1,0	3,2	- 7,2
ASEAN	1,6	2,7	- 3,9
Corée du Sud	0,8	0,7	0,3
Hong-Kong	0,7	0,2	1,6
Amérique latine	2,5	1,8	1,9
dont			
Mexique	0,4	0,2	0,8
Brésil	0,7	0,7	- 0,1
Argentine	0,3	0,2	0,6

Source : Douanes.

(1) Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Suisse, Norvège.

(2) Arabie Saoudite, Iran, Irak, Koweït, Bahreïn, Qatar, EAU, Oman, Yemen, Liban, Syrie, Israël, Jordanie.

(3) Pologne, Hongrie, République tchèque, République slovaque, Bulgarie, Roumanie, Albanie, Estonie, Lettonie, Lituanie.

(4) Chine, Corée du Sud, Taïwan, Hong-Kong, Brunei, ASEAN (Thaïlande, Indonésie, Malaisie, Singapour, Philippines).

Tableau XI.6

Parts de marché relatives des exportateurs français

(en %)

Années	Par rapport aux 24 principaux pays de l'OCDE (biens manufacturés) (1)		Total	Par rapport aux principaux pays industrialisés, en valeur (tous biens) (2) dont						
	en volume	en valeur		Pays industrialisés	Union européenne	Asie émergente	Amérique latine	Pays de l'est en transition	Afrique	Proche-Orient
	1980	8,0	9,2	-	-	-	-	-	-	-
1981	7,9	8,5	-	-	-	-	-	-	-	-
1982	8,0	8,3	-	-	-	-	-	-	-	-
1983	8,0	8,1	-	-	-	-	-	-	-	-
1984	7,7	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-
1985	7,4	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-
1986	7,3	7,9	-	-	-	-	-	-	-	-
1987	7,2	7,9	-	-	-	-	-	-	-	-
1988	7,2	7,7	-	-	-	-	-	-	-	-
1989	7,4	7,6	-	-	-	-	-	-	-	-
1990	7,4	8,1	8,7	8,9	11,2	3,5	3,2	5,5	22,1	9,1
1991	7,6	7,9	8,5	8,9	11,0	3,2	2,8	5,7	22,5	8,1
1992	7,7	8,1	8,0	8,6	10,6	3,0	2,9	5,4	19,8	7,4
1993	7,5	7,5	9,1	10,2	13,4	3,1	3,4	6,7	23,4	8,0
1994	7,6	7,5	7,2	7,8	10,2	2,8	2,9	5,4	19,8	9,2
1995	7,7	7,7	6,8	7,6	9,8	2,8	3,1	4,2	17,4	7,6
1996	7,4	7,5	8,1	9,0	11,8	3,8	3,0	5,0	21,5	8,0
1997	7,4	7,3	7,8	8,4	11,5	4,2	2,7	7,3	20,9	8,2
1998	7,7	7,7	8,4	8,9	12,1	4,4	3,5	7,5	22,3	8,1
1999	7,5	7,4	8,0	8,7	11,3	3,4	2,9	7,8	22,0	9,3
2000	7,7	6,9	7,5	8,2	10,8	3,0	2,9	7,9	23,3	8,4

Source : FMI, Douanes (en raison du changement de base, les données douanières françaises ne sont disponibles qu'à partir de 1990).

(1) La part de marché de la France est définie par le rapport des exportations totales françaises aux exportations totales du groupe des 24 principaux pays de l'OCDE (pour les produits manufacturés). Source : OCDE (Perspectives Économiques de l'OCDE n° 69, juin 2001).

(2) La part de marché de la France dans une zone est définie par le rapport des exportations françaises vers cette zone aux exportations vers cette zone des principaux pays industrialisés (Union européenne, Norvège, Suisse, Etats-Unis, Canada, Japon, Australie, Nouvelle-Zélande).

Par exemple, en 2000, les produits français représentaient 7,5% des exportations des principaux pays industrialisés à destination des pays de l'Est en transition.

Tableau XI.7

Taux de change nominal de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif nominal par rapport aux principaux pays (1)		Taux de change bilatéral nominal du franc vis-à-vis... (2)					
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	... du Mark	... de la Lire	... de la Livre	... de la Peseta	... du Dollar	... du Yen
1980	-	-	2,33	4,94	9,83	5,89	4,22	1,87
1981	-	-	2,40	4,78	10,95	5,88	5,43	2,46
1982	-	-	2,71	4,85	11,47	5,99	6,57	2,64
1983	-	-	2,98	5,01	11,54	5,31	7,62	3,21
1984	-	-	3,07	4,97	11,64	5,43	8,74	3,68
1985	-	-	3,05	4,71	11,55	5,27	8,98	3,77
1986	-	-	3,19	4,65	10,16	4,94	6,92	4,12
1987	-	-	3,34	4,64	9,83	4,87	6,01	4,16
1988	-	-	3,39	4,58	10,60	5,11	5,96	4,65
1989	-	-	3,39	4,65	10,45	5,39	6,37	4,63
1990	-	-	3,37	4,54	9,68	5,34	5,44	3,77
1991	74	0,8	3,40	4,55	9,95	5,43	5,64	4,19
1992	81	9,2	3,39	4,31	9,33	5,18	5,29	4,18
1993	87	6,6	3,43	3,61	8,51	4,47	5,67	5,12
1994	94	8,1	3,42	3,44	8,49	4,14	5,55	5,43
1995	100	6,7	3,48	3,06	7,87	4,00	4,99	5,33
1996	101	1,1	3,40	3,32	7,99	4,04	5,12	4,71
1997	98	- 3,5	3,37	3,43	9,56	3,99	5,84	4,83
1998	102	4,5	3,35	3,40	9,77	3,95	5,90	4,52
1999	101	- 0,6	3,35	3,39	9,96	3,94	6,16	5,44
2000	96	- 5,5	3,35	3,39	9,96	3,94	7,12	6,61

Source : OCDE, FMI, Sources Nationales - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) Calculé en agrégant les taux de change bilatéraux nationaux au moyen d'une pondération qui tient compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif nominal.

(2) Valeur en francs d'une unité de change, sauf pour l'Italie (1000 lires), l'Espagne (100 pesetas) et le Japon (100 yens). Ainsi, en 2000, il fallait en moyenne 7,12 francs pour 1 dollar.

Tableau XI.8

Taux de change réel de la France

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Taux de change effectif réel par rapport aux principaux pays (1)		Contributions à l'évolution du taux de change réel, en % (2)							
	en indice (base 100 = 1995)	en taux de croissance	Zone euro	Union européenne hors zone euro	Europe hors union européenne	Amérique du Nord	Amérique latine	Asie émergente	Japon	Autres
1980										
1992	100,7	1,7	- 0,1	0,5	- 0,2	0,9	0,2	0,3	0,1	0,1
1993	98,5	- 2,1	1,2	1,3	- 1,5	- 0,8	- 0,2	- 0,8	- 1,3	0,0
1994	98,0	- 0,6	0,0	0,0	- 0,9	0,4	0,0	0,4	- 0,4	0,0
1995	100,0	2,1	0,0	0,5	- 0,5	1,2	0,3	0,2	0,3	0,0
1996	99,3	0,2	0,0	- 0,3	- 0,5	- 0,4	- 0,2	- 0,4	1,0	0,0
1997	94,1	- 6,0	- 0,3	- 1,6	- 0,4	- 1,8	- 0,3	- 0,6	- 0,2	- 0,2
1998	95,9	1,9	0,0	- 0,3	0,1	- 0,1	0,0	1,7	0,4	0,1
1999	93,3	- 2,7	- 0,3	- 0,3	0,4	- 0,7	0,3	- 1,0	- 1,2	0,0
2000	87,1	- 6,6	- 0,4	- 0,8	- 0,7	- 2,0	- 0,4	- 1,3	- 1,2	- 0,1
	Allemagne, Autriche, Belgique-Luxembourg, Espagne, Finlande, Irlande, Italie, Pays-Bas, Portugal	Danemark, Grèce, Royaume-Uni, Suède	Europe centrale, Norvège, Russie, Suisse, Turquie	Canada, États-Unis	Brésil, Mexique	Chine, Corée du sud, Hongkong, Indonésie, Malaisie, Philippines, Singapour, Taiwan, Thaïlande	Japon		Afrique du sud, Israël, Maroc, Tunisie	

Source : OCDE, FMI, Sources nationales - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) Calculé en agrégant les taux de change bilatéraux nationaux déflatés par les prix à la consommation au moyen d'une pondération tenant compte de la concurrence exercée entre exportateurs. Une hausse (resp.une baisse) de l'indicateur correspond à une appréciation (resp.une dépréciation) du taux de change effectif réel.

(2) Contribution à l'évolution du taux de change effectif réel de l'évolution des mouvements de parités du franc vis-à-vis de chaque zone. Ainsi, en 2000, le taux de change effectif du franc s'est déprécié de 6,6% en moyenne annuelle. L'appréciation du dollar a contribué à hauteur de 2,0 points à cette évolution.

Tableau XI.9

Indicateurs de compétitivité

(en indice et en taux de croissance, en %)

Années	Indices (base 100 = 1995)			Taux de croissance annuel moyen		
	Compétitivité -prix(1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)	Compétitivité -prix (1)	Compétitivité -coût (1)	Effort de marge relatif (2)
1980	86,7	81,4	106,5			
1981	92,6	88,0	105,2	6,8	8,2	- 1,3
1982	95,9	95,1	100,9	3,6	8,1	- 4,1
1983	98,0	98,0	100,1	2,2	3,0	- 0,8
1984	98,6	98,0	100,6	0,6	0,0	0,6
1985	96,5	98,6	97,9	- 2,1	0,6	- 2,7
1986	92,2	96,8	95,3	- 4,5	- 1,8	- 2,7
1987	91,5	96,6	94,8	- 0,8	- 0,2	- 0,5
1988	93,8	101,4	92,6	2,5	4,9	- 2,3
1989	96,7	105,9	91,3	3,1	4,5	- 1,3
1990	92,8	98,0	94,7	- 4,1	- 7,5	3,7
1991	97,1	101,0	96,1	4,6	3,0	1,5
1992	96,0	102,2	94,0	- 1,1	1,2	- 2,2
1993	99,9	99,1	100,8	4,0	- 3,0	7,2
1994	100,9	100,7	100,2	1,0	1,6	- 0,5
1995	100,0	100,0	100,0	- 0,9	- 0,7	- 0,2
1996	98,0	99,5	98,5	- 2,0	- 0,5	- 1,5
1997	100,5	109,1	92,2	2,6	9,7	- 6,4
1998	100,2	113,3	88,4	- 0,3	3,9	- 4,1
1999	102,0	115,8	88,1	1,8	2,2	- 0,4
2000	109,0	124,9	87,2	6,9	7,9	- 0,9

Source : OCDE (Perspectives Economiques de l'OCDE n° 69, juin 2001) - Calculs : Direction de la Prévision.

(1) La compétitivité-prix (resp. coût) est définie comme le rapport des prix d'exportation (resp. des coûts) des 24 principaux pays de l'OCDE sur ceux de la France. Une hausse de cet indicateur correspond à une amélioration de la compétitivité de la France.

(2) L'effort de marge relatif est défini comme le rapport de la compétitivité-prix sur la compétitivité-coût. Une hausse correspond à un effort relatif de marge, une baisse à une profitabilité accrue des exportations.

Tableau XI.10

Evolutions des prix à l'exportation et à l'importation

(en taux de croissance, en %)

Années	Tous biens			Énergie			Biens manufacturés		
	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)	Prix à l'exportation	Prix à l'importation	Termes de l'échange (1)
Déflateurs aux prix de l'année précédente, base 1995 des comptes nationaux									
1980	10,7	20,7	- 8,3	40,9	60,5	- 12,2	9,6	10,9	- 1,2
1981	12,9	20,0	- 6,0	36,0	42,4	- 4,5	11,4	12,1	- 0,7
1982	12,5	13,3	- 0,6	13,6	16,8	- 2,7	13,0	12,0	1,0
1983	9,1	8,6	0,5	8,2	4,4	3,6	9,6	10,1	- 0,5
1984	9,2	10,3	- 1,0	9,7	8,7	1,0	10,0	10,5	- 0,4
1985	3,3	1,7	1,5	1,8	- 1,6	3,4	4,7	3,7	0,9
1986	- 5,0	- 14,9	11,6	- 37,4	- 49,6	24,1	- 2,6	- 3,6	1,0
1987	- 1,3	- 2,1	0,8	- 11,4	- 9,4	- 2,1	0,0	- 0,4	0,4
1988	2,2	1,0	1,2	- 12,1	- 15,2	3,7	2,9	2,9	0,0
1989	4,2	6,3	- 2,0	10,2	21,1	- 9,0	3,6	5,2	- 1,5
1990	- 2,0	- 2,4	0,4	8,1	7,5	0,5	- 2,2	- 3,1	1,0
1991	- 1,5	- 0,8	- 0,8	4,3	- 1,9	6,3	- 2,0	- 0,7	- 1,3
1992	- 2,4	- 3,7	1,4	- 6,0	- 9,5	3,9	- 2,5	- 3,3	0,9
1993	- 3,3	- 4,2	0,9	- 1,6	- 4,4	2,9	- 3,1	- 3,9	0,9
1994	- 0,5	0,3	- 0,8	- 7,8	- 5,9	- 2,0	- 0,1	0,9	- 1,0
1995	0,3	0,2	0,1	- 0,7	- 3,1	2,5	0,5	0,5	0,0
1996	1,8	2,5	- 0,7	6,8	15,4	- 7,5	1,6	1,5	0,2
1997	2,1	1,6	0,5	9,0	7,6	1,3	2,1	0,9	1,2
1998	- 1,9	- 3,0	1,2	- 3,6	- 23,0	25,2	- 1,9	- 1,5	- 0,5
1999	- 1,1	- 0,7	- 0,4	11,8	17,2	- 4,6	- 1,4	- 1,8	0,4
2000	1,6	5,3	- 3,6	35,0	72,8	- 21,8	0,5	0,8	- 0,3

Source : INSEE, base 1995 des Comptes nationaux.

(1) Termes de l'échange = prix à l'exportation / prix à l'importation. Il y a amélioration des termes de l'échange lorsque ce rapport augmente.

Tableau XI.11

Structure du solde des transactions courantes

(en points de PIB)

Années	Biens et services				+ Revenus des facteurs		+ Transferts courants	= Solde des transactions courantes
	Ensemble des biens et services (1)	Biens (2)	Services effectifs (2)	Voyages	Autres biens et services (3)	Revenus du capital	Revenus du travail	
1980	- 0,2	- 1,9	0,7	0,3	0,6	0,3	0,0	- 0,6
1981	- 0,1	- 1,7	0,7	0,3	0,7	0,1	- 0,1	- 0,7
1982	- 1,2	- 2,8	0,6	0,3	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,8
1983	0,2	- 1,5	0,5	0,5	0,6	- 0,2	- 0,1	- 0,7
1984	0,9	- 0,8	0,3	0,7	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,6
1985	0,9	- 1,0	0,6	0,6	0,7	- 0,4	- 0,1	- 0,5
1986	1,1	- 0,4	0,4	0,4	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6
1987	0,2	- 1,0	0,3	0,4	0,6	- 0,1	- 0,1	- 0,6
1988	0,3	- 0,9	0,2	0,4	0,6	- 0,1	0,0	- 0,7
1989	0,3	- 1,0	0,1	0,6	0,6	0,0	0,0	- 0,8
1990	0,2	- 1,1	0,0	0,7	0,6	- 0,3	0,0	- 0,7
1991	0,6	- 0,7	0,0	0,7	0,6	- 0,5	0,0	- 0,6
1992	1,6	0,2	0,0	0,8	0,6	- 0,6	0,0	- 0,7
1993	1,9	0,7	0,0	0,8	0,4	- 0,7	0,0	- 0,5
1994 (4)	1,8	0,5	0,1	0,8	0,4	- 0,6	0,1	- 0,8
1995	1,9	0,7	0,2	0,7	0,2	- 0,6	0,1	- 0,6
1996	2,0	1,0	0,3	0,7	0,1	- 0,3	0,1	- 0,6
1997 (5)	3,1	1,9	0,5	0,7	-	- 0,1	0,6	- 0,9
1998	2,9	1,7	0,4	0,7	-	0,0	0,6	- 0,9
1999	2,7	1,4	0,4	0,9	-	0,2	0,5	- 0,9
2000	1,6	0,1	0,5	1,0	0,0	0,5	0,5	- 1,1
								1,6

Source : Banque de France, INSEE.

(1) : Les divergences méthodologiques qui subsistent entre les comptables nationaux et la Banque de France, responsable de l'établissement de la balance des paiements (notamment sur l'estimation des coûts de transport et sur le partage entre services et transferts), expliquent les écarts relatifs au solde des biens et services, ici différent de celui du tableau XI.3, établi à partir des comptes nationaux.

(2) Soldes FAB-FAB.

(3) : La rubrique « autres biens et services » relative aux flux non ventilables entre biens et services aux dates d'établissement des balances des paiements est nulle depuis 1997 en raison de l'amélioration de l'information statistique.

(4) Rupture de série en 1994, en raison de la mise en conformité de la balance des paiements avec le 5^e manuel du FMI.

(5) A partir de 1997, réévaluations de certains revenus d'investissements, en conformité avec le 5^e manuel du FMI, des revenus du travail et des transferts courants.

Tableau XI.12

Position extérieure de la France

(en points de PIB)

	1998	1999		2000	
	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)	Flux (2)	Encours (1)
Investissements directs	12,6	4,8	13,8	9,9	23,2
- Français à l'étranger	48,6	7,5	67,2	13,3	77,0
- Etrangers en France	- 36,0	- 2,7	- 53,3	- 3,4	- 53,8
Investissements de portefeuille (3)	- 9,2	0,9	- 17,2	- 2,9	- 19,5
- Titres étrangers	32,1	8,9	41,2	7,4	47,0
- Titres français	- 41,3	- 8,1	- 58,4	- 10,4	- 66,5
- Dont : valeurs du trésor	-8,9	0,9	- 11,1	- 3,1	- 14,0
Produits dérivés (4)	- 0,3	0,2	0,3	- 0,4	0,0
Autres investissements (4)	3,5	- 3,0	0,4	- 4,3	- 4,0
- Crédits commerciaux et avances à la commande	1,3	0,5	1,5	- 0,4	0,9
- Position dépôt-crédits du secteur bancaire	- 0,6	- 2,1	- 3,2	- 4,7	- 7,7
- Position dépôt-crédits des entreprises et des ménages	1,7	0,0	2,3	- 1,2	0,8
- Autres investissements des autorités monétaires et administrations publiques	1,0	- 1,3	- 0,2	2,0	2,0
Avoirs de réserve	4,6	- 0,1	5,0	- 0,2	4,9
Total	11,1	2,7	2,3	2,2	4,6

Source : Banque de France, INSEE.

Les chiffres positifs correspondent aux créances ou aux variations de créances, les chiffres négatifs aux dettes ou variations de dettes.

(1) L'encours de l'année *n* est égal à l'encours de l'année *n-1* augmenté du solde des flux de l'année *n-1* et de l'évolution de valorisation liée aux variations de change et de cours boursiers.

(2) Le flux et l'encours de l'année *n* sont exprimés en parts dans le PIB de cette même année.

(3) Hors produits dérivés.

(4) Positions nettes.

XII. Comparaisons internationales

- XII.1 Produit Intérieur Brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.2 Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.3 Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.4 Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.5 Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.6 Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.7 Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.8 Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**
- XII.9 Balance courante des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7**

Avertissement

Les comparaisons internationales sont toujours difficiles.

Une source homogène a été privilégiée : les Perspectives Economiques de l'OCDE (n° 69, juin 2001).

Dès lors, les données contenues dans ce chapitre peuvent différer, notamment pour la France, de celles présentées dans les tableaux des chapitres précédents.

Tableau XII.1

Produit intérieur brut des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Taux de croissance en % - volume												
1980	1,4	1,0	3,5	1,3	1,2	4,5	1,8	- 2,2	- 0,2	1,4	2,8	1,1
1981	1,1	0,1	0,5	- 0,1	- 0,5	- 0,1	0,4	- 1,3	2,4	3,0	2,8	2,1
1982	2,5	- 0,9	0,5	1,2	- 1,2	0,3	0,7	1,8	- 2,0	- 2,9	3,1	0,2
1983	1,1	1,8	1,2	1,8	1,7	0,3	1,5	3,7	4,3	2,8	2,3	2,9
1984	1,6	2,8	2,8	1,8	3,3	2,7	2,3	2,4	7,3	5,7	3,8	4,9
1985	1,6	2,0	3,0	2,6	3,1	1,9	2,3	3,8	3,8	5,4	4,4	3,6
1986	2,2	2,3	2,5	3,3	2,8	1,8	2,4	4,2	3,4	2,6	3,0	3,1
1987	2,5	1,5	3,0	5,5	1,4	2,7	2,6	4,4	3,4	4,1	4,5	3,7
1988	4,2	3,7	3,9	5,1	2,6	4,6	4,0	5,2	4,2	4,9	6,5	4,6
1989	4,3	3,6	2,9	4,8	4,7	3,6	3,9	2,1	3,5	2,5	5,3	3,8
1990	2,6	5,7	2,0	3,8	4,1	2,8	3,6	0,7	1,8	0,3	5,3	3,1
1991	1,0	5,0	1,4	2,5	2,3	1,9	2,4	- 1,5	- 0,5	- 1,9	3,1	1,2
1992	1,3	2,2	0,8	0,9	2,0	1,6	1,4	0,1	3,1	0,9	0,9	2,1
1993	- 0,9	- 1,1	- 0,9	- 1,0	0,8	- 1,5	- 0,8	2,3	2,7	2,3	0,4	1,4
1994	1,8	2,3	2,2	2,4	3,2	3,0	2,3	4,4	4,0	4,7	1,0	3,2
1995	1,9	1,7	2,9	2,8	2,3	2,6	2,2	2,8	2,7	2,8	1,6	2,5
1996	1,0	0,8	1,1	2,4	3,0	1,2	1,4	2,6	3,6	1,5	3,5	3,0
1997	1,9	1,4	2,0	3,9	3,8	3,4	2,3	3,5	4,4	4,4	1,8	3,5
1998	3,3	2,1	1,8	4,3	4,1	2,4	2,8	2,6	4,4	3,3	- 1,1	2,7
1999	3,2	1,6	1,6	4,0	3,9	2,7	2,6	2,3	4,2	4,5	0,8	3,2
2000	3,2	3,0	2,9	4,1	3,9	4,0	3,4	3,0	5,0	4,7	1,7	4,1

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.2

Prix à la consommation (indices implicites de prix de la consommation privée) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Taux de croissance, en %												
1980	13,2	5,8	20,6	15,7	6,8	6,7	11,7	16,1	10,8	10,1	7,5	13,3
1981	13,3	6,2	18,1	14,1	6,4	8,5	11,6	10,9	8,8	11,3	4,8	10,9
1982	11,9	5,1	17,0	14,4	5,0	8,1	10,6	8,4	5,7	9,9	2,8	9,2
1983	9,7	3,2	14,9	12,3	2,9	6,8	8,7	5,1	4,3	6,7	2,3	8,6
1984	8,0	2,5	11,6	10,6	1,9	5,3	7,2	5,1	3,7	4,3	2,7	7,5
1985	6,0	1,8	9,1	8,1	2,4	5,7	5,7	5,2	3,5	3,8	1,8	6,7
1986	2,8	- 0,6	6,4	9,3	0,3	- 0,1	3,4	4,0	2,4	4,1	0,7	5,7
1987	3,4	0,5	5,2	5,5	0,2	2,1	3,1	4,2	3,8	3,9	0,4	8,1
1988	2,9	1,3	5,9	4,8	0,5	1,0	3,4	5,0	3,9	3,9	0,6	7,7
1989	3,8	2,9	6,7	6,7	1,2	3,9	4,6	6,2	4,4	4,3	2,1	6,3
1990	3,1	2,7	6,4	6,6	2,2	2,8	4,5	7,8	4,6	4,1	2,6	6,3
1991	3,5	3,7	7,0	6,4	3,2	2,6	4,7	7,9	3,8	4,8	2,7	6,2
1992	2,5	4,4	5,5	6,6	3,1	1,9	4,6	4,7	3,1	1,5	1,6	4,9
1993	2,5	3,9	5,5	5,3	2,1	2,7	4,1	3,5	2,4	2,3	1,0	4,2
1994	2,2	2,6	4,9	4,8	2,8	2,5	3,4	2,2	2,0	0,9	0,5	4,9
1995	2,0	1,9	6,0	4,8	1,6	1,7	3,0	2,9	2,3	1,2	- 0,3	5,2
1996	1,9	1,7	4,4	3,5	1,9	2,2	2,5	3,2	2,1	1,7	- 0,1	4,4
1997	1,4	2,0	2,2	2,4	2,0	1,6	2,0	2,5	1,9	1,8	1,0	4,0
1998	0,5	1,1	2,1	2,0	1,8	1,0	1,4	2,4	1,1	1,0	- 0,1	3,4
1999	0,4	0,3	2,1	2,4	1,9	1,2	1,1	1,6	1,8	1,3	- 0,7	2,6
2000	1,2	1,4	2,9	3,6	2,8	2,5	2,2	0,8	2,4	1,8	- 1,2	2,8

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.3

Emploi total des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en milliers et en %)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Niveaux, en milliers												
2000	23 772	38 526	20 874	14 477	6 975	3 974	125 661	27 935	135 215	14 912	64 461	478 540
Taux de croissance, en %												
1980	0,1	1,6	1,5	- 3,0	1,2	- 0,1	0,6	- 0,9	0,5	3,0	1,0	0,7
1981	- 0,5	- 0,1	- 0,6	- 3,0	- 1,1	- 1,8	- 0,5	- 3,2	1,1	2,9	0,8	0,3
1982	0,4	- 1,2	- 0,4	- 1,3	- 2,1	- 1,3	- 0,6	- 1,8	- 0,9	- 3,1	1,0	- 0,3
1983	- 0,2	- 1,4	0,1	- 1,1	- 1,3	- 1,3	- 0,5	- 0,5	1,3	0,6	1,7	0,5
1984	- 0,9	0,2	0,3	- 1,8	0,5	0,0	- 0,3	2,0	4,1	2,7	0,6	1,6
1985	- 0,1	0,7	0,3	- 0,9	1,3	0,5	0,3	1,1	2,0	3,0	0,7	1,3
1986	0,5	1,4	0,4	2,2	2,5	0,6	0,9	0,1	2,3	3,0	0,8	1,6
1987	0,4	0,7	- 0,3	3,1	1,6	0,6	0,8	2,6	2,6	2,7	1,0	5,4
1988	1,0	0,8	0,5	2,9	2,3	1,7	1,2	4,3	2,3	3,2	1,7	2,1
1989	1,5	1,5	- 0,1	4,1	1,8	1,2	1,5	2,4	2,0	2,1	2,0	2,0
1990	0,8	3,0	1,2	2,6	3,0	0,9	1,9	0,3	1,3	- 0,0	2,0	1,5
1991	0,0	2,5	0,7	0,2	2,6	0,1	1,0	- 3,0	- 0,9	- 1,8	1,9	0,4
1992	- 0,6	- 1,5	- 1,0	- 1,9	1,6	- 0,5	- 0,9	- 2,1	0,7	- 0,7	1,1	0,0
1993	- 1,2	- 1,4	- 3,1	- 4,3	0,7	- 0,7	- 1,8	- 0,4	1,5	0,8	0,2	5,9
1994	0,1	- 0,2	- 1,6	- 0,9	- 0,1	- 0,3	- 0,3	1,0	2,3	2,0	0,1	1,1
1995	0,8	0,2	- 0,6	1,8	2,4	0,7	0,5	1,4	1,5	1,9	0,1	1,1
1996	0,1	- 0,3	0,5	1,5	2,0	0,3	0,3	1,1	1,5	0,8	0,4	1,2
1997	0,5	- 0,2	0,4	2,9	3,4	0,8	0,8	2,0	2,3	2,3	1,1	1,5
1998	1,4	0,9	1,1	3,5	3,3	1,2	1,7	1,1	1,5	2,6	- 0,7	1,0
1999	1,4	1,1	1,2	4,6	3,0	1,3	1,8	1,3	1,5	2,8	- 0,8	1,1
2000	2,4	1,5	1,9	4,8	2,5	1,7	2,2	1,0	1,3	2,6	- 0,2	1,2

Source : OCDE

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1991 ; Allemagne totale depuis 1992.

Tableau XII.4

**Taux de chômage (définitions courantes) des principaux pays
de la zone euro et des autres pays du G7**

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Moyennes annuelles en %												
1980	6,2	3,2	5,6	10,9	4,0	6,7	5,6	6,1	7,2	7,5	2,0	5,6
1981	7,4	4,5	6,3	13,8	5,8	8,6	6,9	9,0	7,6	7,6	2,2	6,3
1982	8,0	6,4	6,9	15,9	8,5	10,1	8,2	10,4	9,7	11,1	2,4	7,6
1983	8,3	7,9	7,7	17,7	11,0	11,0	9,3	11,2	9,6	11,9	2,7	8,1
1984	9,7	7,9	8,5	19,6	10,6	11,1	10,0	11,4	7,5	11,3	2,7	7,7
1985	10,2	8,0	8,6	20,9	9,2	10,4	10,2	11,6	7,2	10,5	2,6	7,6
1986	10,4	7,7	9,9	20,5	8,4	10,3	10,3	11,8	7,0	9,6	2,8	7,5
1987	10,5	7,6	10,2	20,0	8,0	10,0	10,3	10,2	6,2	8,8	2,8	7,0
1988	10,0	7,6	10,5	19,0	7,7	9,0	10,0	7,8	5,5	7,8	2,5	6,5
1989	9,3	6,9	10,2	16,7	6,9	7,5	9,2	6,1	5,3	7,5	2,3	6,0
1990	8,9	6,2	9,1	15,7	6,0	6,7	8,4	5,9	5,6	8,1	2,1	5,8
1991	9,4	5,4	8,6	15,8	5,4	6,6	8,1	8,2	6,8	10,3	2,1	6,4
1992	10,4	6,3	8,8	17,9	5,4	7,2	9,0	10,2	7,5	11,2	2,2	7,1
1993	11,7	7,8	10,2	22,2	6,6	8,8	10,7	10,3	6,9	11,4	2,5	7,9
1994	12,2	8,2	11,2	23,7	7,6	10,0	11,5	9,4	6,1	10,3	2,9	7,7
1995	11,6	7,9	11,7	22,7	7,1	9,9	11,2	8,5	5,6	9,4	3,1	7,4
1996	12,3	8,6	11,7	22,2	6,6	9,7	11,4	7,9	5,4	9,6	3,4	7,3
1997	12,4	9,5	11,8	20,8	5,5	9,4	11,5	6,5	4,9	9,1	3,4	7,0
1998	11,8	8,9	11,9	18,8	4,2	9,5	10,8	5,9	4,5	8,3	4,1	6,9
1999	11,2	8,3	11,5	15,9	3,2	8,8	9,9	6,0	4,2	7,6	4,7	6,7
2000	9,7	7,8	10,7	14,1	2,4	7,0	9,0	5,5	4,0	6,8	4,7	6,3

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.5

Solde financier des administrations publiques des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7 (1)

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (2)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	- 0,0	- 2,8	- 8,3	- 1,9	- 4,7	- 9,5	- 3,1	- 3,3	- 2,6	- 4,1	- 3,2	- 2,9
1981	- 2,2	- 3,6	- 11,3	- 3,4	- 6,0	- 15,8	- 5,2	- 3,9	- 2,2	- 2,8	- 2,8	- 3,4
1982	- 2,9	- 3,2	- 11,1	- 5,1	- 7,4	- 12,6	- 5,4	- 2,8	- 4,8	- 7,0	- 2,6	- 4,5
1983	- 2,7	- 2,5	- 10,4	- 4,2	- 6,4	- 14,8	- 5,1	- 3,3	- 5,6	- 8,2	- 2,6	- 4,7
1984	- 2,8	- 1,9	- 11,4	- 4,4	- 6,2	- 10,9	- 4,8	- 4,0	- 4,7	- 7,8	- 1,5	- 4,2
1985	- 3,0	- 1,1	- 12,2	- 5,6	- 4,1	- 10,3	- 4,8	- 2,9	- 5,0	- 8,6	- 0,6	- 4,1
1986	- 3,2	- 1,3	- 11,4	- 6,1	- 5,7	- 10,1	- 4,9	- 2,6	- 5,3	- 7,2	- 0,7	- 4,1
1987	- 2,0	- 1,8	- 11,0	- 3,7	- 6,6	- 7,9	- 4,5	- 1,9	- 4,3	- 5,4	0,3	- 3,3
1988	- 2,4	- 2,1	- 10,7	- 3,3	- 5,1	- 7,3	- 4,4	0,6	- 3,6	- 4,3	1,1	- 2,6
1989	- 1,8	0,1	- 9,8	- 3,6	- 5,3	- 7,6	- 3,5	0,9	- 3,2	- 4,6	1,8	- 2,0
1990	- 2,1	- 2,0	- 11,0	- 4,2	- 5,7	- 6,7	- 4,5	- 1,5	- 4,3	- 5,8	1,9	- 3,0
1991	- 2,5	- 3,0	- 10,0	- 4,3	- 3,2	- 7,4	- 4,7	- 2,8	- 5,0	- 8,4	1,8	- 3,6
1992	- 4,2	- 2,5	- 9,5	- 4,0	- 4,4	- 8,0	- 4,9	- 6,5	- 5,9	- 9,2	0,8	- 4,5
1993	- 6,0	- 3,1	- 9,4	- 6,7	- 3,6	- 7,3	- 5,6	- 8,0	- 5,0	- 8,7	- 2,4	- 4,8
1994	- 5,5	- 2,4	- 9,1	- 6,1	- 4,2	- 5,0	- 5,0	- 6,8	- 3,6	- 6,7	- 2,8	- 4,1
1995	- 5,6	- 3,3	- 7,6	- 6,6	- 4,2	- 4,3	- 5,0	- 5,8	- 3,1	- 5,4	- 4,2	- 3,9
1996	- 4,1	- 3,4	- 7,1	- 4,9	- 1,8	- 3,8	- 4,3	- 4,4	- 2,2	- 2,8	- 4,9	- 3,2
1997	- 3,0	- 2,7	- 2,7	- 3,2	- 1,1	- 1,9	- 2,6	- 2,0	- 0,9	0,2	- 3,7	- 1,7
1998	- 2,7	- 2,1	- 2,8	- 2,6	- 0,7	- 0,9	- 2,2	0,4	0,3	0,2	- 5,5	- 1,3
1999	- 1,6	- 1,4	- 1,8	- 1,2	1,0	- 0,7	- 1,3	1,3	1,0	2,2	- 7,0	- 0,8
2000	- 1,3	- 1,5	- 0,3	- 0,3	2,2	- 0,0	- 0,3	1,9	2,2	3,4	- 6,3	0,4

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Différence entre les recettes et les dépenses des administrations publiques, rapportée au PIB.

(2) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.6

Part des recettes courantes publiques dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	45,5	43,7	32,8	29,3	46,2	43,9	40,2	41,4	28,7	37,4	33,2	32,3
1981	45,9	43,7	34,0	30,9	46,9	44,6	40,6	43,4	29,5	39,7	34,9	33,3
1982	47,2	44,4	35,8	31,3	47,7	46,0	41,6	43,9	28,9	40,3	35,5	33,4
1983	47,8	44,0	37,5	33,2	48,3	46,4	42,3	43,2	28,3	39,8	36,1	33,4
1984	48,7	44,2	37,3	32,9	47,6	47,1	42,5	43,0	28,3	39,8	36,6	34,7
1985	48,9	44,5	37,5	34,1	47,9	47,0	42,8	43,0	28,7	39,5	37,5	35,1
1986	48,0	43,8	38,2	34,5	46,3	46,3	42,6	41,8	28,9	40,5	38,0	35,3
1987	48,3	43,5	38,6	35,9	46,7	46,5	42,7	41,2	29,6	40,7	40,3	36,3
1988	47,4	42,8	39,0	33,7	46,2	45,1	42,7	41,2	29,3	41,2	40,4	36,2
1989	47,1	43,6	40,7	37,2	43,6	43,2	42,9	40,8	29,5	41,4	40,5	36,5
1990	47,4	41,8	41,3	37,5	43,7	44,1	42,6	40,4	29,3	43,1	40,2	36,4
1991	47,6	41,2	42,2	38,3	46,3	44,4	42,8	40,7	29,2	43,9	39,3	36,3
1992	47,5	42,5	42,9	39,9	45,6	43,9	43,5	38,8	28,9	44,2	39,3	36,4
1993	47,9	43,0	46,0	40,5	46,3	46,0	44,7	37,5	29,2	43,5	37,9	36,8
1994	48,2	43,5	43,7	39,0	43,4	46,2	44,2	37,9	29,4	43,1	38,0	36,7
1995	48,0	43,0	43,5	37,4	43,6	46,0	44,0	38,6	29,8	43,2	38,0	36,8
1996	49,7	43,9	44,2	37,8	43,8	46,6	44,9	38,6	30,2	43,8	37,9	37,2
1997	49,7	43,7	45,8	38,1	43,3	46,9	45,1	38,9	30,5	44,1	37,9	37,4
1998	49,6	43,8	44,5	38,1	42,7	47,3	44,8	40,2	30,8	44,4	37,3	37,5
1999	50,5	44,5	44,9	38,2	43,7	47,2	45,4	40,5	31,0	44,0	37,6	37,8
2000	50,0	44,4	44,1	38,4	43,7	47,0	45,1	41,1	31,6	44,3	39,0	38,3

Source : OCDE.

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.7

Part des dépenses publiques totales dans le PIB des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	45,5	46,5	41,1	31,3	50,9	53,4	43,3	45,1	31,3	41,5	36,4	36,1
1981	48,1	47,3	45,3	34,3	52,9	60,3	45,8	46,3	31,7	42,5	37,7	37,5
1982	50,1	47,6	47,0	36,4	55,1	58,6	46,9	46,6	33,7	47,3	38,1	39,1
1983	50,6	46,4	47,9	37,4	54,7	61,3	47,4	46,8	33,9	48,0	38,7	39,4
1984	51,6	46,1	48,7	37,4	53,8	58,0	47,4	47,2	33,1	47,6	38,2	38,9
1985	51,9	45,6	49,8	39,7	51,9	57,3	47,7	46,1	33,8	48,1	38,1	39,3
1986	51,2	45,0	49,5	40,6	52,0	56,4	47,4	44,5	34,2	47,6	38,7	39,5
1987	50,2	45,3	49,5	39,6	53,3	54,5	47,2	43,0	33,9	46,2	39,9	39,6
1988	49,8	44,9	49,7	39,0	51,3	52,4	47,1	40,6	32,9	45,5	39,3	38,8
1989	48,9	43,5	50,5	40,7	48,9	50,8	46,4	39,9	32,8	46,0	38,7	38,5
1990	49,5	43,8	52,4	41,6	49,4	50,8	47,1	41,9	33,6	48,9	38,3	39,3
1991	50,0	44,2	52,2	42,7	49,5	51,8	47,5	43,5	34,2	52,3	37,5	39,9
1992	51,7	45,0	52,4	43,9	50,0	51,9	48,3	45,3	34,8	53,4	38,5	40,8
1993	54,0	46,2	55,4	47,2	49,9	53,3	50,4	45,5	34,1	52,2	40,3	41,7
1994	53,8	45,9	52,8	45,1	47,6	51,3	49,3	44,7	33,1	49,9	40,8	40,8
1995	53,5	46,3	51,1	44,0	47,7	50,3	49,0	44,4	32,9	48,5	42,2	40,6
1996	53,8	47,3	51,3	42,8	45,6	50,3	49,2	43,0	32,4	46,6	42,8	40,4
1997	52,8	46,4	48,5	41,3	44,4	48,8	47,8	40,9	31,4	43,9	41,7	39,2
1998	52,3	45,8	47,3	40,6	43,3	48,2	47,0	39,7	30,5	44,2	42,8	38,8
1999	52,1	45,9	46,7	39,4	42,7	47,9	46,6	39,2	30,0	41,8	44,6	38,6
2000	51,4	42,9	44,4	38,7	41,5	47,0	44,7	39,2	29,4	40,9	45,3	37,9

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.8

Dette publique (engagements financiers bruts) des principaux pays de la zone euro et des autres pays du G7

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	30,1	30,2	57,9	19,9	45,1	76,1	36,3	54,5	45,2	57,2	51,5	43,8
1981	29,4	34,0	60,1	24,6	48,9	89,1	39,0	55,1	44,4	58,6	56,2	45,3
1982	33,5	37,9	65,1	31,1	54,2	99,3	43,4	53,9	49,3	68,3	60,1	49,8
1983	34,6	39,1	70,0	37,7	60,2	109,9	47,1	53,9	52,4	74,7	65,3	53,2
1984	36,3	40,6	75,2	44,3	64,2	113,9	50,2	60,8	54,0	78,9	67,4	55,7
1985	37,9	41,6	81,9	49,0	68,7	118,5	53,2	59,4	59,0	84,3	67,7	58,8
1986	38,8	41,5	86,2	49,8	70,6	123,5	54,9	58,6	62,6	89,1	71,2	61,3
1987	40,1	42,2	90,4	49,0	73,1	127,9	56,9	56,1	64,1	89,5	71,6	62,3
1988	40,0	42,2	92,5	45,3	76,0	127,9	57,9	49,7	64,7	89,0	69,6	61,1
1989	39,9	39,9	95,3	46,9	76,0	124,4	57,8	43,1	65,0	90,2	66,7	60,2
1990	39,5	42,0	103,7	48,8	75,6	124,9	60,3	44,5	66,6	93,3	64,6	61,4
1991	40,3	38,8	107,4	49,9	75,7	126,7	60,4	44,4	71,4	102,4	61,1	63,0
1992	44,7	41,8	116,1	52,4	76,4	128,1	64,3	49,4	74,1	110,3	63,5	66,6
1993	51,6	47,4	117,9	63,5	77,6	134,8	68,8	58,4	75,8	116,9	69,0	70,7
1994	55,3	47,9	124,0	66,5	74,0	132,7	70,6	56,1	75,0	117,5	73,9	71,9
1995	59,3	57,1	123,1	71,7	75,5	129,8	74,3	61,1	74,5	120,6	80,4	74,3
1996	62,3	60,3	121,8	78,7	75,2	130,5	77,6	60,6	73,9	120,9	86,5	75,4
1997	64,7	61,7	119,6	77,7	70,0	125,3	77,7	60,9	71,4	117,4	92,0	75,0
1998	65,1	63,0	117,2	78,3	66,8	119,8	76,9	62,0	68,3	116,2	103,0	75,2
1999	64,8	60,6	115,7	72,4	63,2	116,4	74,8	57,0	65,2	111,6	115,3	74,6
2000	64,4	59,7	110,8	69,5	56,3	110,8	72,4	54,4	58,8	104,9	122,9	72,0

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.

Tableau XII.9

**Balance courante des principaux pays de la zone euro
et des autres pays du G7**

(en points de PIB)

Années	France	Allemagne (1)	Italie	Espagne	Pays-Bas	Belgique	Zone euro	Royaume-Uni	États-Unis	Canada	Japon	OCDE
Part dans le PIB, en %												
1980	- 0,6	- 1,5	- 2,3	- 2,5	- 0,5	- 3,6	- 1,7	0,7	0,1	- 2,3	- 1,0	- 1,1
1981	- 0,8	- 0,4	- 2,4	- 2,7	2,5	- 3,7	- 1,5	2,0	0,2	- 4,2	0,4	- 0,7
1982	- 2,1	0,9	- 1,8	- 2,4	3,4	- 2,3	- 1,0	1,0	- 0,2	0,6	0,6	- 0,4
1983	- 0,9	0,8	0,2	- 1,7	3,5	- 0,3	- 0,1	0,6	- 1,1	- 0,8	1,7	- 0,2
1984	- 0,1	1,7	- 0,8	1,1	4,8	0,2	0,5	- 0,1	- 2,4	- 0,4	2,7	- 0,6
1985	- 0,1	2,9	- 1,0	1,6	3,2	1,1	0,8	0,1	- 2,8	- 1,6	3,7	- 0,7
1986	0,3	4,5	0,3	1,6	2,4	2,6	1,7	- 0,6	- 3,3	- 3,0	4,2	- 0,3
1987	- 0,5	4,0	- 0,3	- 0,0	1,8	1,8	1,1	- 1,4	- 3,4	- 3,2	3,4	- 0,4
1988	- 0,5	4,3	- 0,8	- 1,0	2,9	2,1	1,0	- 3,8	- 2,4	- 3,0	2,7	- 0,3
1989	- 0,5	4,7	- 1,3	- 2,8	4,0	1,7	0,8	- 4,6	- 1,8	- 3,9	2,1	- 0,5
1990	- 0,8	3,2	- 1,5	- 3,5	2,7	1,5	0,1	- 3,5	- 1,3	- 3,4	1,5	- 0,6
1991	- 0,5	- 1,0	- 2,1	- 3,6	2,4	1,8	- 1,1	- 1,5	0,1	- 3,8	2,0	- 0,3
1992	0,4	- 0,7	- 2,4	- 3,6	2,0	2,5	- 0,9	- 1,7	- 0,8	- 3,6	3,0	- 0,3
1993	0,8	- 0,5	0,8	- 1,1	4,1	4,1	0,4	- 1,7	- 1,2	- 3,9	3,0	0,1
1994	0,5	- 1,1	1,2	- 1,3	4,9	4,2	0,2	- 0,2	- 1,7	- 2,3	2,7	- 0,1
1995	0,7	- 0,8	2,3	0,1	6,2	4,1	0,7	- 0,5	- 1,5	- 0,8	2,1	0,2
1996	1,3	- 0,3	3,2	0,1	5,5	4,2	1,1	- 0,1	- 1,6	0,6	1,4	0,0
1997	2,7	- 0,1	2,8	0,5	6,7	4,8	1,5	0,8	- 1,7	- 1,6	2,2	0,2
1998	2,6	- 0,3	1,8	- 0,5	3,3	4,1	1,0	- 0,0	- 2,5	- 1,8	3,1	- 0,1
1999	2,6	- 0,9	0,7	- 2,1	4,3	3,9	0,4	- 1,1	- 3,6	- 0,4	2,4	- 0,8
2000	1,9	- 1,1	- 0,4	- 3,1	3,7	4,4	0,1	- 1,7	- 4,4	1,8	2,5	- 1,3

Source : OCDE (e : estimation DP).

(1) Allemagne : Ouest jusqu'en 1990 ; Allemagne totale depuis 1991.